

**2024
AMENDEMENT A03**



**AU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL**

ÉLÉMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2025

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ



**CRÉDIT AGRICOLE
S.A.**

Sommaire

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2025 - communiqué de presse | 4 |
| Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP) | 41 |
| Agenda financier | 44 |
| Présentation des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2025 | 45 |
| Solidité financière | 87 |
| Facteurs de risques Crédit Agricole S.A. | 98 |
| Gestion des risques Crédit Agricole S.A | 118 |
| Evolution de la Gouvernance | 139 |
| Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2025 | 140 |
| Composition du Comité exécutif 1er juin 2025 | 149 |
| Composition du Comité de direction au 1er juin 2025 | 150 |
| Etats financiers consolidés au 30 juin 2025 | 151 |
| Cadre général | 154 |
| Etats financiers consolidés | 155 |
| Notes annexes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés | 163 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle | 246 |
| Facteurs de risques du Groupe Crédit Agricole | 249 |
| Autres informations récentes | 268 |
| Attestation du Responsable | 269 |
| Contrôleurs légaux des comptes | 270 |
| Tables de concordance | 271 |



Le présent amendement A03 au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 8 août 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

LE GROUPE ACCÉLÈRE SON DÉVELOPPEMENT

| | CREDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CREDIT AGRICOLE | | |
|------------------------------|----------------------|------------------------|---------|-----------|
| En m€ | T2 2025 | Var. T2/T2 | T2 2025 | Var T2/T2 |
| Revenus | 7 006 | +3,1% | 9 808 | +3,2% |
| Charges | -3 700 | +2,2% | -5 872 | +3,2% |
| Résultat Brut d'Exploitation | 3 306 | +4,1% | 3 936 | +3,1% |
| Coût du risque | -441 | +4,2% | -840 | -3,7% |
| RNPG | 2 390 | +30,7% | 2 638 | +30,1% |
| COEX | 52,8% | -0,5 pp | 59,9% | +0,0 pp |

ACTIVITE DYNAMIQUE DANS TOUS LES MÉTIERS

- Confirmation du rebond de la production de crédits en France**, activité de crédit à l'international toujours dynamique et crédit à la consommation à un plus haut niveau
- Collecte nette record en assurance vie, élevée en gestion d'actifs** (tirée par le moyen-long terme et les JV) ; en assurances, chiffre d'affaires au plus haut niveau tiré par toutes les activités
- BFI : semestre record et trimestre de haut niveau**

FLUX CONTINU D'OPÉRATIONS STRATÉGIQUES

- Réalisation progressive des synergies sur les intégrations en cours** : taux d'avancement d'environ 60% pour RBC IS Europe et 25% pour Degroof Petercam en Belgique
- Opérations conclues ce trimestre** : lancement du partenariat avec Victory Capital aux Etats-Unis, participation renforcée dans Banco BPM en Italie, acquisition de Merca Leasing en Allemagne et de Petit-fils et Comwatt en France, rachat de la participation de 30,5% de Santander dans CACEIS¹
- Nouveaux projets initiés** : Acquisitions de la banque Thaler en Suisse, de Milleis en France, partenariat avec le groupe Crelan en Belgique et développement d'Indosuez Wealth Management à Monaco

RÉSULTATS SEMESTRIELS ET TRIMESTRIELS AU PLUS HAUT

- Forte rentabilité** (retour sur fonds propres tangibles de 16,6%), **tirés par des revenus élevés et en croissance, un coefficient d'exploitation bas** (53,9% sur le premier semestre) et un **coût du risque stable** (34 points de base sur encours)
- Résultats bénéficiant notamment de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US

RATIOS DE SOLVABILITÉ ÉLEVÉS

- CET1 Crédit Agricole S.A. phasé 11,9% et Groupe CA phasé 17,6%

SOUTIEN CONTINU AUX TRANSITIONS, RÉCOMPENSÉ PAR EUROMONEY

- Poursuite du retrait des énergies fossiles et réallocation en faveur des énergies bas-carbone
- Accompagnement de la transition des ménages et des entreprises
- Crédit Agricole nommé *World's Best Bank for Sustainable Finance* aux *Euromoney Awards for Excellence 2025*

PRÉSENTATION DU PLAN MOYEN TERME LE 18 NOVEMBRE 2025

¹ Signature en date du 4 juillet

Dominique Lefebvre,

Président de la SAS Rue La Boétie et Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

« Les résultats de haut niveau que nous publions ce trimestre sont au service de notre utilité à l'économie et de la souveraineté européenne. »

Olivier Gavalda,

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

« Avec ce haut niveau de résultats, nous sommes confiants dans la capacité de Crédit Agricole S.A. à réaliser un résultat net part du groupe en 2025 supérieur à celui de 2024 hors surtaxe d'impôt sur les sociétés. Ces résultats constituent un socle solide pour le plan stratégique à moyen terme de Crédit Agricole S.A. qui sera dévoilé le 18 novembre 2025. »

Ce communiqué de presse commente les résultats de Crédit Agricole S.A. ainsi que ceux du Groupe Crédit Agricole, qui regroupe les entités de Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales du Crédit Agricole, lesquelles détiennent 63,5% de Crédit Agricole S.A.

Toutes les données financières sont désormais systématiquement présentées en publié, pour les résultats du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des métiers, tant pour le compte de résultat que pour les ratios de rentabilité.

Groupe Crédit Agricole

Activité du Groupe

L'activité commerciale reste soutenue ce trimestre dans les métiers du Groupe, avec une conquête de bon niveau. Sur le deuxième trimestre 2025, le Groupe enregistre +493 000 nouveaux clients en banque de proximité. Sur l'année, le Groupe a conquis + 391 000 nouveaux clients en banque de proximité en France et + 102 000 nouveaux clients en banque de proximité à l'international (Italie et Pologne). Au 30 juin 2025, en banque de détail, l'encours de collecte bilan s'élève à 838 milliards d'euros, en hausse de +0,6% sur un an en France et en Italie (+0,7% pour les Caisses régionales et LCL, et +0,3% en Italie). Les encours de crédits s'élèvent à 885 milliards d'euros, +1,4% sur un an en France et en Italie (+1,4% pour les Caisses régionales et LCL, et +1,6% en Italie). La production de crédits habitat poursuit son rebond en France par rapport au point bas observé au début de l'année 2024, avec une hausse de +28% pour les Caisses régionales et +24% pour LCL par rapport au deuxième trimestre 2024. Pour CA Italia, la production de crédit est en baisse de -8,1% en comparaison à un deuxième trimestre 2024 élevé. Le taux d'équipement assurance dommage² est en hausse à 44,2% pour les Caisses régionales (+0,7 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2024), 28,4% pour LCL (+0,6 point de pourcentage), 20,6% chez CA Italia (+0,9 point de pourcentage).

En gestion d'actifs, la collecte du trimestre est de très haut niveau à +20 milliards d'euros, tirée par les actifs moyen long terme (+11 milliards d'euros) et les JVs (+10 milliards d'euros). Pour les activités d'assurance, la collecte brute de l'épargne/retraite est de haut niveau à 9,9 milliards d'euros sur le trimestre (+22% sur un an), avec un taux d'unité de compte sur la production qui demeure élevé à 32%. La collecte nette est record à +4,2 milliards d'euros, elle est équilibrée entre support euro et unités de compte. La bonne dynamique en assurance dommage est tirée par l'évolution des prix et la croissance du portefeuille (16,9 millions de contrats à fin juin 2025, +3% sur un an). Les encours sous gestion s'établissent à 2 905 milliards d'euros, en progression de +5,2% sur un an pour les trois segments d'activité : en gestion d'actifs à 2 267 milliards d'euros (+5,2% sur un an) malgré un effet périmètre négatif lié à la déconsolidation d'Amundi US et l'intégration de Victory, en assurance-vie à 359 milliards d'euros (+6,4% sur un an) et en gestion de fortune (Indosuez Wealth Management et Banque Privée de LCL) à 279 milliards d'euros (+3,7% sur un an).

Le pôle SFS affiche un niveau d'activité dynamique. Chez CAPFM, les encours de crédit à la consommation sont en hausse à 121,0 milliards d'euros, soit +4,5% par rapport à fin juin 2024, les activités automobiles représentant 53%³ des encours totaux, et la production de crédit est en hausse de +2,4% par rapport au deuxième trimestre 2024 (+12,4% par rapport au premier trimestre 2025), portée par le crédit à la consommation traditionnel, mais avec un marché automobile toujours complexe en Europe et en Chine. Pour les activités de CAL&F, l'encours crédit-bail est en progression de +5,0% par rapport à juin 2024 à 20,8 milliards d'euros, avec toutefois une production en repli de -19,4% par rapport au deuxième trimestre 2024, principalement en France. L'activité d'affacturage reste toutefois dynamique avec une production de +26,6% sur un an.

La dynamique est forte en Grande Clientèle, avec un nouveau record de revenus atteint en semestriel sur la banque de financement et d'investissement et un trimestre de haut niveau. La banque de marché et d'investissement affiche un niveau élevé de revenus tirés par la banque de marché, notamment sur les activités de trading et crédit primaire qui compense partiellement la baisse des revenus des activités des structurés actions. La banque de financement est tirée par les financements structurés avec un bon dynamisme du secteur des énergies renouvelables, et par les activités de CLF, sous l'impulsion du secteur des financements d'acquisitions. Enfin, l'activité des services financiers aux institutionnels affiche un haut niveau d'encours conservés à 5 526 milliards d'euros et d'encours administrés à 3 468 milliards d'euros (soit +11% et +1,2% par rapport à fin juin 2024), et bénéficie du bon dynamisme commercial et d'effets marchés favorables sur le trimestre.

² Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

³ CA Auto Bank, JV automobile et activité automobile des autres entités

Soutien continu à la transition énergétique

Le Groupe continue de déployer massivement les financements et investissements en faveur de la transition. Ainsi, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux financements des énergies bas-carbone⁴ a été multipliée par 2,4 entre 2020 et 2024 avec 26,3 milliards d'euros au 31 décembre 2024. Les investissements dans les énergies bas-carbone⁵ ont été multipliés par 2,8 entre fin 2020 et juin 2025, et représentent 6,1 milliards d'euros au 30 juin 2025.

En parallèle, le Crédit Agricole accompagne la transition de tous les clients en tant que banque universelle. Ainsi, les encours liés à la transition environnementale⁶ s'élèvent au 31 mars 2025 à 111 milliards d'euros, dont 83 milliards d'euros pour l'immobilier économe en énergie et 6 milliards d'euros pour les transports et mobilités « propres ».

En complément, le Groupe poursuit sa trajectoire de sortie du financement des énergies carbonées ; le retrait progressif du Groupe du financement de l'extraction d'énergies fossiles se traduit par une baisse des expositions de -40 % de 2020 à 2024, soit 5,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Le Crédit Agricole a été récompensé dans le domaine de la finance durable lors des *Euromoney Awards for Excellence 2025* en étant nommé *World's Best Bank for Sustainable Finance*.

⁴ Expositions liées aux énergies bas carbone constitués des énergies renouvelables produites par les clients de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, incluant également les expositions liées à l'énergie nucléaire pour CACIB.

⁵ Encours de CAA (investissements cotés gérés en direct, investissements cotés gérés sous mandat et investissements non cotés gérés en direct) et d'Amundi Transition Énergétique.

⁶ Encours de financements du Groupe Crédit Agricole, en propre ou via la BEI, dédiés à la transition environnementale selon le cadre interne des actifs durables du Groupe, au 31/03/2025. Changement de méthodologie sur l'immobilier par rapport aux encours publiés au 30/09/2024 : à méthodologie constante, l'encours au 31/03/2025 serait de 85,9 milliards d'euros.

Résultats du Groupe

Au deuxième trimestre 2025, le résultat net part du Groupe du Groupe Crédit Agricole ressort à **2 638 millions d'euros**, en hausse de +30,1% par rapport au deuxième trimestre 2024, et en hausse de +14,8% hors plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US.

Au deuxième trimestre 2025, le produit net bancaire s'élève à 9 808 millions d'euros, en hausse de +3,2% par rapport au deuxième trimestre 2024. Les **charges d'exploitation** sont en hausse de +3,2% au deuxième trimestre 2025, pour s'établir à -5 872 millions d'euros. Au global, le Groupe Crédit Agricole voit son **coefficent d'exploitation** s'établir à 59,9% au deuxième trimestre 2025, stable par rapport au deuxième trimestre 2024. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 3 936 millions d'euros, soit une hausse de +3,1% par rapport au deuxième trimestre 2024.

Le **coût du risque de crédit** s'élève à -840 millions d'euros, en diminution de -3,7% par rapport au deuxième trimestre 2024. Il intègre une reprise de +24 millions d'euros sur les encours sains (niveau 1 et 2) liée à reprises pour mises à jour de modèles qui compensent la mise à jour des scénarios macroéconomiques et la migration de certains dossiers vers le défaut. Le coût du risque avéré est en dotation de -845 millions d'euros (niveau 3). A noter, également, une dotation de -18 millions d'euros sur les autres risques. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur des portefeuilles sensibles. Les scénarios économiques pondérés du deuxième trimestre ont fait l'objet d'une mise à jour, avec un scénario central (PIB à +0,8% en France en 2025, +1,4% en 2026), un scénario défavorable (PIB à +0,0% en France en 2025 et +0,6% en 2026) et un scénario adverse (PIB à -1,9% en France en 2025 et -1,4% en 2026). Le **coût du risque sur encours⁷** atteint 27 points de base sur quatre trimestres glissants et 28 points de base en vision trimestrielle annualisée⁸.

Le **résultat avant impôt** s'établit à **3 604 millions d'euros**, en hausse de +19,6% par rapport au deuxième trimestre 2024. Il intègre la **contribution des sociétés mises en équivalence** pour 56 millions d'euros (en baisse de -24,0%) ainsi que le résultat net sur autres actifs qui atteint +452 millions d'euros ce trimestre, en raison d'une plus-value de 453 millions sur la déconsolidation d'Amundi US. La **charge d'impôt** est de -615 millions d'euros, en baisse de + 147 millions d'euros, soit -19,3% sur la période.

Le **résultat net avant minoritaires** est en hausse de +32,8% pour s'établir à 2 990 millions d'euros. **Les intérêts minoritaires** augmentent de +57%, une quote-part de la plus-value sur la déconsolidation d'Amundi US étant reversée aux minoritaires.

Sur l'ensemble du premier semestre 2025, le résultat net part du Groupe est de 4 803 millions d'euros, contre 4 412 millions d'euros au premier semestre 2024, soit une hausse de +8,9%.

Le **produit net bancaire s'élève à 19 856 millions d'euros**, en hausse de +4,3% au premier semestre 2025 par rapport au premier semestre 2024.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à -11 864 millions d'euros, en hausse de +5,2 % par rapport au premier semestre 2024, notamment sous l'effet de l'accompagnement du développement des métiers, des dépenses IT et de l'intégration d'effets périmètre. Le **coefficent d'exploitation** sur le premier semestre 2025 s'établit à 59,8% en hausse de +0,5 point de pourcentage par rapport à celui au premier semestre 2024.

Le **résultat brut d'exploitation** atteint ainsi 7 992 millions d'euros, en hausse de +3,0 % par rapport au premier semestre 2024.

⁷ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

⁸ Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre

Le coût du risque sur le semestre est en hausse modérée, à -1 575 millions d'euros (dont -23 millions d'euros de coût du risque sur encours sains (niveau 1 et 2), -1 522 millions d'euros de coût du risque avéré et + 29 millions d'euros de risques autres, soit une hausse de +3,4% par rapport au premier semestre 2024).

Au 30 juin 2025, les indicateurs de risque confirment **la qualité de l'actif du groupe Crédit Agricole et du niveau de couverture de ses risques**. La gestion prudente de ce stock de provisions permet au Groupe Crédit Agricole de présenter un taux de couverture global des créances douteuses élevé à 83,3% à fin juin 2025.

Le résultat net sur autres actifs s'établit à 456 millions au premier semestre 2025 contre -14 millions d'euros au premier semestre 2024. Le résultat avant impôt, activités cédées et minoritaires ressort en hausse de +10,1%, à 7 004 millions d'euros. **La charge d'impôt** est de -1 656 millions d'euros, en hausse de +9,1 %. Cette variation intègre la surtaxe exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés pour -250 millions d'euros (correspondant à une estimation d'environ -330 millions d'euros en 2025, sous l'hypothèse d'un résultat fiscal 2025 égal à celui de 2024).

Le résultat net avant minoritaires affiche ainsi une hausse de +10,4 %. **Les intérêts minoritaires** s'établissent à - 545 millions d'euros au premier semestre 2024, soit une hausse de +26,1%, une quote-part de la plus-value sur la déconsolidation d'Amundi US étant reversée aux minoritaires.

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au T2 et au S1 2025

| En m€ | T2-25 | T2-24 | Δ T2/T2 | S1-25 | S1-24 | Δ S1/S1 |
|-----------------------------------------------------|--------------|--------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Produit net bancaire | 9 808 | 9 507 | +3,2% | 19 856 | 19 031 | +4,3% |
| Charges d'exploitation | (5 872) | (5 687) | +3,2% | (11 864) | (11 276) | +5,2% |
| Résultat brut d'exploitation | 3 936 | 3 819 | +3,1% | 7 992 | 7 755 | +3,0% |
| Coût du risque de crédit | (840) | (872) | (3,7%) | (1 575) | (1 523) | +3,4% |
| Sociétés mises en équivalence | 56 | 74 | (24,0%) | 131 | 142 | (7,9%) |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 452 | (7) | ns | 456 | (14) | ns |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | - | - | ns | - | - | ns |
| Résultat avant impôt | 3 604 | 3 014 | +19,6% | 7 004 | 6 361 | +10,1% |
| Impôt | (615) | (762) | (19,3%) | (1 656) | (1 517) | +9,1% |
| Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession | 0 | - | ns | 0 | - | ns |
| Résultat net | 2 990 | 2 252 | +32,8% | 5 348 | 4 843 | +10,4% |
| Intérêts minoritaires | (352) | (224) | +57,0% | (545) | (432) | +26,1% |
| Résultat net part du Groupe | 2 638 | 2 028 | +30,1% | 4 803 | 4 412 | +8,9% |
| Coefficient d'exploitation (%) | 59,9% | 59,8% | +0,0 pp | 59,8% | 59,2% | +0,5 pp |

Caisses régionales

La conquête brute s'établit à +285 000 nouveaux clients sur le trimestre. Le taux de principalisation est en hausse et la part des clients utilisant les outils digitaux est maintenu à un haut niveau. Les parts de marché de crédit (total crédits) s'élèvent à 22,6% (à fin mars 2025, source Banque de France), stable par rapport à mars 2024. **La production de crédit est en hausse** de +18,8% par rapport au deuxième trimestre 2024, en lien avec le rebond confirmé sur le crédit habitat, en hausse de +28,3% par rapport au deuxième trimestre 2024 et de +10% par rapport au premier trimestre 2025, et également tiré par les marchés spécialisés en hausse de +13,4% par rapport au deuxième trimestre 2024. Le taux moyen à la production des crédits habitat atteint 3,02%⁹, soit -16 points de base par rapport à celui du premier trimestre 2025. En revanche, le taux global du stock sur l'ensemble des crédits s'améliore par rapport au deuxième trimestre 2024 (+7 points de base). **Les encours de crédits** atteignent 652 milliards d'euros à fin juin 2025, en hausse de +1,2% sur un an et en progression sur tous les marchés et en légère hausse de +0,5% sur le trimestre. **Les encours de collecte** affichent une hausse de +2,8% sur un an pour atteindre 923,3 milliards d'euros à fin juin 2025. Cette croissance est portée tant par les encours de collecte bilan, qui atteignent 606,1 milliards d'euros (+0,8% sur un an), que par les encours de collecte hors-bilan, qui atteignent 317,2 milliards d'euros (+7,1% sur un an), bénéficiant d'une collecte dynamique sur l'assurance-vie. Sur le trimestre, les dépôts à vue tirent les encours avec une hausse de +2,0% par rapport au premier trimestre 2025, tandis que les dépôts à terme diminuent de -0,4%. **Les parts de marché de la collecte bilan** sont en progression par rapport à l'année dernière et s'élèvent à 20,2% (Source Banque de France, données à fin mars 2025, soit +0,1 point de pourcentage par rapport à mars 2024). Le **taux d'équipement sur l'assurance dommage**¹⁰ s'établit à 44,2% à fin juin 2025 et poursuit sa progression (+0,7 point par rapport à juin 2024). Concernant les **moyens de paiement**, le nombre de cartes est en hausse de +1,5% sur un an, tout comme la part des cartes haut de gamme dans le stock qui augmente de 2,2 points de pourcentage sur un an, et représente désormais 17,8% du total des cartes.

Au deuxième trimestre 2025, le produit net bancaire consolidé des Caisse régionales, y compris dividende SAS Rue La Boétie, atteint 5 528 millions d'euros, en hausse de +4,2% par rapport au deuxième trimestre 2024, intégrant la reprise de provision épargne logement au deuxième trimestre 2025 pour 16,3 millions d'euros et au deuxième trimestre 2024 pour +22 millions d'euros¹¹. Hors cet élément, les revenus sont en hausse de +4,3% par rapport au deuxième trimestre 2024, tirée par la hausse des commissions (+1,9%), portées par les assurances, la gestion de comptes et les moyens de paiement, et par la hausse des revenus de portefeuille (+9,2%) bénéficiant de l'augmentation des dividendes versés traditionnellement au deuxième trimestre de chaque année. Par ailleurs, la marge d'intermédiation est en légère baisse sur un an (-2,5%) mais reste stable par rapport au premier trimestre 2025. **Les charges d'exploitation** sont en hausse de +5,1%, notamment en lien avec les dépenses IT. **Le résultat brut d'exploitation** est en hausse sur un an (+3,4%). Le **coût du risque est en baisse** de -13,3% par rapport au deuxième trimestre 2024 et s'élève à -397 millions d'euros. Le **coût du risque sur encours** (sur quatre trimestres glissants) est stable par rapport au premier trimestre 2025, à un niveau maîtrisé à 21 points de base. **Ainsi, le résultat net avant impôt** croît de +7,3% et s'élève à 2 482 millions d'euros. **Le résultat net consolidé** des Caisse régionales s'élève à 2 375 millions d'euros, soit +5,0% par rapport au deuxième trimestre 2024. Enfin la **contribution des Caisse régionales au résultat net part du Groupe** s'élève à 182 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, en baisse de -12,7% en comparaison au deuxième trimestre 2024.

Sur le premier semestre 2025, le produit net bancaire y compris dividende SAS Rue La Boétie est en hausse (+3,1%) par rapport au premier semestre 2024. Les charges d'exploitation progressent de +3,4% et le **résultat brut d'exploitation** est par conséquent en hausse de +2,6% sur le semestre. Enfin, avec un **coût du risque** en hausse modérée de +1,4%, **le résultat net part du groupe des Caisse régionales y compris dividende SAS Rue La Boétie** s'élève à 2 721 millions d'euros, en hausse de +0,7% par rapport au premier semestre 2024. Enfin la **contribution des Caisse régionales aux résultats du Groupe Crédit Agricole au premier semestre 2025** s'élève à 523 millions d'euros (-19,6%), avec un produit net bancaire à 6 716 millions d'euros (+2,2%) et un coût du risque à -717 millions d'euros (+3,7%).

⁹ Taux de crédits moyen sur les réalisations mensuelles d'avril à mai 2025

¹⁰ Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

¹¹ Reprise de la provision pour épargne-logement : +16,3 M€ au T2-25 vs. +22 M€ au T2-24 en PNB (+12,1 M€ au T2-25 vs. +17 M€ au T2-24 en RNPG)

Crédit Agricole S.A.

Résultats

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Dominique Lefebvre le 30 juillet 2025, a examiné les comptes du deuxième trimestre 2025.

Au deuxième trimestre 2025, le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. ressort à **2 390 millions d'euros**, soit une hausse de +30,7% par rapport au deuxième trimestre 2024. Ce résultat du deuxième trimestre 2025 s'appuie sur des revenus élevés, un coefficient d'exploitation maintenu à un niveau bas et un coût du risque maîtrisé. Il est également favorablement impacté par la variation de l'impôt sur les sociétés, et par la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US.

Les revenus sont à un niveau élevé et en croissance. **Le produit net bancaire** atteint 7 006 millions d'euros, en hausse de +3,1% par rapport au deuxième trimestre 2024. La croissance du pôle Gestion de l'épargne et assurance (+1,3%) est liée à une activité dynamique en Assurance, à l'impact de la volatilité et de l'aversion au risque des clients pour Amundi, à la déconsolidation d'Amundi US (-89 millions d'euros) et à l'intégration de Degroof Petercam (+96 millions d'euros). Les revenus du pôle Grandes clientèles sont stables et s'établissent à un haut niveau tant pour CACIB que pour CACEIS. Les revenus du pôle des Services financiers spécialisés (-1,0%) sont impactés par un effet prix positif dans le métier Financement personnel et mobilité et par une baisse conjoncturelle des marges sur l'affacturage. Les revenus de la Banque de proximité en France (-0,3%) sont impactés par un effet de base défavorable sur la marge d'intérêt compensé par une bonne dynamique sur les commissions. Enfin les revenus de la Banque de proximité à l'international (-1,9%) sont impactés essentiellement par la baisse de la marge d'intermédiation en Italie, partiellement compensée par la bonne dynamique des commissions sur l'ensemble des entités du périmètre. Les revenus du pôle Activités hors métiers enregistrent une hausse de +214 millions d'euros, favorablement impactée par Banco BPM (+109 millions d'euros, principalement liée à l'augmentation du dividende reçu).

Les charges d'exploitation s'élèvent à -3 700 millions d'euros, au deuxième trimestre 2025, en hausse de +2,2% par rapport au deuxième trimestre 2024. La hausse des charges de -80 millions d'euros entre le deuxième trimestre 2024 et le deuxième trimestre 2025 est constituée pour partie d'un effet périmètre et coûts d'intégration à hauteur de -25 millions d'euros (avec notamment -51 millions d'euros liés à la déconsolidation d'Amundi US, +89 millions d'euros liés à l'intégration de Degroof Petercam et -20 millions d'euros en lien avec la baisse des coûts d'intégration ISB sur CACEIS) et +58 millions d'euros en raison d'un effet de base favorable lié à la contribution sur la DGS (fonds de garantie des dépôts en Italie).

Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 52,8% au deuxième trimestre 2025, en amélioration de -0,5 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2024. **Le résultat brut d'exploitation** du deuxième trimestre 2025 s'établit à 3 306 millions d'euros, en hausse de +4,1% par rapport au deuxième trimestre 2024.

Au 30 juin 2025, les indicateurs de risque confirment **la qualité des actifs de Crédit Agricole S.A. et du niveau de couverture de ses risques**. Le taux de créances douteuses est stable par rapport au trimestre précédent et demeure toujours bas à 2,3%. Le taux de couverture¹², élevé, à 72,2%, est en baisse de -2,8 points de pourcentage sur le trimestre. **Le stock total de provisions** s'établit à 9,4 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A., stable par rapport à fin mars 2025. Sur ce stock de provisions, 35,3% sont liées au provisionnement des encours sains.

Le coût du risque est en dotation nette de -441 millions d'euros, en hausse de +4,2% par rapport au deuxième trimestre 2024, et provient principalement d'une dotation sur encours douteux (niveau 3) de -524 millions d'euros (contre une dotation de -491 million d'euros au deuxième trimestre 2024). Le provisionnement net sur encours sains (niveaux 1 et 2) est en reprise de +91 millions d'euros, contre une reprise de +31 millions au deuxième trimestre 2024, et intègre des reprises pour effets modèles et migration de dossiers vers le défaut, qui compensent les dotations de prudence pour mise à jour des scénarios macroéconomiques. A noter, également, une dotation de -8 millions d'euros

¹² Taux de provisionnement calculé avec au dénominateur les encours en « stage 3 », et au numérateur la somme des provisions enregistrées en « stages » 1, 2 et 3

sur d'autres éléments (provisions juridiques) contre une reprise de +37 millions d'euros au deuxième trimestre 2024. Par métier, 53% de la dotation nette du trimestre provient du pôle des Services financiers spécialisés (50% à fin juin 2024), 21% de LCL (22% à fin juin 2024), 14% de la Banque de détail à l'international (17% à fin juin 2024), 4% sur les Grandes clientèles (9% à fin juin 2024) et 5% sur le pôle des Activités hors métiers (1% à fin juin 2024). Les niveaux de provisionnement ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur des portefeuilles sensibles. Les scénarios économiques pondérés du deuxième trimestre ont fait l'objet d'une mise à jour, avec un scénario central (PIB à +0,8% en France en 2025, +1,4% en 2026), un scénario défavorable (PIB à +0,0% en France en 2025 et +0,6% en 2026) et un scénario adverse (PIB à -1,9% en France en 2025 et -1,4% en 2026). Au deuxième trimestre 2025, le coût du risque sur encours reste stable à 34 points de base sur quatre trimestres glissants¹³ et 32 points de base en vision trimestrielle annualisée¹⁴.

La contribution des **sociétés mises en équivalence** ressort à 30 millions d'euros au deuxième trimestre 2025 en baisse de -17 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2024, soit -35,1%. Cette baisse est liée à la dépréciation du goodwill d'une participation chez CAL&F et à des éléments non récurrents notamment la baisse des revenus de remarketing chez CAPFM, compensés par l'impact de la première consolidation de Victory Capital (+20 millions d'euros). Le **résultat net sur autres actifs** est de 455 millions d'euros au deuxième trimestre 2025 et inclue la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US d'un montant de 453 millions d'euros. Le **résultat avant impôt**, activités cédées et minoritaires ressort ainsi en hausse de +19%, à 3 350 millions d'euros.

La charge d'impôt est de -541 millions d'euros à comparer à -704 millions d'euros au deuxième trimestre 2024. L'impôt de ce trimestre intègre des éléments favorables notamment la non-fiscalisation de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US. La charge d'impôt du trimestre reste estimée et sera réévaluée d'ici la fin de l'année.

Le **résultat net avant minoritaires** est en hausse de +33,1%, et s'établit à 2 809 millions d'euros. **Les intérêts minoritaires** s'établissent à -420 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, en hausse de +48,7%, une quote-part de la plus-value sur la déconsolidation d'Amundi US étant reversée aux minoritaires.

Sur l'ensemble du premier semestre 2024, le résultat net part du Groupe publié est de 4 213 millions d'euros, contre 3 731 millions d'euros au premier semestre 2024, soit une hausse de +12,9%.

Le **produit net bancaire** augmente de **+4,9%** par rapport au premier semestre 2024, portés par la performance des métiers Gestion de l'Epargne et Assurance, Grandes Clientèles, Services financiers spécialisés et Pôle Activités hors Métiers. Les **charges d'exploitation** sont en hausse de +5,5% par rapport au premier semestre 2024, en lien notamment avec l'accompagnement du développement des métiers et l'intégration d'effets périmètre. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 53,9% sur le semestre, en hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à celui du premier semestre 2024. Le **résultat brut d'exploitation** atteint ainsi 6 571 millions d'euros, +4,1% par rapport au premier semestre 2024. Le **coût du risque** affiche une hausse de +3,8% sur la période, s'établissant à -855 millions d'euros contre -824 millions d'euros au premier semestre 2024.

La contribution des **sociétés mises en équivalence** ressort à 77 millions d'euros au premier semestre 2025 en baisse de -13 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024, soit -14,1%. Le **résultat net sur autres actifs** est de 456 millions d'euros au premier semestre 2025. Le **résultat avant impôt**, activités cédées et minoritaires ressort ainsi en hausse de +11,9%, à 6 250 millions d'euros. **La charge d'impôt** est de -1 368 millions d'euros à comparer à -1 315 millions d'euros au premier semestre 2024. Elle intègre l'impact de la surtaxe exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés pour -152 millions d'euros correspondant à une estimation d'environ -200 millions d'euros en 2025 (sous l'hypothèse d'un résultat fiscal 2025 égal à celui de 2024). Le **résultat net avant minoritaires** est en hausse de +14,3%, et s'établit à 4 882 millions d'euros. **Les intérêts minoritaires** s'établissent à -669 millions d'euros au premier semestre 2025, en hausse de +23,5% par rapport au premier semestre 2024.

¹³ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

¹⁴ Le coût du risque sur encours (en points de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre.

Le **bénéfice par action atteint 0,74 euro par action au deuxième trimestre 2025** à comparer à 0,58 euros au deuxième trimestre 2024.

Le **RoTE¹⁵**, calculé sur la base d'un RNPG annualisé¹⁶, de charges IFRIC, d'impacts de la surtaxe sur l'IS et de la plus-value sur la déconsolidation d'Amundi US linéarisés sur l'année, net des coupons annualisés d'Additional Tier 1 (retour sur fonds propres part du Groupe hors incorporels) et net de l'impact de change sur les AT1 remboursés, et retraité de certains éléments volatils comptabilisés en capitaux propres (dont réserves latentes), atteint **16,7% au premier semestre 2024**, en hausse de +1,3 point de pourcentage par rapport au premier semestre 2024.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au T2 et au S1 2025

| En m€ | T2-25 | T2-24 | Δ T2/T2 | S1-25 | S1-24 | Δ S1/1 |
|-----------------------------------------------------|--------------|--------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Produit net bancaire | 7 006 | 6 796 | +3,1% | 14 263 | 13 602 | +4,9% |
| Charges d'exploitation | (3 700) | (3 621) | +2,2% | (7 691) | (7 289) | +5,5% |
| Résultat brut d'exploitation | 3 306 | 3 175 | +4,1% | 6 571 | 6 312 | +4,1% |
| Coût du risque de crédit | (441) | (424) | +4,2% | (855) | (824) | +3,8% |
| Sociétés mises en équivalence | 30 | 47 | (35,2%) | 77 | 90 | (14,1%) |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 455 | 15 | x 29,4 | 456 | 9 | x 50,7 |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | - | - | ns | - | - | ns |
| Résultat avant impôt | 3 350 | 2 814 | +19,0% | 6 250 | 5 587 | +11,9% |
| Impôt | (541) | (704) | (23,2%) | (1 368) | (1 315) | +4,0% |
| Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession | 0 | - | ns | 0 | - | ns |
| Résultat net | 2 809 | 2 110 | +33,1% | 4 882 | 4 273 | +14,3% |
| Intérêts minoritaires | (420) | (282) | +48,7% | (669) | (542) | +23,5% |
| Résultat net part du Groupe | 2 390 | 1 828 | +30,7% | 4 213 | 3 731 | +12,9% |
| Bénéfice par action (€) | 0,74 | 0,58 | +29,1% | 1,30 | 1,08 | +20,3% |
| Coefficient d'exploitation (%) | 52,8% | 53,3% | -0,5 pp | 53,9% | 53,6% | +0,3 pp |

¹⁵ Voir détails du calcul du RoTE (retour sur fonds propres hors incorporels) en Annexes

¹⁶ Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) en retranchant chaque période des impacts IFRIC, des effets de la surtaxe sur l'IS et de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US afin de les linéariser sur l'année.

Analyse de l'activité et des résultats des pôles et métiers de Crédit Agricole S.A.

Activité du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Au fin juin 2025, les encours du pôle Gestion de l'épargne et Assurances (GEA) s'établissent à 2 905 milliards d'euros, en hausse de +27 milliards d'euros sur le trimestre (soit +1%), en raison essentiellement d'une collecte nette positive en gestion d'actifs et en assurance et d'un effet marché et change favorable sur la période. Sur un an, les encours gérés sont en hausse de +5,2%.

L'activité en assurances (Crédit Agricole Assurances) est très dynamique avec un chiffre d'affaires global à un niveau élevé de 12,7 milliards d'euros, en augmentation de +17,9% par rapport au deuxième trimestre 2024.

En Epargne/Retraite, au deuxième trimestre 2025, le chiffre d'affaires atteint 9,9 milliards d'euros, en hausse de +22,3% par rapport au deuxième trimestre 2024, dans un contexte porteur notamment en France. Le taux d'unités de compte dans la collecte brute¹⁷ est stable sur un an à 32,0%. La collecte nette atteint un record à +4,2 milliards d'euros (+2,7 milliards d'euros par rapport au deuxième trimestre 2024), constituée d'une collecte nette de +2,4 milliards d'euros sur les fonds en euros et de +1,8 milliard d'euros en unités de compte.

Les **encours** (épargne, retraite et prévoyance obsèques) poursuivent leur progression et s'établissent à 359,4 milliards d'euros (+21,5 milliards d'euros sur un an, soit +6,4%). La croissance des encours est portée par le très bon niveau de collecte nette trimestrielle et des effets marché favorables. La part des unités de compte dans les encours est de 30,2%, en hausse de +0,6 point de pourcentage par rapport à fin juin 2024.

En Assurance dommages, le chiffre d'affaires s'établit à 1,4 milliard d'euros au deuxième trimestre 2025, en hausse de +9,3% par rapport au deuxième trimestre 2024. Cette croissance s'appuie sur un effet prix, avec une hausse de la prime moyenne, bénéficiant des révisions tarifaires induites par le changement climatique et l'inflation des coûts de réparation ainsi que de l'évolution du mix produits, et un effet volume avec un portefeuille à plus de 16,9 millions¹⁸ de contrats à fin juin 2025 (soit +2,8% sur un an). Enfin, le ratio combiné à fin juin 2025 s'établit à 94,7%¹⁹, stable sur un an, et en hausse de +1,4 point de pourcentage par rapport au trimestre dernier.

En prévoyance/ emprunteur/ assurances collectives, le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2025 s'établit à 1,4 milliard d'euros en léger repli de -0,6% par rapport au deuxième trimestre 2024. La prévoyance individuelle affiche une croissance de +7,1% liée à la hausse du montant moyen des garanties. L'emprunteur affiche une baisse de son activité de -4,3% sur la période, notamment liée au crédit à la consommation à l'international. Les assurances collectives sont en légère hausse à +2,2%.

Sur la Gestion d'actifs (Amundi), les encours gérés par Amundi progressent sur le trimestre et sur l'année de respectivement +0,9% et +5,2%, pour atteindre le nouveau record de 2 267 milliards d'euros à fin juin 2025. Ils tiennent compte sur le trimestre de la première intégration de Victory Capital avec un effet périmètre de -9,7 milliards d'euros (effet de la déconsolidation d'Amundi US pour -70 milliards d'euros et de l'intégration de Victory pour +60 milliards d'euros). Les encours des activités US s'élèvent à 94 milliards d'euros à fin juin 2025, dont 36 milliards d'euros d'encours distribués par Amundi aux clients non-US (intégrés à 100%) et 58 milliards d'euros d'encours distribués par Victory aux clients US (quote-part à 26%). En dehors de l'effet périmètre, les encours bénéficient d'un niveau de collecte élevé sur le trimestre (+20,5 milliards d'euros), d'un effet marché favorable à hauteur de +57 milliards d'euros, et d'un fort effet négatif du change pour -48 milliards d'euros lié à la baisse du dollar US et de la roupie indienne. La collecte nette est équilibrée entre la collecte sur les actifs-moyen long terme (+11 milliards d'euros) et les JVs (+10 milliards d'euros). Sur le segment des institutionnels, la collecte nette s'élève à +8,7 milliards d'euros sur le trimestre, tirée par une activité saisonnière dynamique en épargne salariale (+4 milliards d'euros en actifs MLT). Le segment des JVs affiche une collecte nette de 10,3 milliards d'euros sur la période, avec un rebond de la collecte en Inde, et

¹⁷ En normes locales

¹⁸ Périmètre : dommages France et international

¹⁹ Ratio combiné dommages en France (Pacific) y.c actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / primes brutes acquises. Ratio non actualisé : 97,4% (+0,1 pp sur un an).

une reprise confirmée en Chine. Enfin, le segment du retail, affiche une collecte nette à 1,4 milliards d'euros sur le trimestre.

En Gestion de fortune, les encours gérés s'établissent au total (CA Indosuez Wealth Management et Banque privée de LCL) à 279 milliards d'euros à fin juin 2025 et sont en augmentation de +3,7% par rapport à juin 2024 et stables par rapport à mars 2025.

Pour **Indosuez Wealth Management**, les encours à fin juin s'établissent à 214 milliards d'euros²⁰ en hausse de +0,4% par rapport à fin mars 2025, avec une collecte nette légèrement négative à -0,1 milliard d'euros. La production est soutenue sur les produits structurés et les mandats, elle compense partiellement la décollecte liée notamment à des événements de liquidité de grands clients. L'effet marché et change du trimestre est favorable à hauteur d'1 milliard d'euros. Par rapport à fin juin 2024, les encours sont en augmentation de +9 milliards d'euros, soit +4,5%. A noter également, l'annonce du projet d'acquisition de la banque Thaler en Suisse le 4 avril 2025, et celle du projet de reprise de la clientèle « Wealth Management » du groupe BNP Paribas à Monaco le 23 juin 2025.

Résultats du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Au deuxième trimestre 2025 le pôle GEA réalise un **produit net bancaire** de 1 970 millions d'euros, en hausse de +1,3% par rapport au deuxième trimestre 2024. Les **charges** augmentent de +6,2% à -864 millions d'euros et le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 1 106 millions d'euros, -2,2% par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **coefficients d'exploitation** du deuxième trimestre 2025 s'élève à 43,8%, en hausse de +2,0 points de pourcentage par rapport à la même période en 2024. Les **sociétés mises en équivalence** affichent une contribution de 58 millions d'euros, en hausse de +77,4%, en lien notamment avec la première intégration de la contribution de Victory Capital à hauteur de 26% sur ce trimestre dans le pôle gestion d'actifs, pour 20 millions d'euro. Le **résultat net sur autres actifs** est impacté par la comptabilisation d'une plus-value de 453 millions d'euros liée également au partenariat avec Victory Capital. En conséquence, le **résultat avant impôt** est en hausse de +40,1% et s'élève à 1 610 millions d'euros au deuxième trimestre 2025. Le **résultat net part du Groupe** enregistre une hausse de +49,3% pour atteindre 1 100 millions d'euros.

Au premier semestre 2025, le pôle GEA réalise un **produit net bancaire** de 4 028 millions d'euros, en hausse de +7,9% par rapport au premier semestre 2024. Les charges augmentent de +14,8%. Ainsi le coefficient d'exploitation s'élève à 44,7 %, en augmentation de +2,7 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2024. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 2 229 millions d'euros, en hausse de +2,9% par rapport au premier semestre 2024. Les **sociétés mises en équivalence** affichent une contribution de 86 millions d'euros, en hausse de +39,4%, en lien notamment avec la première intégration de la contribution de Victory Capital à hauteur de 26% sur le deuxième trimestre 2025 dans le pôle gestion d'actifs. Le **résultat net sur autres actifs** est impacté par la comptabilisation d'une plus-value de 453 millions d'euros liée également au partenariat avec Victory Capital sur le deuxième trimestre 2025. L'impôt s'établit à 601 millions d'euros, et est en hausse de +19,8%. Le **résultat net part du Groupe** du pôle GEA intègre la surtaxe d'impôt sur les sociétés en France et s'établit à 1 780 millions d'euros, en hausse de +22,5% par rapport au premier semestre 2024. La hausse concerne tous les métiers du pôle (+66,1% sur la gestion d'actifs, +0,8% pour l'assurance et +92,3% pour la gestion de fortune).

Sur le deuxième trimestre 2025, le pôle GEA contribue à hauteur de 41% au résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. et à hauteur de 28% aux revenus (hors AHM).

Au 30 juin 2025, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 13,2 milliards d'euros dont 10,6 milliards d'euros sur les Assurances, 1,9 milliard d'euros sur la Gestion d'actifs et 0,7 milliard d'euros sur la Gestion de fortune. Les emplois pondérés du pôle sont de 51,4 milliards d'euros dont 24,0 milliards d'euros sur les Assurances, 19,7 milliards d'euros sur la Gestion d'actifs et 7,7 milliards d'euros sur la Gestion de fortune.

²⁰ Ce chiffre est retraité des actifs en conservation pour clients institutionnels

Résultats Assurances

Au deuxième trimestre 2025, le **produit net bancaire** des assurances atteint 790 millions d'euros, en hausse de +2,1% par rapport au deuxième trimestre 2024. Les revenus sont soutenus par l'Epargne/Retraite en lien avec la progression de l'activité et un résultat financier favorable sur la période, le Dommage qui bénéficie d'un bon niveau d'activité et de résultat financier, et par la performance de la Prévoyance qui compense un resserrement des marges techniques en Emprunteur. Les revenus du trimestre se composent notamment de 587 millions d'euros sur l'épargne retraite et prévoyance obsèques²¹, 89 millions d'euros sur la protection des personnes²² et 114 millions d'euros sur le dommage²³.

La **CSM** (*Contractual Service Margin*) s'établit à 26,8 milliards d'euros à fin juin 2025, en hausse de +6,3% par rapport à fin décembre 2024. Elle bénéficie d'une contribution des affaires nouvelles supérieure à l'allocation de CSM et d'un effet marché positif. Le facteur d'allocation de CSM annualisé s'élève à 8,0% à fin juin 2025.

Les charges non attribuables du trimestre s'établissent à -87 millions d'euros, en baisse de -0,9% par rapport au deuxième trimestre 2024. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** atteint 703 millions d'euros, en hausse de +2,5% par rapport à la même période en 2024. Le **résultat net avant impôt** est en hausse de +2,2% et s'élève à 703 millions d'euros. La charge d'impôt s'élève 143 millions d'euros, en baisse de -19,9% sur la période. **Le résultat net part du Groupe** s'établit à 557 millions d'euros, en hausse de +12,6% par rapport au deuxième trimestre 2024.

Le produit net bancaire de l'assurance au **premier semestre 2025** atteint 1 517 millions d'euros, en hausse de +1,5% par rapport au premier semestre 2024. Le résultat brut d'exploitation est de 1 335 millions d'euros (+1,4% par rapport au premier semestre 2024). Les charges non attribuables s'établissent à 182 millions d'euros, en hausse de +2,0%. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 12,0%, en deçà du plafond cible fixé par le Plan Moyen Terme de 15%. Le résultat net part du Groupe intègre la surtaxe d'impôt sur les sociétés en France et atteint 997 millions d'euros, en augmentation de +0,8% par rapport à celui du premier semestre 2024.

Les Assurances contribuent à hauteur de 23% au résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2025 et de 10% à leurs revenus (hors pôle AHM).

Résultats Gestion d'actifs

Au deuxième trimestre 2025, le **produit net bancaire** atteint 771 millions d'euros et affiche une baisse de -10,8% par rapport au deuxième trimestre 2024. La déconsolidation d'Amundi US (consolidée à 100% auparavant) et l'intégration de Victory Capital (à hauteur de 26% sur la ligne des sociétés mises en équivalence) a pris effet ce trimestre. En conséquence, retraité de cet effet périmètre²⁴, le produit net bancaire est stable (-0,6%) comparé au deuxième trimestre 2024. Les commissions nettes de gestion affichent une hausse de +1,0%²⁵ par rapport au deuxième trimestre 2024. Les revenus d'Amundi Technology affichent une hausse marquée et progressent de +50% par rapport au deuxième trimestre 2024, grâce à l'intégration d'aixigo (le leader européen de la Wealth Tech, dont l'acquisition a été finalisée en novembre 2024) qui amplifie une croissance organique toujours forte. Les commissions de surperformance sont en baisse de -29%²⁵ par rapport au deuxième trimestre 2024 en raison de la volatilité des marchés et les revenus financiers sont également en baisse en lien avec la baisse des taux. Les **charges** d'exploitation s'élèvent à -429 millions d'euros, en baisse de -8,8% par rapport au deuxième trimestre 2024. Hors l'effet périmètre lié au partenariat Victory Capital²⁴, elles sont en hausse de +2,2% sur la période. Le coefficient d'exploitation est en hausse à 55,7% (+1,2 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2024). **Le résultat brut d'exploitation** s'établit à 341 millions d'euros, en baisse de -13,2% par rapport au deuxième trimestre 2024. La contribution des **sociétés mises en équivalence**, reprenant la contribution des joint-ventures asiatiques d'Amundi ainsi que la nouvelle contribution de Victory Capital depuis ce trimestre, s'établit à 58 millions d'euros (dont +20 millions d'euros au titre de Victory Capital, dont la contribution est comptabilisée avec un décalage d'un trimestre donc hors synergies déjà réalisées au deuxième trimestre 2025 ; la contribution des JVs est en forte hausse à +16,6%

²¹ Montants de l'allocation de CSM, de loss component et de Risk Adjustment (RA), et d'écart d'expérience nets de réassurance, notamment

²² Montants d'allocation de CSM, de loss component et de RA, et d'écart d'expérience nets de réassurance notamment

²³ Net du coût de la réassurance, y compris résultat financier

²⁴ Effet périmètre Amundi US déconsolidé pro forma au T2 2024 : 89 m€ en PNB, 51 m€ en charges

²⁵ Hors effet périmètre

notamment en Inde) en hausse de +77,4% par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **résultat net sur autres actifs** est impacté par la comptabilisation d'une plus-value non monétaire de 453 millions d'euros liée également au partenariat avec Victory Capital sur le deuxième trimestre 2025. En conséquence, le résultat avant impôt s'élève à 850 millions d'euros, et double par rapport au deuxième trimestre 2024. Les intérêts minoritaires sont impactés par le partenariat avec Victory Capital et s'élèvent à 249 millions d'euros sur le trimestre. Le résultat net part du Groupe s'établit à 506 millions d'euros, en forte hausse (x2,3) par rapport au deuxième trimestre 2024 compte tenu l'impact du partenariat avec Victory Capital.

Sur le **premier semestre 2025**, le produit net bancaire est stable à 1 663 millions d'euros (-0,3%). Hors effet périmètre lié au partenariat avec Victory Capital au deuxième trimestre 2025, il serait en progression de +5,3% sur la période. Les charges d'exploitation sont en légère hausse de +0,7%. Hors effet périmètre lié au partenariat avec Victory Capital, elles seraient en progression de +5,3% sur la période. Le coefficient d'exploitation est de 55,7%, en hausse de +0,5 points par rapport au premier semestre 2024. Ainsi, le résultat brut d'exploitation est en baisse de -1,5% par rapport au premier semestre 2024. Le résultat des sociétés mises en équivalence augmente de +39,4%, reflétant notamment la première intégration de la contribution de Victory Capital sur le deuxième trimestre 2025. Le **résultat net sur autres actifs** est impacté par la comptabilisation d'une plus-value non monétaire de 453 millions d'euros liée également au partenariat avec Victory Capital sur le deuxième trimestre 2025. Au final, le résultat net part du Groupe du semestre intègre la surtaxe d'impôt sur les sociétés en France s'établit à 689 millions d'euros en hausse de +66,1%.

La Gestion d'actifs contribue à hauteur de 16% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2025 et 12% de leurs revenus sous-jacents.

Au 30 juin 2025, les fonds propres alloués à la Gestion d'actifs s'élèvent à 1,9 milliard d'euros ; les emplois pondérés sont de 19,7 milliards d'euros.

Résultats Gestion de fortune²⁶

Au deuxième trimestre 2025, le **produit net bancaire** de la gestion de fortune s'établit à 409 millions d'euros en hausse de +33,3% par rapport au deuxième trimestre 2024, bénéficiant de l'impact de l'intégration de Degroof Petercam en juin 2024. Hors cet effet²⁷, les revenus sont soutenus par la bonne dynamique des commissions transactionnelles, et la bonne tenue de la marge nette d'intérêt malgré le contexte de taux baissier. Les **charges** du trimestre atteignent -348 millions d'euros, en hausse de +36,4% par rapport au deuxième trimestre 2024, impactées par un effet périmètre Degroof Petercam²⁷ et -22,5 millions d'euros de coûts d'intégration au deuxième trimestre 2025²⁸. Retraité de ces impacts, l'évolution des charges est en légère hausse à +1,7% par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **coefficient d'exploitation** du deuxième trimestre 2025 s'établit à 85%, en hausse de +1,9 point de pourcentage par rapport à la même période en 2024. Retraité des coûts d'intégration, il s'élève à 79,5%. Le **résultat brut d'exploitation** atteint 61 millions d'euros, en hausse (+18,3%) par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **coût du risque** du trimestre reste modéré à -5 millions d'euros. Le **résultat net part du Groupe** atteint 36 millions d'euros, en hausse de +52,7% par rapport au deuxième trimestre 2024.

Sur le premier semestre 2025, le produit net bancaire du métier gestion de fortune est en augmentation de +48,6% par rapport au premier semestre 2024, bénéficiant notamment de l'intégration de Degroof Petercam²⁹ en juin 2024, pour atteindre 848 millions d'euros. Les charges sont en augmentation de +47,5% en raison de l'impact de l'intégration de Degroof Petercam²⁹ en juin 2024 et des coûts d'intégration. Le résultat brut d'exploitation augmente ainsi de +54,0% pour s'établir à 156 millions d'euros. Le résultat net sur autres actifs est nul au premier semestre 2025 en comparaison avec -20 millions d'euros au premier semestre 2024, correspondant à des frais d'acquisition Degroof Petercam. Le résultat net part du Groupe s'établit à 94 millions d'euros sur le semestre, et progresse de 92,3% par rapport au premier semestre 2024. L'objectif de résultat net part du Groupe additionnel de

²⁶ Périmètre Indosuez Wealth Management

²⁷ Effet périmètre Degroof Petercam avril/mai 2025 : PNB de 96 m€ et charges de -71 m€

²⁸ Coûts d'intégration T2-25 : -22,5 m€ vs -5,4 m€ au T2-24

²⁹ Effet périmètre Degroof Petercam sur le S1-25 : rappel des chiffres d'effet périmètre Degroof Petercam du T1-25 PNB de 164 m€ et charges de -115 m€

+150 à +200 millions d'euros en 2028 suite à l'intégration de Degroof Petercam est confirmé et le taux d'avancement de synergies réalisées s'élève à environ 25%.

La Gestion de fortune contribue à hauteur de 2% au résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2025 et 6% de leurs revenus (hors pôle AHM).

Au 30 juin 2025, les fonds propres alloués à la Gestion de fortune s'élèvent à 0,7 milliard d'euros ; les emplois pondérés sont de 7,7 milliards d'euros.

Activité du pôle Grandes clientèles

Le pôle Grandes Clientèles affiche une bonne activité au deuxième trimestre 2025, grâce à une bonne performance de la **Banque de financement et d'investissement** et une activité dynamique dans les **Services financiers aux institutionnels**.

Au deuxième trimestre 2025, les revenus de la **Banque de financement et d'investissement** sont stables à 1 705 millions d'euros, soit -0,1% par rapport au deuxième trimestre 2024 (+5% hors éléments volatils FVA/DVA et effet change). L'activité de **Banque de Marché et d'Investissement** est en retrait de -2,7% par rapport au deuxième trimestre 2024 (+3% hors éléments non récurrents et effet change), mais demeure à haut niveau à 860 millions d'euros, soutenue d'une part par une nouvelle progression des revenus des activités de la Banque de Marché (+2,8% par rapport au deuxième trimestre 2024, +10% hors éléments volatils FVA/DVA & effet change) notamment sur les activités de trading et crédit primaire qui compensent partiellement la baisse de revenus des structurés actions. Les revenus de la Banque de Financement sont en hausse à 845 millions d'euros, en progression de +2,8% par rapport au deuxième trimestre 2024 (+7% hors éléments non récurrents et effet change). Ceci s'explique notamment par la performance des financements structurés dont les revenus augmentent de +6,8% par rapport au deuxième trimestre 2024 notamment expliqué par le dynamisme du secteur des énergies renouvelables (hausse de la production sur les projets éoliens et solaires). La Banque Commerciale est en hausse de +0,7% par rapport au deuxième trimestre 2024, tirée par les activités de Corporate & Leveraged Finance, sous l'impulsion du secteur des financements d'acquisitions.

La Banque de Financement confirme son positionnement de leader sur les crédits syndiqués (#1 en France³⁰ et #2 en EMEA³⁰). CACIB réaffirme sa bonne position sur les émissions obligataires (#2 All bonds in EUR Worldwide³⁰) et affiche la position de #1 sur les Green, Social & Sustainable bonds en EUR³¹. La VaR réglementaire moyenne s'établit à 11,1 millions d'euros sur le second trimestre 2025, en hausse par rapport au premier trimestre 2025 à 10,5 millions d'euros, en lien avec l'évolution des marchés financiers et celle des positions. Elle demeure à un niveau reflétant la gestion prudente des risques.

Pour les **Services financiers aux institutionnels**, la croissance d'activité est soutenue par le dynamisme commercial et les effets marchés favorables.

Les **encours conservés** affichent ainsi une hausse de +1,1% à fin juin 2025 par rapport à fin mars 2025 et une hausse de +11,3% par rapport à fin juin 2024, pour atteindre 5 526 milliards d'euros. Les **encours administrés** sont en baisse de -3,0% sur le trimestre en raison d'une sortie planifiée de client et en hausse de +1,2% sur un an, atteignant 3 468 milliards d'euros à fin juin 2025.

Le 4 juillet 2025, Crédit Agricole S.A. a annoncé la finalisation du rachat des participations de 30,5% de Santander dans CACEIS.

Résultats pôle Grandes clientèles

Au **deuxième trimestre 2025**, le **produit net bancaire du pôle Grandes clientèles** atteint encore une fois un haut niveau à 2 224 millions d'euros (stable par rapport au deuxième trimestre 2024), soutenu par un haut niveau des métiers de la Banque de financement et d'investissement et des Services financiers aux institutionnels.

Les **charges d'exploitation** sont en hausse de +4,4%, augmentation expliquée par les investissements IT et par le développement de l'activité des métiers. Ainsi le **résultat brut d'exploitation** du pôle est en baisse de

³⁰ Refinitiv LSEG

³¹ Bloomberg en EUR

-5,1% par rapport au deuxième trimestre 2024 à 967 millions d'euros. Le pôle enregistre une dotation limitée du coût du risque de -20 millions d'euros intégrant la mise à jour des scénarios économiques et bénéficiant d'effets modèles favorables, à comparer à une dotation de -39 millions d'euros au deuxième trimestre 2024. Le résultat avant impôts s'élève à 958 millions d'euros, en baisse de -3,3% par rapport au deuxième trimestre 2024. La charge d'impôt s'élève à -149 millions d'euros au deuxième trimestre 2025. Enfin, le **résultat net part du Groupe** atteint 752 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, en hausse de +8,3% par rapport au résultat du deuxième trimestre 2024.

Au premier semestre 2025, le produit net bancaire publié du pôle Grandes Clientèles s'établit au plus haut niveau historique à 4 632 millions d'euros, soit +3,2% d'euros par rapport au premier semestre 2024. Les **charges d'exploitation** augmentent de +4,6% par rapport au premier semestre 2024 à 2 617 millions d'euros, essentiellement liés aux frais de personnel et aux investissements IT. Ainsi le résultat brut d'exploitation du premier semestre 2025 s'élève à 2 015 millions d'euros, en hausse de +1,4% par rapport au premier semestre 2024. Le **coût du risque** termine le premier semestre 2025 en dotation nette de -5 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2024. Ainsi, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** publié s'établit à 1 475 millions d'euros, en hausse de +4,1% par rapport au premier semestre 2024.

Le pôle contribue à hauteur de 34% au **résultat net part du Groupe** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2025 et de 32% aux **revenus** hors AHM.

Au 30 juin 2025, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 12,8 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 134,7 milliards d'euros.

Résultats Banque de financement et d'investissement

Au **deuxième trimestre 2025, le produit net bancaire** de la Banque de financement et d'investissement affiche une performance de haut niveau à 1 705 millions d'euros, stable (stable par rapport au deuxième trimestre 2024, +5% hors éléments volatils FVA/DVA et effet change).

Les **charges d'exploitation** enregistrent une hausse de +6,7% pour s'établir à -895 millions d'euros, expliquée principalement par les investissements IT et par le développement de l'activité des métiers. Le **résultat brut d'exploitation** diminue de -6,6% par rapport au deuxième trimestre 2024 et s'établit ainsi à un haut niveau à +810 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation atteint 52,5%, en hausse de +3,3 points de pourcentage sur la période. Le **coût du risque** enregistre une dotation limitée de -19 millions d'euros intégrant la mise à jour des scénarios économiques et bénéficiant d'effets modèles favorables. Enfin, le **résultat avant impôt** du deuxième trimestre 2025 s'élève à 793 millions d'euros, en baisse de -5,7% par rapport au deuxième trimestre 2024. Finalement, le **résultat net part du Groupe** enregistre une hausse de +6,7% point de pourcentage pour s'établir à 659 millions d'euros au deuxième trimestre 2025.

Au premier semestre 2025, le produit net bancaire publié progresse de +3,7% par rapport au premier semestre 2024 pour s'établir à 3 591 millions d'euros, soit le plus haut niveau historique semestriel. Les **charges d'exploitation** augmentent de +7,1%, principalement sur les rémunérations variables et les investissements IT pour accompagner le développement des métiers. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** à 1 704 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2024. Le **coût du risque** enregistre une reprise nette de +4 millions d'euros sur le premier semestre 2025, contre une reprise de +7 millions d'euros au premier semestre 2024. La charge d'impôt s'élève à -376 millions d'euros, en baisse de -9,3%. Au final, le **résultat net part du Groupe** publié s'établit à 1 307 millions d'euros sur le premier semestre 2025, en progression de +3,0% sur la période.

Les emplois pondérés à fin juin 2025 sont en baisse de -6,6 milliards d'euros par rapport à fin mars 2025 à 123,6 milliards d'euros, principalement expliqué par des effets modèles.

Résultats Services financiers aux institutionnels

Au deuxième trimestre 2025, le **produit net bancaire** des Services financiers aux institutionnels est stable par rapport au deuxième trimestre 2024 et s'établit à 519 millions d'euros, la bonne tenue de la marge nette d'intérêt étant compensée par une baisse des commissions (notamment sur le change). Les **charges d'exploitation** sont en baisse de -1,1% à -361 millions d'euros, en raison de la baisse des coûts d'intégration ISB par rapport au deuxième trimestre 2024³². Hors cet effet, les charges sont en légère hausse dans l'attente de l'accélération des synergies. Le **résultat brut d'exploitation** affiche ainsi une progression de +3,8% et s'établit à 158 millions d'euros au deuxième trimestre 2025. Le **coefficent d'exploitation** du deuxième trimestre 2025 s'élève à 69,6%, en baisse de -1,0 point de pourcentage par rapport à la même période en 2024. En conséquence, le **résultat avant impôt** est en hausse de +8,8% et s'élève à 165 millions d'euros au deuxième trimestre 2025. Le **résultat net part du Groupe** enregistre une hausse de +21,1% par rapport au deuxième trimestre 2024.

Le **produit net bancaire publié du premier semestre 2025** est en hausse de +1,5% par rapport au premier semestre 2024, porté par la bonne dynamique commerciale et une marge d'intérêt en évolution favorable sur la période. Les charges sont en baisse de -1,3% et intègrent -13,7 millions de coûts d'intégrations au titre de l'acquisition des activités de ISB (contre -44,3 millions d'euros de frais d'intégration au premier semestre 2024). Le **résultat brut d'exploitation** est en hausse de +8,8% par rapport au premier semestre 2024. Le **coefficent d'exploitation**, s'élève à 70,1%, en baisse de 2,0 points par rapport au deuxième semestre 2024. L'objectif de résultat net additionnel³³ de +100 millions d'euros en 2026 suite à l'intégration de ISB est confirmé et le taux d'avancement de synergies réalisées s'élève à environ 60%.

Au final, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** au premier semestre 2025 s'établit à 168 millions d'euros, en progression de +13,9% par rapport au premier semestre 2024.

Activité Services financiers spécialisés

La **production commerciale de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility (CAPFM)** atteint 12,4 milliards d'euros au deuxième trimestre 2025, en hausse de +2,4% par rapport au deuxième trimestre 2024, et en hausse de +12,4% par rapport au premier trimestre 2025. Cette hausse est portée par le crédit à la consommation traditionnel, tandis que l'activité automobile est stable dans un marché toujours complexe en Europe et en Chine. La part des financements automobile³⁴ dans la production trimestrielle s'élève à 49,6%. Le **taux client moyen à la production** est en légère baisse de -9 points de base par rapport au premier trimestre 2025. Les **encours gérés** de CAPFM s'établissent ainsi à 121,0 milliards d'euros à fin juin 2025, en hausse de +4,5% par rapport à fin juin 2024, sur tous les périmètres (Automobile +6,6%³⁵, LCL et Caisses régionales +4,2%, Autres entités +2,5%), bénéficiant de l'élargissement du portefeuille en gestion avec les Caisses Régionales et du développement bien orienté de la location automobile avec Leasys et Drivalia. Enfin, les **encours consolidés** s'élèvent à 68,0 milliards d'euros à fin juin 2025, en baisse de -0,9% par rapport au à fin juin 2024.

La **production commerciale de Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F)** est en repli de -19,4% par rapport au deuxième trimestre 2024 sur le crédit-bail, principalement en France dans un contexte de marché défavorable³⁶. À l'international la production est en hausse, notamment en Pologne. Les **encours de crédit-bail** sont en hausse de +5,0% sur un an, à la fois en France (+4,1%) et à l'international (+8,6%) et atteignent 20,8 milliards d'euros à fin juin 2025 (dont 16,4 milliards d'euros en France et 4,5 milliards d'euros à l'international). La **production commerciale en affacturage** est en hausse de +26,6% par rapport deuxième trimestre 2024, portée par la France, en hausse de +83,8%, bénéficiant de la signature d'un dossier significatif ; l'international est en baisse de -27,0%, principalement en Allemagne. Les **encours d'affacturage** à fin juin 2025 sont en progression de +3,7% par rapport à fin juin 2024, et le chiffre d'affaires factoré est en progression de +5,0% par rapport à la même période en 2024.

³² Coûts d'intégration ISB : -5 m€ au T2-25 (vs -24,4 m€ au T2-24)

³³ Le résultat net devient le résultat net part du groupe suite au rachat des minoritaires de Santander par Crédit Agricole S.A

³⁴ CA Auto Bank, JV automobiles et activités auto des autres entités

³⁵ CA Auto Bank et JV automobiles

³⁶ Financements locatifs des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels en France : -7,5% au T1-25 (source ASF)

Résultat services financiers spécialisés

Au **deuxième trimestre 2025**, le **produit net bancaire** du pôle Services financiers spécialisés s'élève à 881 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, en baisse de -1,0% par rapport au deuxième trimestre 2024. Les **charges** s'élèvent à -438 millions d'euros, en baisse de -1,0% par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **coefficients d'exploitation** s'établit à 49,8% stable par rapport à la même période en 2024. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 442 millions d'euros, en baisse de -1,0% par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **coût du risque** s'élève à -235 millions d'euros, il est en hausse de +11,7% par rapport au deuxième trimestre 2024. Le résultat des **sociétés mises en équivalence** s'élève à -13 millions d'euros, en forte baisse en comparaison au deuxième trimestre 2024 qui s'élevait à 29 millions d'euros, en lien notamment avec la baisse des revenus de *remarketing* pour CAPFM ainsi qu'une dépréciation de goodwill pour CAL&F. Le **résultat avant impôt** du pôle atteint 194 millions d'euros, en baisse de -26,7% par rapport à la même période en 2024. Le **résultat net part du groupe** atteint 114 millions d'euros, en baisse de -38,9% par rapport à la même période en 2024.

Au **premier semestre 2025**, le **produit net bancaire** du pôle Services financiers spécialisés s'élève à 1 749 millions d'euros et progresse de +0,8% comparé au premier semestre 2024. Les **charges d'exploitation** augmentent de +1,7% comparé au premier semestre 2024 à -912 millions d'euros. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 837 millions d'euros, stable (-0,2%) par rapport au premier semestre 2024. Le **coefficients d'exploitation** s'élève à 52,1%, soit +0,5 point de pourcentage par rapport à la même période en 2024. Le **coût du risque** augmente de +12,8% par rapport au premier semestre 2024, à -484 millions d'euros. La contribution des **sociétés mises en équivalence** est en baisse de -62,2% par rapport à la même période en 2024, en lien notamment avec la baisse des revenus de remarketing pour CAPFM, ainsi qu'une dépréciation de goodwill pour CAL&F (au deuxième trimestre 2025). Le **résultat net part du Groupe** du pôle intègre la surtaxe d'impôt sur les sociétés en France et atteint 263 millions d'euros, en baisse de -20,3% par rapport à la même période en 2024.

Le pôle contribue à hauteur de 6% au **résultat net part du Groupe** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2025 et de 12% aux revenus hors AHM.

Au 30 juin 2025, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 7,7 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 80,7 milliards d'euros.

Résultats Financement Personnel et Mobilité

Au **deuxième trimestre 2025**, le **produit net bancaire** de CAPFM atteint 697 millions d'euros, en hausse de +0,3% par rapport au deuxième trimestre 2024, avec un effets prix positif bénéficiant de l'amélioration du taux de marge à la production qui augmente de +35 points de base par rapport au deuxième trimestre 2024 (et qui baisse de -7 points de base par rapport au premier trimestre 2025), en partie absorbé par la hausse de la dette subordonnée³⁷. Les **charges** s'établissent à -339 millions d'euros en baisse de -1,1% et l'effet ciseaux est positif sur le trimestre à +1,3 point de pourcentage. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 358 millions d'euros, en hausse de +1,5% par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **coefficients d'exploitation** s'élève à 48,7%, soit -0,6 point de pourcentage par rapport à la même période en 2024. Le **coût du risque** augmente de +19,6%, à -228 millions d'euros, par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **coût du risque sur encours** s'établit ainsi à 135 points de base³⁸, en légère dégradation de +5 points de base par rapport au premier trimestre 2025, notamment sur les activités internationales. Le taux de créances douteuses atteint 4,6% à fin juin 2025, en légère hausse de +0,1 point de pourcentage par rapport à fin mars 2025, et le taux de couverture atteint 73,2%, en diminution de -0,2 point de pourcentage par rapport à fin mars 2025. Le résultat des **sociétés mises en équivalence** est en baisse de -71,4% par rapport à la même période en 2024, liée notamment à la baisse des revenus de *remarketing*. Le **résultat avant impôt** atteint 140 millions d'euros, en baisse de -27,1% par rapport à la même période en 2024. Le **résultat net part du Groupe** atteint 81 millions d'euros, en baisse de -38,4% par rapport à l'année dernière.

Au **premier semestre 2025**, Le **produit net bancaire** de CAPFM atteint 1 380 millions d'euros soit +1,1% par rapport au premier semestre 2024, bénéficiant d'effets volumes et prix positifs en partie compensés absorbé par

³⁷ Hausse des RWA d'environ +7G€ principalement liée à la consolidation des activités de leasing au T4-24

³⁸ Coût du risque des quatre derniers trimestres rapporté à la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

la hausse de la dette subordonnée³⁷. Les **charges** s'établissent à -709 millions d'euros, en hausse de +1,7% par rapport au premier semestre 2024, en lien notamment avec les frais de personnel et les charges informatiques. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 671 millions d'euros, en hausse de +0,6%. Le **coefficent d'exploitation** s'élève à 51,4%, soit +0,3 point de pourcentage par rapport à la même période en 2024. Le **coût du risque** augmente de +16,3% par rapport au premier semestre 2024, à -453 millions d'euros, en lien notamment avec une légère dégradation sur les filiales internationales. La contribution des **sociétés mises en équivalence** est en baisse de -25,9% par rapport à la même période en 2024, notamment en raison de la baisse des revenus de *remarketing*. Ainsi, le **résultat net part du Groupe**, intégrant la surtaxe d'impôt sur les sociétés en France, atteint 188 millions d'euros, en baisse de -18,7% par rapport au premier semestre 2024.

Résultats Leasing & Affacturage

Au deuxième trimestre 2025, le **produit net bancaire** de CAL&F atteint 183 millions d'euros, en baisse de -5,4% par rapport au deuxième trimestre 2024 en raison de la baisse des marges sur l'affacturage (en lien avec la baisse des taux). Les revenus sont en hausse sur le crédit-bail. Les **charges d'exploitation** s'établissent à -99 millions d'euros, elles sont en baisse de -0,8% sur le trimestre et le **coefficent d'exploitation** s'établit à 54,0% soit +2,6 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **résultat brut d'exploitation** atteint 84 millions d'euros, en baisse de -10,4% par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **coût du risque** intègre une reprise de provision sur encours sains de +20 millions d'euros et s'élève ainsi à -7 millions d'euros sur le trimestre, en baisse de -63,9% par rapport à la même période en 2024. Le **coût du risque sur encours** s'élève à 21 points de base³⁸, en baisse de -4 points de base par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à -22 millions d'euros au deuxième trimestre 2025 en forte baisse en comparaison au deuxième trimestre 2024 à -2 millions d'euros, en raison d'une dépréciation de goodwill. Le résultat avant impôt atteint 54 millions d'euros, en baisse de -25,4% par rapport à la même période en 2024. Le **résultat net part du Groupe** intègre la surtaxe d'impôt sur les sociétés en France et atteint 33 millions d'euros, en baisse de -40,2% par rapport à l'année dernière.

Au premier semestre 2025, le **produit net bancaire** est stable (-0,6%) par rapport au premier semestre 2024 à 369 millions d'euros avec une hausse sur le crédit-bail absorbée par une baisse des marges sur l'affacturage en raison de la baisse des taux. Les **charges d'exploitation** sont en hausse de +1,9% à -203 millions d'euros. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** est en baisse de -3,5% par rapport au premier semestre 2024 pour atteindre 166 millions d'euros. Le **coefficent d'exploitation** s'établit à 55,0%, soit +1,3 point de pourcentage par rapport au premier semestre 2024. Le **coût du risque** est en baisse par rapport au premier semestre 2024 (-21,8%) en raison d'une reprise de provision sur encours sains de +20 millions d'euros au deuxième trimestre 2025. La **contribution des sociétés mises en équivalence** s'élève à -24 millions d'euros au premier semestre 2025 en forte baisse en comparaison au premier semestre 2024 à -4 millions d'euros, en raison d'une dépréciation de goodwill au premier semestre 2025. Enfin, le **résultat net part du Groupe** intègre la surtaxe d'impôt sur les sociétés en France s'élève à 75 millions d'euros, en baisse de -24,1% par rapport au premier semestre 2024.

Activité de la Banque de proximité Crédit Agricole S.A.

En **Banque de proximité** chez Crédit Agricole S.A. ce trimestre, la production de crédit en France poursuit son rebond par rapport au deuxième trimestre 2024, elle est en recul en Italie dans un marché de l'habitat très concurrentiel. L'équipement des clients en assurances progresse.

Activité Banque de proximité en France

Au deuxième trimestre 2025, l'activité se maintient, avec un rebond de l'activité de crédit et notamment de crédit immobilier par rapport au deuxième trimestre 2024 et une hausse de la collecte. La conquête brute s'élève à 68 000 nouveaux clients ce trimestre.

Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV progresse de +0,6 point de pourcentage pour s'établir à 28,4% à fin juin 2025.

La production de crédits s'élève à 6,8 milliards d'euros, en hausse de +14% sur un an. Le deuxième trimestre 2025 enregistre une hausse de la production de crédits immobiliers (+24% par rapport au deuxième trimestre 2024). Le taux moyen à la production des prêts habitats s'établit à 3,07%, en baisse de -11 points de base par rapport au premier trimestre 2025 et -77 points de base sur un an. Le taux du stock des crédits habitat s'améliore de +3 points de base sur le trimestre et de +18 points de base sur un an. La bonne dynamique de production de crédits se poursuit sur le marché des entreprises (+10% sur un an) et des professionnels (+15% sur un an) et reste en hausse sur le crédit à la consommation (+2%).

Les encours de crédits s'établissent à 171,5 milliards d'euros à fin juin 2025, en hausse sur le trimestre (+0,5%) et sur un an (+2,0%, dont +1,8% sur les crédits habitats, +1,7% sur les crédits aux professionnels, +3,4% sur les crédits entreprises). Les encours de collecte s'établissent à 256,0 milliards d'euros à fin juin 2025, en hausse de +1,7% sur un an, tirés notamment par la collecte hors-bilan et une collecte bilan en légère hausse. Sur le trimestre, les encours de collecte sont stables de -0,2% par rapport à fin mars 2025, avec une hausse des dépôts à vue pour +2,6% alors que les dépôts à terme diminuent de -8,5% sur le trimestre, dans un environnement qui reste incertain. La collecte hors-bilan bénéficie d'un effet marché positif sur un an et sur le trimestre et d'une collecte nette positive en assurance-vie.

Activité Banque de proximité en Italie

Au deuxième trimestre 2025, la conquête brute de CA Italia atteint 54 000 nouveaux clients.

Les encours de crédit de CA Italia à fin juin 2025 s'établissent à 62,0 milliards d'euros³⁹, en hausse de +1,6% par rapport à fin juin 2024, dans un marché italien en légère progression⁴⁰, tirés par le marché des particuliers dont les encours augmentent de +2,8%. Le taux du stock sur les crédits diminue de -96 points de base par rapport au deuxième trimestre 2024, et de -24 points de base par rapport au premier trimestre 2025. La production de crédits du trimestre est en baisse de -8,1% en comparaison à un deuxième trimestre 2024 élevé, et dans un marché de l'habitat très concurrentiel au deuxième trimestre 2025. La production de crédit du semestre est en hausse de +1,3% en comparaison au premier semestre 2024.

Les encours de collecte à fin juin 2025 s'élèvent à 120,5 milliards d'euros, en hausse de +3,2% par rapport à fin juin 2024 ; la collecte bilan est stable (+0,3%) par rapport à fin juin 2024. Enfin, la collecte hors bilan augmente de +6,9% sur la même période et bénéficie de flux nets et d'un effet marché positifs.

Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est de 20,6% chez CA Italia, en hausse de +0,9 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2024.

Activité Banque de proximité à l'international hors Italie

Pour les Banques de proximité à l'international hors Italie, les encours de crédit s'établissent à 7,4 milliards d'euros en hausse de +5,2% à cours courant à fin juin 2025 par rapport à fin juin 2024 (+6,6% à change constant). Les encours de collecte s'élèvent à 11,7 milliards d'euros et sont en hausse de +6,4% à change courant (+9,7% à change constant) sur la même période.

En particulier en Pologne, les encours de crédit augmentent de +5,2% par rapport à fin juin 2024 (+3,6% à change constant) portés par le segment *retail*, et la collecte bilan de +8,2% (+6,6% à change constant). La production de crédit en Pologne est en hausse ce trimestre par rapport au deuxième trimestre 2024 (+7,9% à change courant et +6,5% à change constant). Par ailleurs, la conquête brute en Pologne atteint 48 000 nouveaux clients ce trimestre.

En Égypte, l'activité commerciale est dynamique sur tous les marchés. Les encours de crédit augmentent de +6,8% entre fin juin 2025 et fin juin 2024 (+20,9% à change constant). Sur la même période, la collecte bilan est en hausse de +9,0% et en hausse de +23,3% à change constant.

La liquidité est toujours très solide avec un excédent net de collecte sur les crédits de la Pologne et de l'Egypte s'élevant à +2,0 milliards d'euros au 30 juin 2025, et atteint 3,5 milliards d'euros en incluant l'Ukraine.

³⁹ Net des encours POCI

⁴⁰ Source Abi Monthly Outlook juillet 2025 : +0,9% juin/juin sur l'ensemble des crédits

Résultats Banque de proximité en France

Au deuxième trimestre 2025 le produit net bancaire de LCL atteint 976 millions d'euros, stable par rapport au deuxième trimestre 2024. La hausse des commissions (+3,1% par rapport au deuxième trimestre 2024) est notamment portée par la bonne dynamique sur les assurances (vie et non-vie). La MNI est en baisse de -3,4%, impactée notamment par un effet de base défavorable, mais en amélioration par rapport au premier trimestre 2025 (+7,8%), grâce au repricing progressif des crédits et à la baisse du coût des ressources clientèle (qui bénéficie d'une évolution favorable du mix de dépôts) et du refinancement, atténuée par la moindre contribution de la macrocouverture.

Les charges sont en légère hausse de +1,0% et s'établissent à -597 millions d'euros en lien avec la poursuite des investissements. Le coefficient d'exploitation s'établit à 61,1%, en hausse de 0,8 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2024. Le résultat brut d'exploitation est ainsi en baisse de -2,4%, à 380 millions d'euros.

Le coût du risque est stable (-0,3% par rapport au deuxième trimestre 2024) et s'établit à -95 millions d'euros (dont une dotation de -104 millions d'euros sur le risque avéré et une reprise de +10 millions d'euros sur encours sains, intégrant l'impact de la mise à jour des scénarios compensée par la mise à jour de modèles. Le coût du risque sur encours est stable à 20 points de base, avec un niveau toujours élevé sur le marché des professionnels. Le taux de couverture reste toujours à un niveau élevé et s'établit à 60,9% à fin juin 2025. Le taux de créances douteuses atteint 2,1% à fin juin 2025.

Au final, le résultat net avant impôts s'établit ainsi 286 millions d'euros, en baisse de -3,4% par rapport au deuxième trimestre 2024, et le résultat net part du Groupe baisse de -5,7% par rapport au deuxième trimestre 2024.

Au premier semestre 2025, les revenus de LCL sont stables de +0,3% par rapport au premier semestre 2024 et atteignent 1 939 millions d'euros. La marge nette d'intérêt est en baisse (-2,6%), bénéficiant du repricing progressif des crédits et du moindre coût des ressources et du refinancement, avec toutefois un impact toujours positif mais moins favorable de la macrocouverture et un effet de base défavorable constaté au deuxième trimestre. Les commissions sont en hausse de +3,4% par rapport au premier semestre 2024, en particulier sur l'assurance. Les charges sont en croissance de +2,4% sur la période et le coefficient d'exploitation reste maîtrisé (+1,3 point de pourcentage par rapport au premier semestre 2024) à 63,0%. Le résultat brut d'exploitation diminue de -3,1% et le coût du risque s'améliore de -12,9%. Au final, la contribution du métier au résultat net part du groupe intègre la surtaxe d'impôt sur les sociétés en France et atteint 337 millions d'euros (-14,4% par rapport au premier semestre 2024).

Au final, le métier contribue à hauteur de 8% au **résultat net part du Groupe** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au deuxième trimestre 2025 et de 13% aux **revenus** hors AHM.

Au 30 juin 2025, les **fonds propres alloués** au métier s'élèvent à 5,3 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 55,7 milliards d'euros.

Résultats Banque de proximité à l'international⁴¹

Au deuxième trimestre 2025, les revenus de la **Banque de proximité à l'international** s'établissent à 1 007 millions d'euros, en baisse par rapport au deuxième trimestre 2024 (-1,9% à change courant ; -1,3% à change constant). Les **charges d'exploitation** s'élèvent à -520 millions d'euros, en baisse de -6,3% (-6,0% à cours constant), bénéficiant de la fin de la contribution à la DGS en 2025, qui avait été comptabilisée pour -58 millions d'euros au deuxième trimestre 2024. Par conséquent, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 487 millions d'euros, en hausse de +3,2% (+4,3% à change constant) sur la période. Le **coût du risque** atteint -61 millions d'euros, en baisse de -15,5% par rapport au deuxième trimestre 2024 (-19,8% à change constant). **Finalement, le résultat net part du Groupe pour CA Italia, CA Egypte, CA Pologne et CA Ukraine** s'élève à 238 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, en hausse de +4,3% (et +6,4% à cours constant).

Au premier semestre 2025, les revenus de la **Banque de proximité à l'international** baissent de -2,5% pour s'établir à 2 033 millions d'euros (-0,7% à change constant). Les **charges d'exploitation** s'élèvent à -1 035 millions d'euros, en baisse de -2,4% (-4% à change constant) par rapport au premier semestre 2024, bénéficiant

⁴¹ Au 30 juin 2025 ce périmètre inclut les entités de CA Italia, CA Polska, CA Egypte et CA Ukraine

de la fin de la contribution à la DGS en 2025, qui avait été comptabilisée pour -58 millions d'euros au deuxième trimestre 2024. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 998 millions d'euros, en baisse de -2,6% (+2,9% à change constant). Le **coût du risque** est en baisse de -17,3% (-14,2% à change constant) à -128 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024. Au final, le **résultat net part du Groupe** de la **Banque de proximité à l'international** s'établit à 483 millions d'euros, stable en comparaison à 485 millions au premier semestre 2024.

Au 30 juin 2025, le capital alloué au pôle Banque de Proximité à l'International s'élève à 4,3 milliards d'euros et les emplois pondérés sont de 44,9 milliards d'euros.

Résultats Italie

Au deuxième trimestre 2025, les revenus de **Crédit Agricole Italia** s'établissent à 767 millions d'euros, en baisse de -2,2% par rapport au deuxième trimestre 2024, en raison de la baisse de la marge nette d'intérêt (-4,4% par rapport au deuxième trimestre 2024 en lien avec la baisse des taux). La marge nette d'intérêt est en hausse de +2% par rapport au premier trimestre 2025. Les commissions sur encours gérés sont en hausse significative de +11,6% par rapport au deuxième trimestre 2024. Les **charges d'exploitation** s'établissent à -398 millions d'euros, en baisse de -9,5% par rapport au deuxième trimestre 2024, en raison de la fin de la contribution à la DGS en 2025 alors qu'un montant de -58 millions d'euros avait été comptabilisé à ce titre au deuxième trimestre 2024. Hors DGS, les charges augmentent de +4,3% par rapport au deuxième trimestre 2024 en raison des frais de personnel et informatiques, en accompagnement du développement des métiers.

Le **coût du risque** s'élève à -45 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, en baisse de -26,4% par rapport au deuxième trimestre 2024, et poursuit sa baisse avec une amélioration de la qualité de l'actif et du taux de couverture. En effet, le coût du risque sur encours⁴² est de 36 points de base, en amélioration de 3 points de base par rapport au premier trimestre 2025 ; le taux de créances douteuses est de 2,7% et s'améliore par rapport au premier trimestre 2025 ; tout comme le taux de couverture qui s'établit à 81,0% (+3,1 points de pourcentage par rapport au premier trimestre 2025). Le **résultat net part du Groupe** de CA Italia s'établit ainsi à 172 millions d'euros, en hausse de +12,3% par rapport au deuxième trimestre 2024.

Au premier semestre 2025, les revenus de **Crédit Agricole Italia** baissent de -0,9% pour s'établir à 1 545 millions d'euros. Les **charges d'exploitation** s'élèvent à -781 millions d'euros, en baisse de -4,8% par rapport au premier semestre 2024, et en hausse de +2,4% hors DGS pour -58 millions d'euros au deuxième trimestre 2024. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 763 millions d'euros, en hausse de +3,4% par rapport au premier semestre 2024. Le **coût du risque** s'établit à -102 millions d'euros et est en baisse de -17,2% par rapport au premier semestre 2024. Au final, le **résultat net part du Groupe** de CA Italia s'établit à 350 millions d'euros, en hausse de +5,2% par rapport au premier semestre 2024.

Résultats Groupe Crédit Agricole en Italie⁴³

Sur le premier semestre 2025, le **résultat net part du Groupe** des entités en Italie atteint 652 millions d'euros en baisse de -1,1% par rapport au premier semestre 2024. En termes de répartition par métiers, ce résultat se ventile de la façon suivante : 54% pour la Banque de proximité, 14% pour les Services financiers spécialisés, 19% pour la Gestion de l'épargne et l'Assurance, et 13% pour la Grandes Clientèles. Enfin, la contribution de l'Italie représente 15% du résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A du premier semestre 2025.

⁴² Sur quatre trimestres glissants

⁴³ Au 30 juin 2025, ce périmètre correspond à l'agrégation de l'ensemble des entités du Groupe présents en Italie : CA Italia, CAPFM (Agos, Leasys, CA Auto Bank), CAA (CA Vita, CACI, CA Assicurazioni), Amundi, CACIB, CAIWM, CACEIS, CALEF

Résultats Banque de proximité à l'international - hors Italie

Au **deuxième trimestre 2025**, les **revenus** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'établissent à 240 millions d'euros, en baisse de -1,1% (+1,7% à change constant) par rapport au deuxième trimestre 2024. Les revenus en Pologne augmentent de +9,5% par rapport au deuxième trimestre 2024 (+8,3% à change constant) tirés par la marge nette d'intérêt et les commissions. Les revenus en Égypte baissent de -9,2% (-4,8% à change constant) avec un effet de base résiduel lié à l'activité de change exceptionnelle du deuxième trimestre 2024. La hausse des commissions ne compense pas la légère baisse de la marge nette d'intérêts. Les **charges d'exploitation** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'élèvent à -123 millions d'euros, en hausse de +6,0% par rapport au deuxième trimestre 2024 (+7,5% à change constant) sous l'effet des frais de personnel et des taxes en Pologne ainsi que des frais de personnel et des charges informatiques en Égypte. A change constant l'effet ciseaux est positif à hauteur de +2,6 points de pourcentage en Pologne. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 117 millions d'euros, en baisse de -7,5% (-3,6% à change constant) par rapport au deuxième trimestre 2024. Le **coût du risque** est à un niveau faible à -16 millions d'euros, contre -11 millions d'euros au deuxième trimestre 2024. Par ailleurs, à fin juin 2025, le taux de couverture des encours de crédit reste élevé en Pologne et en Égypte à 124% et à 135% respectivement. En Ukraine, le taux de couverture reste prudent (558%). Au final, la contribution de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** au résultat net part du Groupe est de 66 millions d'euros, en baisse de -11,9% par rapport au deuxième trimestre 2024 (-6,5% à change constant).

Sur **le premier semestre 2025**, les **revenus** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'établissent à 488 millions d'euros, en baisse de -7,1% (-1,1% à change constant) par rapport au premier semestre 2024. Les **charges d'exploitation** augmentent de +5,9% par rapport au premier semestre 2024 (+8,4% à change constant) et s'élèvent à -254 millions d'euros. Le **coeffcient d'exploitation** est de 52,0% à fin juin 2025, en dégradation de 6,4 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2024. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 235 millions d'euros, en baisse de -17,9% (-9,7% à change constant) par rapport au premier semestre 2024. Le **coût du risque** s'établit à -26 millions d'euros, en baisse de -17,8% (-19,7% à change constant) par rapport au premier semestre 2024. Au final, la contribution de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** au **résultat net part du Groupe** est de 133 millions d'euros.

Au 30 juin 2025, le **pôle Banque de proximité dans son ensemble** contribue à hauteur de 19% au résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) et de 28% aux revenus hors AHM.

Au 30 juin 2025, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 9,6 milliards d'euros. Les emplois pondérés du pôle sont de 100,6 milliards d'euros.

Résultat Activités hors métiers

Le **résultat net part du Groupe** des activités hors métiers s'établit à -22 millions d'euros au deuxième trimestre 2025 en hausse de +217 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2024. La contribution du pôle Activités hors métiers s'analyse en distinguant la contribution « structurelle » (-60 millions d'euros) des autres éléments (+39 millions d'euros).

La contribution de la composante « structurelle » (-60 millions d'euros) est en hausse de +184 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2024 et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -287 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, en hausse de +45 millions d'euros.
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*), CA Immobilier, CATE et BforBank intégrés en mise en équivalence, et autres participations. Leur contribution, à +217 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, est en hausse de +140 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2024, intégrant notamment l'impact favorable du dividende de Banco BPM en lien avec une participation portée à 19,8% combiné à une hausse de la valorisation des titres (+143 millions d'euros)
- Les activités support du Groupe. Leur contribution s'élève à +9 millions d'euros ce trimestre (stables par rapport au deuxième trimestre 2024).

La contribution des « autres éléments » s'élève à +39 millions d'euros, en hausse de +32 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2024 et s'explique notamment par des éléments de volatilité ESTER/BOR.

Au **premier semestre 2025**, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle AHM s'élève à -124 millions d'euros, en hausse de +221 millions d'euros, par rapport au premier semestre 2024. La composante structurelle contribue à hauteur de -114 millions d'euros et les autres éléments du pôle enregistrent une contribution de -10 millions d'euros sur le semestre.

La contribution de la composante « structurelle » est en hausse de +237 millions d'euros comparé au premier semestre 2024 et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -601 millions d'euros au premier semestre 2025, en hausse de +26 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024 ;
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*), CA Immobilier et BforBank, et autres participations: leur contribution, à +469 millions d'euros au premier semestre 2025, est en hausse par rapport au premier semestre 2024 (+207 millions d'euros) ;
- Les fonctions support du Groupe : leur contribution est de +18 millions d'euros sur le premier semestre 2025 en hausse de +4 millions d'euros comparé au premier semestre 2024.

La contribution des « autres éléments » est en baisse de -15 millions d'euros comparé au premier semestre 2024.

Au 30 juin 2025, les emplois pondérés sont de 38,3 milliards d'euros.

Solidité financière

Le Groupe Crédit Agricole dispose du meilleur niveau de solvabilité parmi les banques systémiques européennes.

Les ratios de capital pour le Groupe Crédit Agricole s'établissent bien au-dessus des exigences réglementaires. Au 30 juin 2025, le **ratio Common Equity Tier 1** (CET1) phasé du Groupe Crédit Agricole s'établit à 17,6%, soit un coussin substantiel de 7,7 points de pourcentage au-dessus de l'exigence réglementaire. Sur le trimestre, l'évolution du ratio CET1 est stable, s'expliquant par la hausse du résultat conservé de +31 points de base (pb), la croissance organique des métiers de -29 pb, +5 pb d'effets méthodologiques et -13 pb lié aux opérations M&A, OCI et autres.

Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole, bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légal ainsi que de la flexibilité de circulation du capital au sein du groupe Crédit Agricole. Son ratio CET1 phasé au 30 juin 2025 s'élève à 11,9%, soit 3,2 points de pourcentage au-dessus de l'exigence réglementaire, -20 pb par rapport à fin mars 2025. L'évolution sur le trimestre s'explique par le résultat conservé de +28 pb, la croissance organique des métiers de -23 pb, de +4 pb d'effets méthodologiques et -33 bp provenant des opérations M&A, OCI et autres⁴⁴. En incluant les opérations M&A réalisées après le 30 juin 2025, le ratio CET1 proforma s'élèverait à 11,6%.

La variation des emplois pondérés de Crédit Agricole S.A. de 1 milliard d'euros par pôle métier résulte des effets combinés de +3,4 milliards d'euros des pôles Banques de proximité lié à l'évolution des métiers, -0,3 milliard d'euros de la GEA tenant compte la remontée de dividende d'assurance, +1,7 milliard d'euros des services financiers spécialisés, -7,0 milliards d'euros de la Grande Clientèle en lien avec les effets méthodologiques et change favorables et la croissance modérée des métiers et +3,2 milliards d'euros de pôle Activités hors métiers, en lien avec l'impact de la hausse de participation de Banco BPM portée à 19,8%.

Pour le Groupe Crédit Agricole, les emplois pondérés des Caisses régionales sont en hausse de +6,9 milliards d'euros. L'évolution des autres métiers suit la même tendance que pour Crédit Agricole S.A.

| | Structure financière du Groupe Crédit Agricole | | | Crédit Agricole S.A. | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------|--------------------|----------------------|----------|--------------------|
| | 30/06/25 | 31/03/25 | Exigences 30/06/25 | 30/06/25 | 31/03/25 | Exigences 30/06/25 |
| Ratio CET1 phasé ⁴⁵ | 17,6% | 17,6% | 9,9% | 11,9% | 12,1% | 8,7% |
| Ratio Tier1 ⁴⁵ | 18,9% | 19,0% | 11,7% | 14,0% | 14,3% | 10,5% |
| Ratio global ⁴⁵ | 21,4% | 21,8% | 14,2% | 17,8% | 18,4% | 13,0% |
| Emplois pondérés (Mds€) | 649 | 641 | | 406 | 405 | |
| Ratio de levier | 5,6% | 5,6% | 3,5% | 3,9% | 4,0% | 3,0% |
| Exposition de levier (Mds€) | 2 191 | 2 173 | | 1 445 | 1 434 | |
| Ratio TLAC (% RWA) ^{45,46} | 27,6% | 28,5% | 22,4% | | | |
| Ratio TLAC (% LRE) ⁴⁶ | 8,2% | 8,4% | 6,75% | | | |
| Ratio MREL subordonné (% RWA) ⁴⁵ | 27,6% | 28,5% | 21,6% | | | |
| Ratio MREL subordonné (% LRE) | 8,2% | 8,4% | 6,25% | | | |
| Ratio MREL total (% RWA) ⁴⁵ | 32,7% | 34,0% | 26,2% | | | |
| Ratio MREL total (% LRE) | 9,7% | 10,0% | 6,25% | | | |
| Distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions (Mds€) ⁴⁷ | 46 | 46 | | 13 | 14 | |

⁴⁴ Participation dans le Banco BPM -21 pb ; participation avec Victory Capital : -8 pb ou -1 pb en tenant compte de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US ; complément de dépassement de franchise pour les autres participations financières : -7 pb.

⁴⁵ Exigence SREP applicable au 30 juin 2025, y compris l'exigence combinée de coussins de fonds propres incluant pour (a) le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% (qui passera à 1,5% au 1er janvier 2026 suite à la notification reçue de l'ACPR le 27 novembre 2024), le coussin contracyclique fixé à 0,76%, ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,10% et, (b) pour Crédit Agricole S.A. un coussin de conservation de 2,5%, le coussin contracyclique fixé à 0,65% ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,16%.

⁴⁶ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de continuer à renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2025.

⁴⁷ En cas de non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres. Les éléments distribuables de l'entité Crédit Agricole S.A. s'établissent à 42,9 milliards d'euros incluant 29,6 milliards d'euros de réserves distribuables et 13,3 milliards d'euros de primes d'émission au 31 décembre 2024.

Au niveau de Crédit Agricole S.A., la distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions est la distance au **seuil de déclenchement du MMD**⁴⁸, à savoir 318 points de base, soit 13 milliards d'euros de capital CET1 au 30 juin 2025. Crédit Agricole S.A. n'est soumis ni à l'exigence de L-MMD (distance à l'exigence de coussin de ratio de levier) ni au M-MMD (distance aux exigences de MREL).

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, la distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions est la distance au **seuil de déclenchement du L-MMD** au 30 juin 2025. Le Groupe Crédit Agricole dispose ainsi d'une marge de sécurité de 209 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 46 milliards d'euros de capital Tier 1.

Au 30 juin 2025, le Groupe Crédit Agricole présente **des ratios TLAC et MREL** bien au-delà des exigences⁴⁹. Le Groupe Crédit Agricole dispose ainsi d'une marge de sécurité de 530 points de base au-dessus du **seuil de déclenchement du M-MMD**, soit 34 milliards d'euros de capital CET1. A cette date, la distance au seuil de déclenchement du M-MMD correspond à la distance entre le ratio TLAC et l'exigence correspondante. L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26% des RWA hors dette senior préférée éligible.

⁴⁸ En cas de non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres. Les éléments distribuables de l'entité Crédit Agricole S.A. s'établissent à 42,9 milliards d'euros incluant 29,6 milliards d'euros de réserves distribuables et 13,3 milliards d'euros de primes d'émission au 31 décembre 2024.

⁴⁹ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de continuer à renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2025.

Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2024, des modifications ont été apportées à la présentation de la position de liquidité du Groupe (réserves et Bilan de Liquidité, décomposition de la dette long-terme). Ces modifications sont décrites dans le Document d'Enregistrement Universel 2024.

Les dépôts clientèle, diversifiés et granulaires, affichent une stabilité versus mars 2025 (1 147 milliards d'euros à fin juin 2025).

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décote⁵⁰, s'élèvent à 471 milliards d'euros au 30 juin 2025, en baisse de -16 milliards d'euros par rapport au 31 mars 2025.

Elles couvrent plus de deux fois la dette court terme nette des actifs de trésorerie.

Cette variation des réserves de liquidité s'explique principalement par :

- La baisse du portefeuille titres (HQLA et non-HQLA) pour -7 milliards d'euros ;
- La baisse des actifs mobilisés en Banques Centrales et non encombrés pour -13 milliards d'euros, liés à la baisse des titrisations auto-souscrites pour -7 milliards d'euros et à la baisse des créances éligibles Banque Centrale pour -6 milliards d'euros ;
- La hausse des dépôts en Banques centrales pour +4 milliards d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en Banques Centrales après décote s'élèvent à 131 milliards d'euros.

Le Bilan de Liquidité du Groupe, à 1 696 milliards d'euros au 30 juin 2025, fait apparaître un **excédent des ressources stables sur emplois stables de 179 milliards d'euros**, en baisse de -18 milliards d'euros par rapport à fin mars 2025. Cet excédent reste bien au-delà de la cible Plan à Moyen Terme de 110-130 milliards d'euros.

La dette long terme s'élève à 316 milliards d'euros au 30 juin 2025, en légère hausse par rapport à fin mars 2025. Elle comprend :

- Les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 93 milliards d'euros, en hausse de +4 milliards d'euros ;
- Les dettes seniors préférées à hauteur de 162 milliards d'euros ;
- Les dettes seniors non préférées pour 38 milliards d'euros, en baisse de -2 milliards d'euros liés à la dette éligible MREL/TLAC ;
- Et des titres Tier 2 s'élevant à 23 milliards d'euros, en baisse de -1 milliard d'euros.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Au 30 juin 2025, les ratios LCR moyen (calculés sur 12 mois glissants) s'élèvent respectivement à 137% pour le Groupe Crédit Agricole (soit un excédent de 87 milliards d'euros) **et 142% pour Crédit Agricole S.A.** (soit un excédent de 84 milliards d'euros). Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (environ 110%).

Par ailleurs, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 100%**, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021 et supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (>100%).

⁵⁰Les titres composant les réserves de liquidité sont valorisés après décote d'un stress idiosyncratique à partir du mois de décembre 2024 (stress systémique précédemment) afin de représenter au mieux la valeur de liquéfaction des titres en cas de stress de liquidité.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Au 30 juin 2025, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 21,3 milliards d'euros⁵¹ de dette à moyen long terme, dont 84% émis par Crédit Agricole S.A.

On note notamment les montants suivants pour les émetteurs du Groupe hors Crédit Agricole S.A. :

- Crédit Agricole Assurances a émis 750 millions d'euros en RT1 Perpétuel NC10,75 ans ;
- Crédit Agricole Personal Finance & Mobility a émis :
 - 1 milliard d'euros en émission EMTN à travers l'entité Crédit Agricole Auto Bank (CAAB) ;
 - 420 millions d'euros de titrisations à travers l'entité Agos ;
- Crédit Agricole Italia a émis en format senior collatéralisé une émission pour un total de 1 milliard d'euros ;
- Crédit Agricole next bank (Suisse) a émis deux tranches en format senior collatéralisé pour un total de 200 millions de francs suisses dont 100 millions en format Green Bond.

Au 30 juin 2025, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 16,5 milliards d'euros^{51,52}.

La banque a levé l'équivalent de 16,5 milliards d'euros, dont 7,3 milliards d'euros en dette senior non préférée et 2,8 milliards d'euros en dette Tier 2, ainsi que 1,7 milliard d'euros de dette senior préférée et 4,7 milliards d'euros de dette senior collatéralisée à fin juin. Le financement est diversifié en formats et en devises avec notamment :

- 2,75 milliard d'euros^{52,53} ;
- 5,4 milliards de dollars américains (5,1 milliards d'euros équivalent) ;
- 1,6 milliard de livres sterling (1,9 milliard d'euros équivalent) ;
- 179,3 milliards de yen japonais (1,1 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,4 milliard de dollars singapouriens (0,3 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,6 milliard de dollars australiens (0,4 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,3 milliard de francs suisses (0,3 milliard d'euros équivalent).

A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé 77%^{52,53} de son refinancement en devises hors euros à fin juin.

De plus, Crédit Agricole S.A. a émis le 13 février 2025 un AT1 Perpétuel NC10 ans pour 1,5 milliard d'euros au taux initial de 5,875% et annoncé le 30 avril 2025 exercer le call réglementaire de l'AT1 de 103 millions de livre sterling d'encours (XS1055037920) – inéligible, grandfathered jusqu'au 28/06/2025 – remboursée en date du 30/06/2025.

Le plan de financement MLT de marché 2025 est fixé à 20 milliards d'euros, avec une répartition équilibrée entre dette senior préférée ou senior collatéralisée et dette senior non préférée ou Tier 2.

Ce plan de refinancement a été réalisé à 82% au 30 juin 2025 avec :

- 4,7 milliards d'euros de dette senior collatéralisée ;
- 1,7 milliard d'euros équivalent de dette senior préférée ;
- 7,3 milliards d'euros équivalent de dette senior non préférée ;
- 2,8 milliards d'euros équivalent de dette Tier 2.

⁵¹ Montant brut avant rachats et amortissements

⁵² Hors émission AT1

⁵³ Hors émissions senior collatéralisées

Environnement économique et financier

Rétrospective premier semestre 2025

Un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, source de ralentissement

C'est dans un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, marqué par des guerres ouvertes et des tensions géopolitiques et commerciales puissantes, que s'est déroulé le premier semestre. La guerre en Ukraine est demeurée une question majeure et irrésolue : les initiatives du président D. Trump censées conduire à un arrêt du conflit se sont révélées infructueuses tout en signalant la réorientation stratégique américaine souhaitant, notamment, se désengager de la protection du territoire européen. Les déclarations du président Trump relatives à l'OTAN (exigence de dépenses militaires à 5% du PIB) ont contraint l'Europe à accélérer la refonte de sa stratégie de défense, comme en témoigne l'annonce d'un Livre blanc détaillant des mesures de soutien à la défense pour 800 milliards d'euros. Alors que le conflit israélo-palestinien s'est prolongé sans qu'aucune solution politique pérenne ne semble se dessiner, les tensions internationales ont culminé en juin à l'occasion de l'attaque d'Israël, rapidement rejoint par son allié américain, contre l'Iran. Après douze jours d'affrontements, un cessez-le-feu a été annoncé le 24 juin.

Le retour de Donald Trump à la présidence américaine s'est évidemment traduit une offensive protectionniste d'une violence non anticipée. Cette offensive a culminé avec le « *Liberation Day* » du 2 avril, à l'occasion duquel des droits de douane, dits « réciproques », ont été imposés à l'ensemble des partenaires commerciaux des Etats-Unis. Si la Chine a été particulièrement ciblée, l'Union Européenne a également été sévèrement visée alors même que les pays participant à l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA, Etats-Unis, Canada, Mexique) n'étaient pas épargnés puisque sujets aux droits de douane sectoriels partout applicables (acier, aluminium, automobile, semi-conducteurs). Ces annonces ont néanmoins été suivies d'un « rétropédalage » présidentiel dès le 9 avril assorti d'un abaissement des tarifs réciproques à 10% et une trêve de 90 jours a été décidée afin de permettre la négociation d'accords commerciaux bilatéraux. À l'échéance de cette pause (9 juillet), le président américain a décidé une prolongation (1er août) offrant un espoir aux partenaires commerciaux majeurs (Union européenne, Japon, Corée du Sud) de parvenir à des accords susceptibles d'alléger les droits de douane tout en laissant les acteurs économiques dans l'incertitude sur les conditions commerciales internationales. Seuls le Royaume-Uni, la Chine et le Vietnam ont, en effet, signé un accord.

L'imprévisibilité de la politique commerciale américaine, composée d'annonces fracassantes suivies de revirements partiels, a généré une incertitude permanente se traduisant, au cours du premier semestre, par des performances économiques et financières contrastées entre pays et suggérant un ralentissement mondial plus net. Le FMI a ainsi révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2025 à 2,8% (soit une baisse de -0,5 point de pourcentage, pp, par rapport à sa prévision de janvier et à la croissance observée en 2024).

L'économie américaine a envoyé des signes précoces de ralentissement, pénalisée par un ralentissement de la consommation mais surtout une hausse puissante des importations, les entreprises cherchant à constituer des stocks avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane. Le PIB s'est contracté de 0,5% au premier trimestre (variation trimestrielle annualisée). Après s'être modérée tout en restant toutefois supérieure à l'objectif de 2% de la Réserve fédérale (Fed), l'inflation (en glissement annuel) s'est établie à 2,7% en juin (après 2,4% en mai). L'inflation sous-jacente (hors prix des composantes volatiles, alimentation et énergie) a atteint 2,9% ; l'augmentation des tarifs douaniers (bien que non aboutie) semble déjà visible sur le coût de certains biens (meubles, textile et habillement, électroménager). Malgré ces turbulences, le marché de l'emploi est resté relativement robuste (taux de chômage à 4,2% en mai toujours à l'intérieur de la fourchette étroite dans laquelle il évolue depuis mai 2024), constituant un point d'ancrage pour une économie par ailleurs fragilisée.

En Chine, en dépit d'un contexte extérieur très dégradé et des droits de douane américains punitifs, la croissance (5,4% et 5,2% au premier puis au deuxième trimestres) s'est stabilisée au-dessus de la cible officielle fixée à 5% en 2025. Alors que la consommation est languissante, une faiblesse qui transparaît dans l'absence d'inflation (elle n'a plus dépassé 1% en glissement annuel depuis février 2024), les exportations ont continué d'accélérer apportant une contribution étonnante à la croissance. A 2,1 points de pourcentage au premier trimestre 2025, la contribution de la demande extérieure nette a atteint un niveau historique (hors Covid) : elle reflète la domination incontestable de la Chine sur le secteur manufacturier mondial, même si des effets positifs temporaires (anticipation des droits de douane américains en début d'année) ne doivent pas être oubliés.

Dans un environnement peu favorable, la zone euro a bien résisté, avec une croissance tout d'abord estimée à 0,3% (en variation trimestrielle) puis revue à la hausse (0,6% soit 1,5% sur un an). La croissance de la zone euro a principalement été tirée par l'investissement, puis la demande extérieure nette et enfin la consommation des ménages (avec des contributions respectives à la croissance de 0,4 pp, 0,3 pp et 0,1 pp) alors que les stocks ont soustrait 0,1 pp de croissance et que les dépenses publiques finales ont été « neutres ». Cette performance

globale a continué de masquer des fortunes nationales diverses : au sein des plus grands pays membres, l'Espagne a continué d'afficher une croissance très vive (0,6%) et l'Allemagne a rebondi (0,4%) alors que l'Italie et la France ont affiché des rythmes de croissance, respectivement, assez soutenu (0,3%) et faible (0,1%). La poursuite de la désinflation (à 1,9% en glissement annuel en mai après 2,2% en avril et 2,6% en mai 2024) et l'ancrage des anticipations ont rendu possible la poursuite de l'assouplissement monétaire par la BCE, rassurée sur la convergence de l'inflation vers son objectif de 2%.

En **France**, plus particulièrement, après avoir profité de l'impulsion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris au troisième trimestre 2024 (+0,4% en variation trimestrielle), l'activité avait légèrement diminué par effet de contrecoup (-0,1%) au dernier trimestre de l'année passée. Elle s'est reprise au premier trimestre 2025 mais la progression est restée faible (+0,1%). La demande intérieure, en contribuant négativement à la croissance, est largement responsable de cette atonie. La consommation des ménages a en effet diminué (-0,2%), minée par un taux d'épargne record (18% du revenu disponible des ménages contre 15,4% dans la zone euro) depuis 45 ans (hors période Covid), tandis que la consommation publique a ralenti (+0,2% après +0,4%). L'investissement a poursuivi sa stagnation reflétant des entreprises plus endettées en France que dans le reste de la zone euro (ce qui les rend plus vulnérables à la hausse passée des taux d'intérêt) et l'effort budgétaire des administrations publiques pour réduire le déficit public. Ainsi, au premier trimestre, la demande intérieure a pesé sur la croissance (-0,1 pp). C'est néanmoins surtout le commerce extérieur qui l'a sapée (-0,8 pp) du fait de l'effondrement des exportations, notamment aéronautiques. Contrairement à ses pairs européens, la France n'a donc pas bénéficié de la nette hausse du commerce mondial au premier trimestre (+1,7%), en anticipation des droits de douane américains.

En termes de politiques monétaires, le premier semestre 2025 a été marqué par une divergence notable entre le *statu quo* de la Réserve Fédérale (Fed) et la poursuite de son assouplissement par la Banque centrale européenne (BCE). La BCE a procédé à quatre baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) chacune, portant la baisse cumulée du taux de dépôt (2% depuis le 11 juin) à 200 pb depuis le début de l'assouplissement (juin 2024). En revanche, après avoir abaissé son taux directeur de 100 pb en 2024 (à 4,50%), la Fed les a maintenus inchangés en raison des progrès trop timides sur l'inflation alors même que la croissance ne semblait pas définitivement mise en péril. Les risques inflationnistes liés aux droits de douane l'ont conduite à adopter une posture très prudente et abondamment critiquée par le président D. Trump.

Les **marchés financiers**, tout en restant soumis à des accès de nervosité liés aux événements géopolitiques, ont largement évolué au gré de la lecture des ambitions affichées par D. Trump mais aussi de leur faisabilité et de ses propres revirements. Ainsi, le thème de l'exception américaine du début d'année (croissance excédant le potentiel, résistant malgré des taux d'intérêt voués à augmenter, statut privilégié du dollar, capacité illimitée à s'endetter et à faire porter les risques par le reste du monde) a ainsi été supplanté par celui du désamour à l'égard des actifs américains consécutif au « *Liberation Day* ». À la suite du « rétropédalage » du président annonçant une pause de 90 jours, de sérieux doutes ont été émis sur sa capacité à véritablement tenir ses engagements tant domestiques qu'internationaux. Les périodes marquées par un sentiment exagérément négatif ont donc alterné avec celles dominées par un sentiment tout aussi exagérément positif.

Les **marchés obligataires** ont donc connu des mouvements contrastés. Au cours du premier semestre, aux Etats-Unis, la baisse des rendements⁵⁴ sur les maturités courtes a finalement été assez nette (près de 60 pb pour le taux de swap deux ans à près de 3,50%) et a excédé celle du taux du swap dix ans (en recul de 38 pb à 3,69%) offrant à la courbe une pente plus marquée. Malgré la baisse du rating de la part de Moody's, le rendement des obligations souveraines à dix ans (*US Treasuries*) s'est replié de concert avec le taux de swap de même maturité, auquel il est supérieur de plus de 50 pb (à 4,23%). Dans la zone euro, la pentification, moins sensible, s'est opérée de façon différente : baisse moins marquée du taux de swap deux ans (de 22 pb à 1,90%) et remontée du taux de swap dix ans (de 23 pb à 2,57%). Sous l'effet du programme budgétaire expansionniste du gouvernement Merz, le rendement allemand à dix ans (*Bund*) s'est redressé (24 pb à 2,61%) et excède le taux swap de même maturité des quelques points de base. Les *spreads* contre swap dix ans des souverains européens de référence se sont resserrés au cours du premier semestre : l'Italie enregistre la plus belle performance (*spread* en repli de 27 pb à 90 pb). Cette amélioration reflète une perception plus favorable des finances publiques italiennes et une certaine stabilité politique, contrastant avec les turbulences des années précédentes. La croissance italienne a, en outre, témoigné d'une résilience inattendue face aux tensions commerciales. Pénalisé, depuis la dissolution de juin 2024, par une absence préjudiciable de majorité parlementaire mais aussi par des finances publiques très dégradées, le *spread* français s'est néanmoins resserré au cours du semestre, passant d'un niveau élevé (85 pb) à 71 bp. Il excède désormais le *spread* espagnol (à 67 pb).

Sur les **marchés actions**, les indices européens ont surperformé leurs homologues américains, l'Euro Stoxx 50 progressant de 10% depuis le début de l'année (avec une hausse spectaculaire de près de 25% pour le secteur bancaire) tandis que le S&P 500, beaucoup plus volatil sur la période, a enregistré une hausse de près de 7%,

⁵⁴ On se réfère à la variation entre la valeur au 30 juin 2025 et la valeur 1^{er} (ou 2) janvier 2025 ; la dernière valeur est celle de la variable concernée au 30 juin 2025.

soutenu par les valeurs de haute technologie. A la faveur de la versatilité de la politique américaine, économique mais aussi internationale, le **dollar** a perdu de sa superbe ; l'euro s'est apprécié de 14% contre dollar et de 6% en termes effectifs nominaux. Enfin, le **cours de l'or** a progressé de 26% au cours du premier semestre, pour même atteindre un record historique de 3 426 dollars l'once en avril, confirmant ainsi son statut de valeur refuge privilégiée en cette période d'intense incertitude.

Perspectives 2025-2026

Un contexte anxiogène, quelques résistances inédites

C'est dans un environnement international encore plus incertain dont on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) que prend place le scénario économique et financier qui a déjà dû supporter la versatilité et l'imprévisibilité de la politique économique américaine.

Notre scénario économique pour les **Etats-Unis** a toujours été calé sur une séquence en deux temps suivant le tempo de la politique économique envisagée par D. Trump : impact positif sur l'inflation mais négatif sur la croissance des droits de douane (qui relèvent des prérogatives présidentielles) puis effet favorable mais postérieur d'une politique budgétaire agressive (qui suppose l'approbation du Congrès). Bien que nos prévisions pour 2025 aient été légèrement revues à la baisse, notre scénario américain a maintenu son cap, calé sur le calendrier des mesures de politiques économiques : tout en échappant à la récession, la croissance afficherait un net repli en 2025 couplé à un redressement de l'inflation, avant de retrouver du tonus en 2026.

Même avec la récente déescalade, les taux de droits de douane restent nettement plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la deuxième élection de Donald Trump. L'impact négatif de la nouvelle politique commerciale est le principal moteur de la baisse de la croissance prévue en 2025 (1,5% après 2,8% en 2024) alors que les aspects plus favorables (« *One Big Beautiful Bill* », baisses d'impôts, déréglementation) contribuerait au rebond attendu en 2026 (2,2%). L'hypothèse d'une récession en 2025 est écartée en raison de fondamentaux solides dont la moindre sensibilité aux taux d'intérêt, la situation financière très saine des ménages, un marché du travail resté relativement robuste, même si on y décèle des signes de dégradation. Malgré le ralentissement attendu de la croissance, nos prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. Les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 points de base (pb) au point d'impact maximal. Bien que cet effet soit temporaire, l'inflation (en moyenne annuelle) atteindrait 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026. Elle continuerait donc d'excéder 2%, l'inflation sous-jacente se stabilisant aux alentours de 2,5% fin 2026.

Dans un environnement extérieur conflictuel et imprévisible, l'**Europe** trouverait son salut dans sa demande domestique lui permettant de mieux résister au ralentissement mondial. Deux scénarios alternatifs, entre lesquels l'équilibre est délicat, sont en effet susceptibles de se déployer : un scénario de résilience de l'économie de la zone euro fondée sur une augmentation de la dépense privée mais aussi, voire surtout, de la dépense publique en défense et en infrastructures ; un scénario de stagnation de l'activité sous l'effet d'un cumul de chocs négatifs : chocs de compétitivité liés aux droits de douane plus élevés, appréciation de l'euro et impact négatif de l'incertitude sur la confiance des agents privés.

Nous privilégions le scénario de résistance sur fond de bonne tenue du marché du travail, de situation économique et financière saine des agents privés et d'impulsion favorable du cycle du crédit. La mise en œuvre effective des dépenses publiques additionnelles, tout particulièrement du « bazooka allemand »⁵⁵, mérite certes d'être confirmée. Mais ces dépenses pourraient offrir à la zone une croissance tirée par une demande domestique plus soutenue au moment où la croissance mondiale flétrirait. Elles offriraient une sorte d'exceptionnalisme, au regard surtout de la décennie passée, qui installerait la croissance de la zone euro sur un rythme supérieur au potentiel à moyen terme. La croissance de la zone euro en moyenne annuelle serait en légère accélération en 2025 au rythme de 0,9% et se renforcerait à 1,3% en 2026. L'inflation moyenne continuerait de s'assagir pour atteindre 2,1% et 1,8% en 2025 et 2026, respectivement.

En **Allemagne**, l'économie anémie devrait retrouver le chemin d'une croissance robuste. Bien que plus exposée que ses partenaires aux politiques protectionnistes, l'économie serait stimulée par le plan d'investissement public. Ce plan et la levée de barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense permettent d'espérer un redémarrage significatif bien que non immédiat. Si les effets risquent d'être minimes en 2025 en raison de retards de mise en œuvre, un flux de fonds notable est attendu en 2026, avec des effets d'entraînement positifs pour les voisins européens et l'ensemble de la zone euro. La croissance allemande pourrait se redresser significativement, passant de -0,2% en 2024 à 0,1%

⁵⁵ Le Parlement a adopté en mars la création d'un fonds d'investissement en infrastructures de 500 milliards d'euros sur douze ans. Une première phase de la réforme du frein à l'endettement a aussi été votée ; elle permettra aux régions d'enregistrer un déficit structurel pouvant aller jusqu'à 0,35% du PIB. Enfin, les dépenses de défense supérieures à 1% du PIB seront exemptées du calcul du déficit. L'adoption de ces mesures a permis de briser des barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense.

en 2025 et, surtout, 1,2% en 2026. En **France**, la croissance devrait se montrer de nouveau poussive au deuxième trimestre 2025, avant d'accélérer légèrement au second semestre. Le véritable rebond n'interviendrait qu'en 2026, sous l'effet du redémarrage de l'investissement et des premières retombées favorables des mesures publiques allemandes. Les risques restent principalement orientés à la baisse sur l'activité à court terme. Notre scénario retient des taux de croissance de, respectivement, 0,6% et 1,2% en 2025 et 2026 (après 1,1% en 2024). En **Italie**, rattrapage incomplet et baisse récente du pouvoir d'achat, malgré la vigueur de l'emploi, limiteraient le potentiel de redressement de la consommation des ménages. Les surprises positives sur l'investissement se prolongeraient avec l'amélioration des conditions de financement et les subventions à la transition énergétique et numérique. Si la faiblesse récente des commandes industrielles peut peser sur l'investissement productif, la construction résiste. Un doute persiste néanmoins sur le potentiel de croissance avec une allocation sectorielle postpandémie en faveur des secteurs moins productifs. La croissance atteindrait 0,6% en 2025 puis 0,7% en 2026 (après 0,7% en 2024).

Le scénario central tracé pour la zone euro (élaboré et chiffré en juin) table sur un *statu quo* dans la confrontation tarifaire avec les États-Unis au 4 juin, soit une hypothèse de hausse généralisée des droits de douane à 10% (à l'exception des produits exemptés) de 25% sur l'automobile et de 50% sur l'acier. Les risques associés à ce scénario central sont baissiers. Le scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis devait se durcir, si la contrainte de compétitivité devait mordre davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et, enfin, si la relance budgétaire était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

Un contexte aussi incertain, porteur de ralentissement mondial et de contraction des débouchés à l'exportation, aurait certainement par le passé (un passé pas si lointain) impliqué une « sous-performance » des **économies émergentes**, en outre handicapées par l'aversion des marchés au risque, une hausse de leurs taux d'intérêt et des pressions sur leurs devises. Or, malgré les droits de douane (dont les effets seront évidemment très différents selon les économies), notre scénario reste, globalement, plutôt optimiste à l'égard des grands pays émergents. Ceux-ci pourraient faire preuve d'une résistance inédite grâce à des soutiens susceptibles d'amortir partiellement les impacts d'un environnement peu porteur : vigueur relative des marchés de l'emploi, demande intérieure assez solide, assouplissement monétaire (à de rares exceptions près), décélération chinoise limitée (après avoir bien résisté au premier semestre, la croissance approcherait 4,5% en 2025 en raison du ralentissement anticipé au second semestre et lié à la guerre commerciale). Enfin, les devises émergentes ont correctement résisté et le risque d'éventuelles hausses de taux défensives, pénalisant la croissance, est plus faible que ce que l'on aurait pu redouter. Ces perspectives relativement positives s'accompagnent, cependant, de risques plus élevés qu'habituellement, en raison de l'imprévisibilité des politiques américaines.

En termes de **politiques monétaires**, la fin des cycles d'assouplissement se rapproche. Aux États-Unis, le scénario (net fléchissement en 2025, rebond en 2026, hausse de l'inflation qui continuerait d'excéder significativement la cible), mais aussi les incertitudes qui l'entourent devraient inciter la **Fed** à la patience en dépit des exhortations de D. Trump en faveur d'une politique plus souple. La Fed procéderait à un léger assouplissement suivi d'une longue pause. Notre scénario table toujours sur deux réductions en 2025, mais les décale d'un trimestre (en septembre et décembre, contre juin et septembre auparavant). Après ces deux baisses, la Fed maintiendrait ses taux inchangés avec une limite supérieure maximale de 4% tout au long de 2026.

Quant à la **BCE**, bien qu'elle se refuse à exclure toute future baisse de taux, elle pourrait bien être arrivée à la fin de son cycle de baisse en raison d'une croissance supposée se redresser et une inflation à la cible. Bien évidemment, une détérioration de l'environnement économique justifierait davantage d'assouplissement : la BCE se tient prête à baisser ses taux, si nécessaire. Notre scénario retient le maintien du taux de dépôt à 2% en 2026.

Du côté des **taux d'intérêt**, aux États-Unis, risque d'inflation tenace et de trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières. Notre scénario retient un taux souverain (*US Treasury*) à dix ans vers 4,70% fin 2025 et de 4,95% fin 2026. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement, des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le spread offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Enfin, le **dollar** continue à perdre de sa superbe. Inconstance et imprévisibilité des politiques économiques menées par D. Trump, perspectives budgétaires américaines dégradées, spéculations sur les intentions officielles de dépréciation du dollar, résistance des autres économies autant de facteurs qui mettent le dollar sous pression sans pour autant annoncer sa disparition comme monnaie de réserve essentielle à brève échéance. Le cours euro/dollar s'établirait à 1,17 au quatrième trimestre 2025, avant de se déprécier en 2026 (1,10).

Annexe 1 – Groupe Crédit Agricole : résultats par pôle

| Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôle T2-2025 et T2-2024 | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------|--------------|------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| En m€ | T2-25 | | | | | | | |
| | CR | LCL | BPI | GEA | SFS | GC | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 3 364 | 976 | 1 031 | 1 967 | 881 | 2 224 | (635) | 9 808 |
| Charges d'exploitation | (2 690) | (597) | (540) | (864) | (438) | (1 257) | 514 | (5 872) |
| Résultat brut d'exploitation | 674 | 380 | 491 | 1 104 | 442 | 967 | (121) | 3 936 |
| Coût du risque | (397) | (95) | (61) | (7) | (235) | (20) | (26) | (840) |
| Sociétés mises en équivalence | 1 | - | - | 58 | (13) | 10 | - | 56 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 1 | 1 | 0 | 449 | 1 | 0 | 0 | 452 |
| Résultat avant impôt | 278 | 286 | 430 | 1 604 | 194 | 958 | (147) | 3 604 |
| Impôts | (96) | (69) | (130) | (249) | (58) | (149) | 136 | (615) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | 0 | - | - | - | 0 | 0 |
| Résultat net | 182 | 218 | 300 | 1 356 | 136 | 810 | (11) | 2 990 |
| Intérêts minoritaires | (0) | (0) | (40) | (247) | (22) | (43) | 1 | (352) |
| Résultat net part du Groupe | 182 | 217 | 260 | 1 108 | 114 | 767 | (10) | 2 638 |
| | | | | | | | | |
| En m€ | T2-24 | | | | | | | |
| | CR | LCL | BPI | GEA | SFS | GC | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 3 255 | 979 | 1 051 | 1 946 | 889 | 2 223 | (837) | 9 507 |
| Charges d'exploitation | (2 560) | (591) | (573) | (813) | (443) | (1 204) | 497 | (5 687) |
| Résultat brut d'exploitation | 694 | 389 | 477 | 1 133 | 447 | 1 019 | (340) | 3 819 |
| Coût du risque | (444) | (95) | (75) | (2) | (211) | (39) | (6) | (872) |
| Sociétés mises en équivalence | 2 | - | - | 33 | 29 | 10 | - | 74 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 1 | 2 | 0 | (12) | (1) | 2 | (0) | (7) |
| Résultat avant impôt | 253 | 296 | 402 | 1 152 | 265 | 993 | (347) | 3 014 |
| Impôts | (44) | (65) | (117) | (282) | (54) | (248) | 48 | (762) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net | 209 | 231 | 285 | 870 | 210 | 745 | (299) | 2 252 |
| Intérêts minoritaires | (1) | (0) | (38) | (124) | (23) | (36) | (2) | (224) |
| Résultat net part du Groupe | 208 | 231 | 247 | 746 | 187 | 710 | (300) | 2 028 |

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôle S1-2025 et S1-2024

| En m€ | S1-25 | | | | | | | |
|----------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|---------------|
| | CR | LCL | BPI | GEA | SFS | GC | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 6 716 | 1 939 | 2 079 | 4 016 | 1 749 | 4 632 | (1 275) | 19 856 |
| Charges d'exploitation | (5 220) | (1 222) | (1 075) | (1 799) | (912) | (2 617) | 982 | (11 864) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 496 | 717 | 1 003 | 2 217 | 837 | 2 015 | (293) | 7 992 |
| Coût du risque | (717) | (186) | (128) | (17) | (484) | 5 | (48) | (1 575) |
| Sociétés mises en équivalence | 7 | - | - | 86 | 23 | 16 | - | 131 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 3 | 2 | 0 | 449 | 1 | 0 | 0 | 456 |
| Résultat avant impôt | 790 | 533 | 875 | 2 734 | 376 | 2 036 | (341) | 7 004 |
| Impôts | (267) | (181) | (267) | (599) | (71) | (453) | 182 | (1 656) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | 0 | - | - | - | - | 0 |
| Résultat net | 523 | 352 | 608 | 2 135 | 305 | 1 583 | (159) | 5 348 |
| Intérêts minoritaires | (0) | (0) | (82) | (348) | (43) | (78) | 7 | (545) |
| Résultat net part du Groupe | 523 | 352 | 526 | 1 787 | 263 | 1 504 | (151) | 4 803 |
| <hr/> | | | | | | | | |
| En m€ | S1-24 | | | | | | | |
| | CR | LCL | BPI | GEA | SFS | GC | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 6 568 | 1 933 | 2 131 | 3 739 | 1 736 | 4 489 | (1 565) | 19 031 |
| Charges d'exploitation | (5 044) | (1 193) | (1 098) | (1 567) | (897) | (2 501) | 1 024 | (11 276) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 524 | 740 | 1 033 | 2 172 | 839 | 1 988 | (541) | 7 755 |
| Coût du risque | (691) | (214) | (159) | (5) | (429) | (5) | (20) | (1 523) |
| Sociétés mises en équivalence | 7 | - | - | 61 | 59 | 14 | - | 142 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 3 | 4 | (0) | (20) | (1) | 2 | (2) | (14) |
| Résultat avant impôt | 842 | 530 | 875 | 2 208 | 468 | 1 999 | (563) | 6 361 |
| Impôts | (191) | (119) | (260) | (501) | (97) | (482) | 133 | (1 517) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net | 651 | 412 | 615 | 1 707 | 372 | 1 517 | (430) | 4 843 |
| Intérêts minoritaires | (1) | (0) | (89) | (236) | (42) | (69) | 6 | (432) |
| Résultat net part du Groupe | 650 | 412 | 525 | 1 471 | 330 | 1 448 | (424) | 4 412 |

Annexe 2 – Crédit Agricole S.A. : Résultats par pôle

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, T2-25 et T2-24

| En m€ | T2-25 | | | | | | |
|----------------------------------------|--------------|--------------|------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| | GEA | GC | SFS | BP (LCL) | BPI | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 1 970 | 2 224 | 881 | 976 | 1 007 | (51) | 7 006 |
| Charges d'exploitation | (864) | (1 257) | (438) | (597) | (520) | (25) | (3 700) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 106 | 967 | 442 | 380 | 487 | (76) | 3 306 |
| Coût du risque | (7) | (20) | (235) | (95) | (61) | (24) | (441) |
| Sociétés mises en équivalence | 58 | 10 | (13) | - | - | (24) | 30 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 453 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 455 |
| Résultat avant impôt | 1 610 | 958 | 194 | 286 | 426 | (125) | 3 350 |
| Impôts | (249) | (149) | (58) | (69) | (129) | 113 | (541) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | - | - | 0 | - | 0 |
| Résultat net | 1 361 | 810 | 136 | 218 | 297 | (12) | 2 809 |
| Intérêts minoritaires | (261) | (58) | (22) | (10) | (59) | (10) | (420) |
| Résultat net part du Groupe | 1 100 | 752 | 114 | 208 | 238 | (22) | 2 390 |

| En m€ | T2-24 | | | | | | |
|----------------------------------------|--------------|--------------|------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| | GEA | GC | SFS | BP (LCL) | BPI | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 1 944 | 2 223 | 889 | 979 | 1 027 | (267) | 6 796 |
| Charges d'exploitation | (813) | (1 204) | (443) | (591) | (555) | (15) | (3 621) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 131 | 1 019 | 447 | 389 | 472 | (283) | 3 175 |
| Coût du risque | (2) | (39) | (211) | (95) | (72) | (5) | (424) |
| Sociétés mises en équivalence | 33 | 10 | 29 | - | - | (25) | 47 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | (12) | 2 | (1) | 2 | 0 | 24 | 15 |
| Résultat avant impôt | 1 150 | 993 | 265 | 296 | 400 | (289) | 2 814 |
| Impôts | (283) | (248) | (54) | (65) | (117) | 63 | (704) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net | 867 | 745 | 210 | 231 | 283 | (226) | 2 110 |
| Intérêts minoritaires | (131) | (51) | (23) | (10) | (55) | (12) | (282) |
| Résultat net part du Groupe | 736 | 694 | 187 | 220 | 228 | (238) | 1 828 |

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, S1-25 et S1-24

| En m€ | S1-25 | | | | | | |
|----------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| | GEA | GC | SFS | BP (LCL) | BPI | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 4 028 | 4 632 | 1 749 | 1 939 | 2 033 | (118) | 14 263 |
| Charges d'exploitation | (1 799) | (2 617) | (912) | (1 222) | (1 035) | (106) | (7 691) |
| Résultat brut d'exploitation | 2 229 | 2 015 | 837 | 717 | 998 | (224) | 6 571 |
| Coût du risque | (17) | 5 | (484) | (186) | (128) | (45) | (855) |
| Sociétés mises en équivalence | 86 | 16 | 23 | - | - | (47) | 77 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 453 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 456 |
| Résultat avant impôt | 2 749 | 2 037 | 376 | 533 | 870 | (316) | 6 250 |
| Impôts | (601) | (454) | (71) | (181) | (266) | 205 | (1 368) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | - | - | 0 | - | 0 |
| Résultat net | 2 148 | 1 583 | 305 | 352 | 604 | (111) | 4 882 |
| Intérêts minoritaires | (368) | (108) | (43) | (16) | (121) | (13) | (669) |
| Résultat net part du Groupe | 1 780 | 1 475 | 263 | 337 | 483 | (124) | 4 213 |

| En m€ | S1-24 | | | | | | |
|----------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| | GEA | GC | SFS | BP (LCL) | BPI | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 3 733 | 4 489 | 1 736 | 1 933 | 2 085 | (374) | 13 602 |
| Charges d'exploitation | (1 567) | (2 501) | (897) | (1 193) | (1 060) | (71) | (7 289) |
| Résultat brut d'exploitation | 2 166 | 1 988 | 839 | 740 | 1 024 | (445) | 6 312 |
| Coût du risque | (5) | (5) | (429) | (214) | (154) | (16) | (824) |
| Sociétés mises en équivalence | 61 | 14 | 59 | - | - | (46) | 90 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | (20) | 2 | (1) | 4 | (0) | 24 | 9 |
| Résultat avant impôt | 2 203 | 1 999 | 468 | 530 | 870 | (483) | 5 587 |
| Impôts | (502) | (482) | (97) | (119) | (259) | 144 | (1 315) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net | 1 701 | 1 517 | 372 | 412 | 610 | (339) | 4 273 |
| Intérêts minoritaires | (248) | (101) | (42) | (18) | (126) | (7) | (542) |
| Résultat net part du Groupe | 1 453 | 1 416 | 330 | 393 | 485 | (345) | 3 731 |

Annexe 3 – Données par action

Crédit Agricole S.A. – Bénéfice par action, actif net par action et RoTE

| (en m€) | | T2-25 | T2-24 | S1-25 | S1-24 |
|----------------------------------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Résultat net part du Groupe | | 2 390 | 1 828 | 4 213 | 3 731 |
| - Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS | | (141) | (83) | (270) | (221) |
| - Impact change sur AT1 remboursé | | 4 | - | 4 | (247) |
| RNPG attribuable aux actions ordinaires | [A] | 2 252 | 1 745 | 3 947 | 3 263 |
| Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-détention (m) | [B] | 3 025 | 3 025 | 3 025 | 3 008 |
| Résultat net par action | [A]/[B] | 0,74 € | 0,58 € | 1,30 € | 1,08 € |

| (en m€) | | 30/06/25 | 30/06/24 |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|---------------|---------------|
| Capitaux propres - part du Groupe | | 75 528 | 70 396 |
| - Emissions AT1 | | (8 612) | (7 164) |
| - Réserves latentes OCI - part du Groupe | | 872 | 1 305 |
| Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord. | [D] | 67 787 | 64 537 |
| - Écarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe | | (18 969) | (17 775) |
| ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord. | [E] | 48 818 | 46 763 |
| Nombre d'actions, hors titres d'auto-détention (fin de période, m) | [F] | 3 025 | 3 025 |
| ANC par action, après déduction du dividende à verser (€) | [D]/[F] | 22,4 € | 21,3 € |
| ANT par action, après déduction du dividende à verser (€) | [G]=[E]/[F] | 16,1 € | 15,5 € |

** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

| (en m€) | | S1-25 | S1-24 |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|--------------|
| Résultat net part du Groupe | | 4 213 | 3 731 |
| PV Amundi US | | 304 | 0 |
| Surtaxe IS | | -129 | 0 |
| IFRIC | | -173 | -110 |
| RNPG annualisé (1) | [N] | 8 382 | 7 572 |
| Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, impact change, annualisés | [O] | -536 | -689 |
| Résultat ajusté | [P] = [N]+[O] | 7 846 | 6 884 |
| AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin. *** (2) | [J] | 47 211 | 44 710 |
| ROTE pu ajusté (%) | = [P] / [J] | 16,6% | 15,4% |

*** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

- (1) ROTÉ calculé sur la base d'un RNPG annualisé, de charges IFRIC et surtaxe IS, et d'une plus-value Amundi linéarisées sur l'année
- (2) Moyenne de l'ANC tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31/12/2024 et 30/06/2025 (ligne [E]), retraitée d'une hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

Indicateurs Alternatifs de Performance⁵⁶

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

⁵⁶ Les IAP sont des indicateurs financiers non présentés dans les comptes ou définis dans les normes comptables et utilisés dans le cadre de la communication financière, comme le RNPG ou le ROTE, à titre d'exemples. Ils sont utilisés pour faciliter la compréhension de la performance réelle de la société. Chaque IAP est rapproché dans sa définition à des données comptables.

Taux des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et premier semestre 2025 est constituée de ce communiqué de presse, des slides de présentation et, des annexes à cette présentation, disponibles sur le site : <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>.

Ce communiqué de presse peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scenarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2025 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2024 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2024 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Agenda financier

| | |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 30 octobre 2025 | Publication des résultats du troisième trimestre et des neufs mois 2025 |
| 18 novembre 2025 | Présentation du Plan Moyen Terme |
| 04 février 2026 | Publication des résultats du quatrième trimestre et des résultats annuels 2025 |
| 30 avril 2026 | Publication des résultats du premier trimestre 2026 |
| 20 mai 2026 | Assemblée générale 2026 |
| 31 juillet 2026 | Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2026 |
| 30 octobre 2026 | Publication des résultats du troisième trimestre et des neufs mois 2026 |

Contacts

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

| | | |
|-------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Alexandre Barat | + 33 1 57 72 12 19 | alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr |
| Olivier Tassain | + 33 1 43 23 25 41 | olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr |
| Mathilde Durand | + 33 1 57 72 19 43 | mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr |
| Bénédicte Gouvert | + 33 1 49 53 43 64 | benedicte.gouvert@ca-fnca.fr |

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A.

| | | |
|-------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Investisseurs institutionnels | | investor.relations@credit-agricole-sa.fr |
| Actionnaires individuels | + 33 800 000 777 (numéro vert France uniquement) | relation@actionnaires.credit-agricole.com |

| | | |
|---------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cécile Mouton | + 33 1 57 72 86 79 | cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr |
|---------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|

Relations investisseurs actions :

| | | |
|-------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Jean-Yann Asseraf | + 33 1 57 72 23 81 | jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr |
| Fethi Azzoug | + 33 1 57 72 03 75 | fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr |
| Oriane Cante | + 33 1 43 23 03 07 | oriane.cante@credit-agricole-sa.fr |
| Nicolas Ianna | + 33 1 43 23 55 51 | nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr |
| Leila Mamou | + 33 1 57 72 07 93 | leila.mamou@credit-agricole-sa.fr |
| Anna Pigoulevski | + 33 1 43 23 40 59 | anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr |

Relations investisseurs crédit et agences de notation :

| | | |
|------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gwénaëlle Lereste | + 33 1 57 72 57 84 | gwenaelle.lereste@credit-agricole-sa.fr |
| Florence Quintin de Kercadio | + 33 1 43 23 25 32 | florence.quintindekercadio@credit-agricole-sa.fr |
| Yury Romanov | + 33 1 43 23 86 84 | yury.romanov@credit-agricole-sa.fr |

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et premier semestre 2025 est constituée de ce communiqué de presse, des slides de présentation et, des annexes à cette présentation, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2025 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2024 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2024 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

NB : toutes les données financières sont désormais systématiquement présentées en publié, pour les résultats du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des métiers, tant pour le compte de résultat que pour les ratios de rentabilité.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :

les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes lors des exercices de Stress tests récents pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services financiers spécialisés ainsi que Banque de proximité en France et à l'international)



LE GROUPE ACCÉLÈRE SON DÉVELOPPEMENT

02

- Activité dynamique dans tous les métiers et flux continu d'opérations stratégiques
- Résultats semestriels et trimestriels au plus haut, bénéficiant notamment de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US
- Forte rentabilité, portée par des revenus trimestriels élevés, un coefficient d'exploitation bas et un coût du risque stable
- Position de solvabilité qui demeure à un niveau élevé

Présentation du Plan Moyen Terme le 18 novembre 2025

| Crédit Agricole S.A. | Crédit Agricole S.A. | Crédit Agricole S.A. | Crédit Agricole S.A. | Crédit Agricole S.A. |
|---------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|----------------------|----------------------------|
| 2,4 Mds€ RNPG T2-2025 | 16,6% ROTE ⁽²⁾ | 7,0 Mds€ Revenus T2-2025 | 53,9% CoEX | 11,9% CET1 phasé |
| +30,7% T2/T2 +14,1% T2/T2 ⁽¹⁾ | S1-2025 | +3,1% T2/T2 | S1-2025 | Juin 2025 |

1. Evolution du RNPG retiré de l'impact de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US (+304 m€ net des minoritaires)
2. ROTE calculé sur la base d'un RNPG annualisé, de charges IFRIC et surtaxe IS linéarisées sur l'année, et de la linéarisation de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US de 304 m€ net des minoritaires

| CHIFFRES CLÉS | | | | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--|
| GROUPE CRÉDIT AGRICOLE | | 1 ^{ER} SEMESTRE 2025 | | 2 ^È TRIMESTRE 2025 | |
| | | | | | |
| Revenus | | 19 856 m€ +4,3% S1/S1 | | 9 808 m€ +3,2% T2/T2 | |
| RBE | | 7 992 m€ +3,0% S1/S1 | | 3 936 m€ +3,1% T2/T2 | |
| RNPG | | 4 803 m€ +8,9% S1/S1 | | 2 638 m€ +30,1% T2/T2 | |
| COEX | 59,8% +0,5 pp S1/S1 | 27 pb stable T2/T1 | CDR/encours 4 tr. glissants | | |
| CET 1 Phasé | 17,6% stable Juin/Mars | 471 Mds€ -3% Juin/Mars | Réserves de liquidité | | |
| | | | | | |
| CRÉDIT AGRICOLE S.A. | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Revenus | | 14 263 m€ +4,9% S1/S1 | | 7 006 m€ +3,1% T2/T2 | |
| RBE | | 6 571 m€ +4,1% S1/S1 | | 3 306 m€ +4,1% T2/T2 | |
| RNPG | | 4 213 m€ +12,9% S1/S1 | | 2 390 m€ +30,7% T2/T2 | |
| COEX | 53,9% +0,3 pp S1/S1 | 34 pb stable T2/T1 | CDR/encours 4 tr. glissants | | |
| CET 1 Phasé | 11,9% -0,2 pp Juin/Mars | 16,6% +1,2 pp S1/S1 | ROTE⁽¹⁾ | | |
| | | | | | |

(1) ROTE calculé sur la base d'un RNPG annualisé, de charges IFRIC et surtaxe IS linéarisées sur l'année, et de la plus-value sur la déconsolidation d'Amundi US également linéarisée.



GROUPE CRÉDIT AGRICOLE
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ACTIVITÉ

ACTIVITÉ DYNAMIQUE DANS TOUS LES MÉTIERS

Variations juin 25 / juin 24

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nouveaux clients T2-25 | +493 000 |
| Encours de crédit banque de détail (Mds€) | France (CR + LCL) : 823 (+1,4%) Italie : 62 (+1,6%) Total : 885 (+1,4%) |
| Collecte au bilan banque de détail (Mds€) | France (CR + LCL) : 772 (+0,7%) Italie : 66 (-0,3%) Total : 838 (+0,6%) |
| Encours sous gestion (Mds€) | Gestion de fortune : 279 (+3,7%) Assurance-vie : 359 (+6,4%) Gestion d'actifs : 2 267 (+5,2%) Total : 2 905 (+5,2%) |
| Équipement assurances dommages⁽¹⁾ | 44,2% (+0,7 pp) Caisse régionales 28,4% (+0,6 pp) LCL 20,6% (+0,9 pp) CA Italia |
| Encours de crédit à la consommation (Mds€) | Total : 121 (+4,5%) Dont Automobile⁽²⁾ : 53% stable |
|  | # 1 Crédits syndiqués en France # 2 Crédits syndiqués - EMEA # 1 Green, Social & Sustainable bonds EUR # 2 All Bonds in EUR Worldwide |

1. Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV
 2. CA Auto Bank, JV automobiles et activité automobile des autres entités

CREDIT AGRICOLE SA
7
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉ
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LE GROUPE ACCÉLÈRE SON DÉVELOPPEMENT AVEC UN FLUX CONTINU D'OPÉRATIONS STRATÉGIQUES

Intégrations en cours et opérations conclues ce trimestre

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RBC Investor services Europe  RNPG : +100 m€ en 2026 Taux d'avancement des synergies : ~60% | Degroof Petercam Belgique  RNPG : +150/200 m€ en 2028 Taux d'avancement des synergies : ~25% | VictoryCapital Lancement du partenariat aux États-Unis  Participation d'Amundi à hauteur de 26% (mise en équivalence) Accords de distribution réciproques pour 15 ans |
| BANCO BPM Participation renforcée en Italie | MERCA LEASING Acquisition en Allemagne | caceis INVESTOR SERVICES Rachat des minoritaires Rachat de la participation de 30,5% de Santander ⁽¹⁾ Minoritaires 2024 : -140 m€ |
| Petits fils SERVICES AUX GRANDS-PARENTS Acquisition en France | co COMWATT Acquisition en France | Acteur du service aux seniors à domicile Prise de participation majoritaire par CA Transitions & Energies Spécialiste dans la production et l'optimisation de la consommation d'énergie solaire pour les particuliers |

⁽¹⁾ Signature en date du 4 juillet

Acquisitions

Banque Thaler

 Suisse
 Acquisition par Indosuez Wealth Management

MILLEIS BANQUE

 France
 Acquisition conjointe par LCL et CA Assurances
 Acteur en gestion de patrimoine

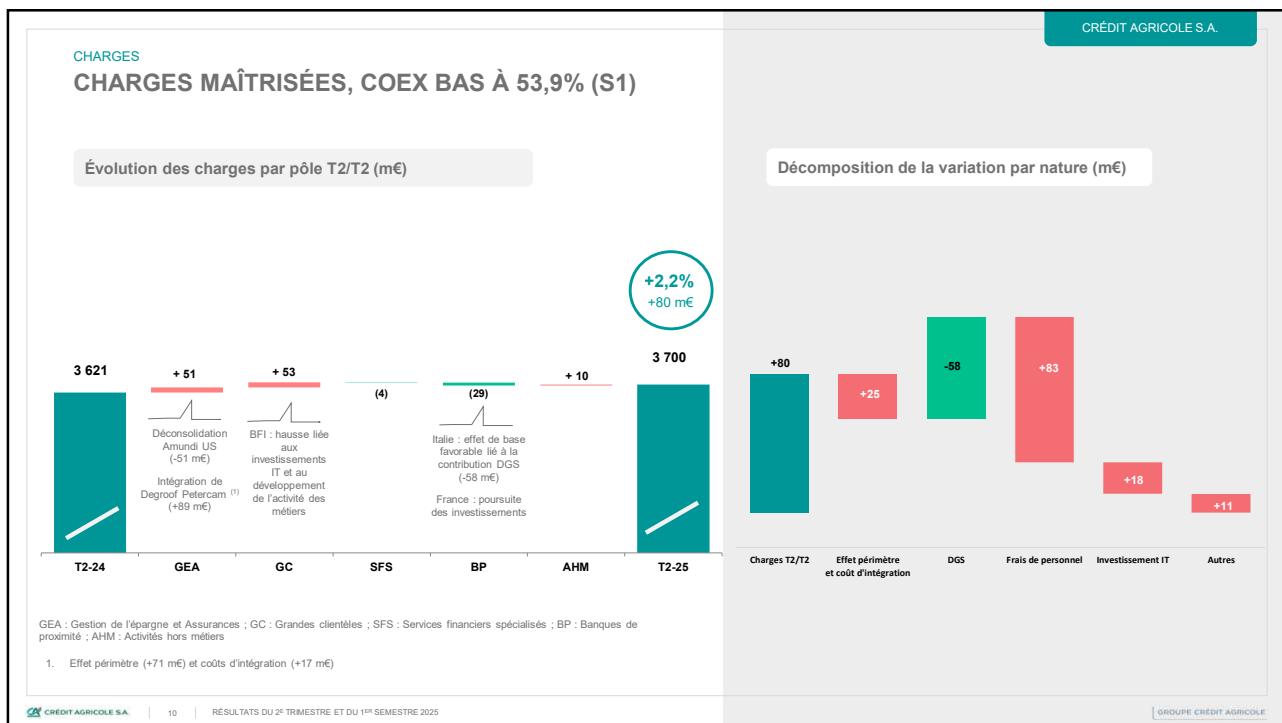
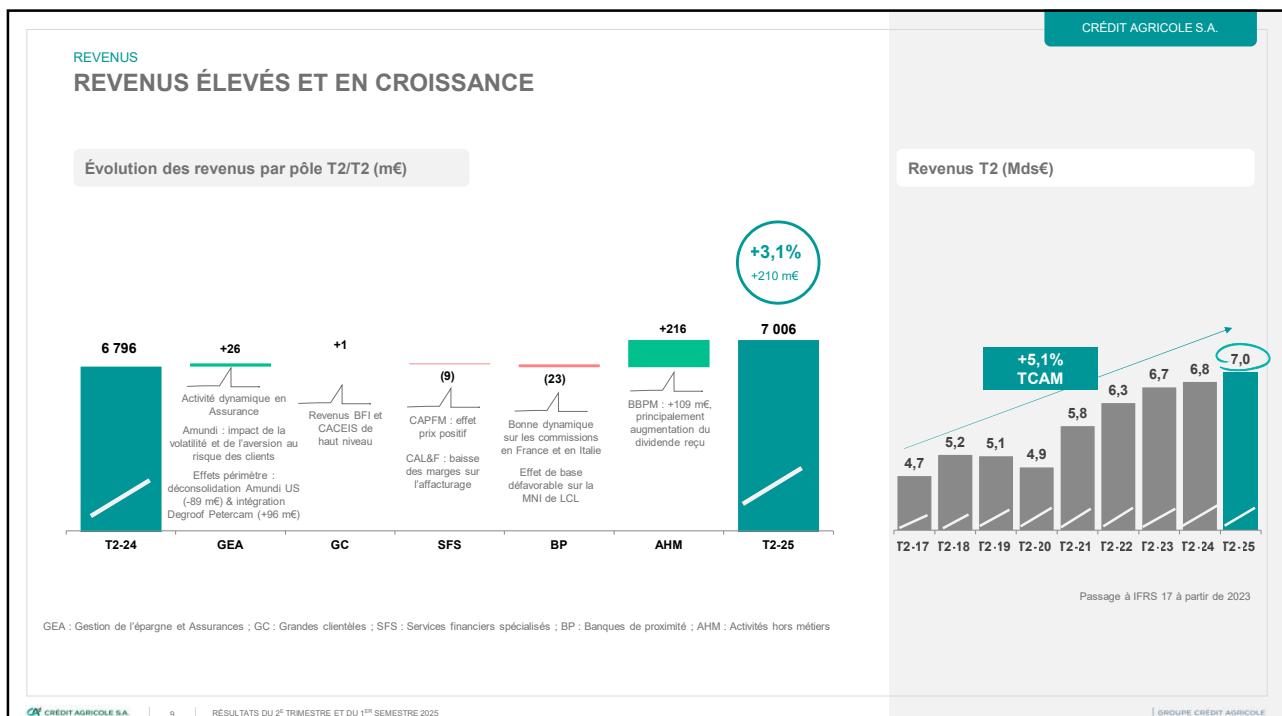
crelan

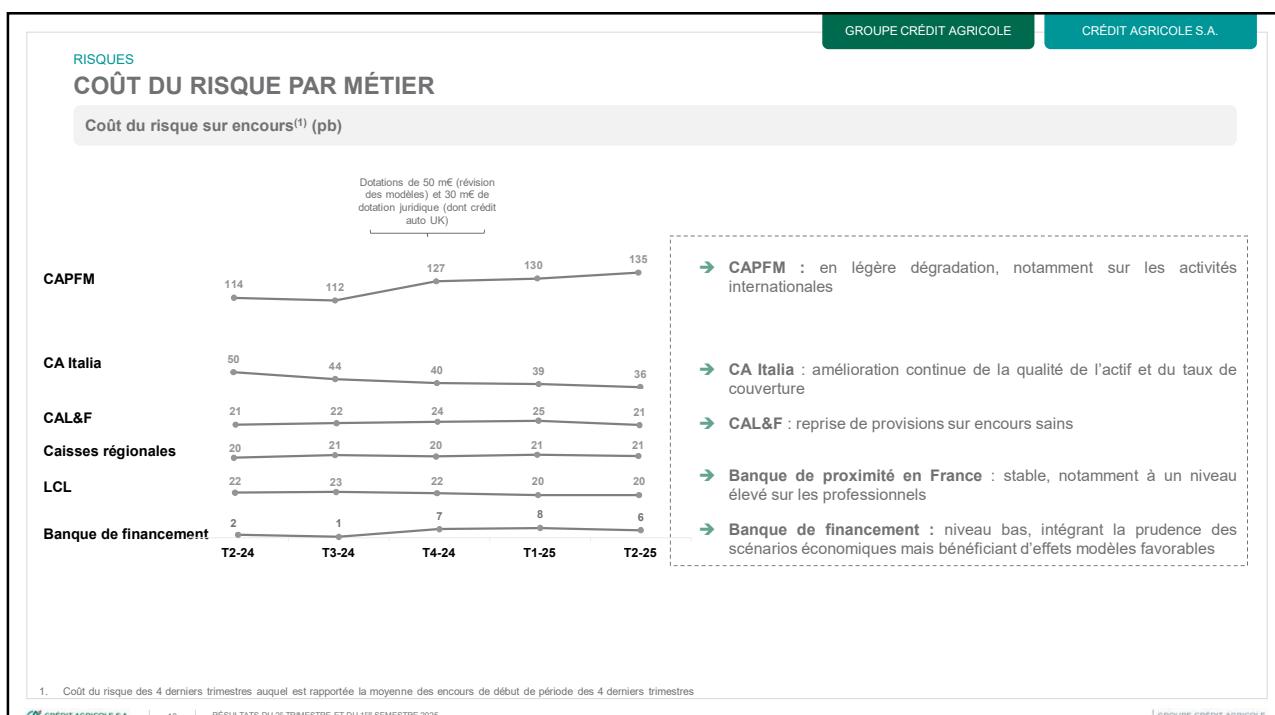
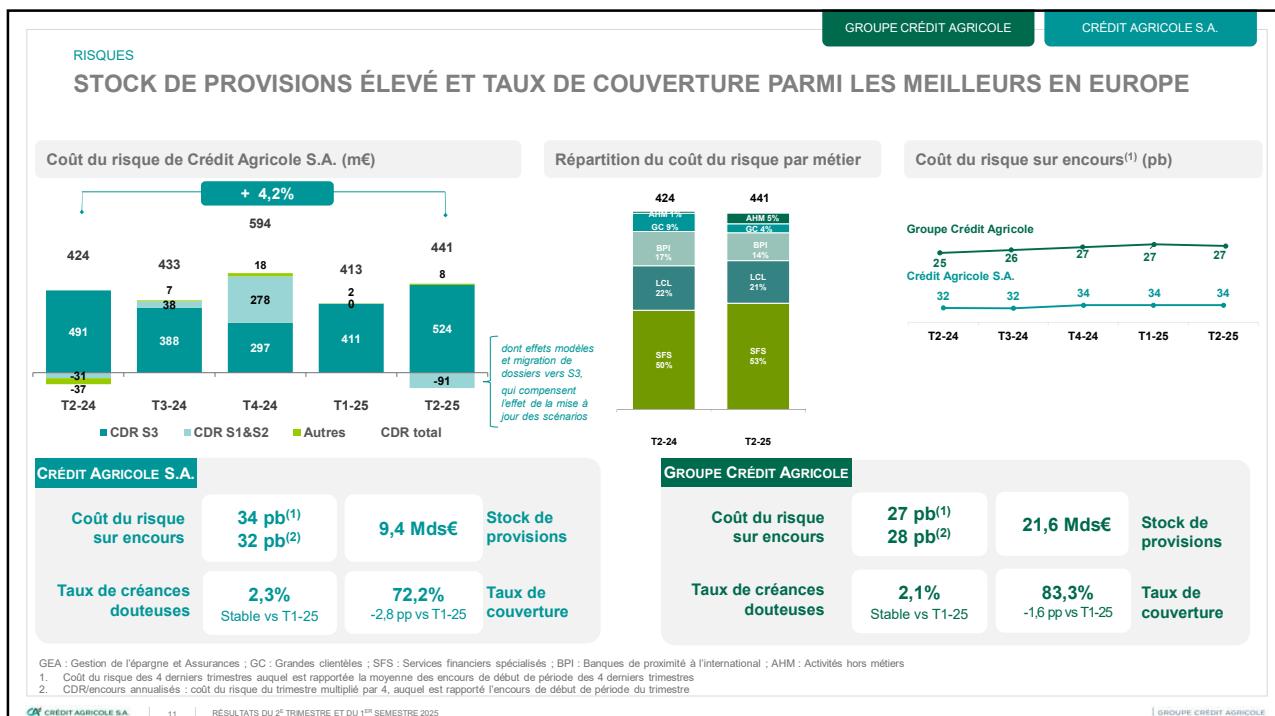
 Partenariat de long terme en Belgique
 Partenariats en gestion d'actifs, banque privée & gestion de fortune, leasing
 Prise de participation de 9,9%

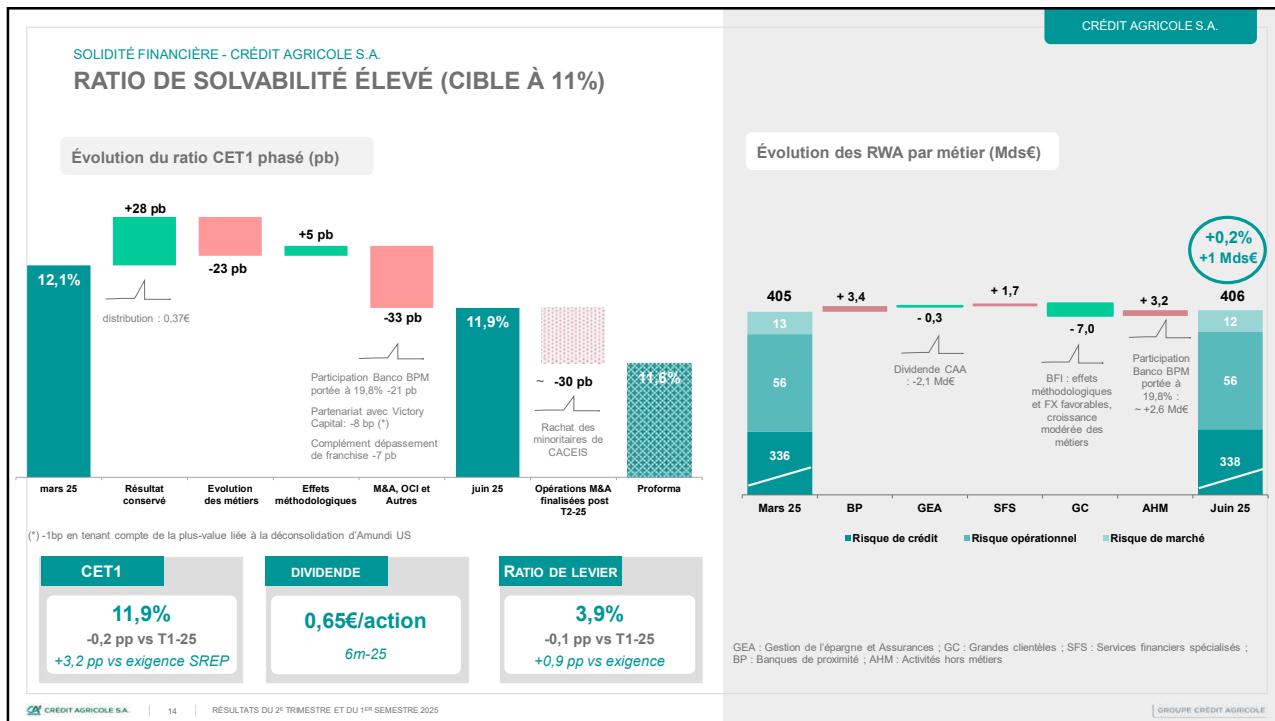
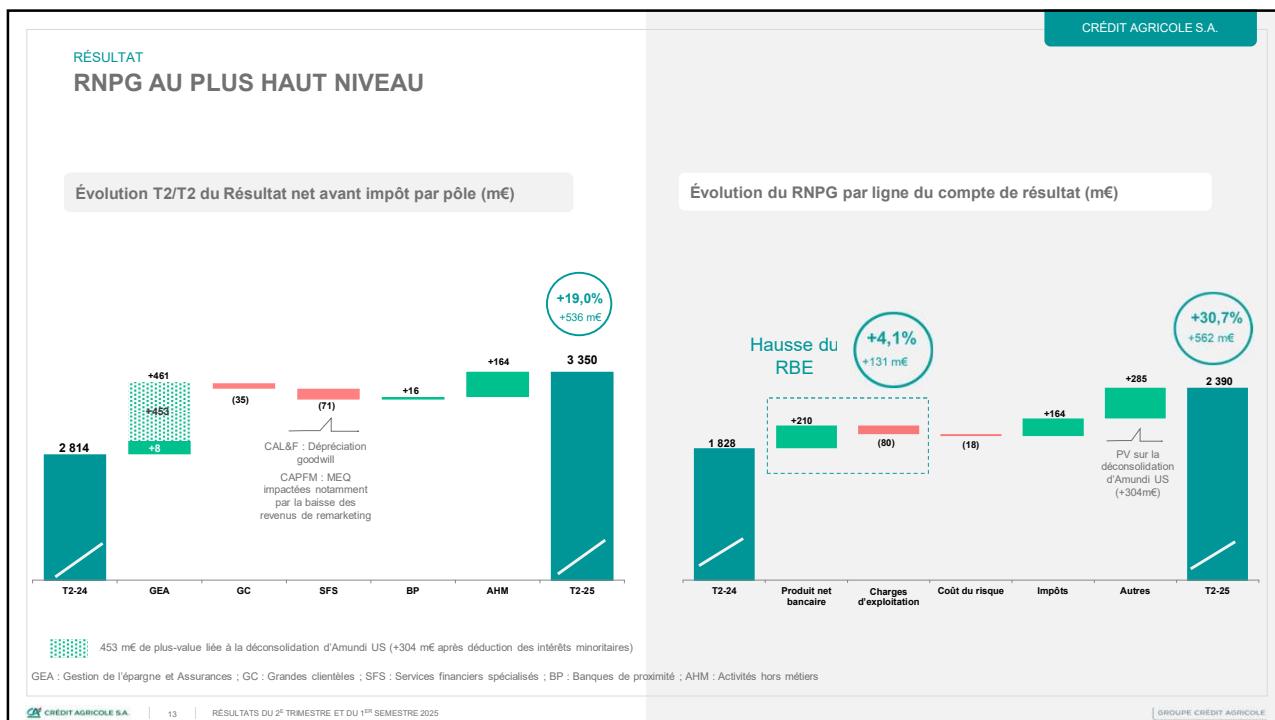
INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT

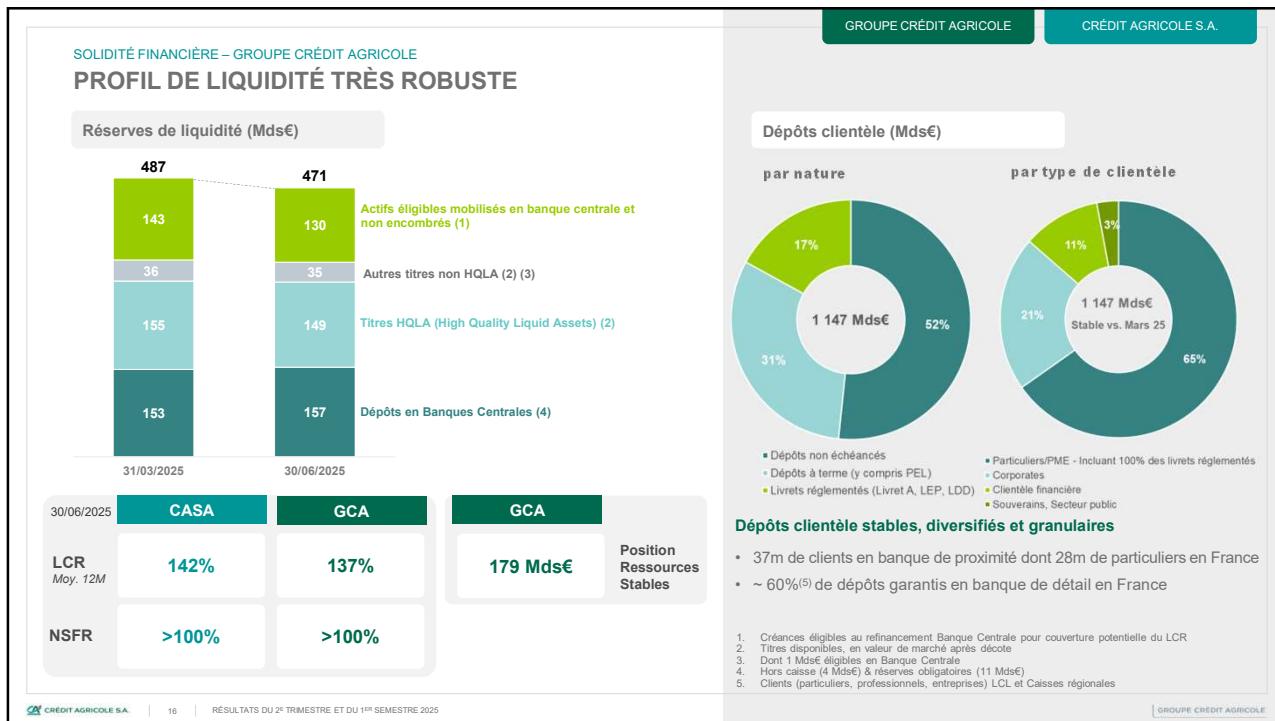
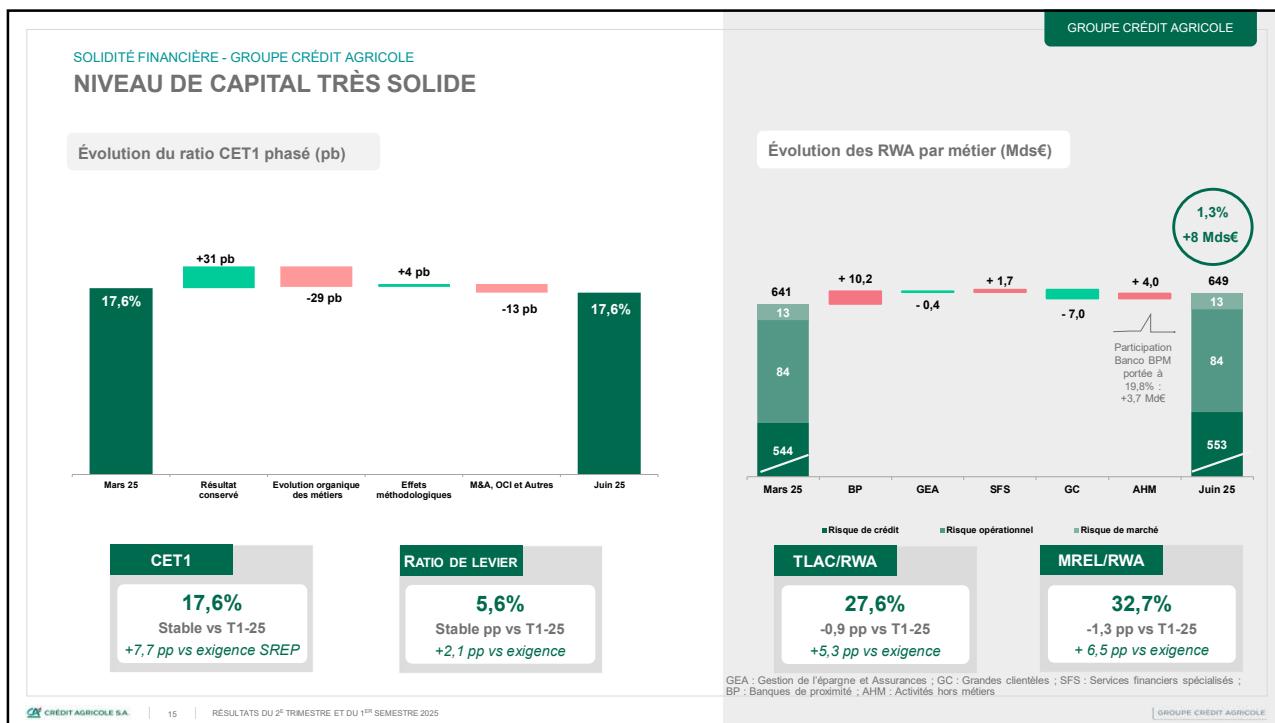
 Développement à Monaco
 Acquisition du portefeuille de la succursale du groupe BNPP

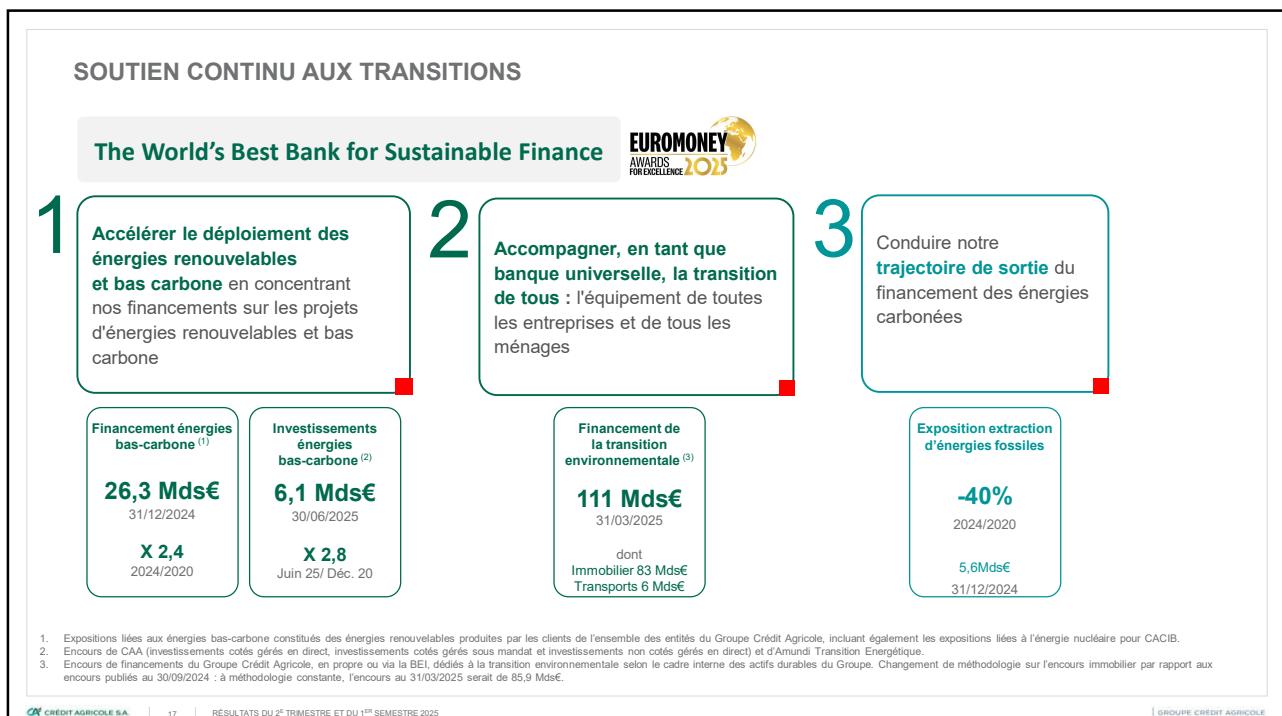
CREDIT AGRICOLE SA
8
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE











COMPTE DE RÉSULTAT

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

| M€ | T2-25 | T2/T2 | 6M-25 | 6M/6M |
|-----------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Produit net bancaire | 7 006 | +3,1% | 14 263 | +4,9% |
| Charges d'exploitation | (3 700) | +2,2% | (7 691) | +5,5% |
| Résultat brut d'exploitation | 3 306 | +4,1% | 6 571 | +4,1% |
| Coût du risque | (441) | +4,2% | (855) | +3,8% |
| Sociétés mises en équivalence | 30 | -35,2% | 77 | -14,1% |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 455 | x 29,4 | 456 | x 50,7 |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | - | ns | - | ns |
| Résultat avant impôt | 3 350 | +19,0% | 6 250 | +11,9% |
| Impôt | (541) | -23,2% | (1 368) | +4,0% |
| Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession | 0 | ns | 0 | ns |
| Intérêts minoritaires | (420) | 48,7% | (669) | +23,5% |
| Résultat net part du Groupe | 2 390 | +30,7% | 4 213 | +12,9% |
| Coefficient d'exploitation (%) | +52,8% | -0,5 pp | +53,9% | +0,3 pp |

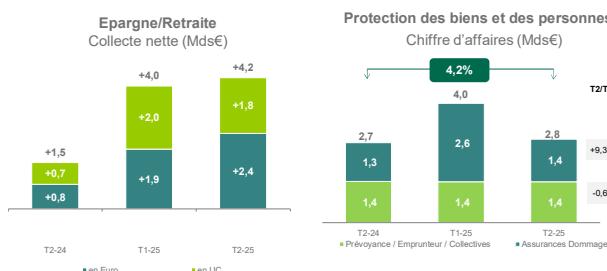
18 | RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Crédit Agricole S.A.

Pôles métiers

GEA – ASSURANCES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Chiffre d'affaires de niveau élevé à 12,7 Mds€ (+18% T2/T2)

Épargne/Retraite : collecte nette record dans un contexte porteur notamment en France

- Collecte brute : 9,9 Mds€ (+22% T2/T2) portée par la France ; taux d'UC stable à 32,0%
- Encours⁽²⁾ : 359,4 Mds€ (+3% juin/déc.), soutenus par la collecte nette et des effets marché positifs ; taux d'UC à 30,2%

Dommages : performance tirée par la hausse de la prime moyenne (révisions tarifaires induites par le changement climatique et l'inflation des coûts de réparation ainsi que par l'évolution du mix produits), et par la croissance du portefeuille +3% sur un an (> 16,9m de contrats)

Protection des personnes : croissance en prévoyance individuelle (+7%) liée à la hausse du montant moyen des garanties, activité emprunteur en baisse (-4%) notamment liée au crédit à la consommation à l'international. Assurances collectives en légère hausse (+2%)

1. Prévoyance, emprunteur, assurances collectives

2. Epargne, retraite et prévoyance obsèques

| Contribution aux résultats (en m€) | T2-25 | Δ T2/T2 | S1-25 | Δ S1/S1 |
|---------------------------------------|-------|---------|-------|---------|
| Produit net bancaire | 790 | +2,1% | 1 517 | +1,5% |
| Résultat brut d'exploitation | 703 | +2,5% | 1 335 | +1,4% |
| Résultat avant impôt | 703 | +2,2% | 1 334 | +1,2% |
| Résultat net part du Groupe | 557 | +12,6% | 997 | +0,8% |

Revenus⁽³⁾ croissance soutenue par l'Epargne/Retraite en lien avec la progression de l'activité et un résultat financier favorable, le Dommage qui bénéficie d'un bon niveau d'activité et de résultat financier, et la performance de la Prévoyance qui compense un resserrement des marges techniques en Emprunteur

CSM : 26,8 Mds€ (+6,3% juin/déc.) ; contribution des affaires nouvelles supérieure à l'allocation de CSM et effet marché positif. Facteur d'allocation de CSM annualisé : 8,0% au S1 2025

Ratio combiné⁽⁴⁾ 94,7% à fin juin (stable sur 1 an, +1,4 pt vs fin mars)

Ratio Solvabilité 2 : 202% à fin juin

3. cf. slide 61 pour la décomposition du PNB par activité

4. Ratio combiné dommages en France (Pacifica) yc actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / primes brutes acquises. Ratio non actualisé : 97,4% (+0,1 pt sur un an)

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GEA – GESTION D'ACTIFS (AMUNDI)

Encours sous gestion (en Mds€)

| Date | Retail | Institutionnels | JVs | Total |
|---------|--------|-----------------|-----|-------|
| Jun 24 | 658 | 1 142 | 356 | 2 156 |
| Mars 25 | 700 | 1 186 | 362 | 2 247 |
| Jun 25 | 650 | 1 201 | 416 | 2 267 |

Annotations:

- Effet périmètre : -9,7
- Effet déconsolidation Amundi US : -70 Mds€ et intégration Victory +60Mds€
- +20,5 Mds€
- +1,4
- +8,7
- +10,3
- +9,2
- 5,2%
- 0,9%

Contribution aux résultats (en m€)

| | T2-25 | Δ T2/T2 | S1-25 | Δ S1/S1 |
|-----------------------------------|-------|---------|-------|---------|
| Produit net bancaire | 771 | (10,8%) | 1 663 | (0,3%) |
| Charges d'exploitation | (429) | (8,8%) | (926) | +0,7% |
| Résultat brut d'exploitation | 341 | (13,2%) | 737 | (1,4%) |
| Sociétés mises en équivalence | 58 | +77,4% | 86 | +39,4% |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 453 | ns | 453 | ns |
| Résultat avant impôt | 850 | x 2 | 1 270 | +57,9% |
| Résultat net | 755 | x 2,3 | 1 030 | +66,0% |
| Résultat net part du Groupe | 506 | x 2,3 | 689 | +66,1% |
| Coefficient d'exploitation (%) | 55,7% | +1,2 pp | 55,7% | +0,5 pp |

Première intégration de Victory Capital : encours des activités US à 94 Mds€ à fin juin :

- 36 Mds€ d'encours distribués par Amundi aux clients non-US (intégrés à 100%)
- 58 Mds€ d'encours distribués par Victory aux clients US (quote-part à 26%)

Activité à un haut niveau

- Collecte nette de +20 Mds€ au T2, équilibrée entre actifs MLT (+11 Mds€) et JV (+10 Mds€)
- JV : rebond de la collecte en Inde, reprise confirmée en Chine
- Institutionnels : activité saisonnière dynamique en épargne salariale (+4 Mds€ en actifs MLT)

Encours sous gestion à un nouveau record à 2 267 Mds€ à fin juin grâce au dynamisme de la collecte et un effet marché de +57 Mds€, malgré un fort effet négatif du change de -48 Mds€ lié à la baisse du dollar US et de la roupie indienne

21 | RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GEA – GESTION DE FORTUNE (INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT)

Encours sous gestion (en Mds€)

| Date | Collecte Nette | Effets Marché/Change | Total |
|---------|----------------|----------------------|-------|
| Jun 24 | -0,1 | + 1,0 | 205 |
| Mars 25 | + 4,5% | + 0,4% | 213 |
| Jun 25 | | | 214 |

Contribution aux résultats (en m€)

| | T2-25 | Δ T2/T2 | S1-25 | Δ S1/S1 |
|--------------------------------|-------|---------|-------|---------|
| Produit net bancaire | 409 | +33,3% | 848 | +48,6% |
| Charges d'exploitation | (348) | +36,4% | (691) | +47,5% |
| Résultat brut d'exploitation | 61 | +18,3% | 156 | +54,0% |
| Résultat avant impôt | 57 | +37,8% | 145 | +81,1% |
| Résultat net part du Groupe | 36 | +52,7% | 94 | +92,3% |
| Coefficient d'exploitation (%) | 85,0% | +1,9 pp | 81,6% | -0,6 pp |

Hausse des encours

- Production soutenue sur les produits structurés et les mandats, qui compense en partie la décollecte liée notamment à des événements de liquidité de grands clients
- Effet marché favorable

Finalisation de l'intégration de Degroof Petercam : 14 opérations de restructuration impliquant des fusions d'entités et des migrations IT ont été finalisées

Projet d'acquisition de la banque Thaler en Suisse annoncé le 4 avril 2025

Projet de reprise de la clientèle « Wealth Management » du groupe BNP Paribas à Monaco annoncé le 23 juin 2025

Détail des encours Indosuez Wealth Management et LCL Banque Privée disponible en annexe

1. Effet périmètre Degroof Petercam avril/mai 2025 : PNB de 96 m€ et charges de -71 m€
2. Coûts d'intégration T2-25 : -22,5 m€ (impactant la ligne charges d'exploitation) vs -5,4 m€ au T2-24 impactant la ligne charges d'exploitation, et -11,9 m€ au T2-24 impactant le résultat avant impôt.

22 | RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GC – BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Revenus (m€)

| Period | Banque d'investissement | Banque de marché | Financements structurés | Banque commerciale et autres | Total |
|--------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------------------|-------|
| T2-24 | 1 706 | 167 | 283 | 539 | 1 705 |
| T2-25 | 1 705 | 123 | 302 | 543 | 1 705 |
| S1-24 | 3 464 | 314 | 571 | 1 084 | 3 464 |
| S1-25 | 3 591 | 317 | 617 | 1 097 | 3 591 |

Var T2/T2: (0,1%)
Var 6m/6m: +3,7%
Var 6m/6m: +0,7%

1 – Green, Social & Sustainable bonds EUR⁽¹⁾
2 – All Bonds in EUR Worldwide⁽¹⁾

Banque de Marché et d'Investissement : -2,7% T2/T2 (+3% hors éléments non récurrents et effet change). Niveau élevé de revenus tirés par la banque de marché (FICC, +10% T2/T2 hors éléments volatils FVA/DVA & effet change), notamment sur les activités de trading et crédit primaire qui compensent partiellement la baisse des revenus des activités des structurés actions

Banque de Finance : +2,8% T2/T2, +7% hors éléments non récurrents et effet change, tirés par les financements structurés avec un bon dynamisme du secteur des énergies renouvelables, et par les activités de CLF⁽³⁾, sous l'impulsion du secteur des financements d'acquisitions

1. Bloomberg en EUR
2. Refinitiv LSEG
3. Corporate & Leverage Finance

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

| Contribution aux résultats (en m€) | T2-25 | Δ T2/T2 | S1-25 | Δ S1/S1 |
|------------------------------------|-------|---------|---------|---------|
| Produit net bancaire | 1 705 | (0,1%) | 3 591 | +3,7% |
| Charges d'exploitation | (895) | +6,7% | (1 887) | +7,1% |
| Résultat brut d'exploitation | 810 | (6,6%) | 1 704 | +0,1% |
| Coût du risque | (19) | (35,4%) | 4 | (33,2%) |
| Résultat avant impôt | 793 | (5,7%) | 1 712 | (0,1%) |
| Résultat net part du Groupe | 659 | +6,7% | 1 307 | +3,0% |
| Coefficient d'exploitation (%) | 52,5% | +3,3 pp | 52,5% | +1,7 pp |

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GC – SERVICES FINANCIERS AUX INSTITUTIONNELS (CACEIS)

Encours conservés - AUC (Mds€)

| Période | Encours conservés - AUC (Mds€) |
|---------|--------------------------------|
| Juin 24 | 4 966 |
| Mars 25 | 5 467 |
| Juin 25 | 5 526 |

Var: 11,3% (Juin 24 à Mars 25)
Var: 1,1% (Mars 25 à Juin 25)

Encours administrés - AUA (Mds€)

| Période | Encours administrés - AUA (Mds€) |
|---------|----------------------------------|
| Juin 24 | 3 426 |
| Mars 25 | 3 575 |
| Juin 25 | 3 468 |

Var: 1,2% (Juin 24 à Mars 25)
Var: -3,0% (Mars 25 à Juin 25)

Revenus stables, bonne tenue de la MNI
Charges en baisse T2/T2 en lien avec la baisse des coûts d'intégration ISB⁽¹⁾
Confirmation de l'objectif de résultat net⁽²⁾ additionnel de 100m€ en 2026 suite à la reprise des activités d'asset servicing de RBC en Europe (~ 60% de taux d'avancement de synergies réalisées)

1. Coûts d'intégration ISB : -5 m€ sur T2-25 (vs -24,4 m€ au T2-24)
2. Le résultat net devient le résultat net part du groupe suite au rachat des minoritaires de Santander par Crédit Agricole S.A.

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

| Contribution aux résultats (en m€) | T2-25 | Δ T2/T2 | S1-25 | Δ S1/S1 |
|------------------------------------|-------|---------|-------|---------|
| Produit net bancaire | 519 | +0,3% | 1 041 | +1,5% |
| Charges d'exploitation | (361) | (1,1%) | (730) | (1,3%) |
| Résultat brut d'exploitation | 158 | +3,8% | 311 | +8,8% |
| Coût du risque | (0) | (98,2%) | 1 | ns |
| Sociétés mises en équivalence | 7 | (12,3%) | 13 | +4,2% |
| Résultat avant impôt | 165 | +8,8% | 325 | +13,6% |
| Résultat net part du Groupe | 93 | +21,1% | 168 | +13,9% |
| Coefficient d'exploitation (%) | 69,6% | -1,0 pp | 70,1% | -2,0 pp |

SFS – FINANCEMENT PERSONNEL ET MOBILITÉ

| | T2-25 | Δ T2/T2 | S1-25 | Δ S1/S1 |
|-----------------------------------------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
| Contribution aux résultats (en m€) | 697 | +0,3% | 1 380 | +1,1% |
| Produit net bancaire | 697 | +0,3% | 1 380 | +1,1% |
| Charges d'exploitation | (339) | (1,1%) | (709) | +1,7% |
| Résultat brut d'exploitation | 358 | +1,5% | 671 | +0,6% |
| Coût du risque | (228) | +19,6% | (453) | +16,3% |
| Sociétés mises en équivalence | 9 | (71,4%) | 47 | (25,9%) |
| Résultat avant impôt | 140 | (27,1%) | 266 | (21,6%) |
| Résultat net part du Groupe | 81 | (38,4%) | 188 | (18,7%) |
| Coefficient d'exploitation (%) | 48,7% | -0,6 pp | 51,4% | +0,3 pp |

Encours gérés bruts (en Mds€)

| Période | Montant (Mds€) |
|---------|----------------|
| Juin 24 | 115,8 |
| Mars 25 | 120,7 |
| Juin 25 | 121,0 |

Encours consolidés (en Mds€)

| Entity | Montant (Mds€) |
|----------------|----------------|
| CA Auto Bank | 25,7 |
| Agos | 18,0 |
| Autres entités | 12,0 |
| CAPFM France | 12,3 |
| Autres entités | 12,0 |

Encours gérés bruts (en Mds€)

| Période | Montant (Mds€) |
|---------|----------------|
| Juin 24 | 46,6 |
| Mars 25 | 47,4 |
| Juin 25 | 47,8 |

Encours consolidés (en Mds€)

| Entity | Montant (Mds€) |
|----------------|----------------|
| CA Auto Bank | 25,7 |
| Agos | 18,0 |
| Autres entités | 12,0 |
| CAPFM France | 12,3 |
| Autres entités | 12,0 |

Production +2,4% T2/T2 à 12,4 Mds€ (et +12,4% T2/T1), hausse portée par le crédit à la consommation traditionnel ; activité automobile stable dans un marché toujours complexe en Europe et en Chine ; le financement automobile⁽¹⁾ représente 49,6% de la production totale du trimestre

Taux client moyen à la production : -9 pb T2/T1

Encours gérés en hausse sur les 3 secteurs, bénéficiant de l'élargissement du portefeuille en gestion avec les Caisses régionales et du développement bien orienté de la location automobile avec Leasys et Drivalia ; encours consolidés -0,9% juin/juin

1. CA Auto Bank, JV automobiles et activités auto des autres entités
2. Haussse des RWA d'environ +7G€ principalement liée à la consolidation des activités de leasing au T4-24
3. CDR des 4 derniers trimestres / la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

CRÉDIT AGRICOLE SA
25
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

SFS – CREDIT-BAIL & AFFACTURAGE

| | T2-25 | Δ T2/T2 | S1-25 | Δ S1/S1 |
|-----------------------------------------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
| Contribution aux résultats (en m€) | 183 | (5,4%) | 369 | (0,6%) |
| Produit net bancaire | 183 | (5,4%) | 369 | (0,6%) |
| Charges d'exploitation | (99) | (0,8%) | (203) | +1,9% |
| Résultat brut d'exploitation | 84 | (10,4%) | 166 | (3,5%) |
| Coût du risque | (7) | (63,9%) | (31) | (21,8%) |
| Sociétés mises en équivalence | (22) | x 12,3 | (24) | x 6,9 |
| Résultat avant impôt | 54 | (25,4%) | 110 | (14,6%) |
| Résultat net part du Groupe | 33 | (40,2%) | 75 | (24,1%) |
| Coefficient d'exploitation (%) | 54,0% | +2,6 pp | 55,0% | +1,3 pp |

Encours crédit-bail (en Mds€)

| Période | Montant (Mds€) |
|---------|----------------|
| Juin 24 | 19,8 |
| Mars 25 | 20,5 |
| Juin 25 | 20,8 |

Encours crédit-bail (en Mds€)

| Période | Montant (Mds€) |
|---------|----------------|
| Juin 24 | 15,7 |
| Mars 25 | 16,1 |
| Juin 25 | 16,4 |

Crédit-bail : production en repli -19,4% T2/T2, principalement en France dans un contexte de marché défavorable⁽¹⁾. A l'international, production en hausse, notamment en Pologne.

Affacturage : production en hausse +26,6% T2/T2, portée par la France x1,8 T2/T2 bénéficiant de la signature d'un dossier significatif ; à l'international production en baisse -27,0% T2/T2 principalement en Allemagne ; chiffre d'affaires factoré en progression (+5,0% T2/T2), encours financés +3,7% juin/juin

1. Financements locatifs des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels en France : -7,5% au T1-25 (source ASF)
2. CDR des 4 derniers trimestres / la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

CRÉDIT AGRICOLE SA
26
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BP – LCL

Encours de crédits (Mds€)

| Période | Habitat | Consommation | Entreprise | Professionnel | Total |
|---------|---------|--------------|------------|---------------|-------|
| Jun 24 | 103,7 | 24,4 | 31,5 | 12,4 | 168,2 |
| Mar 25 | 105,8 | 25,7 | 31,8 | 12,4 | 170,7 |
| Jun 25 | 106,8 | 24,8 | 32,6 | 12,4 | 171,5 |

+2,0%

Encours de collecte (Mds€)

| Période | Bilan | Hors bilan | Total |
|---------|-------|------------|-------|
| Jun 24 | 86,4 | 165,4 | 251,8 |
| Mar 25 | 89,0 | 167,5 | 256,5 |
| Jun 25 | 90,1 | 166,0 | 256,0 |

+1,7%

Conquête : +68k clients au T2-25

Encours de crédits en progression sur un an et sur le trimestre

Production⁽¹⁾ de crédit en hausse de +14% T2/T2, tirée par tous les marchés dont l'habitat (+24% T2/T2), taux de production à 3,07% au T2, et poursuite de l'amélioration du taux du stock à 1,80% (+3 pb T2/T1 et +18 pb T2/T2) ; production de crédits aux entreprises toujours dynamique (+10% T2/T2)

Encours de collecte en hausse sur un an et stables ce trimestre ; ressources hors bilan bénéficiant d'une collecte nette positive en Assurance Vie et d'un effet marché favorable sur le trimestre ; ressources bilan en légère hausse sur un an, notamment hausse des DAV (+1,0% juin/juin, +2,6% juin/mars) et DAT en baisse (-9,3% juin/juin, -8,5% juin/mars)

Équipement assurances MRH-Auto-Santé⁽²⁾ : +0,6 pp juin/juin à 28,4%

1. Cf. slide annexe page 70
2. Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

CRÉDIT AGRICOLE SA
27
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

| Produit net bancaire | T2-25 | Δ T2/T2 | S1-25 | Δ S1/S1 |
|--------------------------------|-------|---------|---------|---------|
| Produit net bancaire | 976 | (0,3%) | 1 939 | +0,3% |
| Charges d'exploitation | (597) | +1,0% | (1 222) | +2,4% |
| Résultat brut d'exploitation | 380 | (2,4%) | 717 | (3,1%) |
| Coût du risque | (95) | (0,3%) | (186) | (12,9%) |
| Résultat avant impôt | 286 | (3,4%) | 533 | +0,5% |
| Résultat net part du Groupe | 208 | (5,7%) | 337 | (14,4%) |
| Coefficient d'exploitation (%) | 61,1% | +0,8 pp | 63,0% | +1,3 pp |

Revenus stables : hausse des commissions (+3,1% T2/T2) notamment sur les assurances vie et non vie ; baisse de la MNI T2/T2 (-3,4%, impactée par un effet de base défavorable), en amélioration T2/T1 (+7,8%), grâce au *repricing* progressif des crédits et à la baisse du coût des ressources clientèle (évolution favorable du mix de dépôts) et du refinancement ; contribution moins favorable de la macrocouverture

Charges en légère hausse (poursuite des investissements)

Coût du risque / encours⁽³⁾ : 20 pb, stable T2/T1, reste à un niveau élevé sur les professionnels

3. CDR des 4 derniers trimestres / la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BP – CA ITALIA

Encours de crédits* (Mds€)

| Période | Leasing et autres | Crédits aux entreprises | Crédits aux professionnels | Crédits aux particuliers | Total |
|---------|-------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------|-------|
| Jun 24 | 30,2 | 19,7 | 7,9 | 31,1 | 61,0 |
| Mar 25 | 30,8 | 19,6 | 7,6 | 31,1 | 61,1 |
| Jun 25 | 31,1 | 20,2 | 7,6 | 31,1 | 62,0 |

+1,6%

* Net des encours POCI
** Hors titres en conservation

Encours de collecte (Mds€)

| Période | Bilan | Hors bilan ** | Total |
|---------|-------|---------------|-------|
| Jun 24 | 51,4 | 65,3 | 116,7 |
| Mar 25 | 54,1 | 64,1 | 118,2 |
| Jun 25 | 55,0 | 65,5 | 120,5 |

+3,2%

Activité / Conquête : +54K nouveaux clients sur le trimestre et taux d'équipement assurance dommages à 20,6% (+0,9 pp T2/T2) ; production de crédits en baisse de -8,1% en comparaison à un T2-24 élevé (et en hausse +1,3% S1/S1), dans un marché de l'habitat très concurrentiel au T2-25

Encours de crédits en progression juin/juin dans un marché en légère hausse⁽¹⁾, tirés par les particuliers (+2,8% juin/juin) ; taux du stock de crédits en baisse (-96 pb T2/T2 et -24 pb T2/T1)

Encours de collecte : collecte bilan stable juin/juin ; collecte hors bilan en hausse juin/juin avec des flux nets et un effet marché positifs

* Net des encours POCI
** Hors titres en conservation

CRÉDIT AGRICOLE SA
28
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

| Produit net bancaire | T2-25 | Δ T2/T2 | S1-25 | Δ S1/S1 |
|--------------------------------|-------|---------|-------|---------|
| Produit net bancaire | 767 | (2,2%) | 1 545 | (0,9%) |
| Charges d'exploitation | (398) | (9,5%) | (781) | (4,8%) |
| Résultat brut d'exploitation | 370 | +7,1% | 763 | +3,4% |
| Coût du risque | (45) | (26,4%) | (102) | (17,2%) |
| Résultat avant impôt | 325 | +14,3% | 662 | +7,5% |
| Résultat net part du Groupe | 172 | +12,3% | 350 | +5,2% |
| Coefficient d'exploitation (%) | 51,8% | -4,2 pp | 50,6% | -2,1 pp |

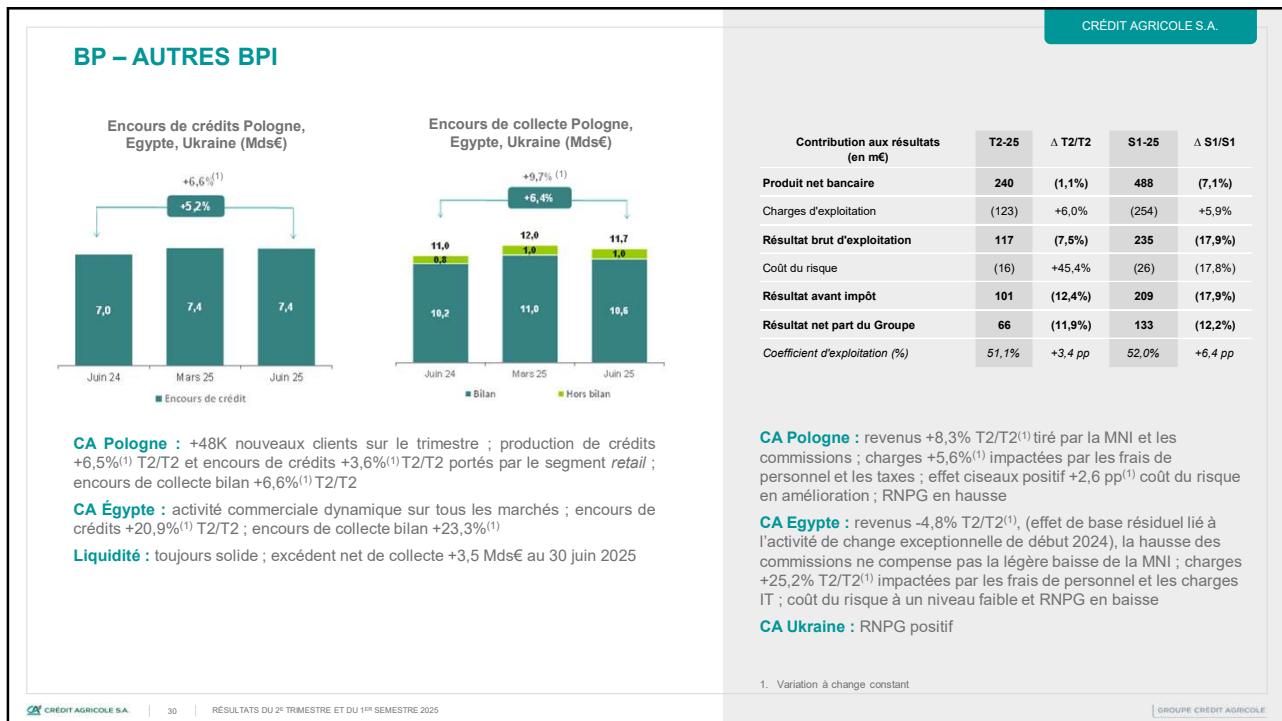
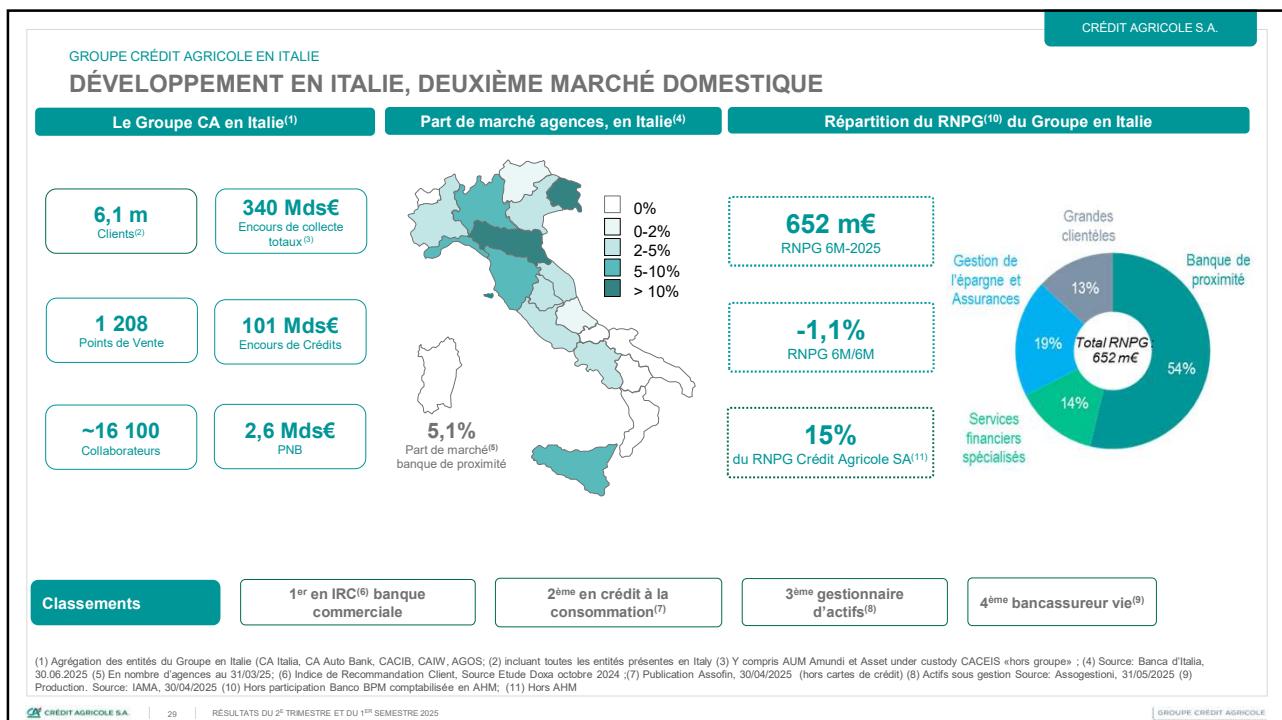
Revenus : MNI en baisse de -4,4% T2/T2 (en lien avec la baisse des taux) et en hausse de +2,0% T2/T1 ; hausse des commissions sur encours gérés (+8,7% T2/T2)

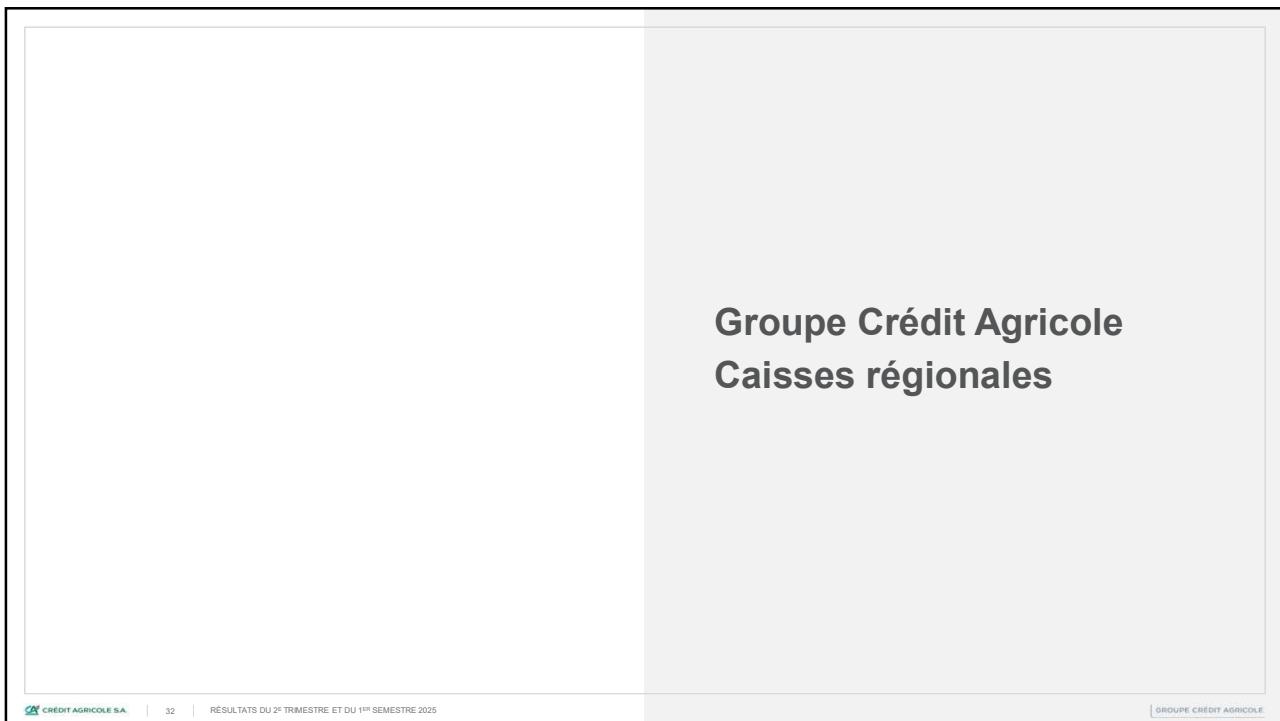
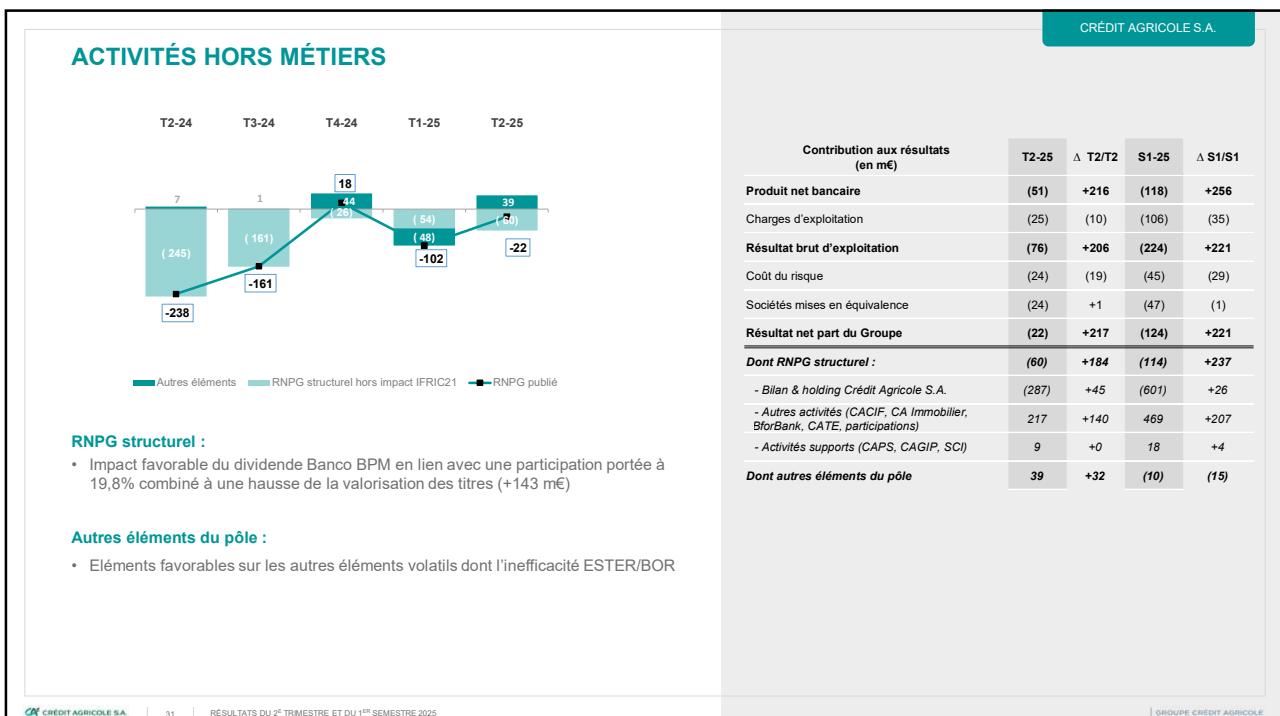
Charges : +4,3% T2/T2 hors DGS⁽²⁾ ; hausse des frais de personnel et IT en accompagnement du développement des métiers

Coût du risque : poursuite de la baisse avec une amélioration de la qualité de l'actif et du taux de couverture

1. Source Abi Monthly Outlook juillet 2025 : +0,9% juin/juin sur l'ensemble des crédits
2. DGS comptabilisée au T2-24 pour 58m€ ; pas de contribution DGS attendue en 2025

58/278





CAISSES RÉGIONALES



Clients : +285 K nouveaux clients sur le trimestre, taux de principalisation en hausse et taux des clients digitaux maintenu à un haut niveau

Crédits : encours juin/juin en hausse et parts de marché⁽¹⁾ stables ; production de crédit +18,8% T2/T2, tirée par l'habitat (+28,3% T2/T2 ; +10% T2/T1); taux de production habitat à 3,02%⁽²⁾; taux du stock tout crédits +7 pb sur un an

Collecte en hausse sur un an, portée par la collecte hors bilan, bénéficiant toujours d'une collecte dynamique sur l'assurance-vie ; collecte bilan en légère hausse, tirée par les DAV sur le trimestre ; progression des parts de marché collecte bilan sur un an⁽³⁾

Taux d'équipement⁽⁴⁾ : assurance dommage 44,2% (+0,7 pp vs. juin 2024)

Moyens de paiement : nombre de cartes +1,5% sur un an ; 17,8 % de cartes haut de gamme dans le stock (+2,2 pp sur un an)

1. Source BdF, part de marché total crédits 22,6% à fin mars 2025 (stable par rapport à mars 2024)

2. Taux moyen sur les réalisations pour la période avril à mai 2025

| Résultats consolidés des Caisses Régionales (en m€) | T2-25 publié | Δ T2/T2 publié | S1-25 publié | Δ S1/S1 publié |
|-----------------------------------------------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
| Produit net bancaire | 5 528 | +4,2% | 8 867 | +3,1% |
| Charges d'exploitation | (2 669) | +5,1% | (5 178) | +3,4% |
| Résultat brut d'exploitation | 2 860 | +3,4% | 3 689 | +2,6% |
| Coût du risque | (397) | (13,3%) | (716) | +1,4% |
| Résultat avant impôt | 2 482 | +7,3% | 3 004 | +3,5% |
| Résultat net part du Groupe | 2 375 | +5,0% | 2 721 | +0,7% |
| Coefficient d'exploitation (%) | 48,3% | +0,4 pp | 58,4% | +0,2 pp |

Revenus en hausse tirées par les commissions (+1,9% T2/T2), portées par les assurances, la gestion de comptes et les moyens de paiement ; hausse des revenus du PNB de portefeuille (+9,2% T2/T2) liée à l'augmentation des dividendes reçus⁽⁵⁾; légère baisse de la marge d'intermédiation sur un an (-2,5% T2/T2 hors EL) mais stable T2/T1

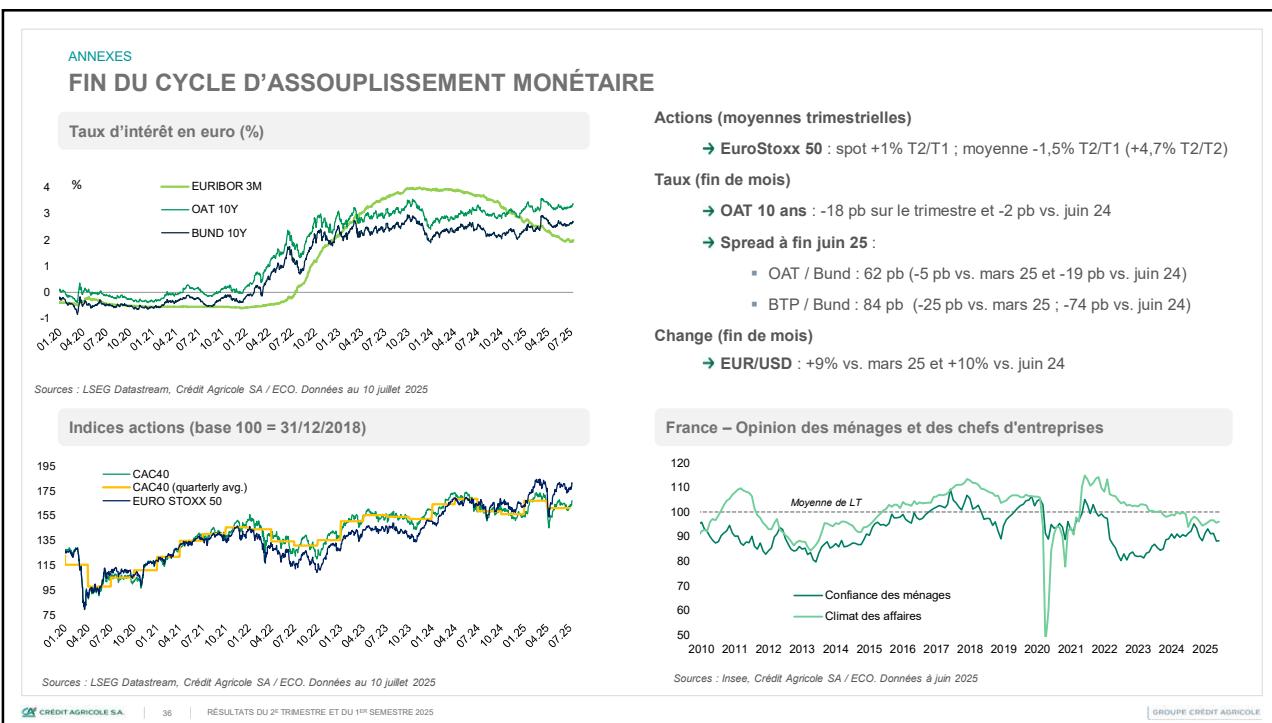
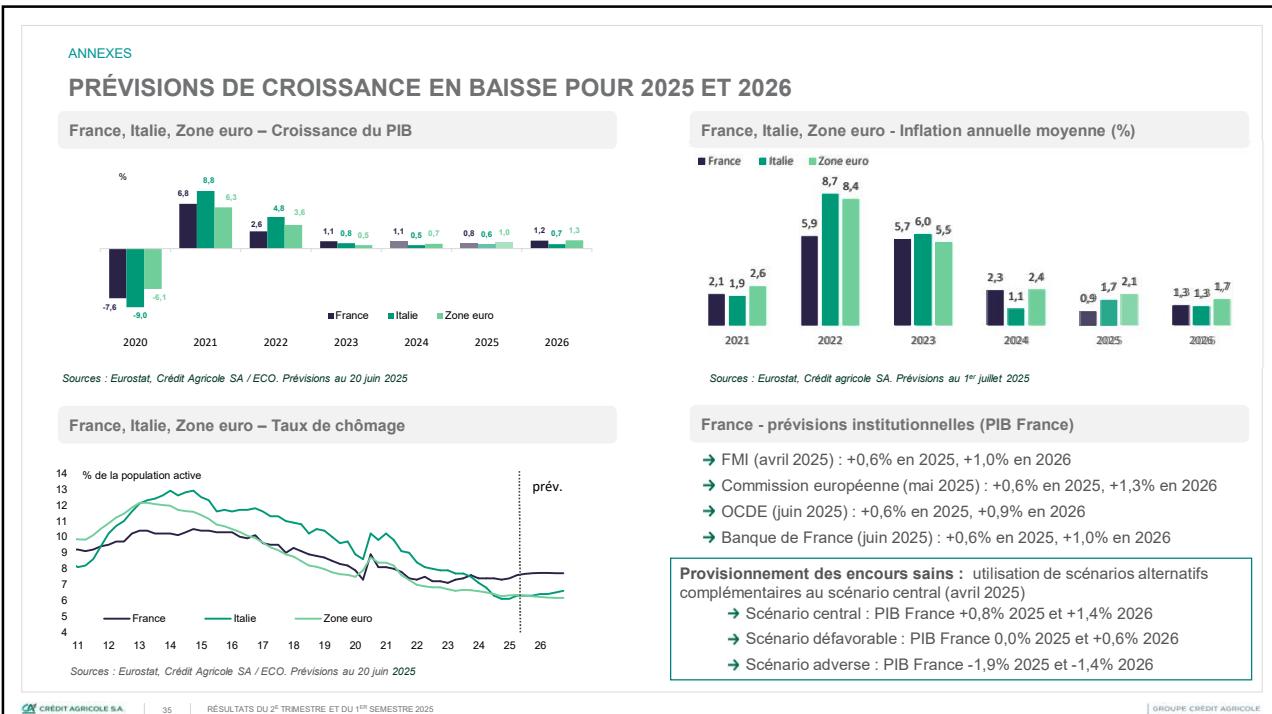
Charges en hausse, notamment en lien avec les dépenses IT

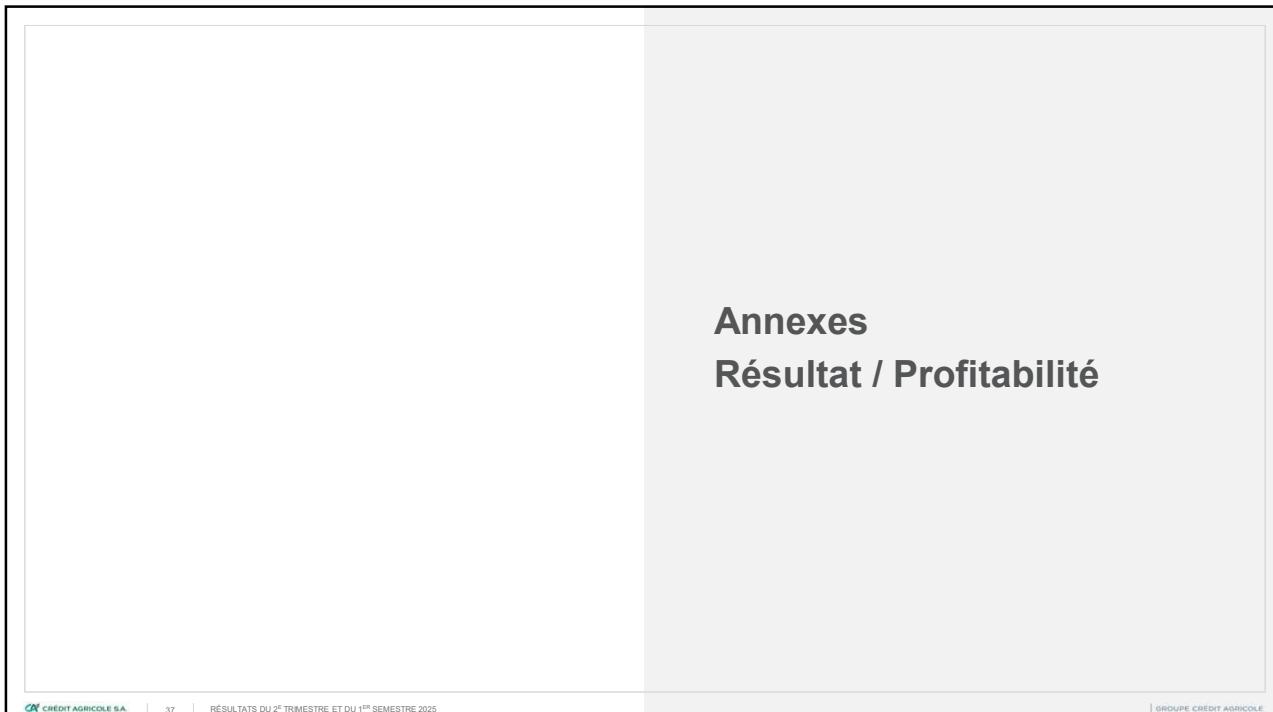
Coût du risque en baisse ; coût du risque /encours⁽⁷⁾ stable à 21 pb,

3. Source BdF, part de marché collecte Bilan 20,2% à fin mars 2025 (+0,1 pp vs mars 2024)
4. Taux d'équipement - Assurance automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV
5. Reprise de la provision pour épargne-logement : +16,3 M€ au T2-25 vs. +22 M€ au T2-24 en PNB (+12,1 M€ au T2-25 vs. +17 M€ au T2-24 en RNPG)
6. Incluant le dividende SAS Rue La Boétie versé au T2 annuellement
7. Coût du risque sur encours quatre trimestres glissants

Annexes

Scénario économique





Annexes Résultat / Profitabilité

CRÉDIT AGRICOLE SA | 37 | RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

| ANNEXES | | | | | | | | | | | | | | | | CRÉDIT AGRICOLE S.A. | |
|-----------------------------------------------------|-------|-------|------------------|--------------------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------------|-----------|-------|----------------------|--|
| RÉSULTATS T2-25 (MONTANTS EN M€ ET VARIATION T2/T2) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T2-25 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| €m | GEA | Ass. | Gestion d'actifs | Gestion de Fortune | GC | BFI | SFI | SFS | CAPFM | CAL&F | BPF | BPI | BPI autres | CA Italie | AHM | Total | |
| Produit net bancaire | 1 970 | 790 | 771 | 409 | 2 224 | 1 705 | 519 | 881 | 697 | 183 | 976 | 1 007 | 240 | 767 | (51) | 7 006 | |
| Charges d'exploitation | (864) | (87) | (429) | (348) | (1 257) | (895) | (361) | (438) | (339) | (99) | (597) | (520) | (123) | (398) | (25) | (3 700) | |
| Résultat brut d'exploitation | 1 106 | 703 | 341 | 61 | 967 | 810 | 158 | 442 | 358 | 84 | 380 | 487 | 117 | 370 | (76) | 3 306 | |
| Coût du risque | (7) | (0) | (2) | (5) | (20) | (19) | (0) | (235) | (228) | (7) | (95) | (61) | (16) | (45) | (24) | (441) | |
| Sociétés mises en équivalence | 58 | - | 58 | - | 10 | 3 | 7 | (13) | 9 | - | - | - | - | - | (24) | 30 | |
| Impôts | (249) | (143) | (95) | (11) | (149) | (120) | (29) | (58) | (38) | (21) | (69) | (129) | (26) | (103) | 113 | (541) | |
| Résultat net | 1 361 | 560 | 755 | 46 | 810 | 673 | 136 | 136 | 103 | 33 | 218 | 297 | 75 | 222 | (12) | 2 809 | |
| Intérêts minoritaires | (261) | (2) | (249) | (10) | (58) | (15) | (43) | (22) | (22) | (0) | (10) | (59) | (9) | (50) | (10) | (420) | |
| Résultat net part du Groupe | 1 100 | 557 | 506 | 36 | 752 | 659 | 93 | 114 | 81 | 33 | 208 | 238 | 66 | 172 | (22) | 2 390 | |
| Δ T2-25/T2-24 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % | GEA | Ass. | Gestion d'actifs | Gestion de Fortune | GC | BFI | SFI | SFS | CAPFM | CAL&F | BPF | BPI | BPI autres | CA Italie | AHM | Total | |
| Produit net bancaire | +1% | +2% | (11%) | +33% | +0% | (0%) | +0% | (1%) | +0% | (5%) | (0%) | (2%) | (1%) | (2%) | (81%) | +3% | |
| Charges d'exploitation | +6% | (1%) | (%) | +36% | +4% | +7% | (1%) | (1%) | (1%) | (1%) | +1% | (6%) | +6% | (9%) | +62% | +2% | |
| Résultat brut d'exploitation | (2%) | +3% | (13%) | +18% | (5%) | (7%) | +4% | (1%) | +2% | (10%) | (2%) | +3% | (7%) | +7% | (73%) | +4% | |
| Coût du risque | x 3,1 | ns | (69%) | ns | (49%) | (35%) | (98%) | +12% | +20% | (64%) | (0%) | (15%) | +45% | (26%) | x 4,9 | +4% | |
| Sociétés mises en équivalence | +77% | ns | +77% | ns | (1%) | +51% | (12%) | ns | (71%) | ns | ns | ns | ns | (3%) | (35%) | | |
| Impôts | (12%) | (20%) | (1%) | +33% | (40%) | (43%) | (26%) | +7% | +0% | +23% | +5% | +11% | (13%) | +19% | +80% | (23%) | |
| Résultat net | +57% | +10% | x 2,3 | +39% | +9% | +6% | +21% | (35%) | (34%) | (40%) | (6%) | +5% | (12%) | +12% | (95%) | +33% | |
| Intérêts minoritaires | x 2 | (82%) | x 2,3 | +4% | +14% | (1%) | +19% | (7%) | (7%) | ns | (5%) | +7% | (15%) | +13% | (16%) | +49% | |
| Résultat net part du Groupe | +49% | +13% | x 2,3 | +53% | +8% | +7% | +21% | (39%) | (38%) | (40%) | (6%) | +4% | (12%) | +12% | (91%) | +31% | |

NB : ce tableau affiche les principales lignes du compte de résultat, sans être exhaustif

CRÉDIT AGRICOLE SA | 38 | RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

RÉSULTATS S1-25 (MONTANTS EN M€ ET VARIATION S1/S1)

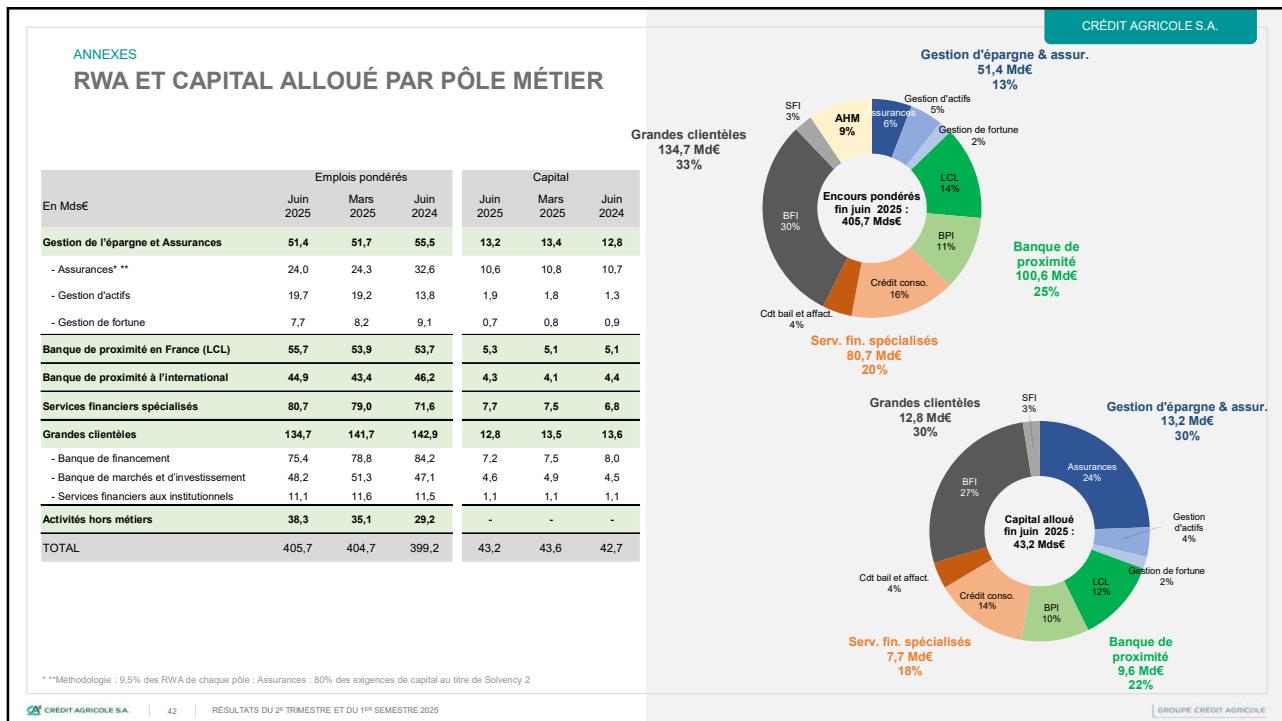
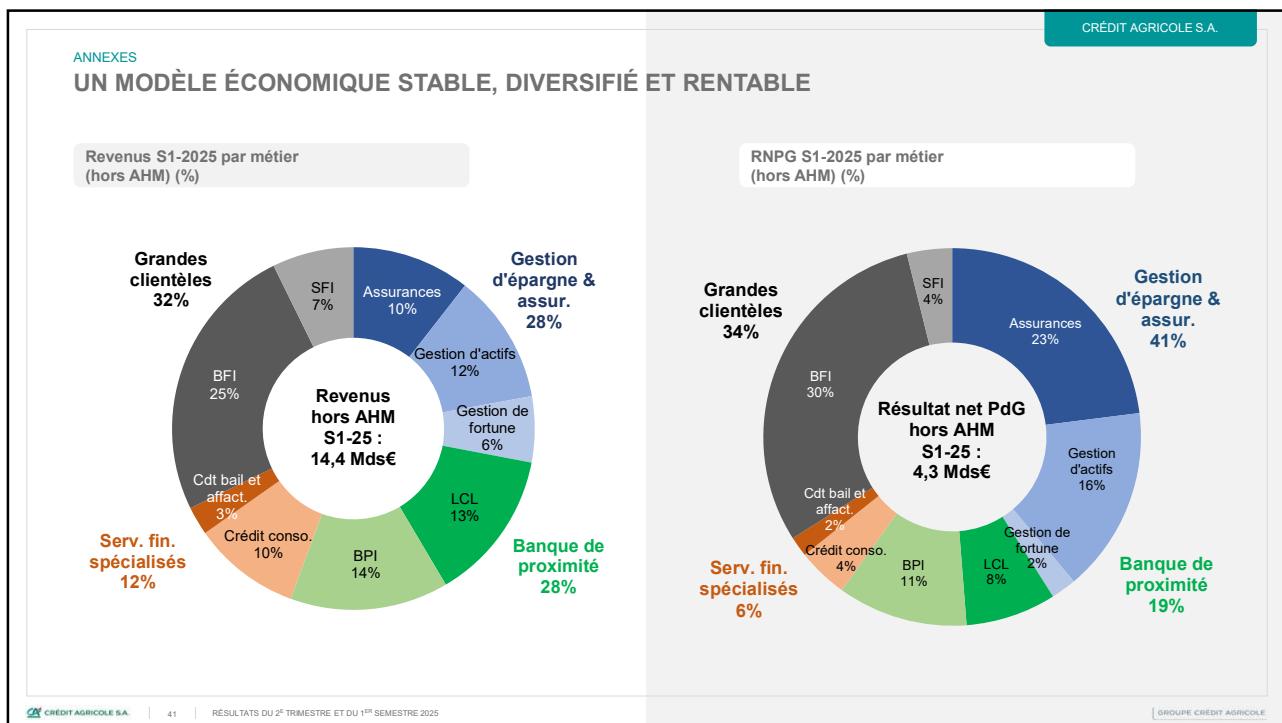
| 6M-25 | | GEA | Ass. | Gestion d'actifs | Gestion de Fortune | GC | BFI | SFI | SFS | CAPFM | CAL&F | BPf | BPI | BPI autres | CA Italie | AHM | Total |
|-------------------------------------|--|--------------|--------------|------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|---------------|
| Produit net bancaire | | 4 028 | 1 517 | 1 663 | 848 | 4 632 | 3 591 | 1 041 | 1 749 | 1 380 | 369 | 1 939 | 2 033 | 488 | 1 545 | (118) | 14 263 |
| Charges d'exploitation hors FRU | | (1 799) | (182) | (926) | (691) | (2 617) | (1 887) | (730) | (912) | (709) | (203) | (1 222) | (1 035) | (254) | (781) | (106) | (7 691) |
| Résultat brut d'exploitation | | 2 229 | 1 335 | 737 | 156 | 2 015 | 1 704 | 311 | 837 | 671 | 166 | 717 | 998 | 235 | 763 | (224) | 6 571 |
| Coût du risque | | (17) | (0) | (6) | (11) | 5 | 4 | 1 | (484) | (453) | (31) | (186) | (128) | (26) | (102) | (45) | (855) |
| Sociétés mises en équivalence | | 86 | - | 86 | - | 16 | 3 | 13 | 23 | 47 | - | - | - | - | (47) | 77 | |
| Impôts | | (601) | (333) | (239) | (29) | (454) | (376) | (78) | (71) | (36) | (35) | (181) | (266) | (56) | (210) | 205 | (1 368) |
| Résultat net | | 2 148 | 1 002 | 1 030 | 116 | 1 583 | 1 336 | 247 | 305 | 230 | 75 | 352 | 604 | 152 | 452 | (111) | 4 882 |
| Intérêts minoritaires | | (368) | (5) | (341) | (22) | (108) | (30) | (79) | (43) | (43) | (0) | (16) | (121) | (19) | (102) | (13) | (669) |
| Résultat net part du Groupe | | 1 780 | 997 | 689 | 94 | 1 475 | 1 307 | 168 | 263 | 188 | 75 | 337 | 483 | 133 | 350 | (124) | 4 213 |
| 6M / 6M-24 | | GEA | Ass. | Gestion d'actifs | Gestion de Fortune | GC | BFI | SFI | SFS | CAPFM | CAL&F | BPf | BPI | BPI autres | CA Italie | AHM | Total |
| % Produit net bancaire | | +8% | +1% | (0%) | +49% | +3% | +4% | +1% | +1% | +1% | (1%) | +0% | (2%) | (7%) | (1%) | (68%) | +5% |
| Charges d'exploitation hors FRU | | +15% | +2% | +1% | +47% | +5% | +7% | (1%) | +2% | +2% | +2% | +2% | (2%) | +6% | (5%) | +49% | +6% |
| Résultat brut d'exploitation | | +3% | +1% | (1%) | +54% | +1% | +0% | +9% | (0%) | +1% | (3%) | (3%) | (3%) | (18%) | +3% | (50%) | +4% |
| Coût du risque | | x 3,5 | ns | +14% | x 8,1 | ns | (33%) | ns | +13% | +16% | (22%) | (13%) | (17%) | (18%) | (17%) | x 2,8 | +4% |
| Sociétés mises en équivalence | | +39% | ns | +39% | ns | +10% | +51% | +4% | (62%) | (26%) | ns | ns | ns | ns | +3% | (14%) | |
| Impôts | | +20% | +10% | +30% | +80% | (6%) | (9%) | +14% | (27%) | (46%) | +17% | +52% | +3% | (23%) | +13% | +42% | +4% |
| Résultat net | | +26% | (1%) | +66% | +81% | +4% | +3% | +13% | (18%) | (16%) | (24%) | (14%) | (1%) | (16%) | +5% | (67%) | +14% |
| Intérêts minoritaires | | +49% | (81%) | +66% | +46% | +8% | (4%) | +13% | +2% | +2% | ns | (14%) | (4%) | (35%) | +6% | +94% | +24% |
| Résultat net part du Groupe | | +23% | +1% | +66% | +92% | +4% | +3% | +14% | (20%) | (19%) | (24%) | (14%) | (0%) | (12%) | +5% | (64%) | +13% |

NB : ce tableau affiche les principales lignes du compte de résultat, sans être exhaustif

ANNEXES

COMpte DE RÉSULTAT – T2-25 VS T2-24 ET S1-25 VS S1-24

| En m€ | T2-25 | T2-24 | Δ T2/T2 | S1-25 | S1-24 | Δ S1/S1 |
|-----------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Produit net bancaire | 7 006 | 6 796 | +3,1% | 14 263 | 13 602 | +4,9% |
| Charges d'exploitation | (3 700) | (3 621) | +2,2% | (7 691) | (7 289) | +5,5% |
| Résultat brut d'exploitation | 3 306 | 3 175 | +4,1% | 6 571 | 6 312 | +4,1% |
| Coût du risque de crédit | (441) | (424) | +4,2% | (855) | (824) | +3,8% |
| Sociétés mises en équivalence | 30 | 47 | (35,2%) | 77 | 90 | (14,1%) |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 455 | 15 | x 29,4 | 456 | 9 | x 50,7 |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | - | ns | - | - | ns | - |
| Résultat avant impôt | 3 350 | 2 814 | +19,0% | 6 250 | 5 587 | +11,9% |
| Impôt | (541) | (704) | (23,2%) | (1 368) | (1 315) | +4,0% |
| Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession | 0 | - | ns | 0 | - | ns |
| Résultat net | 2 809 | 2 110 | +33,1% | 4 882 | 4 273 | +14,3% |
| Intérêts minoritaires | (420) | (282) | +48,7% | (669) | (542) | +23,5% |
| Résultat net part du Groupe | 2 390 | 1 828 | +30,7% | 4 213 | 3 731 | +12,9% |
| Bénéfice par action (€) | N/A | 0,58 | ns | N/A | 1,08 | ns |
| Coefficient d'exploitation (%) | 52,8% | 53,3% | -0,5 pp | 53,9% | 53,6% | +0,3 pp |



ANNEXES

RÉPARTITION DU CAPITAL ET NOMBRE D'ACTIONS

| Répartition du capital | 30/06/2025 | | 31/12/2024 | | 30/06/2024 | |
|----------------------------------------------------------------|----------------------|-------|---------------------------|-------|----------------------|-------|
| | Nombre d'actions | % | Nombre d'actions | % | Nombre d'actions | % |
| SAS Rue La Boétie | 1 921 090 370 | 63,5% | 1 898 995 952 | 62,4% | 1 898 995 952 | 62,8% |
| Titres d'auto-détenzione ⁽¹⁾ | 1 128 288 | 0,0% | 16 247 289 ⁽²⁾ | 0,5% | 1 263 997 | 0,0% |
| Employés (FCPE, PEE) | 192 402 648 | 6,4% | 198 691 991 | 6,5% | 193 113 776 | 6,4% |
| Public | 911 281 044 | 30,1% | 927 095 795 | 30,5% | 932 528 625 | 30,8% |
| Nombre d'actions (fin de période) | 3 025 902 350 | | 3 041 031 027 | | 3 025 902 350 | |
| Nombre d'actions, hors auto-détenzione (fin de période) | 3 024 774 062 | | 3 024 783 738 | | 3 025 590 631 | |
| Nombre d'actions, hors auto-détenzione (moyenne) | 3 025 077 923 | | 3 015 082 065 | | 3 017 573 499 | |

1. Non pris en compte dans le calcul du résultat net par action

2. Tenant compte du programme de rachat d'actions portant sur un maximum de 15 128 677 actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. annoncé le 30 septembre 2024, débuté le 1er octobre 2024 et terminé le 6 novembre 2024. Les 15 128 677 actions ordinaires ont été annulées le 13 janvier 2025.

ANNEXES

DONNÉES PAR ACTION

| (en m€) | T2-2025 | T2-2024 | S1-25 | S1-24 | Δ T2/T2 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Résultat net part du Groupe | 2 390 | 1 828 | 4 213 | 3 731 | +30,7% |
| - Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS | (141) | (83) | (270) | (221) | +69,7% |
| - Impact change sur AT1 remboursé | 4 | - | 4 | (247) | ns |
| RNPG attribuable aux actions ordinaires | [A] | 2 252 | 1 745 | 3 947 | +29,1% |
| Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-détenzione (m) | [B] | 3 025 | 3 025 | 3 008 | (0,6%) |
| Résultat net par action | [A]/[B] | 0,74 € | 0,58 € | 1,30 € | 1,08 € |
| | | | | | +29,1% |
| (en m€) | 30/06/2025 | 30/06/2024 | | | |
| Capitaux propres - part du Groupe | 75 528 | 70 396 | | | |
| - Emissions AT1 | (8 612) | (7 164) | | | |
| - Réserves latentes OCI - part du Groupe | 872 | 1 305 | | | |
| Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord. | 67 787 | 64 537 | | | |
| - Écarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe | (18 969) | (17 775) | | | |
| ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord. | 48 818 | 46 763 | | | |
| Nombre d'actions, hors titres d'auto-détenzione (fin de période, m) | [F] | | 3 025 | 3 025 | |
| ANC par action, après déduction du dividende à verser (€) | [D]/[F] | | 22,4 € | 21,3 € | |
| ANT par action, après déduction du dividende à verser (€) | [G]=[E]/[F] | | 16,1 € | 15,5 € | |
| *y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle | | | | | |
| (en m€) | S1-25 | S1-24 | | | |
| Résultat net part du Groupe | 4 213 | 3 731 | | | |
| PV Amundi US | 304 | 0 | | | |
| Surtaxe IS | -129 | 0 | | | |
| IFRIC | -173 | -110 | | | |
| RNPG annualisé ⁽¹⁾ | 8 382 | 7 572 | | | |
| Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, impact change, annualisés | -536 | -689 | | | |
| Résultat ajusté | 7 846 | 6 884 | | | |
| AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin. *** (2) | 47 211 | 44 710 | | | |
| ROTE ajusté (%) | = [P] / [J] | | 16,6% | 15,4% | |

(1) ROTE calculé sur la base d'un RNPG annualisé, de charges IFRIC et surtaxe IS, et d'une plus-value Amundi linéarisée sur l'année

(2) Moyenne de l'ANC tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31/12/2024 et 30/06/2025 (ligne [E]), retraitée d'une hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

*** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation



ANNEXES

EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN FRANCE – CREDIT AGRICOLE S.A

Activité Bancaire ⁽⁴⁾ (en milliards d'euros)

| 31/03/2025 | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI) | Actifs financiers au coût amorti | Total activité Banque ⁽³⁾ |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| OAT | 2,1 | 2,6 | 12,3 | 17,0 |
| Assimilés risque souverain France ⁽¹⁾ | - | 5,4 | 7,7 | 13,1 |
| Total risque souverain France du portefeuille bancaire | 2,1 | 8,0 | 20,0 | 30,1 |

Activité Assurance ⁽⁴⁾ (en milliards d'euros)

| 31/03/2025 | Hors modèle VFA ⁽²⁾ | | | | Modèle VFA ⁽²⁾ (Variable Fee Approach) | Total activité Assurance |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------|------------|------------|---------------------------------------------------|--------------------------|
| OAT | - | 1,3 | 0,4 | 1,7 | 35,5 | 37,2 |
| Assimilés risque souverain France ⁽¹⁾ | - | 1,7 | 0,5 | 2,2 | 9,9 | 12,1 |
| Total risque souverain France du portefeuille Assurance | - | 3,0 | 0,9 | 3,9 | 45,4 | 49,3 |

→ Les passifs comptabilisés en modèle VFA sous IFRS 17 correspondent au périmètre Epargne Retraite et Obsèques. L'impact des changements de valorisation des placements financiers adossés à ces engagements n'est pas matériel sur le résultat net ni les capitaux propres de Crédit Agricole S.A en raison des effets symétriques sur la valorisation de ces passifs.

1. Titres de dette du secteur public assimilés à des administrations centrales, régionales ou locales
 2. Modèle VFA (Variable Fee Approach) : Epargne Retraite et Obsèques ; modèle BBA (Building Block Approach) : Prévoyance Emprunteur ; modèle PAA (Premium Allocation Approach) : Dommages
 3. Données brutes de couverture. Couverture sur OAT du portefeuille bancaire : 0,3 mds€ ; Couverture sur Assimilés du portefeuille bancaire : 0,4 mds€.
 4. Titres obligataires uniquement

ANNEXES

EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN FRANCE – GROUPE CREDIT AGRICOLE

Activité Bancaire⁽⁴⁾ (en milliards d'euros)

| 31/03/2025 | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI) | Actifs financiers au coût amorti | Total activité Banque ⁽⁵⁾ |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| OAT | 2,1 | 2,9 | 21,7 | 26,8 |
| Assimilés risque souverain France ⁽¹⁾ | - | 5,4 | 17,1 | 22,5 |
| Total risque souverain France du portefeuille bancaire | 2,1 | 8,3 | 38,8 | 49,3 |

Activité Assurance⁽⁴⁾ (en milliards d'euros)

| 31/03/2025 | Hors modèle VFA ⁽²⁾ | | | | Modèle VFA ⁽²⁾ (Variable Fee Approach) | Total activité Assurance |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------|
| | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI) | Actifs financiers au coût amorti | Total Actifs Hors Modèle VFA | | |
| OAT | - | 1,6 | 0,4 | 2,0 | 35,5 | 37,5 |
| Assimilés risque souverain France ⁽¹⁾ | - | 2,4 | 0,5 | 2,9 | 9,9 | 12,8 |
| Total risque souverain France du portefeuille Assurance | - | 4,0 | 0,9 | 4,9 | 45,4 | 50,3 |

→ Les passifs comptabilisés en modèle VFA sous IFRS 17 correspondent au périmètre Epargne Retraite et Obsèques. L'impact des changements de valorisation des placements financiers adossés à ces engagements n'est pas matériel sur le résultat net ni les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole en raison des effets symétriques sur la valorisation de ces passifs.

1. Titres de dette du secteur public assimilés à des administrations centrales, régionales ou locales

2. Modèle VFA (Variable Fee Approach) : Epargne Retraite et Obsèques ; modèle BBA (Building Block Approach) : Prévoyance Emprunteur ; modèle PAA (Premium Allocation Approach) : Dommages

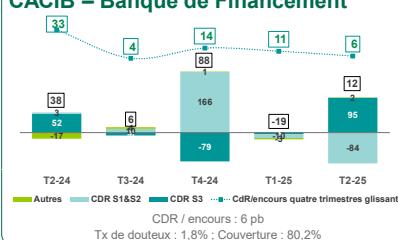
3. Données brutes de couverture : Couverture sur OAT du portefeuille bancaire : 0,0 mds€ ; Couverture sur Assimilés du portefeuille bancaire : 1,3 mds€

4. Titres obligataires uniquement

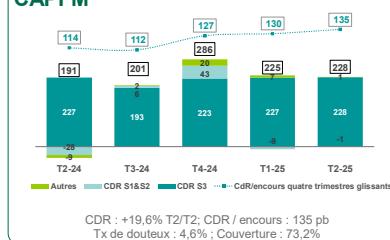
ANNEXES

COÛT DU RISQUE

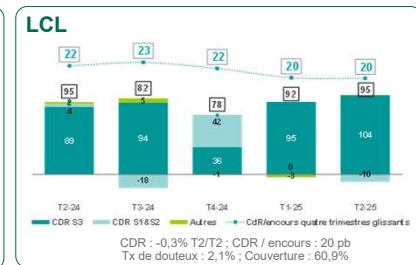
CACIB – Banque de Financement



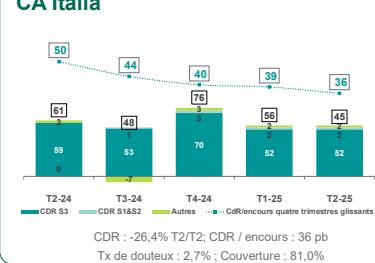
CAPFM



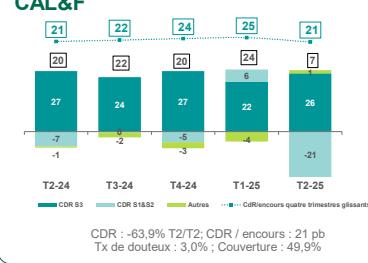
LCL



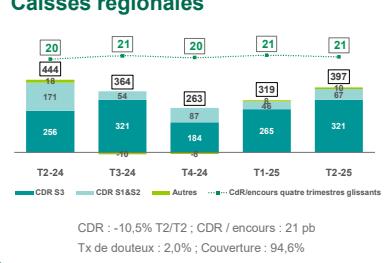
CA Italia



CAL&F



Caisses régionales



① Coût du risque sur encours (en pb trimestre annuelisé) à 3 pb pour la Banque de Financement, 131 pb pour CAPFM, 22 pb pour LCL, 29 pb pour CA Italia, 8 pb pour CAL&F et 24 pb pour les CR ; les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle en défaut

ANNEXES

INDICATEURS DE RISQUES

Évolution des encours de crédit

| Groupe Crédit Agricole - Evolution des encours de risque de crédit | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| En m€ | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 |
| Encours bruts de créances clientèle | 1 186 544 | 1 189 387 | 1 210 126 | 1 208 120 | 1 212 138 |
| Dont créances dépréciées | 25 723 | 25 737 | 25 147 | 25 165 | 25 947 |
| Dépréciations constituées (y compris provisions collectives) | 21 173 | 21 314 | 21 284 | 21 365 | 21 620 |
| Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2 | 8 759 | 8 725 | 8 973 | 9 090 | 9 103 |
| Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3 | 12 414 | 12 588 | 12 312 | 12 275 | 12 517 |
| Taux des créances dépréciées sur encours bruts | 2,2% | 2,2% | 2,1% | 2,1% | 2,1% |
| Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives) | 48,3% | 48,9% | 49,1% | 48,8% | 48,2% |
| Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives) | 82,3% | 82,8% | 84,9% | 84,9% | 83,3% |

| Crédit Agricole S.A. - Evolution des encours de risque de crédit | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| En m€ | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 |
| Encours bruts de créances clientèle | 538 317 | 539 065 | 557 686 | 555 013 | 555 811 |
| donoit créances dépréciées | 13 549 | 13 461 | 12 935 | 12 602 | 13 012 |
| Dépréciations constituées (y compris provisions collectives) | 9 662 | 9 612 | 9 585 | 9 440 | 9 388 |
| Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2 | 3 315 | 3 251 | 3 435 | 3 451 | 3 316 |
| Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3 | 6 347 | 6 361 | 6 151 | 5 989 | 6 073 |
| Taux des créances dépréciées sur encours bruts | 2,5% | 2,5% | 2,3% | 2,3% | 2,3% |
| Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives) | 46,8% | 47,3% | 47,6% | 47,5% | 46,7% |
| Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives) | 71,3% | 71,4% | 74,1% | 74,9% | 72,2% |

ANNEXES

EXPOSITION GCA ET CASA À L'IMMOBILIER COMMERCIAL LIMITÉE ET DE QUALITÉ

Exposition limitée à l'immobilier commercial⁽¹⁾ à fin décembre 2024

GCA : 57,4 Mds€ GCA (-0,8% déc./juin), soit 3,2% des engagements commerciaux

- dont ~14,9 Mds€ sur l'immobilier de bureaux, ~9,8 Mds sur les locaux commerciaux et ~16,1 Mds€ sur l'immobilier résidentiel
- dont 25,9 Mds€ sur les CRs, 22,2 Mds€ sur CACIB, 5,4 Mds€ sur LCL et 1,5 Mds€ sur CA Italia

Crédit Agricole S.A. : 31,5 Mds€ (-1,9% déc./juin), soit 2,9% des engagements commerciaux .

- dont ~9,8 Mds€ sur l'immobilier de bureaux, ~5,4 Mds sur les locaux commerciaux et ~6,3 Mds€ sur l'immobilier résidentiel

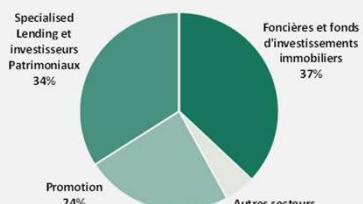
Qualité des actifs sur l'immobilier commercial satisfaisante et risques maîtrisés à fin décembre 2024

LTV (loan to value) : 71% des expositions GCA avec un LTV < 60%, 78% pour CASA⁽²⁾

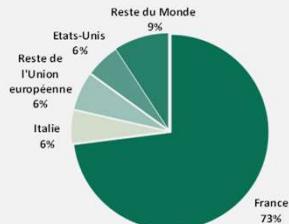
Bonne qualité du portefeuille des expositions en immobilier commercial : 68% sont **Investment Grade** pour GCA et 81% pour CASA⁽³⁾

Taux de défaut bas en immobilier commercial : 2,0% GCA et 2,1% pour CASA⁽⁴⁾ et **taux de couverture S3** de 56% pour GCA et 56% pour CASA.

Expositions (bilan et hors bilan) / type de client (données immobilier commercial⁽¹⁾ GCA fin déc. 2024)



Expositions (bilan et hors bilan) / zone géographique (données immobilier commercial⁽¹⁾ GCA fin déc. 2024)



1. Bilan et hors bilan; le périmètre inclue les Promoteurs immobiliers, les Foncières cotées ou non-cotées, les Fonds d'investissement spécialisés en immobilier, les Investisseurs patrimoniaux, et les filiales immobilières d'institutions financières (Assurances, Banques, etc.). Ce périmètre est légèrement différent des expositions sur l'immobilier corporatif présentées dans le document de référence, qui incluent notamment des financements immobiliers apportés aux clients corporatifs.

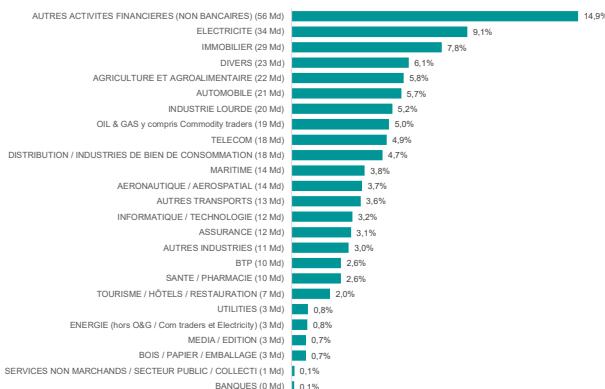
2. LTV calculé sur 67% des expositions aux professionnels de l'immobilier pour GCA et 69% des expositions sur CASA.

3. Équivalent notation interne

4. Taux de défaut calculé avec en dénominateur les expositions bilan et hors bilan.

ANNEXE

UN PORTEFEUILLE CORPORATE ÉQUILIBRÉ

Crédit Agricole SA : 376 Mds€ d'EAD⁽¹⁾ Corporate au 30/06/2025→ 72,7% des expositions Corporate notées Investment Grade⁽²⁾

→ Expositions aux PME de 29.4 Mds€ au 30/06/2025

→ Expositions LBO⁽³⁾ de 4,2 Mds€ à fin mai 2025

(1) L'exposition en cas de défaut est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs d'atténuation du risque. Elle comprend les expositions à l'actif du bilan et une partie des engagements hors bilan après application du crédit conversion factor

(2) Équivalent notation interne

(3) Périmètre CACIB uniquement

CREDIT AGRICOLE SA

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

INDICATEURS DE RISQUES

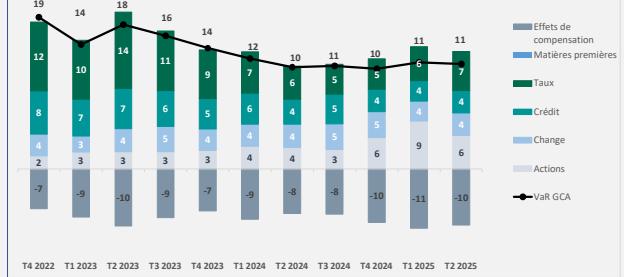
VaR – expositions aux risques de marché

| Crédit Agricole S.A. - exposition aux risques des activités de marché - VaR (99% - 1 jour) | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|------------|------------|----|
| en m€ | T2-25 | | 30/06/2025 | 31/12/2024 | |
| | Minimum | Maximum | Moyenne | | |
| Taux | 5 | 5 | 7 | 3 | 3 |
| Credit | 3 | 5 | 4 | 3 | 3 |
| Change | 2 | 3 | 4 | 3 | 5 |
| Actions | 5 | 3 | 5 | 7 | 11 |
| Matières premières | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Var mutualisée de Crédit Agricole S.A. | 8 | 15 | 11 | 15 | 13 |
| Effet de compensation* | | -10 | -10 | -13 | |

- La VaR (99%, 1 jour) de Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.
- VaR (99% - 1 jour) au 30/06/2025 : 15 m€ pour Crédit Agricole S.A.

* Gains de diversification entre facteurs de risques

Crédit Agricole S.A. - Moyenne trimestrielle de la VaR (1 jour, 99%, en m€)



CREDIT AGRICOLE SA

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



Annexes Structure financière et bilan

| ANNEXES | | CRÉDIT AGRICOLE S.A. | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------|--------------|--|--|
| STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN | | | | | |
| Solvabilité (Mds€) | | | | | |
| | | | | | |
| | | Phasé | | | |
| | | 30/06/25 | 31/12/24 | | |
| Capital et réserves liées | | 32,3 | 30,9 | | |
| Autres réserves / Résultats non distribués | | 42,1 | 38,7 | | |
| Autres éléments du résultat global accumulés | | (3,1) | (2,0) | | |
| Résultat de l'exercice | | 4,2 | 7,1 | | |
| CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE) | | 75,5 | 74,7 | | |
| (-) Prévision de distribution | | (2,0) | (3,3) | | |
| (-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables | | (8,6) | (7,2) | | |
| Intérêts minoritaires éligibles | | 5,2 | 5,2 | | |
| (-) Filtres prudentiels dans : <i>Prudent valuation</i> | | (1,0) | (0,9) | | |
| (-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles | | (18,6) | (18,5) | | |
| Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles | | (0,0) | (0,0) | | |
| Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions | | 0,0 | (0,3) | | |
| Dépassement de franchises | | (0,9) | 0,0 | | |
| Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2) | | (0,0) | (0,0) | | |
| Autres éléments du CET1 | | (1,2) | (1,2) | | |
| TOTAL CET1 | | 48,3 | 48,5 | | |
| Instruments AT1 | | 8,4 | 7,4 | | |
| Autres éléments AT1 | | (0,1) | (0,2) | | |
| TOTAL TIER 1 | | 56,6 | 55,8 | | |
| Instruments Tier 2 | | 15,4 | 16,0 | | |
| Autres éléments Tier 2 | | 0,4 | 0,5 | | |
| TOTAL CAPITAL | | 72,3 | 72,2 | | |
| EMPLOIS PONDÉRÉS | | 405,7 | 415,2 | | |
| Ratio CET1 | | 11,9% | 11,7% | | |
| Ratio Tier1 | | 14,0% | 13,4% | | |
| Ratio global | | 17,8% | 17,4% | | |

CRÉDIT AGRICOLE SA | 54 | RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Variation des capitaux propres (m€)

| En m€ | Part du Groupe | Part des Minoritaires | Total | Dettes subordonnées |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------|---------------------|
| | Au 31 Décembre 2024 | 8 601 | 83 311 | 29 273 |
| Impacts nouvelles normes | | | | |
| Augmentation de capital | (208) | - | (208) | |
| Dividendes versés sur 2025 | (3 328) | (673) | (4 001) | |
| Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales | | | | |
| Variation des titres auto-détenus | 206 | - | 206 | |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres | 1 371 | 505 | 1 876 | |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres | (247) | (38) | (285) | |
| Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | |
| Mouvements liés aux paiements en actions | 9 | - | 9 | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | (1 006) | (38) | (1 044) | |
| Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence | (181) | (44) | (225) | |
| Résultat de la période | 4 213 | 669 | 4 882 | |
| Autres | (11) | - | (11) | |
| Au 30 juin 2025 | 75 528 | 8 982 | 84 510 | 28 141 |

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Bilan (Mds€)

| Actif | 30/06/2025 | 31/12/2024 | Passif | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|----------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Caisse, banques centrales | 168,9 | 162,3 | Banques centrales | 0,0 | 1,4 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 594,2 | 600,9 | Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 401,0 | 413,5 |
| Instruments dérivés de couverture | 16,3 | 19,2 | Instruments dérivés de couverture | 25,2 | 27,3 |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 230,3 | 223,6 | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 566,8 | 565,4 | Dettes envers les établissements de crédit | 175,2 | 178,4 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 546,4 | 548,1 | Dettes envers la clientèle | 869,6 | 868,1 |
| Titres de dette | 87,7 | 89,0 | Dettes représentées par un titre | 285,3 | 284,5 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | -0,5 | -0,2 | Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | -6,6 | -7,2 |
| Actifs non courants et différés | 5,3 | 5,0 | Passifs d'impôts courants et différés | 3,3 | 3,2 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 53,9 | 51,9 | Comptes de régularisation et passifs divers | 69,9 | 61,1 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 0,0 | 0,8 | Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | - | 0,2 |
| Contrats d'assurance émis - Actif | - | 0,0 | Contrats d'assurance émis - Passif | 375,1 | 362,9 |
| Contrats de réassurance détenus - Actif | 1,1 | 1,0 | Contrats de réassurance détenus - Passif | 0,1 | 0,1 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 4,4 | 2,9 | | - | - |
| Immeubles de placement | 10,3 | 10,4 | Provisions | 3,7 | 3,8 |
| Immobilisations corporelles | 9,9 | 9,7 | Dettes subordonnées | 28,1 | 29,3 |
| Immobilisations incorporelles | 3,3 | 3,4 | Capitaux propres part du Groupe | 75,5 | 74,7 |
| Ecart d'acquisition | 16,2 | 16,3 | Participations ne donnant pas le contrôle | 9,0 | 8,6 |
| Total actif | 2 314,4 | 2 309,8 | Total passif | 2 314,4 | 2 309,8 |



Annexes Indicateurs d'activité

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA

Encours gérés (Mds€)

| En Mds€ | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mars 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ | Juin/Juin |
|------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------|------------------|
| Gestion d'actifs – Amundi | 1 961 | 1 973 | 2 037 | 2 116 | 2 156 | 2 192 | 2 240 | 2 247 | 2 267 | +5,2% | |
| Espargne/retraite | 326 | 324 | 330 | 335 | 338 | 343 | 347 | 352 | 359 | +6,4% | |
| Gestion de fortune(1) | 186 | 186 | 190 | 197 | 269 | 274 | 279 | 278 | 279 | +3,7% | |
| Encours gérés - Total | 2 473 | 2 484 | 2 557 | 2 648 | 2 763 | 2 809 | 2 867 | 2 878 | 2 905 | +5,2% | |

(1) retraités des actifs en conservation pour clients institutionnels

| En Mds€ | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mars 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ | Juin/Juin |
|----------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------|------------------|
| LCL Private Banking | 61,9 | 61,6 | 62,3 | 63,6 | 63,8 | 64,8 | 64,4 | 64,7 | 64,7 | +1,3% | |
| CAI Wealth Management | 123,9 | 124,9 | 127,7 | 133,2 | 204,9 | 209,2 | 214,7 | 213,3 | 214,2 | +4,5% | |
| <i>Of which France</i> | 39,6 | 39,3 | 39,5 | 40,9 | 40,7 | 41,6 | 41,8 | 43,6 | 45,4 | +11,5% | |
| <i>Of which International(1)</i> | 84,3 | 85,6 | 88,1 | 92,2 | 164,3 | 167,5 | 173,0 | 169,7 | 168,8 | +2,8% | |
| Total | 186 | 186 | 190 | 197 | 269 | 274 | 279 | 278 | 279 | +3,7% | |

(1) retraités des actifs en conservation pour clients institutionnels

CRÉDIT AGRICOLE SA

58

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

73/278

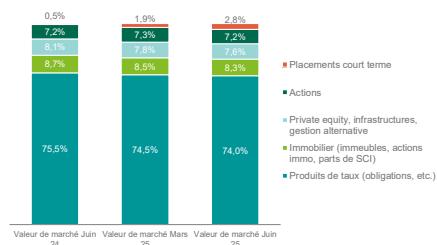
ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA – ASSURANCES

Encours Assurance-Vie (Mds€)

| En Mds€ | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mars 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ Juin/Juin |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| en UC | 91,1 | 89,6 | 95,4 | 98,7 | 99,8 | 102,8 | 104,1 | 105,7 | 108,4 | +8,6% |
| en Euro | 235,2 | 234,6 | 234,9 | 236,2 | 238,2 | 240,5 | 243,2 | 246,7 | 251,0 | +5,4% |
| Total | 326,3 | 324,3 | 330,3 | 334,9 | 337,9 | 343,2 | 347,3 | 352,4 | 359,4 | +6,4% |
| Taux d'UC | 27,9% | 27,6% | 28,9% | 29,5% | 29,5% | 29,9% | 30,0% | 30,0% | 30,2% | +2,1 pt |

Assurance – Ventilation des placements (hors unités de compte) *



Assurance Dommage – Ratio Combiné

| Ratio Combiné | T2-24 | T2-25 |
|---------------|-------|-------|
| | 94,6% | 94,7% |

Ratio combiné dommages en France (Pacifica) y compris actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / primes brutes acquises;

* Nets des titres mis en pension et des dettes envers les porteurs de parts d'OPC consolidés notamment

INDICATEURS D'ACTIVITÉ - PÔLE GEA – REVENUS ASSURANCES

Activité

Modèle
Poids moyen

Composantes

Facteurs d'évolution et éléments de volatilité

Sensibilité
relative estimée
par modèle

Epargne,
Retraite,
Obsèques

VFA
~70%

- Allocation CSM
- Loss component* (*)
- Relâchement RA
- Ecart d'expérience (*)
- Réassurance (*)

- Allocation de CSM du modèle VFA dépendant essentiellement de :
 - l'évolution des encours (montant, comportement des assurés)
 - conditions de marché courantes (taux, actions et spreads) en grande partie absorbées par la CSM
 - conditions de marché prospectives (scénario over-return)
- Ponctuellement, les revenus VFA et BBA peuvent être impactés par la constatation d'écart d'expérience et/ou la réévaluation de la profitabilité de certains contrats (*loss component*)
- Allocation de CSM du modèle BBA dépendant de :
 - la rentabilité du portefeuille Prévoyance Emprunteur
 - l'évolution de la sinistralité sur ces portefeuilles
 - la variation des marchés financiers (taux et spreads)

+++
+
++



Prévoyance
(hors obsèques),
Emprunteur,
Assurances
collectives

BBA
~15%

- Résultat technique (net de réassurance)
- Résultat financier (*)

- Evolution des primes et du coût de la réassurance
- Niveau de sinistralité, avec :
 - la survenance d'événements climatiques majeurs
 - la variation des courbes de taux de l'exercice courant
- Résultat financier dépendant des conditions de marché

++
+++
++
++



Dommages

PAA
~15%

- Résultat technique (net de réassurance)
- Résultat financier (*)

- Coût de refinancement
- Participations
- Variation de la valorisation des participations classées en JVR détenues par la holding
- Marchés financiers et coût de refinancement

++
++
++

(*) composantes incluses dans « autres PNB » dans les précédentes publications de résultat

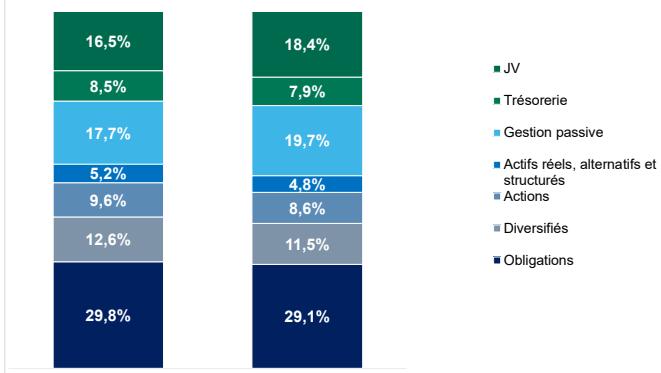
INDICATEURS D'ACTIVITÉ - PÔLE GEA – REVENUS ASSURANCES

| Revenus par activité - série proforma 2024 (m€) | T1-24 | T2-24 | T3-24 | T4-24 | T1-25 | T2-25 | T2/T2 |
|------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Epargne Retraite / Obsèques (VFA) | 473 | 568 | 411 | 512 | 505 | 587 | +3,3% |
| Prévoyance (hors obsèques) / Emprunteur / Assurances collectives (BBA) | 143 | 87 | 117 | 68 | 103 | 89 | +2,4% |
| Dommages (PAA) | 97 | 99 | 101 | 134 | 122 | 114 | +14,2% |
| Autres activités non assurantielles | 8 | 20 | 6 | 0 | -3 | 1 | ns |
| TOTAL | 722 | 774 | 635 | 714 | 727 | 790 | 2,1% |

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA – AMUNDI

Ventilation des actifs sous gestion par classes d'actifs (Mds€)



ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE SFS

Encours crédit à la consommation et crédit-bail / chiffre d'affaires factoré (Mds€)

ENCOURS CAPFM

Financement Personnel et Mobilité - encours bruts gérés

| (en Md€) | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mars 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ Jun./Jun. |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Groupe Crédit Agricole (LCL & CRs) | 22,0 | 22,1 | 22,5 | 22,7 | 23,1 | 23,4 | 23,7 | 23,8 | 24,1 | 4,2% |
| Automobile (CA Auto Bank + JV auto) | 40,4 | 43,6 | 44,7 | 45,6 | 46,0 | 46,6 | 48,4 | 49,6 | 49,1 | 6,6% |
| dont CA Auto Bank | 24,7 | 26,8 | 27,5 | 28,9 | 29,3 | 29,6 | 29,9 | 28,9 | 29,0 | -1,0% |
| Autres entités | 44,6 | 45,4 | 45,8 | 46,0 | 46,6 | 46,8 | 47,3 | 47,4 | 47,8 | 2,5% |
| dont CAPFM France | 13,6 | 13,7 | 13,7 | 13,5 | 13,4 | 13,1 | 12,9 | 12,6 | 12,4 | -6,9% |
| dont Agos | 16,4 | 16,5 | 16,8 | 17,0 | 17,3 | 17,5 | 17,7 | 17,7 | 18,0 | 4,0% |
| dont Autres entités | 14,7 | 15,1 | 15,3 | 15,5 | 15,9 | 16,3 | 16,7 | 17,1 | 17,4 | 9,1% |
| Total | 107,0 | 111,1 | 113,0 | 114,4 | 115,8 | 116,8 | 119,3 | 120,7 | 121,0 | 4,5% |
| dont encours consolidés | 64,5 | 65,8 | 66,8 | 68,1 | 68,6 | 68,9 | 69,1 | 68,7 | 68,0 | -0,9% |

ENCOURS CAL&F

Crédit Agricole Leasing & Factoring - Encours de crédit-bail et C.A. factoré

| (en Md€) | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mars 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ Jun./Jun. |
|----------------------------|---------|----------|---------|---------|---------|----------|---------|---------|---------|-------------|
| Encours Crédit-bail | 18,3 | 18,5 | 18,9 | 19,4 | 19,8 | 20,1 | 20,3 | 20,5 | 20,8 | 5,0% |
| dont France | 14,7 | 14,9 | 15,1 | 15,4 | 15,7 | 15,9 | 16,0 | 16,1 | 16,4 | 4,1% |
| Chiffre d'affaires factoré | 30,6 | 28,9 | 32,4 | 30,4 | 32,2 | 30,0 | 34,6 | 32,1 | 33,8 | 5,0% |
| dont France | 19,3 | 17,8 | 20,4 | 18,7 | 19,9 | 18,1 | 21,2 | 19,3 | 20,6 | 3,8% |

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPf

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de collecte

| Encours de collecte (Mds€)* | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mars 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ Juin/Juin |
|------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|
| Titres | 13,9 | 14,2 | 13,8 | 15,7 | 14,4 | 14,6 | 14,8 | 14,7 | 14,7 | +1,5% |
| OPCVM | 8,9 | 8,9 | 9,2 | 9,8 | 9,6 | 10,4 | 10,2 | 9,6 | 9,7 | +0,5% |
| Assurance-vie | 63,7 | 62,1 | 62,6 | 62,4 | 62,3 | 63,8 | 64,7 | 64,7 | 65,7 | +5,5% |
| Collecte Hors bilan | 86,5 | 85,2 | 85,6 | 87,9 | 86,4 | 88,8 | 89,7 | 89,0 | 90,1 | +4,3% |
| Dépôts à vue | 65,4 | 63,8 | 62,0 | 58,5 | 59,3 | 59,5 | 60,1 | 58,3 | 59,9 | +1,0% |
| Espargne logement | 9,7 | 9,6 | 9,4 | 9,3 | 9,2 | 9,0 | 8,9 | 8,8 | 8,7 | (5,3%) |
| Obligations | 8,0 | 8,0 | 10,0 | 10,2 | 11,7 | 11,4 | 11,2 | 11,6 | 11,9 | +1,2% |
| Livrets* | 49,1 | 50,1 | 51,0 | 52,9 | 53,0 | 53,2 | 53,4 | 56,7 | 56,3 | +6,2% |
| DAT | 22,2 | 24,3 | 29,7 | 32,1 | 32,3 | 31,3 | 31,7 | 32,0 | 29,3 | (9,3%) |
| Collecte Bilan | 154,4 | 155,9 | 162,0 | 162,9 | 165,4 | 164,5 | 165,3 | 167,5 | 166,0 | +0,3% |
| TOTAL | 240,9 | 241,0 | 247,6 | 250,8 | 251,8 | 253,3 | 255,0 | 256,5 | 256,0 | +1,7% |
| Livrets*, dont (Mds€) | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mars 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ Juin/Juin |
| Livret A | 15,3 | 15,7 | 15,8 | 16,8 | 17,1 | 17,4 | 17,5 | 18,2 | 18,4 | +7,5% |
| LEP | 1,6 | 1,7 | 2,0 | 2,3 | 2,4 | 2,4 | 2,5 | 2,6 | 2,5 | +4,2% |
| LDD | 9,6 | 9,7 | 9,6 | 10,0 | 10,1 | 10,2 | 10,1 | 10,5 | 10,5 | +4,2% |
| TOTAL | 26,5 | 27,1 | 27,5 | 29,1 | 29,6 | 30,0 | 30,0 | 31,3 | 31,4 | +6,1% |

* Y compris épargne liquide entreprise. Encours de Livret A, LDD et LEP avant centralisation auprès de la CDC.

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de crédit

| Encours de crédit (Mds€) | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mars 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ Juin/Juin |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Entreprises | 31,6 | 31,6 | 31,7 | 31,3 | 31,5 | 31,6 | 31,9 | 31,9 | 32,6 | +3,4% |
| Professionnels | 24,1 | 24,2 | 24,4 | 24,4 | 24,4 | 24,6 | 24,7 | 24,8 | 24,8 | +1,7% |
| Consommation | 8,7 | 8,6 | 8,7 | 8,6 | 8,6 | 8,7 | 8,9 | 8,5 | 8,6 | (0,3%) |
| Habitat | 102,9 | 103,5 | 103,9 | 103,8 | 103,7 | 104,1 | 105,3 | 105,6 | 105,6 | +1,8% |
| TOTAL | 167,3 | 168,0 | 168,8 | 168,1 | 168,2 | 168,8 | 170,7 | 170,7 | 171,5 | +2,0% |

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPF

Produit net bancaire (m€)

| Produit net bancaire (m€) | T2-23 | T3-23 | T4-23 | T1-24 | T2-24 | T3-24 | T4-24 | T1-25 | T2-25 | Δ T2/T2 |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------|
| Marge d'intérêt ** | 464 | 546 | 507 | 469 | 514 | 506 | 469 | 461 | 497 | (3,4%) |
| Epargne logement (PEL/CEL) | 0 | 52 | 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | -1 | N.S. |
| Marge d'intérêt hors PEL/CEL | 464 | 494 | 501 | 469 | 513 | 506 | 469 | 461 | 498 | (2,8%) |
| Commissions** | 495 | 450 | 452 | 485 | 465 | 473 | 491 | 502 | 479 | +3,1% |
| - Gestion mobilière | 30 | 30 | 33 | 33 | 30 | 28 | 31 | 24 | 22 | (26,7%) |
| - Assurance | 196 | 182 | 183 | 204 | 193 | 190 | 188 | 217 | 204 | +5,7% |
| - Gestion de comptes services et moyens de paiement** | 268 | 238 | 237 | 248 | 242 | 255 | 271 | 262 | 254 | +4,9% |
| TOTAL | 959 | 996 | 959 | 954 | 979 | 979 | 960 | 963 | 976 | (0,3%) |
| TOTAL HORS EL | 959 | 944 | 953 | 954 | 978 | 979 | 960 | 963 | 978 | (0,0%) |

*yc. autres revenus

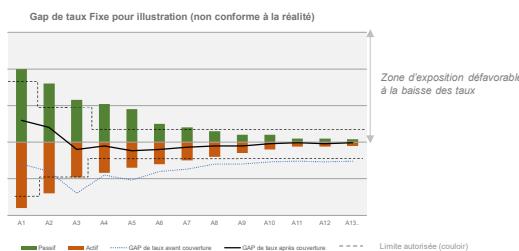
** retraitement comptable entre MNI et commissions opéré à partir du T1-25

ANNEXES

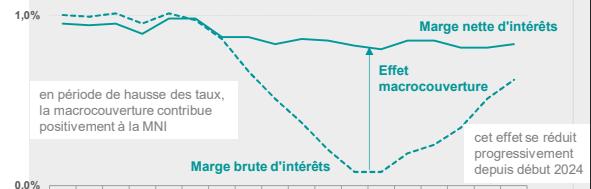
POLITIQUE ALM

Principes de la gestion ALM du portefeuille bancaire

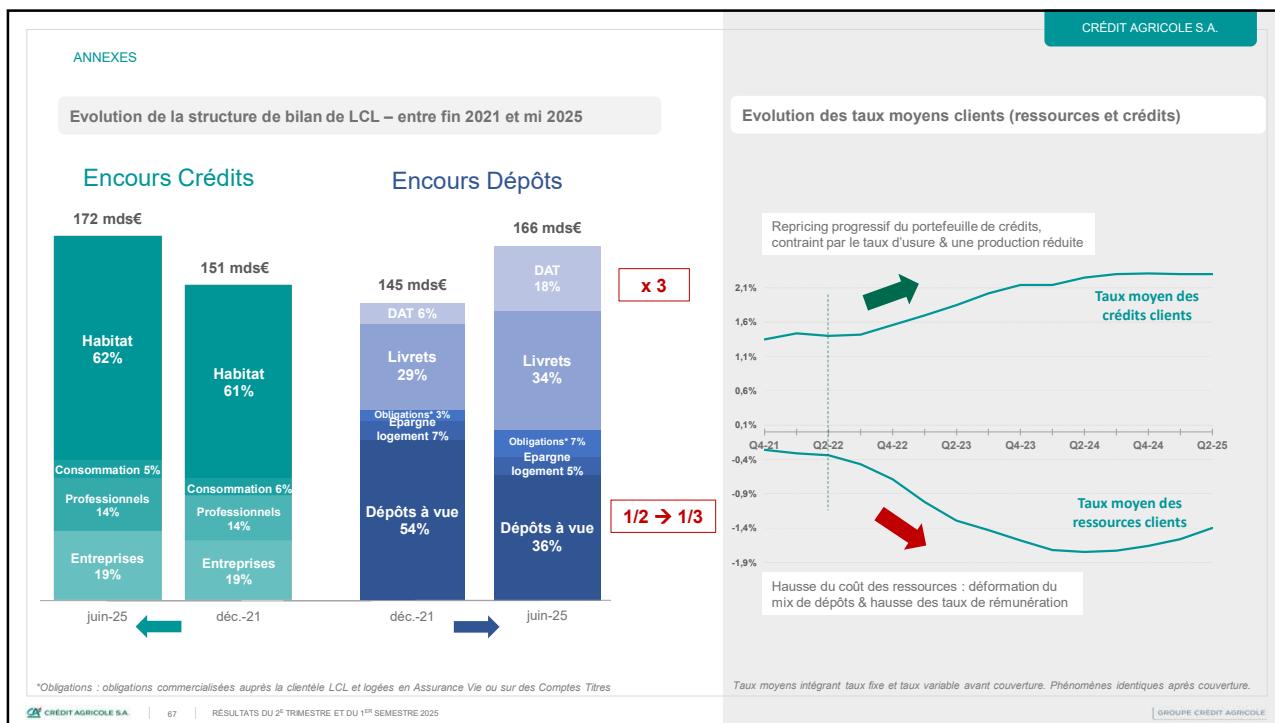
- Risque de taux d'intérêt global quantifié à l'aide de mesures statiques et dynamiques s'appuyant sur le calcul de gaps ou impasses de taux mesurant l'écart entre les actifs et les passifs à taux fixe au bilan, année par année. L'écoulement du bilan dépend des hypothèses sur le comportement des clients.
- GCA est structurellement receveur taux fixe, les gaps sont réduits par la contractualisation de swaps payeur taux fixe
- Gouvernance, normes et principaux modèles d'écoulements des actifs et passifs à taux fixe centralisés chez CASA. Gestion quotidienne décentralisée au sein des entités, consolidée et reportée à CASA tous les trimestres
- Encadrement des entités sous la forme de limites de gap (couloir)



LCL : Evolution de la marge d'intérêt et impact de la macrocouverture



La macrocouverture désensibilise la MNI de LCL aux variations de taux d'intérêt



ANNEXES

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE CR

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

| Encours de collecte (Mds€)* | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mar. 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ Juin/Juin |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Titres | 46,8 | 46,7 | 47,5 | 49,4 | 46,8 | 48,4 | 47,8 | 49,3 | 49,3 | +5,4% |
| OPCVM | 27,8 | 27,6 | 28,5 | 29,5 | 29,6 | 31,0 | 30,3 | 32,3 | 32,8 | +10,9% |
| Assurance-vie | 212,4 | 210,6 | 216,2 | 218,7 | 219,8 | 222,2 | 226,9 | 231,0 | 235,0 | +6,9% |
| Collecte Hors bilan | 287,1 | 284,9 | 292,2 | 297,6 | 296,2 | 301,6 | 305,0 | 312,6 | 317,2 | +7,1% |
| Dépôts à vue | 212,0 | 211,2 | 204,1 | 197,5 | 201,2 | 199,0 | 196,8 | 200,8 | 200,8 | (0,2%) |
| Epargne logement | 105,8 | 103,4 | 101,6 | 96,7 | 91,3 | 90,7 | 87,7 | 85,7 | 85,7 | (8,3%) |
| Livrets | 198,1 | 199,4 | 203,8 | 206,0 | 207,6 | 209,6 | 215,8 | 218,0 | 219,5 | +5,7% |
| Comptes et dépôts à terme | 63,1 | 73,0 | 86,3 | 95,3 | 100,3 | 100,4 | 100,6 | 100,2 | 100,2 | +0,9% |
| Collecte Bilan | 579,0 | 586,9 | 595,8 | 595,5 | 601,5 | 601,3 | 605,9 | 603,2 | 606,1 | +0,8% |
| TOTAL | 866,1 | 871,9 | 888,0 | 893,1 | 897,8 | 903,0 | 910,9 | 915,7 | 923,3 | +2,8% |

* Y compris épargne liquide entreprise. Encours de Livret A, LDD et LEP avant centralisation auprès de la CDC.

| Livrets, dont (Mds€)* | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mar. 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ Juin/Juin |
|-----------------------|---------|----------|---------|---------|---------|----------|---------|---------|---------|-------------|
| Livret A | 77,9 | 79,6 | 82,3 | 84,3 | 85,8 | 86,9 | 90,2 | 91,3 | 92,0 | +7,3% |
| LEP | 17,0 | 18,6 | 22,9 | 24,4 | 24,5 | 24,9 | 26,4 | 26,7 | 25,6 | +4,4% |
| LDD | 40,3 | 40,8 | 41,9 | 42,6 | 43,1 | 43,4 | 44,6 | 45,1 | 45,5 | +5,5% |
| Livrets sociétaires | 13,5 | 13,9 | 13,9 | 14,7 | 15,3 | 15,9 | 16,6 | 17,6 | 18,5 | +20,9% |

| Encours de crédit (Mds€) | Juin 23 | Sept. 23 | Déc. 23 | Mar. 24 | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 | Δ Juin/Juin |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Habitat | 390,5 | 392,1 | 392,7 | 390,7 | 390,4 | 391,0 | 392,0 | 392,3 | 393,6 | +0,8% |
| Consommation | 23,2 | 23,2 | 23,6 | 23,5 | 23,6 | 23,9 | 24,3 | 24,2 | 24,6 | +4,1% |
| Entreprises | 118,1 | 119,5 | 121,0 | 121,7 | 122,4 | 124,1 | 125,8 | 126,6 | 127,1 | +3,9% |
| Professionnels | 31,1 | 30,8 | 30,5 | 30,1 | 29,8 | 29,8 | 29,6 | 29,5 | 29,4 | (1,6%) |
| Agriculture | 46,3 | 46,5 | 46,0 | 46,3 | 46,8 | 47,2 | 46,6 | 47,1 | 47,8 | +2,1% |
| Collectivités locales | 33,2 | 32,7 | 32,4 | 31,4 | 30,8 | 29,7 | 29,5 | 29,0 | 29,1 | (5,6%) |
| TOTAL | 642,4 | 644,9 | 646,2 | 643,6 | 644,0 | 645,8 | 647,8 | 648,8 | 651,7 | +1,2% |

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE CR

Détail des commissions / Evolution des encours de crédit (m€)

| m€ | T2-23 | T3-23 | T4-23 | T1-24 | T2-24 | T3-24 | T4-24 | T1-25 | T2-25 | Δ T2/T2 |
|------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Services et autres opérations bancaires | 227 | 227 | 209 | 240 | 230 | 231 | 238 | 243 | 237 | +3,0% |
| Valeurs mobilières | 68 | 65 | 71 | 80 | 76 | 77 | 87 | 77 | 77 | +2,1% |
| Assurances | 852 | 852 | 824 | 1 086 | 885 | 890 | 850 | 1 043 | 912 | +3,1% |
| Gestion de comptes et moyens de paiement | 530 | 538 | 543 | 550 | 562 | 553 | 561 | 560 | 560 | +1,8% |
| Revenus nets des autres activités clientèle(1) | 126 | 116 | 152 | 103 | 119 | 125 | 111 | 113 | 108 | (8,9%) |
| TOTAL⁽¹⁾ | 1 801 | 1 798 | 1 799 | 2 052 | 1 859 | 1 886 | 1 829 | 2 046 | 1 894 | +1,9% |

(1) Revenus générés par les filiales des Caisses régionales, notamment commissions de crédit-ball et de location simple

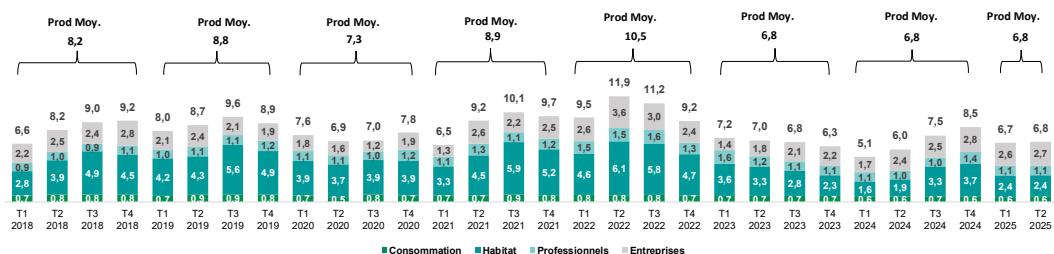
Caisse régionale - Evolution des encours de risque de crédit

| En m€ | Juin 24 | Sept. 24 | Déc. 24 | Mars 25 | Juin 25 |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|----------|---------|---------|---------|
| Encours bruts de créances clientèle | 648 040 | 650 146 | 652 353 | 653 020 | 656 226 |
| dont créances dépréciées | 12 172 | 12 272 | 12 119 | 12 560 | 12 932 |
| Dépréciations constituées (y compris provisions collectives) | 11 507 | 11 699 | 11 696 | 11 923 | 12 228 |
| Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2 | 5 443 | 5 474 | 5 537 | 5 639 | 5 787 |
| Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3 | 6 064 | 6 225 | 6 159 | 6 283 | 6 442 |
| Taux des créances dépréciées sur encours bruts | 1,9% | 1,9% | 1,9% | 1,9% | 2,0% |
| Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives) | 49,8% | 50,7% | 50,8% | 50,0% | 49,8% |
| Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives) | 94,5% | 95,3% | 96,5% | 94,9% | 94,6% |

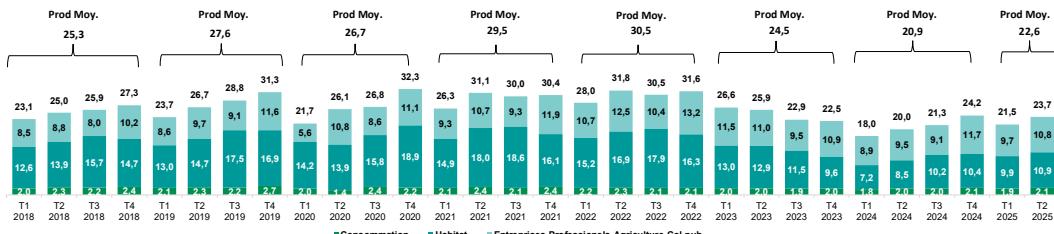
ANNEXES

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CRÉDITS EN BANQUE DE PROXIMITÉ

Production de crédit (hors PGE) LCL depuis 2018 (en Mds€)



Production de crédit (hors PGE) des Caisses régionales depuis 2018 (en Mds€)



ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPI

Encours de crédit / Encours de collecte bilan / PNB par entité et par type de clientèle (%)

| CA Italie (mds€) * | Juin 23 | Sept 23 | Dec 23 | Mar 24 | Juin 24 | Sept 24 | Déc. 24 | Mar 25 | Juin 25 | Δ Juin / Juin |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Total encours de crédits | 59,7 | 59,5 | 61,1 | 60,1 | 61,0 | 61,3 | 62,1 | 61,1 | 62,0 | +1,6% |
| dont crédits aux particuliers | 29,0 | 29,6 | 29,9 | 29,9 | 30,2 | 30,7 | 30,9 | 30,8 | 31,1 | +2,8% |
| dont crédits aux professionnels | 8,9 | 8,7 | 8,6 | 8,0 | 7,9 | 7,9 | 7,9 | 7,6 | 7,6 | (4,2%) |
| dont crédits aux entreprises, y compris PMEs | 18,8 | 18,2 | 19,5 | 19,1 | 19,7 | 19,6 | 20,2 | 19,6 | 20,2 | +2,3% |
| dont leasing et autres | 2,9 | 3,0 | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 3,2 | 3,1 | 3,1 | +0,8% |
| Total encours de collecte bilan | 63,7 | 64,5 | 65,7 | 65,5 | 65,3 | 64,2 | 66,0 | 64,1 | 65,5 | +0,3% |
| Total encours de collecte hors bilan | 49,5 | 48,8 | 50,1 | 50,8 | 51,4 | 53,2 | 54,0 | 54,1 | 55,0 | +6,9% |
| Total collecte | 113,2 | 113,2 | 115,8 | 116,3 | 116,7 | 117,4 | 120,0 | 118,2 | 120,5 | +3,2% |

| Autres BPI (mds€) | Juin 23 | Sept 23 | Dec 23 | Mar 24 | Juin 24 | Sept 24 | Dec 24 | Mar 25 | Juin 25 | Δ Juin / Juin |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| Total encours de crédits | 6,9 | 7,0 | 7,3 | 7,0 | 7,0 | 7,3 | 7,3 | 7,4 | 7,4 | +5,2% |
| dont Crédits aux particuliers | 3,8 | 3,8 | 4,0 | 4,0 | 4,1 | 4,2 | 4,3 | 4,4 | 4,4 | +7,0% |
| dont Crédits aux professionnels et PME | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | +9,1% |
| dont Crédits aux grandes entreprises | 2,8 | 2,9 | 3,0 | 2,7 | 2,6 | 2,7 | 2,6 | 2,7 | 2,6 | +1,8% |
| Total encours de collecte bilan | 10,2 | 10,3 | 11,2 | 10,0 | 10,2 | 10,2 | 11,2 | 11,0 | 10,6 | +4,6% |
| Total encours de collecte hors bilan | 0,6 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 0,9 | 0,9 | 1,0 | 1,0 | +27,8% |
| Total collecte | 10,8 | 11,0 | 11,9 | 10,8 | 11,0 | 11,0 | 12,1 | 12,0 | 11,7 | +6,4% |

* Net des encours POCI

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 71 | RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Encours de crédit T2-25 par entité

| Entité | Pourcentage |
|---------|-------------|
| Italie | 89% |
| Pologne | 8% |
| Egypte | 1% |
| Ukraine | 1% |

Encours de collecte bilan T2-25 par entité

| Entité | Pourcentage |
|---------|-------------|
| Italie | 86% |
| Pologne | 9% |
| Egypte | 2% |
| Ukraine | 3% |

PNB T2-25 par entité

| Entité | Pourcentage |
|---------|-------------|
| Italie | 76% |
| Pologne | 14% |
| Egypte | 5% |
| Ukraine | 5% |

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPI

Produit net bancaire (m€)

BPI Italie - Détail du produit net bancaire

| Produit net bancaire (m€) | T2-23 | T3-23 | T4-23 | T1-24 | T2-24 | T3-24 | T4-24 | T1-25 | T2-25 | Δ T2/T2 |
|---------------------------------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------|
| Marge d'intérêt | 454 | 459 | 450 | 450 | 453 | 447 | 449 | 424 | 433 | (4,4%) |
| Commissions | 308 | 320 | 292 | 303 | 328 | 322 | 292 | 326 | 328 | +0,1% |
| - Commissions sur encours gérés | 122 | 117 | 100 | 145 | 139 | 129 | 118 | 162 | 151 | +8,7% |
| - Commissions bancaires | 186 | 204 | 193 | 158 | 189 | 194 | 173 | 164 | 177 | (6,4%) |
| Autres revenus | (2) | 4 | (28) | 21 | 4 | (6) | (7) | 27 | 6 | +65,8% |
| TOTAL | 760 | 783 | 714 | 775 | 784 | 764 | 733 | 777 | 767 | +2,2% |

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 72 | RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Annexes Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

CONTRIBUTION DES PÔLES MÉTIERS AU RÉSULTAT T2-25

| En m€ | T2-25 | | | | | | | |
|----------------------------------------|------------|------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
| | CR | LCL | BPI | GEA | SFS | GC | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 3 364 | 976 | 1 031 | 1 967 | 881 | 2 224 | (635) | 9 808 |
| Charges d'exploitation | (2 690) | (597) | (540) | (864) | (438) | (1 257) | 514 | (5 872) |
| Résultat brut d'exploitation | 674 | 380 | 491 | 1 104 | 442 | 967 | (121) | 3 936 |
| Coût du risque | (397) | (95) | (61) | (7) | (235) | (20) | (26) | (840) |
| Sociétés mises en équivalence | 1 | - | - | 58 | (13) | 10 | - | 56 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 1 | 1 | 0 | 449 | 1 | 0 | 0 | 452 |
| Résultat avant impôt | 278 | 286 | 430 | 1 604 | 194 | 958 | (147) | 3 604 |
| Impôts | (96) | (69) | (130) | (249) | (58) | (149) | 136 | (615) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | 0 | - | - | - | 0 | 0 |
| Résultat net | 182 | 218 | 300 | 1 356 | 136 | 810 | (11) | 2 990 |
| Intérêts minoritaires | (0) | (0) | (40) | (247) | (22) | (43) | 1 | (352) |
| Résultat net part du Groupe | 182 | 217 | 260 | 1 108 | 114 | 767 | (10) | 2 638 |

| En m€ | T2-24 | | | | | | | |
|----------------------------------------|------------|------------|------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| | CR | LCL | BPI | GEA | SFS | GC | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 3 255 | 979 | 1 051 | 1 946 | 889 | 2 223 | (837) | 9 507 |
| Charges d'exploitation | (2 560) | (591) | (573) | (813) | (443) | (1 204) | 497 | (5 687) |
| Résultat brut d'exploitation | 694 | 389 | 477 | 1 133 | 447 | 1 019 | (340) | 3 819 |
| Coût du risque | (444) | (95) | (75) | (2) | (211) | (39) | (6) | (872) |
| Sociétés mises en équivalence | 2 | - | - | 33 | 29 | 10 | - | 74 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 1 | 2 | 0 | (12) | (1) | 2 | (0) | (7) |
| Résultat avant impôt | 253 | 296 | 402 | 1 152 | 265 | 993 | (347) | 3 014 |
| Impôts | (44) | (65) | (117) | (282) | (54) | (248) | 48 | (762) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net | 209 | 231 | 285 | 870 | 210 | 745 | (299) | 2 252 |
| Intérêts minoritaires | (1) | (0) | (38) | (124) | (23) | (36) | (2) | (224) |
| Résultat net part du Groupe | 208 | 231 | 247 | 746 | 187 | 710 | (300) | 2 028 |

CR: Caisses régionales ; GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BPI : Banque de proximité à l'international ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

CONTRIBUTION DES PÔLES MÉTIERS AU RÉSULTAT S1-25

| En m€ | S1-25 | | | | | | | |
|----------------------------------------|---------|---------|---------|---------|-------|---------|---------|----------|
| | CR | LCL | BPI | GEA | SFS | GC | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 6 716 | 1 939 | 2 079 | 4 016 | 1 749 | 4 632 | (1 275) | 19 856 |
| Charges d'exploitation | (5 220) | (1 222) | (1 075) | (1 799) | (912) | (2 617) | 982 | (11 864) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 496 | 717 | 1 003 | 2 217 | 837 | 2 015 | (293) | 7 992 |
| Coût du risque | (717) | (186) | (128) | (17) | (484) | 5 | (48) | (1 575) |
| Sociétés mises en équivalence | 7 | - | - | 86 | 23 | 16 | - | 131 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 3 | 2 | 0 | 449 | 1 | 0 | 0 | 456 |
| Résultat avant impôt | 790 | 533 | 875 | 2 734 | 376 | 2 036 | (341) | 7 004 |
| Impôts | (267) | (181) | (267) | (599) | (71) | (453) | 182 | (1 656) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | 0 | - | - | - | - | 0 |
| Résultat net | 523 | 352 | 608 | 2 135 | 305 | 1 583 | (159) | 5 348 |
| Intérêts minoritaires | (0) | (0) | (82) | (348) | (43) | (78) | 7 | (545) |
| Résultat net part du Groupe | 523 | 352 | 526 | 1 787 | 263 | 1 504 | (151) | 4 803 |

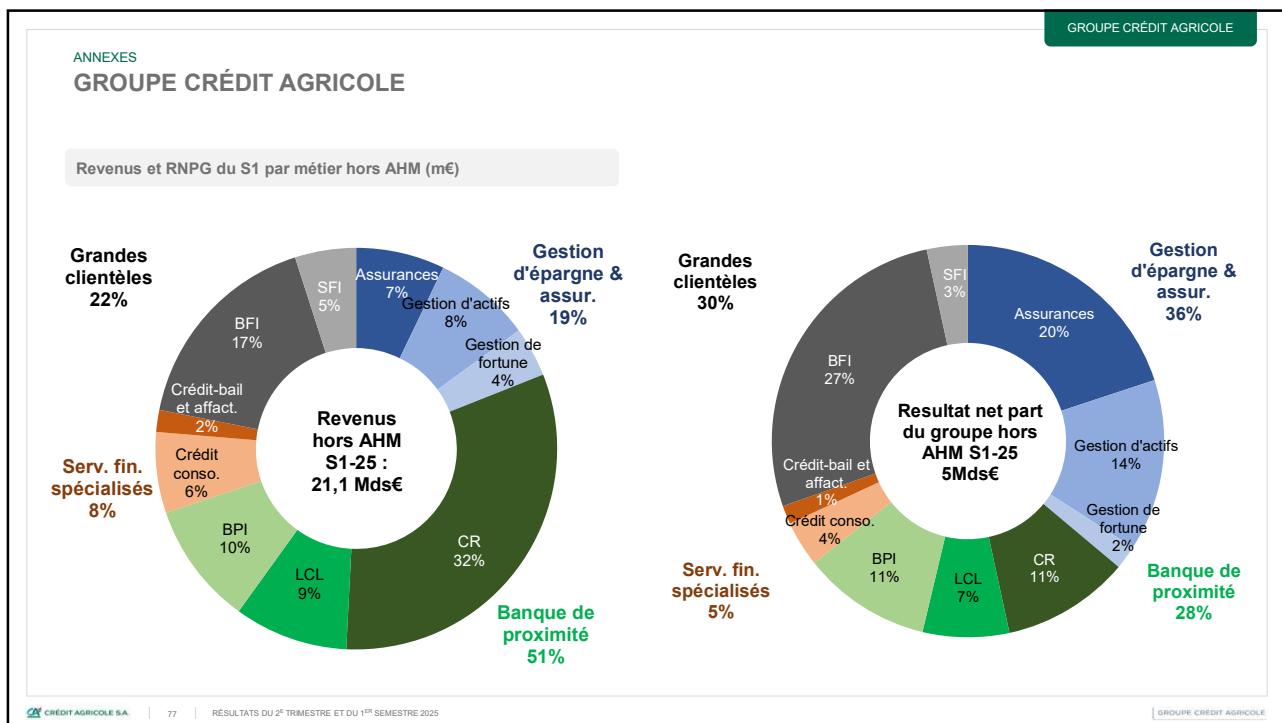
| En m€ | S1-24 | | | | | | | |
|----------------------------------------|---------|---------|---------|---------|-------|---------|---------|----------|
| | CR | LCL | BPI | GEA | SFS | GC | AHM | Total |
| Produit net bancaire | 6 568 | 1 933 | 2 131 | 3 739 | 1 736 | 4 489 | (1 565) | 19 031 |
| Charges d'exploitation | (5 044) | (1 193) | (1 098) | (1 567) | (897) | (2 501) | 1 024 | (11 276) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 524 | 740 | 1 033 | 2 172 | 839 | 1 988 | (541) | 7 755 |
| Coût du risque | (691) | (214) | (159) | (5) | (429) | (5) | (20) | (1 523) |
| Sociétés mises en équivalence | 7 | - | - | 61 | 59 | 14 | - | 142 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 3 | 4 | (0) | (20) | (1) | 2 | (2) | (14) |
| Résultat avant impôt | 842 | 530 | 875 | 2 208 | 468 | 1 999 | (563) | 6 361 |
| Impôts | (191) | (119) | (260) | (501) | (97) | (482) | 133 | (1 517) |
| Rés. net des activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net | 651 | 412 | 615 | 1 707 | 372 | 1 517 | (430) | 4 843 |
| Intérêts minoritaires | (1) | (0) | (89) | (236) | (42) | (69) | 6 | (432) |
| Résultat net part du Groupe | 650 | 412 | 525 | 1 471 | 330 | 1 448 | (424) | 4 412 |

CR: Caisses régionales ; GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BPI : Banque de proximité à l'international ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

COMpte DE RÉSULTAT – T2-25 VS T2-24 ET S1-25 VS S1-24

| En m€ | T2-25 | T2-24 | Δ T2/T2 | S1-25 | | S1-24 | Δ S1/S1 |
|-----------------------------------------------------|---------|---------|---------|----------|----------|---------|---------|
| | | | | S1-25 | S1-24 | | |
| Produit net bancaire | 9 808 | 9 507 | +3,2% | 19 856 | 19 031 | +4,3% | |
| Charges d'exploitation | (5 872) | (5 687) | +3,2% | (11 864) | (11 276) | +5,2% | |
| Résultat brut d'exploitation | 3 936 | 3 819 | +3,1% | 7 992 | 7 755 | +3,0% | |
| Coût du risque de crédit | (840) | (872) | (3,7%) | (1 575) | (1 523) | +3,4% | |
| Sociétés mises en équivalence | 56 | 74 | (24,0%) | 131 | 142 | (7,9%) | |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 452 | (7) | ns | 456 | (14) | ns | |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | - | - | ns | - | - | ns | |
| Résultat avant impôt | 3 604 | 3 014 | +19,6% | 7 004 | 6 361 | +10,1% | |
| Impôt | (615) | (762) | (19,3%) | (1 656) | (1 517) | +9,1% | |
| Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession | 0 | - | ns | 0 | - | ns | |
| Résultat net | 2 990 | 2 252 | +32,8% | 5 348 | 4 843 | +10,4% | |
| Intérêts minoritaires | (352) | (224) | +57,0% | (545) | (432) | +26,1% | |
| Résultat net part du Groupe | 2 638 | 2 028 | +30,1% | 4 803 | 4 412 | +8,9% | |
| Coefficient d'exploitation (%) | 59,9% | 59,8% | +0,0 pp | 59,8% | 59,2% | +0,5 pp | |



GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Solvabilité (Mds€)

| | Phasé | 31/12/24 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| | 30/06/25 | |
| Capital et réserves liées | 33,6 | 32,0 |
| Autres réserves / Résultats non distribués | 109,4 | 103,0 |
| Autres éléments du résultat global accumulés | (2,9) | (1,8) |
| Résultat de l'exercice | 4,8 | 8,6 |
| CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE) | 144,9 | 141,9 |
| (-) Prévision de distribution | (0,9) | (1,6) |
| (-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables | (8,6) | (7,2) |
| Intérêts minoritaires éligibles | 4,2 | 4,2 |
| (-) Filtres prudentiels | (2,4) | (2,2) |
| <i>donc : Prudent valuation</i> | (3,1) | (2,7) |
| (-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles | (19,3) | (19,1) |
| Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles | (0,0) | (0,0) |
| Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions | 0,0 | (0,4) |
| Dépassement de franchises | 0,0 | 0,0 |
| Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2) | (1,5) | (1,4) |
| Autres éléments du CET1 | (2,3) | (1,9) |
| TOTAL CET1 | 114,1 | 112,2 |
| Instrument AT1 | 8,4 | 7,4 |
| Autres éléments AT1 | (0,0) | (0,1) |
| TOTAL TIER 1 | 122,5 | 119,5 |
| Instruments Tier 2 | 15,4 | 16,0 |
| Autres éléments Tier 2 | 1,2 | 1,4 |
| TOTAL CAPITAL | 139,1 | 136,9 |
| EMPLOIS PONDÉRÉS | 649,0 | 653,4 |
| Ratio CET1 | 17,6% | 17,2% |
| Ratio Tier1 | 18,9% | 18,3% |
| Ratio global | 21,4% | 20,9% |

CRÉDIT AGRICOLE SA | 78 | RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2025

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Bilan (Mds€)

| Actif | 30/06/2025 | 31/12/2024 | Passif | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|----------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Caisse, banques centrales | 172,1 | 165,8 | Banques centrales | 0,0 | 1,4 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 603,6 | 607,5 | Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 395,8 | 407,8 |
| Instruments dérivés de couverture | 24,3 | 27,6 | Instruments dérivés de couverture | 29,3 | 32,1 |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 241,5 | 234,5 | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 148,5 | 145,5 | Dettes envers les établissements de crédit | 88,2 | 88,2 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1190,5 | 1188,8 | Dettes envers la clientèle | 1167,9 | 1164,5 |
| Titres de dette | 123,2 | 123,6 | Dettes représentées par un titre | 291,6 | 291,2 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | -5,7 | -5,0 | Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | -7,1 | -7,7 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 8,1 | 7,6 | Passifs d'impôts courants et différés | 3,4 | 2,9 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 55,7 | 54,0 | Comptes de régularisation et passifs divers | 79,1 | 70,9 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | - | 0,8 | Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | - | 0,2 |
| Contrats d'assurance émis - Actif | - | 0,0 | Contrats d'assurance émis - Passif | 379,9 | 366,5 |
| Contrats de réassurance détenus - Actif | 1,1 | 1,0 | Contrats de réassurance détenus - Passif | 0,1 | 0,1 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 3,7 | 2,5 | | | |
| Immeubles de placement | 12,0 | 12,1 | Provisions | 5,6 | 5,7 |
| Immobilisations corporelles | 14,9 | 14,6 | Dettes subordonnées | 28,0 | 29,1 |
| Immobilisations incorporelles | 3,7 | 3,8 | Capitaux propres part du Groupe | 144,9 | 141,9 |
| Ecart d'acquisition | 16,8 | 16,9 | Participations ne donnant pas le contrôle | 7,3 | 6,9 |
| Total actif | 2 614,0 | 2 601,7 | Total passif | 2 614,0 | 2 601,7 |

Notations

ANNEXES

NOTATIONS FINANCIÈRES⁽¹⁾

Crédit Agricole S.A. - Notations

| Notation | Contrepartie LT / CT | Emetteur / Dette senior préférée LT | Perspective / surveillance | Emetteur / Dette senior préférée CT | Dernière date de revue | Décision de notation |
|--------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------|
| S&P Global Ratings | AA-/A-1+ (RCR) | A+ | Perspective stable | A-1 | 01/10/2024 | Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée |
| Moody's | Aa3/P-1 (CRR) | A1 | Perspective stable | P-1 | 10/07/2025 | Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée |
| Fitch Ratings | AA- (DCR) | A+/AA- | Perspective stable | F1/F1+ | 18/12/2024 | Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée |
| DBRS | AA (high) / R-1 (high) (COR) | AA (low) | Perspective stable | R-1 (middle) | 16/07/2025 | Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée |

1. Les notations reflètent l'analyse du Groupe Crédit Agricole

LES NOTATIONS⁽²⁾ ILLUSTRENT SON MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE TRÈS DIVERSIFIÉ ET SA SOLIDITÉ FINANCIÈRE**S&P Global**A+ stable⁽¹⁾

- “La forte solidité du capital du groupe est soutenue par son statut mutualiste, sa politique conservatrice de capital et sa performance opérationnelle.”
- “La position de leader sur la banque de proximité en France assure de bons résultats prévisibles”.
- “Un modèle de banque universelle et des sources de revenus très diversifiés, des positions de leaders sur la banque de proximité, l’assurance et la gestion d’actifs.”

11/10/2024

MOODY'SA1 stable⁽¹⁾

- “Un coussin de capital confortable, soutenu par des résultats stables et diversifiés et une forte capacité de rétention de capital au niveau du groupe”
- “Une solide qualité d’actifs”
- Moody's anticipe que la notation émetteur¹ « ne sera pas sensible à l’application future de la préférence des dépôts en Europe. »

10/07/2025

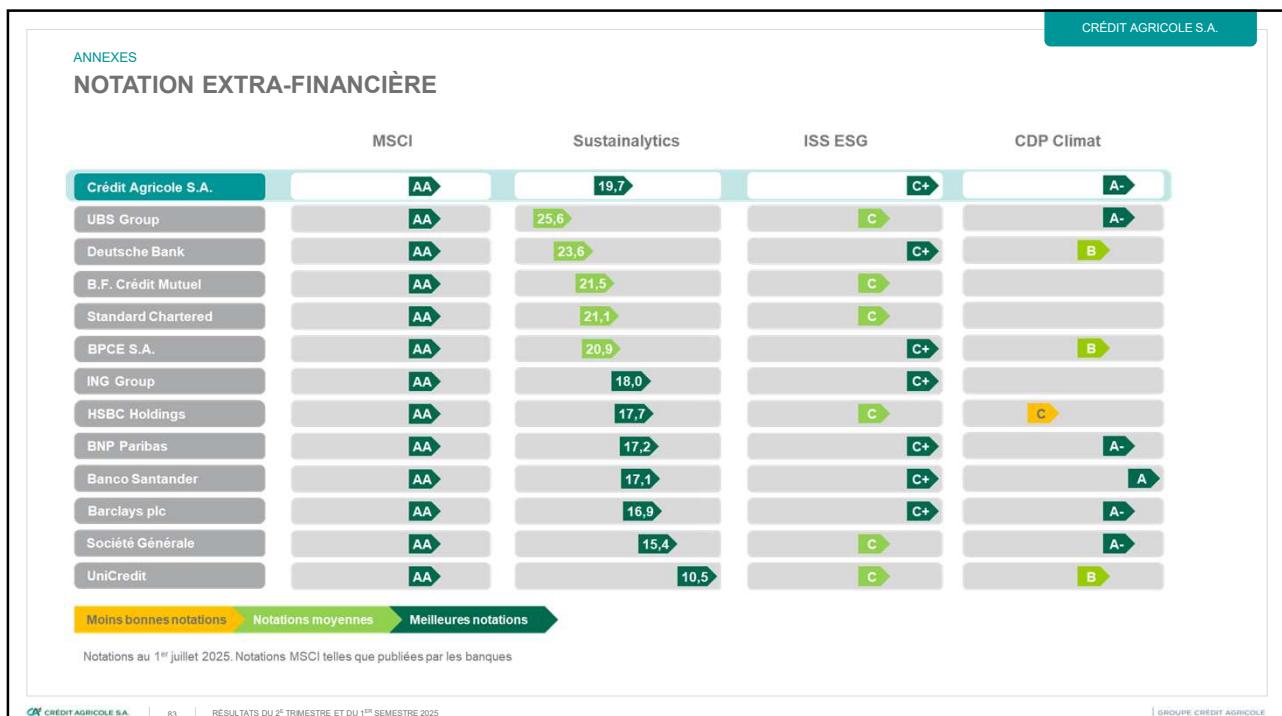
Fitch RatingsA+/AA- stable⁽¹⁾

- “Une marge de manœuvre suffisante pour absorber une dégradation potentielle d'un cran de la notation de la France à A+, ou une révision du facteur environnement opérationnel,
- reflet d'un modèle de banque universelle, de solides fondamentaux,
- incluant un capital très confortable et des sources de refinancement stables.”

02/01/2025

1. Notation émetteur / Dette senior préférée LT

2. Les notations reflètent l'analyse du Groupe Crédit Agricole



LISTE DES CONTACTS

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CRÉDIT AGRICOLE S.A. :

| | |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Investisseurs institutionnels | investor.relations@credit-agricole-sa.fr |
| Actionnaires individuels | +33 800 000 777 (numéro d'appel gratuit France uniquement) |
| Cécile Mouton | +33 1 57 72 86 79 Jean-Yann Asseraf Fethi Azzoug Oriane Cante Nicolas Ianna Leïla Mamou Anna Pigoulevski |
| | cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr oriane.cante@credit-agricole-sa.fr nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr leila.mamou@credit-agricole-sa.fr anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr |

CONTACTS PRESSE CRÉDIT AGRICOLE :

| | | |
|-------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Alexandre Barat | +33 1 57 72 12 19 | alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr |
| Olivier Tassain | +33 1 43 23 25 41 | olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr |
| Mathilde Durand | +33 1 57 72 19 43 | mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr |
| Bénédicte Gouvert | +33 1 49 53 43 64 | benedicte.gouvert@ca-fnca.fr |

Cette présentation est disponible sur :
www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres
 Nous communiquons de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info

 @Crédit_Agricole
 Groupe Crédit Agricole
 @créditagricole_sa

































Solidité financière

Le Groupe Crédit Agricole dispose du meilleur niveau de solvabilité parmi les banques systémiques européennes.

Les ratios de capital pour le Groupe Crédit Agricole s'établissent bien au-dessus des exigences réglementaires. Au 30 juin 2025, le **ratio Common Equity Tier 1** (CET1) phasé du Groupe Crédit Agricole s'établit à 17,6%, soit un coussin substantiel de 7,7 points de pourcentage au-dessus de l'exigence réglementaire. Sur le trimestre, l'évolution du ratio CET1 est stable, s'expliquant par la hausse du résultat conservé de +31 points de base (pb), la croissance organique des métiers de -29 pb, +5 pb d'effets méthodologiques et -13 pb lié aux opérations M&A, OCI et autres.

Dans le scénario adverse des stress test EBA, particulièrement sévère, GCA affiche une solidité sans faille, illustrée par un ratio CET1 à horizon 2027 largement au-dessus des exigences réglementaires y compris dans la vision extrême d'une application dès 2025 des exigences CRR3 de 2033 (vision dite « fully loaded »).

Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole, bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légal ainsi que de la flexibilité de circulation du capital au sein du groupe Crédit Agricole. Son ratio CET1 phasé au 30 juin 2025 s'élève à 11,9%, soit 3,2 points de pourcentage au-dessus de l'exigence réglementaire, -20 pb par rapport à fin mars 2025. L'évolution sur le trimestre s'explique par le résultat conservé de +28 pb, la croissance organique des métiers de -23 pb, de +4 pb d'effets méthodologiques et -33 bp provenant des opérations M&A, OCI et autres¹. En incluant les opérations M&A réalisées après le 30 juin 2025, le ratio CET1 proforma s'élèverait à 11,6%.

La variation des emplois pondérés de Crédit Agricole S.A. de 1 milliard d'euros par pôle métier résulte des effets combinés de +3,4 milliards d'euros des pôles Banques de proximité lié à l'évolution des métiers, -0,3 milliard d'euros de la GEA tenant compte la remontée de dividende d'assurance, +1,7 milliard d'euros des services financiers spécialisés, -7,0 milliards d'euros de la Grande Clientèle en lien avec les effets méthodologiques et change favorables et la croissance modérée des métiers et +3,2 milliards d'euros de pôle Activités hors métiers, en lien avec l'impact de la hausse de participation de Banco BPM portée à 19,8%.

Pour le Groupe Crédit Agricole, les emplois pondérés des Caisses régionales sont en hausse de +6,9 milliards d'euros. L'évolution des autres métiers suit la même tendance que pour Crédit Agricole S.A.

¹ Participation dans le Banco BPM -21 pb ; participation avec Victory Capital (-1 pb en tenant compte de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US) : -8 pb ; complément de dépassement de franchise pour les autres participations financières : -7 pb.

Structure financière du Groupe Crédit Agricole

| | Groupe Crédit Agricole | | | Crédit Agricole S.A. | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------|-----------------------|----------------------|----------|-----------------------|
| | 30/06/25 | 31/03/25 | Exigences 30/06/25 | 30/06/25 | 31/03/25 | Exigences 30/06/25 |
| Ratio CET1 phasé ² | 17,6% | 17,6% | 9,9% | 11,9% | 12,1% | 8,7% |
| Ratio Tier1 ² | 18,9% | 19,0% | 11,7% | 14,0% | 14,3% | 10,5% |
| Ratio global ² | 21,4% | 21,8% | 14,2% | 17,8% | 18,4% | 13,0% |
| Emplois pondérés (Mds€) | 649 | 641 | | 406 | 405 | |
| Ratio de levier | 5,6% | 5,6% | 3,5% | 3,9% | 4,0% | 3,0% |
| Exposition de levier (Mds€) | 2 191 | 2 173 | | 1 445 | 1 434 | |
| Ratio TLAC (% RWA) ^{2,3} | 27,6% | 28,5% | 22,4% | | | |
| Ratio TLAC (% LRE) ³ | 8,2% | 8,4% | 6,75% | | | |
| Ratio MREL subordonné (% RWA) ² | 27,6% | 28,5% | 21,6% | | | |
| Ratio MREL subordonné (% LRE) | 8,2% | 8,4% | 6,25% | | | |
| Ratio MREL total (% RWA) ² | 32,7% | 34,0% | 26,2% | | | |
| Ratio MREL total (% LRE) | 9,7% | 10,0% | 6,25% | | | |
| Distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions (Mds€) ⁴ | 46 | 46 | | 13 | 14 | |

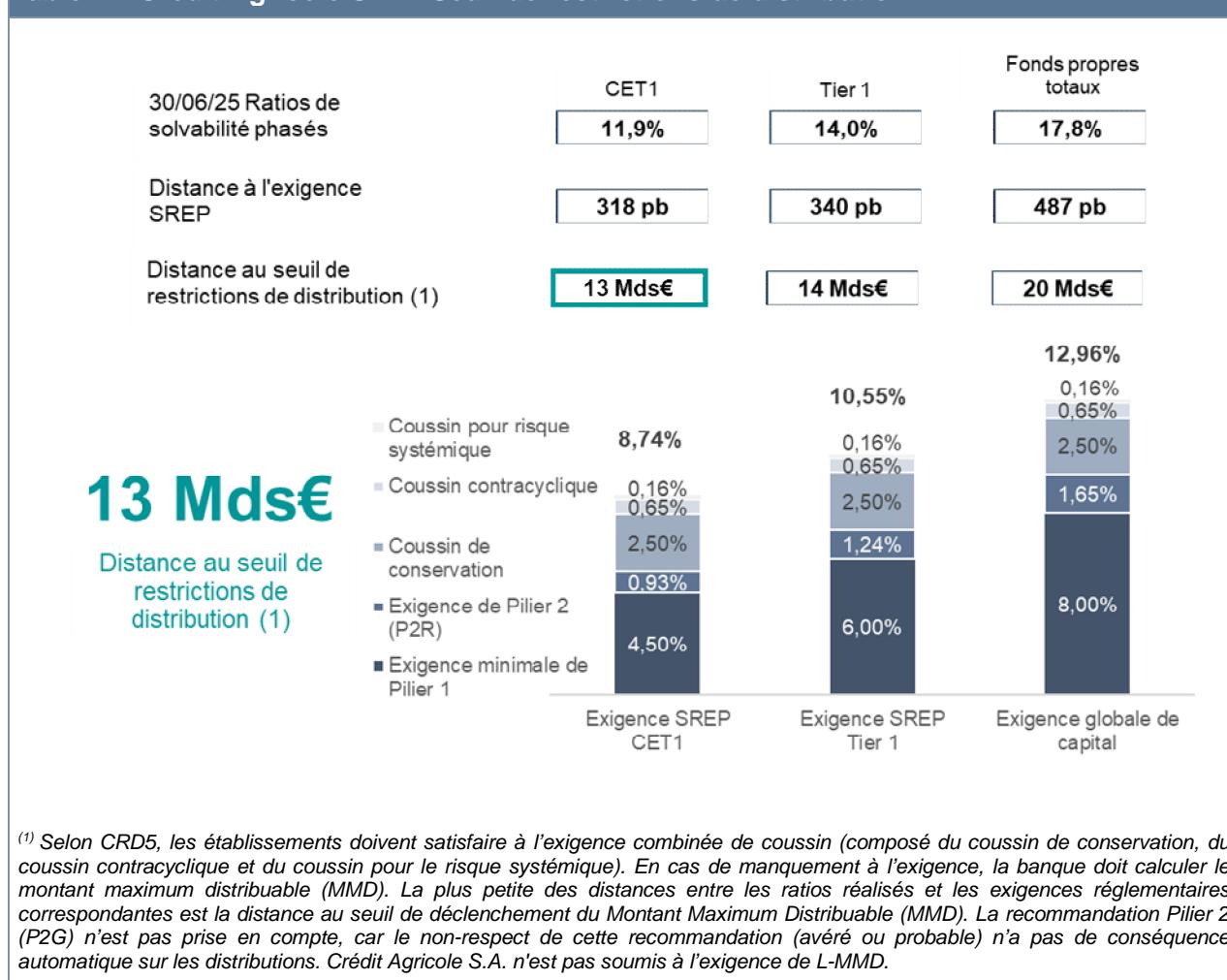
² Exigence SREP applicable au 30 juin 2025, y compris l'exigence combinée de coussins de fonds propres incluant pour (a) le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% (qui passera à 1,5% au 1er janvier 2026 suite à la notification reçue de l'ACPR le 27 novembre 2024), le coussin contracyclique fixé à 0,76%, ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,10% et, (b) pour Crédit Agricole S.A. un coussin de conservation de 2,5%, le coussin contracyclique fixé à 0,65% ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,16%.

³ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de continuer à renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2025.

⁴ En cas de non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres. Les éléments distribuables de l'entité Crédit Agricole S.A. s'établissent à 42,9 milliards d'euros incluant 29,6 milliards d'euros de réserves distribuables et 13,3 milliards d'euros de primes d'émission au 31 décembre 2024.

Au niveau de Crédit Agricole S.A., la distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions est la distance au **seuil de déclenchement du MMD**⁵, à savoir 318 points de base, soit 13 milliards d'euros de capital CET1 au 30 juin 2025. Crédit Agricole S.A. n'est soumis ni à l'exigence de L-MMD (distance à l'exigence de coussin de ratio de levier) ni au M-MMD (distance aux exigences de MREL).

Table 1. Crédit Agricole S.A. - Seuil de restrictions de distribution



⁵ En cas de non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres. Les éléments distribuables de l'entité Crédit Agricole S.A. s'établissent à 42,9 milliards d'euros incluant 29,6 milliards d'euros de réserves distribuables et 13,3 milliards d'euros de primes d'émission au 31 décembre 2024.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, la distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions est la distance au **seuil de déclenchement du L-MMD** au 30 juin 2025. Le Groupe Crédit Agricole dispose ainsi d'une marge de sécurité de 209 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 46 milliards d'euros de capital Tier 1.

Table 2. Groupe Crédit Agricole - Seuil de restrictions de distribution

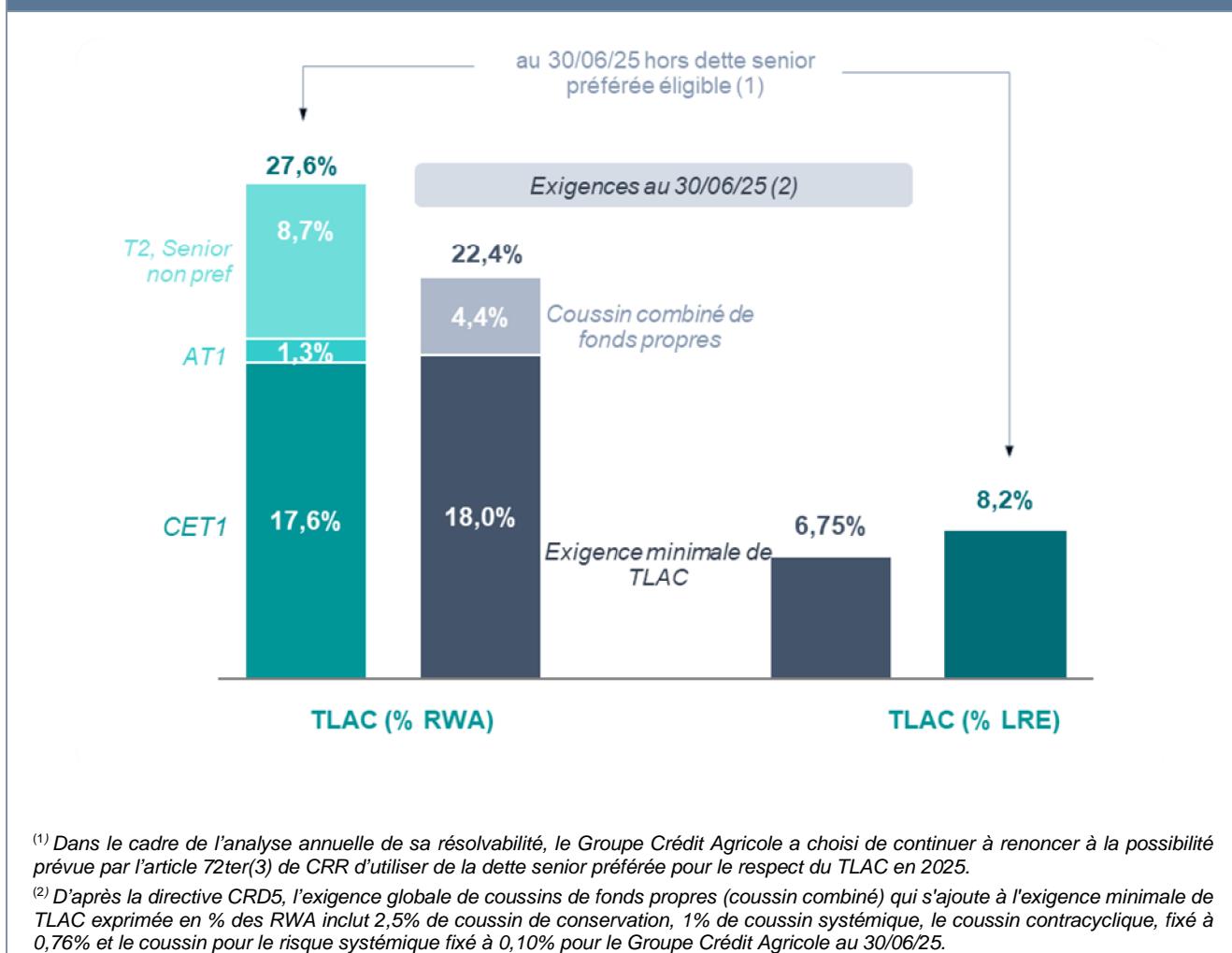
| | CET1 | Tier 1 | Fonds propres totaux | Ratio de levier |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|----------------------|-----------------|
| 30/06/25 Ratios de solvabilité phasés | 17,6% | 18,9% | 21,4% | 5,6% |
| Distance à l'exigence SREP | 771 pb | 716 pb | 727 pb | 209 pb |
| Distance au seuil de restrictions de distribution (1) | 50 Mds€ | 46 Mds€ | 47 Mds€ | 46 Mds€ |
| 14,16% | | | | |
| 11,71% | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Coussin pour risque systémique 9,88% ■ Coussin contracyclique 0,10% ■ Coussin systémique 0,76% ■ Coussin de conservation 1,00% ■ Exigence de Pilier 2 (P2R) 2,50% ■ Exigence minimale de Pilier 1 1,01% | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Coussin pour risque systémique 0,10% ■ Coussin contracyclique 0,76% ■ Coussin systémique 1,00% ■ Coussin de conservation 2,50% ■ Exigence de Pilier 2 (P2R) 1,80% ■ Exigence minimale de Pilier 1 8,00% | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Coussin pour risque systémique 0,10% ■ Coussin contracyclique 0,76% ■ Coussin systémique 1,00% ■ Coussin de conservation 2,50% ■ Exigence de Pilier 2 (P2R) 3,50% ■ Exigence minimale de Pilier 1 0,50% | | | | |
| Exigence SREP CET1 Exigence SREP Tier 1 Exigence globale de capital Exigence de levier | | | | |
| 46 Mds€ | | | | |
| Distance au seuil de restrictions de distribution (1) | 4,50% | 6,00% | | |

(1) Selon CRD5, les établissements doivent satisfaire à l'exigence combinée de coussin (composé du coussin de conservation, du coussin contracyclique, du coussin systémique et du coussin pour le risque systémique). En cas de manquement à l'exigence, la banque doit calculer le montant maximum distribuable (MMD). La plus petite des distances entre les ratios réalisés et les exigences réglementaires correspondantes est la distance au seuil de déclenchement du Montant Maximum Distribuable (MMD). La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions. À compter du 1/1/2023, les G-SII maintiennent également, en plus de l'exigence minimale de levier du premier pilier, une exigence de coussin de ratio de levier égale à 50 % du taux de coussin des G-SII. L'exigence de coussin relatif au ratio de levier doit être satisfaite uniquement avec les fonds propres de première catégorie. La distance par rapport au seuil de déclenchement du L-MMD est égale à la distance par rapport à l'exigence globale du ratio de levier. Le minimum entre les seuils MMD et L-MMD détermine la distance jusqu'à la restriction de distribution.

(2) Le Groupe Crédit Agricole a été notifié par l'ACPR d'une augmentation du coussin systémique (G-SII buffer) de 1% à 1,5% du actifs pondérés des risques à compter du 1^{er} janvier 2026. Il a également été notifié par la Banque centrale européenne d'une modification de l'exigence de pilier 2 (P2R) applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 (soit 1,80 % pour Groupe Crédit Agricole, contre 1,75 % en 2024 ; pas de modification de l'exigence du Pilier 2 de Crédit Agricole SA - soit 1,65 % en 2025).

Au 30 juin 2025, le Groupe Crédit Agricole présente **des ratios TLAC et MREL** bien au-delà des exigences⁶. Le Groupe Crédit Agricole dispose ainsi d'une marge de sécurité de 530 points de base au-dessus du **seuil de déclenchement du M-MMD**, soit 34 milliards d'euros de capital CET1. A cette date, la distance au seuil de déclenchement du M-MMD correspond à la distance entre le ratio TLAC et l'exigence correspondante. L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26% des RWA hors dette senior préférée éligible.

Table 3. Groupe Crédit Agricole - Ratio TLAC



⁶ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de continuer à renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2025.

Table 4. Groupe Crédit Agricole - Ratio MREL total

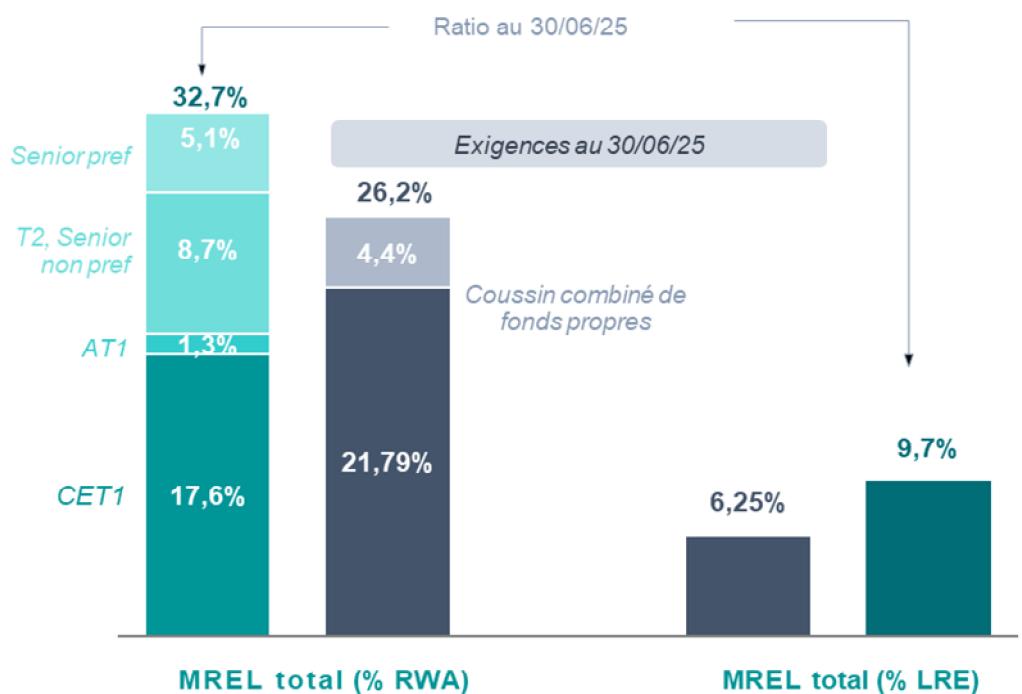
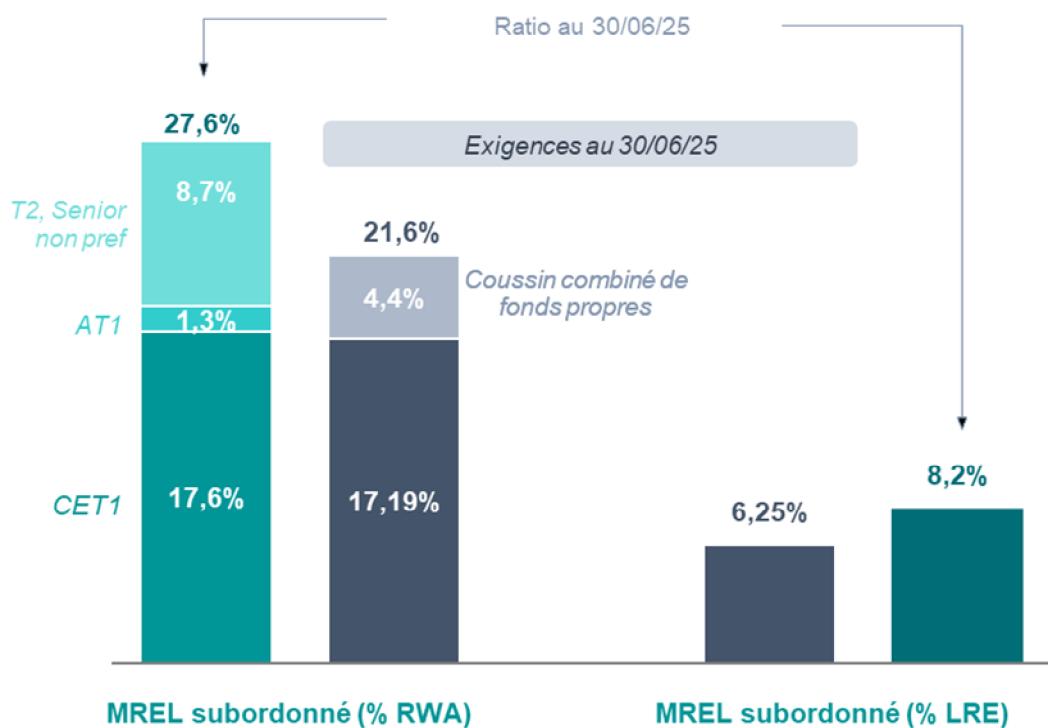


Table 5. Groupe Crédit Agricole - Ratio MREL subordonné



Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2024, des modifications ont été apportées à la présentation de la position de liquidité du Groupe (réserves et Bilan de Liquidité, décomposition de la dette long-terme). Ces modifications sont décrites dans le Document d'Enregistrement Universel 2024.

Les dépôts clientèle, diversifiés et granulaires, affichent une stabilité versus mars 2025 (1 147 milliards d'euros à fin juin 2025).

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décote⁷, s'élèvent à 471 milliards d'euros au 30 juin 2025, en baisse de -16 milliards d'euros par rapport au 31 mars 2025.

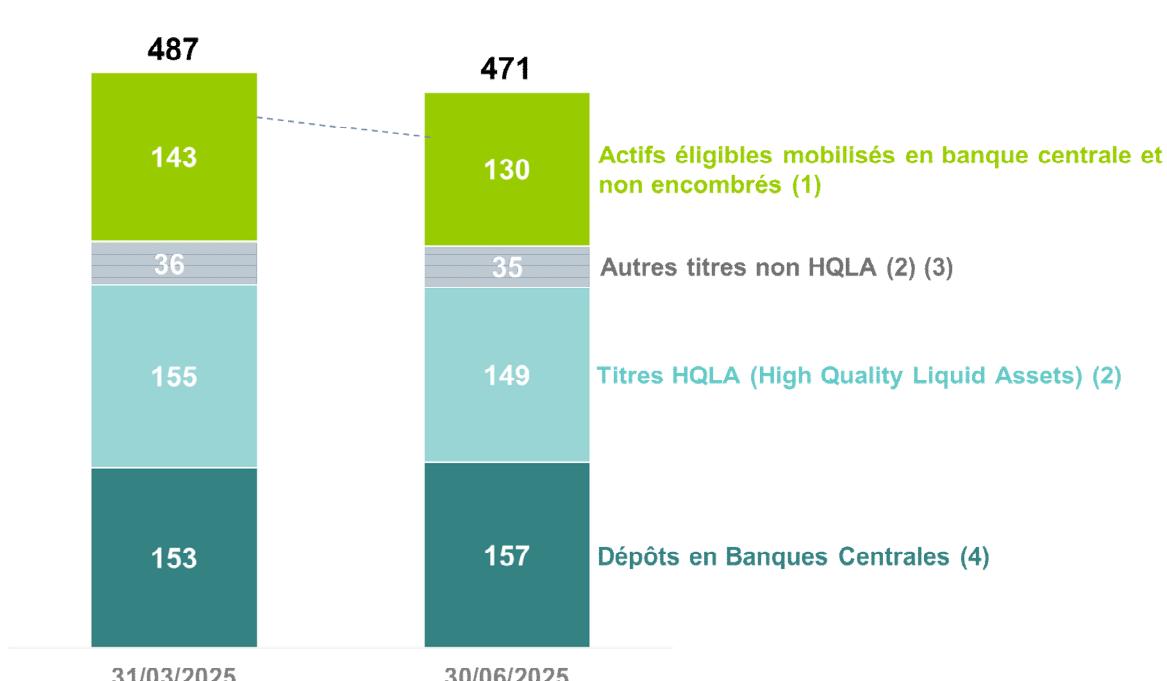
Elles couvrent plus de deux fois la dette court terme nette des actifs de trésorerie.

Cette variation des réserves de liquidité s'explique principalement par :

- La baisse du portefeuille titres (HQLA et non-HQLA) pour -7 milliards d'euros ;
- La baisse des actifs mobilisés en Banques Centrales et non encombrés pour -13 milliards d'euros, liés à la baisse des titrisations auto-souscrites pour -7 milliards d'euros et à la baisse des créances éligibles Banque Centrale pour -6 milliards d'euros ;
- La hausse des dépôts en Banques centrales pour +4 milliards d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en Banques Centrales après décote s'élèvent à 131 milliards d'euros.

Table 6. Groupe Crédit Agricole - Réserves de liquidité



(1) Créances éligibles au refinancement Banque Centrale pour couverture potentielle du LCR

(2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote

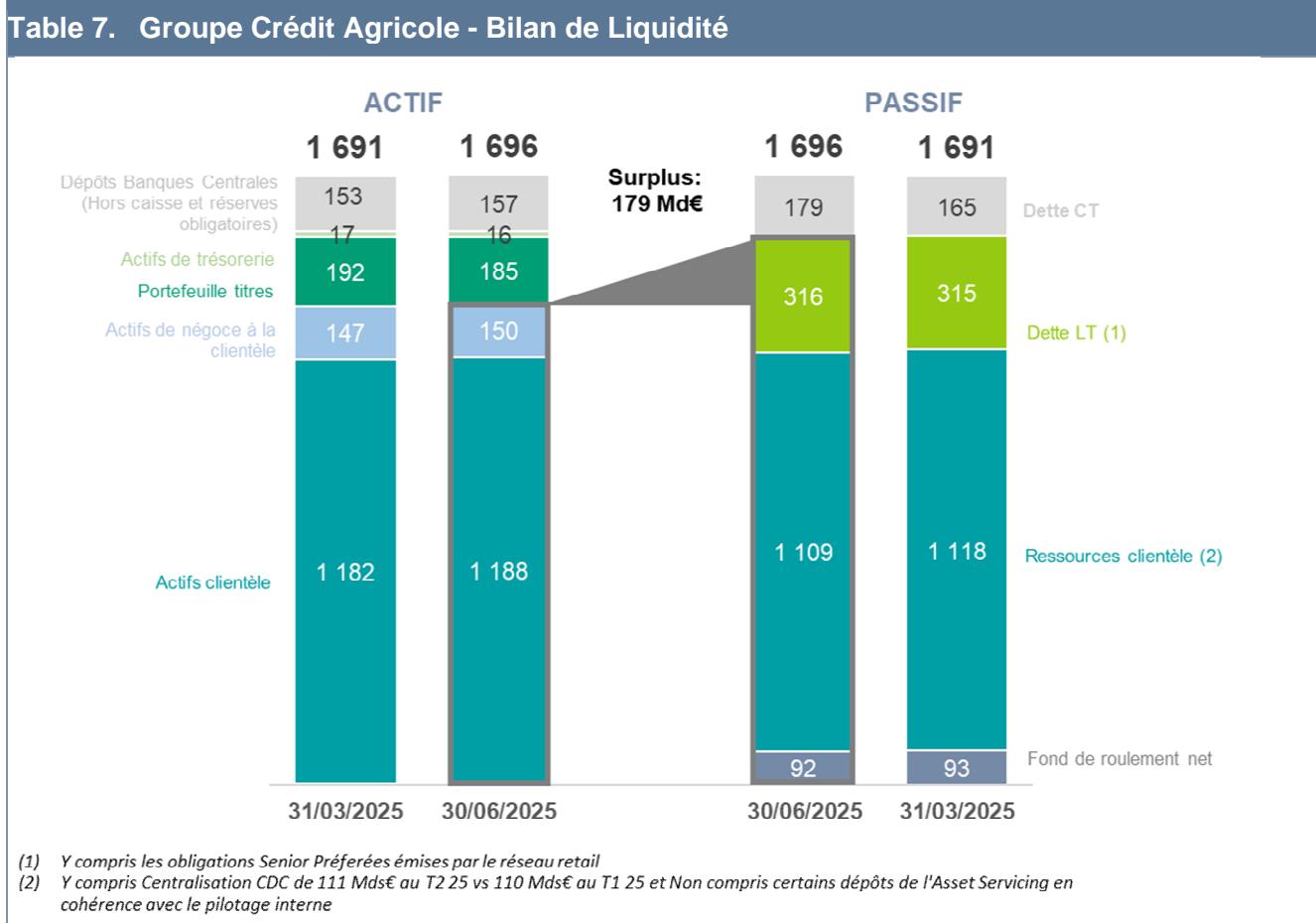
(3) Dont 1 Md€ éligibles en Banque Centrale

(4) Hors Caisse (4 Mds€) & Réserves obligatoires (11 Mds€)

⁷Les titres composant les réserves de liquidité sont valorisés après décote d'un stress idiosyncratique à partir du mois de décembre 2024 (stress systémique précédemment) afin de représenter au mieux la valeur de liquéfaction des titres en cas de stress de liquidité.

Le Bilan de Liquidité du Groupe, à 1 696 milliards d'euros au 30 juin 2025, fait apparaître un **excédent des ressources stables sur emplois stables de 179 milliards d'euros**, en baisse de -18 milliards d'euros par rapport à fin mars 2025. Cet excédent reste bien au-delà de la cible Plan à Moyen Terme de 110-130 milliards d'euros.

Table 7. Groupe Crédit Agricole - Bilan de Liquidité



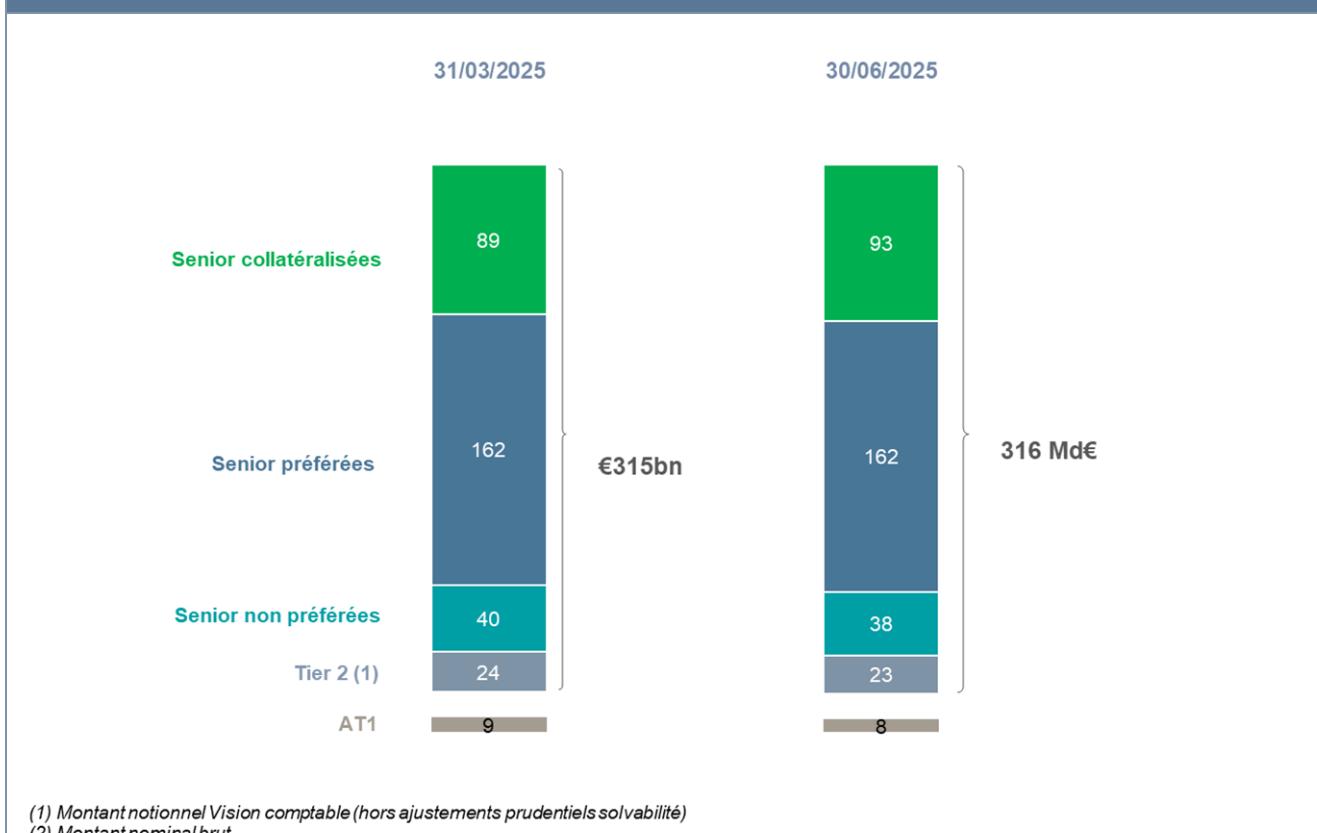
(1) Y compris les obligations Senior Préférées émises par le réseau retail

(2) Y compris Centralisation CDC de 111 Mds€ au T2 25 vs 110 Mds€ au T1 25 et Non compris certains dépôts de l'Asset Servicing en cohérence avec le pilotage interne

La dette long terme s'élève à 316 milliards d'euros au 30 juin 2025, en légère hausse par rapport à fin mars 2025. Elle comprend :

- Les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 93 milliards d'euros, en hausse de +4 milliards d'euros ;
- Les dettes seniors préférées à hauteur de 162 milliards d'euros ;
- Les dettes seniors non préférées pour 38 milliards d'euros, en baisse de -2 milliards d'euros liés à la dette éligible MREL/TLAC ;
- Et des titres Tier 2 s'élevant à 23 milliards d'euros, en baisse de -1 milliard d'euros.

Table 8. Groupe Crédit Agricole - Répartition des encours comptables de dette long terme⁽²⁾



Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Au 30 juin 2025, les ratios LCR moyen (calculés sur 12 mois glissants) s'élèvent respectivement à 137% pour le Groupe Crédit Agricole (soit un excédent de 87 milliards d'euros) **et 142% pour Crédit Agricole S.A.** (soit un excédent de 84 milliards d'euros). Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (environ 110%).

Par ailleurs, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 100%**, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021 et supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (>100%).

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Au 30 juin 2025, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 21,3 milliards d'euros⁸ de dette à moyen long terme, dont 84% émis par Crédit Agricole S.A.

On note notamment les montants suivants pour les émetteurs du Groupe hors Crédit Agricole S.A. :

- Crédit Agricole Assurances a émis 750 millions d'euros en RT1 Perpétuel NC10,75 ans ;
- Crédit Agricole Personal Finance & Mobility a émis :
 - 1 milliard d'euros en émission EMTN à travers l'entité Crédit Agricole Auto Bank (CAAB) ;
 - 420 millions d'euros de titrisations à travers l'entité Agos ;
- Crédit Agricole Italia a émis en format senior collatéralisé une émission pour un total de 1 milliard d'euros ;
- Crédit Agricole next bank (Suisse) a émis deux tranches en format senior collatéralisé pour un total de 200 millions de francs suisses dont 100 millions en format Green Bond.

Table 9. Groupe Crédit Agricole - Levées MLT⁽¹⁾ sur le marché primaire au 30/06/2025

| CAPITAL, LIQUIDITY & FUNDING | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------|
| €21.3BN⁽¹⁾ ISSUED IN MLT PRIMARY MARKET BY CRÉDIT AGRICOLE GROUP ENTITIES AS OF JUNE 2025 | | | | |
| | Secured funding | | Unsecured funding | |
| | Covered bond | Securitisations | Senior preferred | Senior non-preferred & Tier 2 |
| <i>Crédit Agricole S.A. funding plan</i> | | | | |
| Crédit Agricole S.A. | | | €1.7bn in EUR, USD, JPY | €10.1bn in EUR, USD, GBP, JPY, AUD, SGD, HKD, CHF |
| CA HL SFH | €2.7bn 3 tranches in EUR and CHF | | | €1.5bn 1 tranche in EUR |
| CA PS SCF | €1.25bn 2 tranches in EUR | | | |
| FCT CA Habitat (RMBS) | | €800m 1 tranche in EUR | | |
| CA Assurances | | | | €750m 1 tranche in EUR |
| CA Auto Bank | | | €1bn 2 tranches in EUR | |
| ABS vehicles | | €420m via Sunrise 2025-1 ⁽²⁾ | | |
| CA Italia | | €1bn 1 tranche in EUR | | |
| CA next bank | | CHF200m 2 tranches in CHF | | |

(1) Gross amount before buy-backs and amortisations

(2) Italian Consumer Loans ABS originated by Agos (61% owned by CAPFM)

⁸ Montant brut avant rachats et amortissements

Au 30 juin 2025, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 16,5 milliards d'euros^{8,9}.

La banque a levé l'équivalent de 16,5 milliards d'euros, dont 7,3 milliards d'euros en dette senior non préférée et 2,8 milliards d'euros en dette Tier 2, ainsi que 1,7 milliard d'euros de dette senior préférée et 4,7 milliards d'euros de dette senior collatéralisée à fin juin. Le financement est diversifié en formats et en devises avec notamment :

- 2,75 milliard d'euros^{9,10} ;
- 5,4 milliards de dollars américains (5,1 milliards d'euros équivalent) ;
- 1,6 milliard de livres sterling (1,9 milliard d'euros équivalent) ;
- 179,3 milliards de yen japonais (1,1 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,4 milliard de dollars singapouriens (0,3 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,6 milliard de dollars australiens (0,4 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,3 milliard de francs suisses (0,3 milliard d'euros équivalent).

A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé 77%^{9,10} de son refinancement en devises hors euros à fin juin.

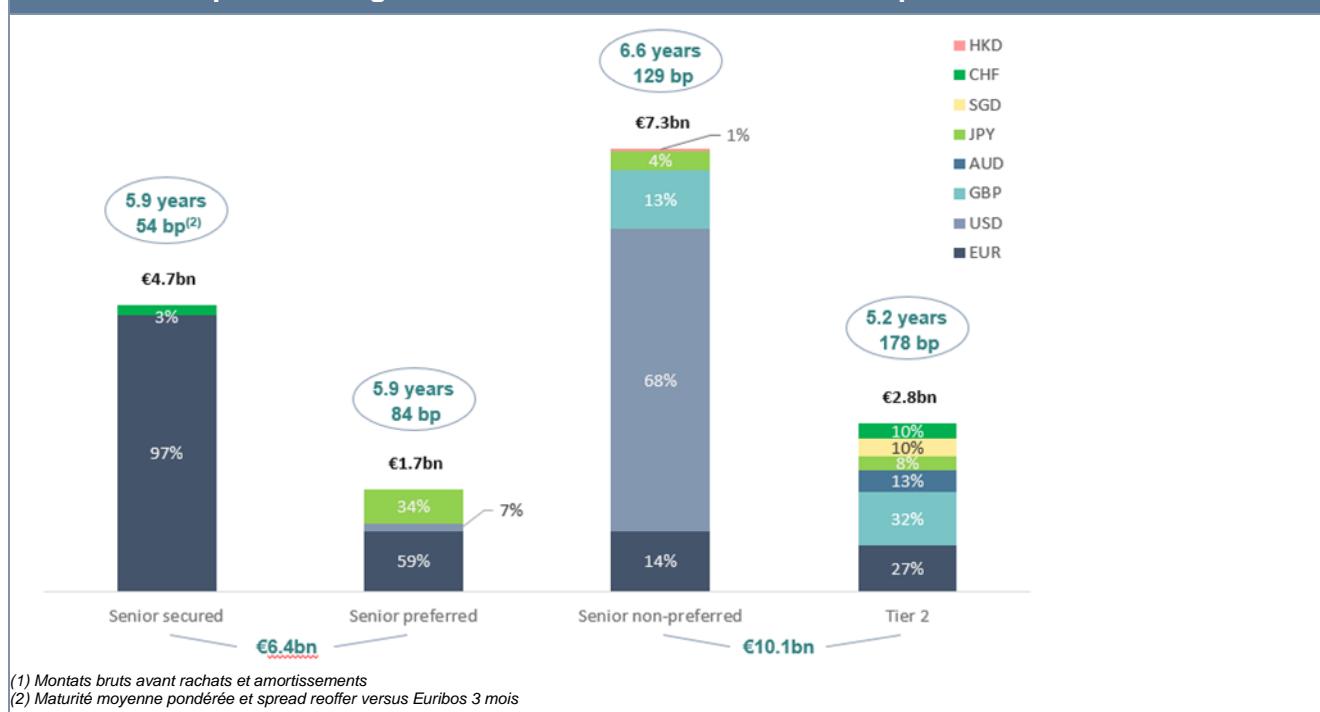
De plus, Crédit Agricole S.A. a émis le 13 février 2025 un AT1 Perpétuel NC10 ans pour 1,5 milliard d'euros au taux initial de 5,875% et annoncé le 30 avril 2025 exercer le call réglementaire de l'AT1 de 103 millions de livre sterling d'encours (XS1055037920) – inéligible, grandfathered jusqu'au 28/06/2025 – remboursée en date du 30/06/2025.

Le plan de financement MLT de marché 2025 est fixé à 20 milliards d'euros, avec une répartition équilibrée entre dette senior préférée ou senior collatéralisée et dette senior non préférée ou Tier 2.

Ce plan de refinancement a été réalisé à 82% au 30 juin 2025 avec :

- 4,7 milliards d'euros de dette senior collatéralisée ;
- 1,7 milliard d'euros équivalent de dette senior préférée ;
- 7,3 milliards d'euros équivalent de dette senior non préférée ;
- 2,8 milliards d'euros équivalent de dette Tier 2.

Table 10. Groupe Crédit Agricole - Levées MLT⁽¹⁾ sur le marché primaire au 30/06/2025



⁹ Hors émission AT1

¹⁰ Hors émissions senior collatéralisées

Facteurs de risques Crédit Agricole S.A.

Cette partie présente les principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole. La partie suivante du présent document ("Gestion des risques") expose l'appétit pour le risque de Crédit Agricole S.A. et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Le terme "Crédit Agricole S.A." utilisé dans cette partie fait référence à l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (i.e. maison mère et société cotée du Groupe Crédit Agricole) et l'ensemble de ses filiales détenues directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (ci-après individuellement une "filiale" ou collectivement "les filiales").

FACTEURS DE RISQUES LIES A CREDIT AGRICOLE S.A. ET A SON ACTIVITE

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole S.A. sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie ; (1.2) risques financiers ; (1.3) risques opérationnels et risques connexes ; (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. évolue ; (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole S.A. ; et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que Crédit Agricole S.A. considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur Crédit Agricole S.A. s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1.1 RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

A) CREDIT AGRICOLE S.A. EST EXPOSE AU RISQUE DE CREDIT DE SES CONTREPARTIES

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et Crédit Agricole S.A. pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que Crédit Agricole S.A. cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole S.A. est couverte par ces techniques. En conséquence, Crédit Agricole S.A. est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 1 884 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 15% sur la clientèle de détail, 31% sur les entreprises, 21% sur les États et 27% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit ainsi qu'au risque de contrepartie et d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) auxquels est exposé Crédit Agricole S.A. étaient respectivement de 302,4 milliards d'euros et 25,6 milliards d'euros au 30 juin 2025. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 14 milliards d'euros.

B) TOUTE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRETS OU TOUTE EVOLUTION SIGNIFICATIVE DU RISQUE DE PERTES ESTIMEES PAR CREDIT AGRICOLE S.A. LIEES A SON PORTEFEUILLE DE PRETS ET DE CREANCES POURRAIT PESER SUR SES RESULTATS ET SA SITUATION FINANCIERE

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole S.A. comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de Crédit Agricole S.A. est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés.

Bien que Crédit Agricole S.A. s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2025, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Crédit Agricole S.A. s'élevait à 1 229 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 10,1 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours sur le premier semestre 2025⁽¹⁾ de Crédit Agricole S.A. ressort à 34 points de base.

C) UNE DETERIORATION DE LA QUALITE DE CREDIT DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES POURRAIT AVOIR UNE INCIDENCE DEFAVORABLE SUR LES RESULTATS DE CREDIT AGRICOLE S.A.

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole S.A. pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2025, l'exposition brute de Crédit Agricole S.A. sur les corporates industriels et commerciaux, c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien, s'élève à 261,7 milliards d'euros (dont 6,8 milliards d'euros en défaut) ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 4,9 milliards d'euros.

D) CREDIT AGRICOLE S.A. POURRAIT ETRE IMPACTE DE MANIERE DEFAVORABLE PAR DES EVENEMENTS AFFECTANT LES SECTEURS AUXQUELS IL EST FORTEMENT EXPOSE

Les expositions crédit de Crédit Agricole S.A. sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité assurées par le réseau de LCL ainsi que celui de Crédit Agricole Italia. Au 30 juin 2025, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. représentait 27%, soit 312,6 milliards d'euros. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 juin 2025, le portefeuille d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. était composé à hauteur de 26% d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 306,9 milliards d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs de la clientèle de détail, dont les ménages emprunteurs en crédit habitat ou finance personnelle, pourraient être fragilisés par une remontée durable du niveau de chômage. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A. pourraient en être affectées.

E) LA SOLIDITE ET LE COMPORTEMENT DES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES ET ACTEURS DU MARCHE POURRAIENT AVOIR UN IMPACT DEFAVORABLE SUR CREDIT AGRICOLE S.A.

La capacité de Crédit Agricole S.A. à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Crédit Agricole S.A. est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole S.A. à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque

(1) Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque sur créances commerciales enregistré sur les quatre derniers trimestres glissants auquel est rapportée la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres.

de crédit de Crédit Agricole S.A. serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole S.A. au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2025, le montant total des expositions brutes de Crédit Agricole S.A. sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 513,4 milliards d'euros (principalement liées aux Caisses régionales dans le cadre des opérations internes au Groupe Crédit Agricole) dont 475,8 milliards d'euros en méthode notations internes.

F) CREDIT AGRICOLE S.A. EST EXPOSE AU RISQUE PAYS ET AU RISQUE DE CONTREPARTIE CONCENTRE DANS LES PAYS OU IL EXERCE SES ACTIVITES

Crédit Agricole S.A. est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Crédit Agricole S.A. surveille le risque pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Crédit Agricole S.A. est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. est au 30 juin 2025 de 564,5 milliards d'euros en France et 177,8 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 48% et 15% des expositions ventilées de Crédit Agricole S.A. sur la période. Une dégradation des conditions économiques ou politiques de ces pays aurait des répercussions sur Crédit Agricole S.A. Enfin, Crédit Agricole S.A. est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que les conflits armés, l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2024, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle de Crédit Agricole S.A. dans les pays de rating inférieur à "B" sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Islande et Andorre) s'élevaient à 78,3 milliards d'euros.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes en raison de son exposition directe et indirecte en Ukraine et en Russie :

- En Ukraine, les engagements commerciaux de Crédit Agricole Ukraine représentent au 30 juin 2025 un total de 760 millions d'euros dont 586 millions d'euros au bilan, financés localement. Les risques sur ces expositions sont provisionnés à hauteur de 92 millions d'euros au 30 juin 2025. L'exposition qui était en diminution régulière depuis le début du conflit, est repartie légèrement à la hausse en 2024, s'inscrit ainsi à nouveau en baisse au 1^{er} semestre 2025 (1,7 milliard d'euros au 31 mars 2022, 961 millions d'euros à fin 2022, 728 millions d'euros à fin 2023 puis 790 millions d'euros à fin 2024).
- En Russie, depuis le début du conflit russe-ukrainien, le Crédit Agricole CIB a cessé tout financement à des entreprises russes et toute activité commerciale dans le pays. En 2025, dans un contexte du conflit qui se poursuit, la filiale est maintenue dans un mode de suspension d'activités, qui lui permet de respecter ses obligations réglementaires et légales locales ainsi que les sanctions internationales, tout en poursuivant le plan de désengagement (activités commerciales, effectifs, expositions en risque). Au 30 juin 2025, les expositions comptabilisées au niveau du groupe CACIB sont inférieures à 1 milliard d'euros (0,8 milliard d'euros dans la filiale Crédit Agricole CIB AO dont 0,6 milliard d'euros en off-shore).

G) CREDIT AGRICOLE S.A. EST SOUMIS A UN RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LA CONDUITE DE SES ACTIVITES DE MARCHE

Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque Crédit Agricole S.A. détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading*, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés de Crédit Agricole S.A. sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. À cet égard, les actifs pondérés par les risques (RWA) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqués dans le Pilier 3 s'élevaient à 8,2 milliards d'euros au 30 juin 2025. Bien que Crédit Agricole S.A. obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et Crédit Agricole S.A. pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance d'une ou plusieurs contreparties importantes.

1.2 RISQUES FINANCIERS

A) LES RISQUES LIES AU MANQUE DE VISIBILITE, A DES PRESSIONS SUR LES TAUX COURTS, A UNE REMONTEE DES TAUX LONGS POURRAIENT IMPACTER LA RENTABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE DE CREDIT AGRICOLE S.A.

Grâce à la désinflation, tout en poursuivant la réduction de son bilan, la BCE a entamé en juin 2024 son assouplissement monétaire et réduit, sur un an, ses taux de refinancement (à 2,15% en juin 2025) et de dépôt (à 2%) de, respectivement, 235 points de base (pb) et 200 pb. Grâce à la convergence de l'inflation vers la cible de 2%, dans un contexte de croissance

médiocre de la zone euro mais plus résistante (prévue à 0,9% en 2025 puis à 1,3% en 2026) grâce à une demande interne progressivement soutenue par le programme de relance allemand, la BCE pourrait être parvenue à la fin de son cycle d'assouplissement. Outre le risque de chocs sur les prix en amont, ce statu quo pourrait être contrarié par l'influence de la politique monétaire et des taux d'intérêt aux États-Unis où le risque inflationniste est désormais plus élevé en raison, notamment, de l'imposition de droits de douane.

Ainsi, aux Etats-Unis, les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 pb au point d'impact maximal. L'inflation (prévue à 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026 en moyenne annuelle) continuerait d'excéder 2%. Ce scénario, mais aussi les incertitudes qui l'entourent, vont complexifier les arbitrages de la Fed. Celle-ci pourrait procéder à un léger assouplissement (prévision de deux réductions de 25 pb en septembre et décembre 2025) suivi d'une longue pause (Fed funds à 4% tout au long de 2026) mais sous réserve d'une plus grande visibilité. Par ailleurs, toujours aux États-Unis, risque d'inflation tenace et trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exerceront des pressions haussières sur les taux d'intérêt souverains. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le spread offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Mais, de nombreux facteurs sont susceptibles de se traduire par une remontée de l'inflation et/ou des taux sans risques. Ainsi, si les négociations commerciales entre les Etats-Unis et l'Union européenne se déroulent mal, d'éventuelles mesures de rétorsion (hausse de ses droits de douane à l'encontre des produits importés des Etats-Unis) de l'UE pourrait se révéler inflationnistes. Par ailleurs, l'environnement international est particulièrement incertain et on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) ; ceux-ci pourraient se traduire par des tensions des chocs sur les prix des matières premières voire des difficultés ponctuelles d'approvisionnement. Enfin, les facteurs externes (environnement encore plus incertain, risques d'événements de rupture, versatilité et imprévisibilité de la politique économique américaine) et internes (trajectoire des dettes publiques et, tout particulièrement, dégradation de la situation budgétaire française) peuvent se traduire par un écartement des spreads souverains.

De plus, une modification dans la structure par terme des taux d'intérêt pourrait conduire à une modification des arbitrages des flux de placements des ménages. Une remontée des taux courts, éventuellement associée à une hausse de l'inflation, rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60% des sommes sont centralisées auprès de la CDC. L'attractivité de l'épargne réglementée se traduirait par une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Une hausse des taux longs souverains pourrait, d'une part, constituer un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat et, d'autre part, accentuer l'arbitrage des ménages en faveur de placements hors bilan, comme l'assurance-vie. Une volatilité accrue sur les marchés financiers pourrait également renforcer l'attrait pour les produits structurés et conduire à une collecte toujours plus soutenue en unités de compte.

B) TOUTE EVOLUTION DEFAVORABLE DE LA COURBE DES TAUX PESE OU EST SUSCEPTIBLE DE PESER SUR LES REVENUS CONSOLIDÉS OU LA RENTABILITÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. en raison de son activité de banque de détail exercée principalement au travers de LCL et CA Italia, est exposé aux variations de taux d'intérêt.

La marge nette d'intérêt réalisée par Crédit Agricole S.A. sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole S.A. n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêt de Crédit Agricole S.A. ainsi que sa valeur économique.

Les chiffres de sensibilité de la marge nette d'intérêt ci-dessous sont calculés en reprenant globalement les hypothèses du *Supervisory Outlier Test* (ou test des valeurs extrêmes) défini par l'ABE (Autorité bancaire européenne) avec d'une part un coefficient de transmission⁽²⁾ (ou *pass-through rate*) de 100 %, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et uniquement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel. Les exceptions à cette reprise des hypothèses du *Supervisory Outlier Test* sont mentionnées dans la suite. Dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que ne le laissent supposer les résultats présentés ci-dessous.

ANALYSE EN VALEUR ÉCONOMIQUE DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2024, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole S.A. est exposé⁽³⁾ la valeur économique⁽⁴⁾ de Crédit Agricole S.A. serait positivement affectée à hauteur de

(2) Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

(3) Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêt à un choc uniforme de +/- 50 pb.

(4) Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

0,6 milliard d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de - 2,3 milliards d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

ANALYSE EN MARGE NETTE D'INTERET

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat, en prenant en compte une sensibilité des encours de DAV (dépôt à vue) aux variations de taux et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant pour tous les autres éléments du bilan (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme) au 31 décembre 2024, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole S.A. est exposé⁽²⁾, la marge nette d'intérêt de Crédit Agricole S.A. baisserait de - 0,2 milliard d'euros en année 1, - 0,3 milliard d'euros en année 2, - 0,3 milliard d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole S.A. est exposé, la marge nette d'intérêt de Crédit Agricole S.A. serait en hausse de + 0,2 milliard d'euros en année 1, + 0,3 milliard d'euros en année 2, et + 0,3 milliard d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat et sans sensibilité des encours DAV aux variations de taux, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement - 0,2 milliard d'euros, - 0,3 milliard d'euros et - 0,5 milliard d'euros pour un scenario de choc parallèle baissier et de + 0,3 milliard d'euros, + 0,4 milliard d'euros et + 0,4 milliard d'euros pour un scenario de choc parallèle haussier.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de Crédit Agricole S.A. baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir.

On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de Crédit Agricole S.A. pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans le contexte de baisse des taux amorcé depuis plusieurs mois, Crédit Agricole S.A. pourrait être défavorablement affectée par l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe si celle-ci entraînait une baisse des taux des nouveaux crédits habitat. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

C) LES REVENUS TIRES PAR CREDIT AGRICOLE S.A. DE SES ACTIVITES D'ASSURANCE, DE GESTION D'ACTIFS, D'ASSET SERVICING, DE COURTAGE ET AUTRES POURRAIENT ETRE IMPACTES PAR UNE DEGRADATION DES CONDITIONS DE MARCHE

L'environnement de marché de l'année 2024 a été marqué par l'aversion au risque des clients dans un contexte de marchés incertains. Malgré cet environnement, grâce à la diversité des activités et à la capacité d'accompagnement des clients avec des solutions adaptées aux conditions de marché, les revenus des activités de gestion d'actifs et de fortune, de l'assurance et d'*asset servicing* de Crédit Agricole S.A. ont progressé sur l'année 2024. À fin juin 2025, les revenus⁽⁵⁾ générés par ces activités étaient de 18%, 10% et 7% respectivement des revenus de Crédit Agricole S.A. Les actifs sous gestion d'Amundi s'élèvent à 2 267 milliards d'euros au 30 juin 2025 et les actifs sous gestion de Crédit Agricole Assurances s'établissent à 359 milliards d'euros au 30 juin 2025.

Toutefois, dans un contexte de la baisse des marchés financiers, les revenus des activités de gestion d'actifs, d'assurance, d'*asset servicing* et de gestion de fortune peuvent être impactés négativement. Pour les gestionnaires d'actifs et les activités de gestion de fortune, une partie des revenus est directement liée aux frais de gestion basés sur les actifs sous gestion et des commissions liées aux transactions. Lorsque les marchés sont en repli, la valeur totale des actifs sous gestion diminue, entraînant une baisse potentielle des revenus liés aux frais de gestion. Pour les compagnies d'assurance la baisse significative des marchés peut entraîner une diminution de la valeur des investissements dans des instruments financiers tels que des actions et des obligations, affectant potentiellement les rendements de l'assureur. Enfin, les revenus des activités de services financiers peuvent également être impactés à la baisse en raison de la diminution de la valeur des portefeuilles des gérants d'actifs.

Par ailleurs, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles Crédit Agricole S.A. intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de Crédit Agricole S.A., qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont

(5) Hors pôle AHM .

donc directement liés au nombre et à la taille des opérations dans desquelles Crédit Agricole S.A. intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché.

En outre, même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que Crédit Agricole S.A. tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

D) DES AJUSTEMENTS APPORTES A LA VALEUR COMPTABLE DES PORTEFEUILLES DE TITRES ET D'INSTRUMENTS DERIVES DE CREDIT AGRICOLE S.A., AINSI QU'A LA DETTE DE CREDIT AGRICOLE S.A., POURRAIENT IMPACTER SON RESULTAT NET ET SES CAPITAUX PROPRES

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Crédit Agricole S.A. ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de Crédit Agricole S.A., ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de Crédit Agricole S.A. au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de Crédit Agricole S.A. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de Crédit Agricole S.A. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2025, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole S.A. s'élevait à 122,6 milliards d'euros. Les dépréciations, provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 183 millions d'euros.

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances détient un portefeuille obligataire correspondant à ses engagements de passifs et notamment des garanties octroyées aux assurés (principalement assurance-vie en euros – hors unités de compte et OPCVM – et prévoyance – cf. section 2.7 "Risques du secteur de l'assurance" de la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024) qui donne aussi lieu à des ajustements de valeur enregistrés au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres.

E) L'EVOLUTION DES PRIX, LA VOLATILITE AINSI QUE DE NOMBREUX PARAMETRES EXPOSENT CREDIT AGRICOLE S.A. A DES RISQUES DE MARCHE

Les activités de Crédit Agricole S.A. sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles Crédit Agricole S.A. opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Crédit Agricole S.A. est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles de Crédit Agricole S.A.) ainsi que des prix du pétrole.

Pour mesurer les pertes potentielles associées à ces risques, Crédit Agricole S.A. utilise un modèle de *Value at Risk* (VaR) détaillé dans la section 2.5 "Risques de marché" de la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024. Au 30 juin 2025, la VaR de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 15 millions d'euros.

Crédit Agricole S.A. réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III "Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché" et 2.5.IV "Expositions" de la section "Risques de marché" de la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de Crédit Agricole S.A. aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA ou *Risk-Weighted Assets*) relatifs au risque de marché auquel est exposé Crédit Agricole S.A. s'élevait à 12,4 milliards d'euros au 30 juin 2025.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Crédit Agricole S.A. en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur Crédit Agricole S.A. et ses contreparties.

F) CREDIT AGRICOLE S.A. PEUT SUBIR DES PERTES LIEES A LA DETENTION DE TITRES DE CAPITAL

Crédit Agricole S.A. supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement des actions cotées, ainsi que dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de Crédit Agricole S.A. peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée

pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de Crédit Agricole S.A. à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole S.A. venait à diminuer de manière significative, Crédit Agricole S.A. pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2025, Crédit Agricole S.A. détenait 73,6 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 39,6 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat, 26,2 milliards d'euros détenus à des fins de transaction et 7,8 milliards d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

G) CREDIT AGRICOLE S.A. DOIT ASSURER UNE GESTION ACTIF-PASSIF ADEQUATE AFIN DE MAITRISER LE RISQUE DE PERTES LIEES A LA VARIATION DES TAUX D'INTERET ET DES TAUX DE CHANGE AINSI QU'AU RISQUE DE BAISSE DES RESSOURCES DE LIQUIDITE EN CAS DE REPLIS PROLONGES DES MARCHES DE REFINANCEMENT

Crédit Agricole S.A. est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs de Crédit Agricole S.A. peut être fluctuant et incertain. Crédit Agricole S.A. a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement Crédit Agricole S.A. peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant à Crédit Agricole S.A. d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2025, Crédit Agricole S.A. affichait :

- des réserves globales de liquidité très importantes de 471 milliards d'euros, dont 149 milliards d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 142%⁽⁶⁾, supérieur au plancher réglementaire de 100 % et supérieur à l'objectif du Plan Moyen Terme 2025 de 110 % ;
- un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* - ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité), supérieur au plancher réglementaire et à l'objectif du Plan Moyen Terme 2025 de 100 %.

H) LES STRATEGIES DE COUVERTURE MISES EN PLACE PAR CREDIT AGRICOLE S.A. POURRAIENT NE PAS ECARTER TOUT RISQUE DE PERTES

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par Crédit Agricole S.A. pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit Agricole S.A. détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole S.A. pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de Crédit Agricole S.A. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2025, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 1,8 milliards d'euros (2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2024) et le montant notionnel des positions à la vente est nul (idem au 31 décembre 2024).

1.3 RISQUES OPERATIONNELS ET RISQUES CONNEXES

Le risque opérationnel et les risques connexes de Crédit Agricole S.A. incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2023 au 1^{er} semestre 2025, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole S.A. se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 34 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 25 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 30 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (4 %), la fraude interne (5 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (2 %) et les dommages aux actifs corporels (1 %).

(6) LCR moyen à fin juin 2025.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole S.A. s'élevait à 55,6 milliards d'euros au 30 juin 2025.

A) CREDIT AGRICOLE S.A. EST EXPOSE AUX RISQUES DE FRAUDE

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Au 31 décembre 2024, le coût de la fraude pour Crédit Agricole S.A., en date de comptabilisation, s'élève à 108 millions d'euros, en hausse de 6 % par rapport à l'année 2023 (102 millions d'euros).

Le crédit à la consommation, la banque de détail France (LCL) et à l'international représentent 69 % du coût total de la fraude.

La répartition du coût de la fraude est la suivante :

- fraude identitaire et documentaire : 56 % ;
- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 8 % ;
- détournement/vol : 22 % ;
- autres fraudes : 14 %.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour Crédit Agricole S.A. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

B) CREDIT AGRICOLE S.A. EST EXPOSE AUX RISQUES LIES A LA SECURITE ET E LA FIABILITE DE SES SYSTEMES INFORMATIQUES ET DE CEUX DES TIERS

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole S.A. continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole S.A. est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole S.A. dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de Crédit Agricole S.A. devenaient défaillants, même sur une courte période, Crédit Agricole S.A. se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Crédit Agricole S.A., en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Crédit Agricole S.A. ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Crédit Agricole S.A. est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Crédit Agricole S.A. a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Crédit Agricole S.A. est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole S.A. pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de Crédit Agricole S.A., et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Crédit Agricole S.A. ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seraient résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2023 au 1^{er} semestre 2025, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 2% et 3% des pertes opérationnelles totales.

C) LES POLITIQUES, PROCEDURES ET METHODES DE GESTION DES RISQUES MISES EN ŒUVRE PAR CREDIT AGRICOLE S.A. POURRAIENT S'AVERER INOPERANTES OU NE PAS SUFFIRE A GARANTIR UNE

DIMINUTION EFFECTIVE DE SON EXPOSITION A DES RISQUES NON IDENTIFIES OU NON ANTICIPES, SUSCEPTIBLES D'ENGENDRER DES PERTES SIGNIFICATIVES

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole S.A. n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Crédit Agricole S.A. utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, Crédit Agricole S.A. applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de Crédit Agricole S.A. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Crédit Agricole S.A. pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que Crédit Agricole S.A. utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2025, Crédit Agricole S.A. a une exigence de fonds propres prudentiels de 4,4 milliards d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - *Standardised Measurement Approach*) depuis le 1^{er} janvier 2025, conformément aux attendus du CRR3.

D) TOUT PREJUDICE PORTE A LA REPUTATION DE CREDIT AGRICOLE S.A. POURRAIT AVOIR UN IMPACT DEFAVORABLE SUR SON ACTIVITE

Les activités de Crédit Agricole S.A. dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant Crédit Agricole S.A. pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.

Crédit Agricole S.A. pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, Crédit Agricole S.A. est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole S.A. pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer Crédit Agricole S.A. à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour Crédit Agricole S.A. Il est géré par la Direction de la conformité du Groupe Crédit Agricole et par les Directions de la conformité des filiales concernées de Crédit Agricole S.A. qui assurent notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

E) CREDIT AGRICOLE S.A. EST EXPOSE AU RISQUE DE PAYER DES DOMMAGES-INTERETS OU DES AMENDES ELEVES RESULTANT DE PROCEDURES JUDICIAIRES, ARBITRALES OU ADMINISTRATIVES QUI POURRAIENT ETRE ENGAGEES A SON ENCONTRE

Crédit Agricole S.A. a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour Crédit Agricole S.A., ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont Crédit Agricole S.A. a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, Crédit Agricole S.A. dispose de moyens de défense importants, il pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources conséquentes pour la défense de ses intérêts. Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein de Crédit Agricole S.A., veuillez-vous référer à la section "Évolution des risques juridiques" de la partie "Gestion des risques" du présent document.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités.

Les provisions pour risque juridique s'établissent à 334 millions d'euros au 31 décembre 2024.

F) LA DIMENSION INTERNATIONALE DES ACTIVITES DE CREDIT AGRICOLE S.A. L'EXPOSE A DES RISQUES JURIDIQUES ET DE CONFORMITE

La dimension internationale des activités de Crédit Agricole S.A. l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où Crédit Agricole S.A. les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation de Crédit Agricole S.A., faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité de Crédit Agricole S.A.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration constante des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés, prestataires ou sous-traitants de Crédit Agricole S.A. respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques de Crédit Agricole S.A. soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, Crédit Agricole S.A. ne détient pas toujours le contrôle, direct ou indirect, de certaines entités au sein desquelles il ne détient qu'une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes pourrait s'avérer être plus restreinte.

Au 31 décembre 2024, Crédit Agricole S.A. était implanté dans 46 pays. Ce périmètre comprend Crédit Agricole S.A. (entité sociale) en tant que société mère, ainsi que ses filiales et succursales. Il exclut toutefois les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'en 2024, 67 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) de Crédit Agricole S.A. provenaient de ses deux principales implantations (à savoir la France et l'Italie).

1.4 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL CREDIT AGRICOLE S.A. EVOLUE

A) DES TAUX D'INTERET PLUS ELEVES ET/OU TRES VOLATILS AINSI QU'UN RALEMENTISSEMENT ECONOMIQUE MARQUE POURRAIENT AFFECTER DEFAVORABLEMENT L'ACTIVITE, LES OPERATIONS ET LES PERFORMANCES FINANCIERES DE CREDIT AGRICOLE S.A.

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.

- Aux États-Unis, au-delà de son impact négatif sur la croissance à court terme, le programme économique de D. Trump suggère une croissance légèrement plus soutenue (réductions d'impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration, déficit budgétaire). Ce scénario est porteur de risques importants : tensions inflationnistes et moindres baisses de taux directeurs aux États-Unis, susceptibles de contraindre la politique monétaire du Reste du Monde ; protectionnisme renforcé pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d'une part, à la volatilité financière et, d'autre part, à l'attentisme et à l'épargne et donc préjudiciable pour la consommation, l'investissement, la croissance.

- Plus globalement, les évolutions géopolitiques (tels la guerre en Ukraine, le conflit au Proche-Orient, ou encore les tensions sino-américaines) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix, notamment de matières premières ou composants clés.

- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance modeste, une inflation proche de la cible de la BCE, couplée à des pressions modérément haussières sur les taux d'intérêt. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance beaucoup plus faible. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis se durcissait, si les débouchés à l'exportation se contractaient, si la contrainte de compétitivité mordait davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et si, enfin, la relance budgétaire allemande était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (Obligation Assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient contrarier le scénario d'assouplissement modéré aux Etats-Unis (puis dans le Reste du Monde) et de *statu quo* de la BCE, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de Crédit Agricole S.A. mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de Crédit Agricole S.A.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de Crédit Agricole S.A. selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

B) DES CONDITIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES DEFAVORABLES ONT EU PAR LE PASSE, ET POURRAIENT AVOIR A L'AVENIR, UN IMPACT SUR CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES MARCHES SUR LESQUELS IL OPERE

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole S.A. intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole S.A. les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole S.A., en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.
- Une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole S.A., y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que Crédit Agricole S.A. exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de *trading* et de couverture auxquels Crédit Agricole S.A. a recours, notamment aux swaps, *forward*, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de Crédit Agricole S.A. sur le souverain français est de 55,3 milliards d'euros au 30 juin 2025, ce qui représente moins de 3 % des expositions de Crédit Agricole S.A. au risque de crédit et de contrepartie.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de Crédit Agricole S.A. pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

C) CREDIT AGRICOLE S.A. INTERVIENT DANS UN ENVIRONNEMENT TRES REGLEMENTE ET LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN COURS POURRAIENT IMPACTER DE MANIERE IMPORTANTE SA RENTABILITE AINSI QUE SA SITUATION FINANCIERE

Crédit Agricole S.A. est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où il exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation, par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) et (ii) la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit, tels que Crédit Agricole S.A., et les groupes bancaires, tels que le Groupe Crédit Agricole, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2025, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de Crédit Agricole S.A. était de 11,9% et celui du Groupe Crédit Agricole était de 17,8% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de rétablissement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024) ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) qui accroît notamment les obligations de Crédit Agricole S.A. en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises), (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) et (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR"), étant précisé que ces réglementations applicables en matière de RSE feront prochainement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter Crédit Agricole S.A. et dont l'entrée en vigueur est attendue à l'occasion de

l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires dont les délais d'adoption peuvent varier d'une proposition à l'autre ;

- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où Crédit Agricole S.A. exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, Crédit Agricole S.A. a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de Crédit Agricole S.A., notamment en obligeant Crédit Agricole S.A. à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour Crédit Agricole S.A. : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de Crédit Agricole S.A. à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance) et de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques, le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel Crédit Agricole S.A. opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole S.A. est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein Crédit Agricole S.A. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole S.A. et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A. présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole S.A., mais celui-ci pourrait être très important.

1.5 RISQUES LIES A LA STRATEGIE ET AUX OPERATIONS DE CREDIT AGRICOLE S.A.

A) CREDIT AGRICOLE S.A. POURRAIT NE PAS ETRE EN MESURE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES DANS SON PLAN MOYEN TERME 2025

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé son nouveau Plan à Moyen Terme à horizon 2025 : "Ambitions 2025" (le "Plan Moyen Terme 2025"). Le Plan Moyen Terme 2025 s'appuie sur la puissance du modèle de développement du Groupe Crédit Agricole, fondé sur la relation globale et durable au service de tous les clients, sur tous les territoires, et à travers tous les canaux. Ce développement se fonde également sur des métiers qui poursuivent leur propre dynamique de développement et sont devenus des leaders et des consolidateurs dans leurs marchés respectifs. Le Plan Moyen Terme 2025 s'appuie également sur la stratégie de croissance organique du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole vise ainsi un million de clients supplémentaires en banque de proximité d'ici 2025 et entend augmenter l'équipement des clients en assurances de protection, solutions d'épargne et en immobilier. Il ambitionne d'élargir et d'adapter ses offres (plus accessibles, plus responsables et plus digitales) afin d'accompagner des nouveaux univers de besoin. En complément, la stratégie de partenariats et d'acquisitions ciblées se poursuivra, dans le respect des contraintes de rentabilité (*Return on Investment - ROI > 10 % en trois ans*) fixées pour Crédit Agricole S.A. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a ainsi pour objectif de nouer de nouveaux partenariats de distribution avec des acteurs financiers, ainsi que des partenariats industriels et technologiques. Dans le cadre du Plan Moyen Terme 2025, Crédit Agricole S.A.

ambitionne par ailleurs de développer ses métiers mondiaux, d'accélérer sa croissance sur les métiers transverses que sont les paiements, l'immobilier, les banques digitales et la technologie as-a-service, et d'accélérer la transformation technologique, digitale et humaine. Le principal moteur de croissance du Plan Moyen Terme 2025 est organique, et cette croissance peut être complétée par des partenariats et/ou des acquisitions. Un risque d'intégration opérationnelle est toujours associé à de telles transactions. En 2024 et sur le premier semestre 2025, le développement externe de Crédit Agricole S.A. s'est fait via des acquisitions (Degroof Petercam, Alpha Associates, Nexity Property Management et Merca Leasing), et via des partenariats et des prises de participations (prise de participation dans Victory Capital, partenariat avec GAC en Chine sur le leasing et en Europe sur le financement automobile). Crédit Agricole S.A. a cependant démontré sa forte capacité d'intégration pour les opérations d'acquisitions, avec tout récemment l'intégration d'ISB.

Le Plan Moyen Terme 2025 comprend un certain nombre d'objectifs financiers portant notamment sur le coefficient d'exploitation, le résultat net, la rentabilité sur fonds propres et de niveau de fonds propres, et de taux de distribution. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers de Crédit Agricole S.A. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole S.A. sont susceptibles de s'écartez, à plusieurs titres, de ces objectifs, et notamment si l'un ou plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section se réalisait. À titre d'exemple, Crédit Agricole S.A. poursuit les objectifs suivants, présentés dans le Plan Moyen Terme 2025 : atteindre à fin 2025 un résultat net part du Groupe supérieur à 6 milliards d'euros ; maintenir un plafond de coefficient d'exploitation tous les ans sur toute la durée du Plan Moyen Terme 2025 à 60 %, plafond ramené à 58 % depuis la mise en œuvre de la réforme IFRS 17 ; atteindre une rentabilité sur capitaux propres tangibles (ROTE) supérieur à 12 % à fin 2025 ; cibler tout au long du Plan Moyen Terme 2025 un ratio CET1 à 11 % avec un plancher de 250 points de base au-dessus des exigences SREP (en poursuivant une stratégie d'optimisation du compartiment de capital AT1). Le Plan Moyen Terme 2025 prévoit également une cible de distribution du dividende pour Crédit Agricole S.A. à hauteur de 50 % en numéraire, et ce même en cas de fluctuation du ratio de CET1 autour de la cible fixée dans le Plan Moyen Terme 2025.

Plus généralement, le succès du Plan Moyen Terme 2025 de Crédit Agricole S.A. repose sur un grand nombre d'initiatives d'ampleur variable, devant être déployées au sein des différentes entités de Crédit Agricole S.A. Bien qu'un grand nombre des objectifs fixés dans le Plan Moyen Terme 2025 devraient pouvoir être atteints, il n'est pas possible de prédire lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan Moyen Terme 2025 prévoit également des investissements importants, leur rendement pourrait toutefois être inférieur aux prévisions si les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan Moyen Terme 2025 n'étaient finalement pas atteints. Ainsi, si Crédit Agricole S.A. n'était pas en mesure de réaliser les objectifs définis dans le Plan Moyen Terme 2025 (en totalité ou en partie), sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

Par ailleurs, acteur responsable et engagé, Crédit Agricole S.A. adopte une démarche pour une transition climatique juste qui préserve la cohésion sociale et territoriale. Cette démarche repose sur trois axes prioritaires : agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale en agissant notamment pour un accès égalitaire aux soins, et réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes et plus largement tenant compte de critères ESG est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, cesser uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, Crédit Agricole S.A. fait le choix de mettre son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, Crédit Agricole S.A. perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

Des cibles ambitieuses ont été fixées à Crédit Agricole S.A. pour accélérer le rythme de transition vers la neutralité carbone en 2050. Après l'annonce des engagements *Net Zero Asset Owner* de Crédit Agricole Assurances et *Net Zero Asset Managers* d'Amundi, Crédit Agricole S.A. a déterminé dix secteurs prioritaires dans lesquels il a été décidé de fixer des trajectoires *Net Zero*. Ces dix secteurs représentent, de manière agrégée, plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Crédit Agricole et environ 60 % de l'exposition du Groupe Crédit Agricole. Après l'annonce en décembre 2022 des cibles à 2030 sur cinq premiers secteurs (Pétrole et gaz, Électricité, Automobile, Immobilier commercial et Ciment), le Groupe Crédit Agricole a publié en décembre 2023 les premiers résultats des trajectoires en 2022 sur ces cinq secteurs, ainsi que ses ambitions sur cinq nouveaux secteurs (Immobilier résidentiel, Agriculture, Aviation, Transport maritime, Acier).

L'action climatique du Groupe Crédit Agricole est cohérente avec son engagement de contribuer à l'objectif de neutralité carbone mondiale d'ici 2050, et la stratégie climat du Groupe Crédit Agricole contribue pleinement aux objectifs de génération de revenus du Plan Moyen Terme 2025 de Crédit Agricole S.A.

Le non-respect de ces engagements ESG pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole et donc à celle de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Par ailleurs, le caractère nouveau de certaines données ESG qui nécessitent des travaux de fiabilisation supplémentaires pourrait conduire à recalculer des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés et ainsi les décaler dans le temps.

B) LES ACTIVITES D'ASSURANCE POURRAIENT ETRE DÉFAVORABLEMENT IMPACTÉES EN CAS DE DÉCORRELATION ENTRE LA SINISTRALITÉ ET LES HYPOTHESES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LES TARIFS DES PRODUITS D'ASSURANCE ET LES PROVISIONS, AINSI QU'EN CAS DE FORTE ÉVOLUTION DES TAUX

À l'échelle de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances représente 23% des résultats⁽⁷⁾.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie dans un contexte caractérisé par un début d'assouplissement des politiques monétaires, des taux longs qui se maintiennent à des niveaux élevés, un secteur de l'immobilier toujours fragile, une intensification des risques géopolitiques et politiques, ainsi que par les défis posés par le changement climatique et la transformation numérique. Son profil de risque est dominé par les risques de marché et les risques d'assurance.

Dans les activités d'assurance épargne/retraite, Crédit Agricole Assurances a lancé de nouveaux produits et réalisé des campagnes de participation aux bénéfices (PAB) à taux préférentiel tant en France qu'à l'international. En France, Crédit Agricole Assurances optimise les mouvements sur sa provision pour participation aux excédents (PPE). La PPE atteint ainsi 6,8 milliards d'euros au 30 juin 2025 (contre 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2024), permettant de dynamiser les taux servis aux assurés sur plusieurs années. Par ailleurs, les unités de compte dont le risque est porté par les assurés représentent 30,2% des encours de Crédit Agricole Assurances au 30 juin 2025, en hausse de +0,6 point sur un an. Enfin, le taux de rachat annualisé⁽⁸⁾ de Crédit Agricole Assurances s'est établi à 4,4% au 30 juin 2025.

Dans les activités d'assurance dommages, prévoyance/emprunteur/assurances collectives, les revenus d'assurance des filiales de Crédit Agricole S.A. dépendent, dans une large mesure, de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses retenues pour fixer les tarifs des produits d'assurance et établir les provisions. Ces hypothèses concernent par exemple l'évolution de la mortalité ou de la morbidité, le comportement des assurés, la fréquence et le coût des sinistres. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur son expérience et sur les données de la profession pour réaliser des estimations actuarielles des sinistres et bénéfices futurs générés par ses produits. Cependant, la sinistralité constatée peut s'avérer supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions. Ce risque concerne principalement les produits des activités d'assurance prévoyance/emprunteur/assurances collectives et dommages. Si les prestations de Crédit Agricole Assurances réellement versées aux assurés sont supérieures aux hypothèses sur lesquelles la tarification et les provisions ont été établies, le résultat opérationnel et la situation financière de Crédit Agricole Assurances peuvent s'en trouver affectés de façon importante.

Concernant l'assurance dommages spécifiquement, Crédit Agricole Assurances publie un ratio combiné⁽⁹⁾ qui reflète la rentabilité de cette activité, un niveau supérieur à 100 % correspondant à une activité technique non rentable. Au 30 juin 2025, le ratio combiné des activités dommages en France s'établit à 97,4%. S'il était nécessaire que Crédit Agricole Assurances augmente ses provisions, par exemple en raison de l'inflation, ou si Crédit Agricole Assurances subissait une sinistralité plus importante que prévu, son ratio augmenterait et son résultat opérationnel diminuerait de façon temporaire, les polices d'assurance étant révisables annuellement.

C) DES EVENEMENTS DÉFAVORABLES POURRAIENT AFFECTER SIMULTANÉMENT PLUSIEURS ACTIVITÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Bien que les principales activités de Crédit Agricole S.A. soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole S.A. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter Crédit Agricole S.A. à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels Crédit Agricole S.A. opère pourrait affecter les activités du Crédit Agricole S.A. ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. est d'autant plus important.

D) CRÉDIT AGRICOLE S.A. EST EXPOSÉ AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent affecter Crédit Agricole S.A. de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de Crédit Agricole S.A. sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers de Crédit Agricole S.A.

Selon le premier axe, Crédit Agricole S.A. peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Crédit Agricole S.A. peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs de son Plan stratégique. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la

(7) Résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. hors pôle AHM.

(8) Montant des rachats depuis le 1^{er} janvier annualisé rapporté aux provisions correspondantes à l'ouverture de l'exercice.

(9) Ratio combiné dommages en France (Pacificia) hors actualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions)/primes brutes acquises.

qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévus et porter préjudice à la réputation de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. En termes de risque social, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas atteindre les objectifs de son projet Sociétal. Celui-ci vise à agir en faveur du renforcement économique et social de tous les territoires et de tous nos clients, en particulier en favorisant l'inclusion des jeunes et l'accès aux soins et au bien vieillir partout et pour tous. Enfin, les risques physiques peuvent impacter les outils d'exploitation. Ces risques sont des composantes du risque opérationnel, dont les conséquences devraient rester marginales à l'échelle de Crédit Agricole S.A.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties des filiales de Crédit Agricole S.A., et donc indirectement Crédit Agricole S.A. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsqu'une filiale de Crédit Agricole S.A. prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties des filiales de Crédit Agricole S.A. dans l'exercice de leurs activités. Crédit Agricole S.A. pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole S.A. devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation (cf. engagements Net Zero affichés dans le chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2024 § 2.4.1).

E) CREDIT AGRICOLE S.A., AINSI QUE SA FILIALE DE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT, DOIVENT MAINTENIR DES NOTATIONS DE CREDIT ELEVEES, AU RISQUE DE VOIR LEURS ACTIVITES ET LEUR RENTABILITE DEFAVORABLEMENT AFFECTEES

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de Crédit Agricole S.A. et de chacune de ses filiales prises individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de Crédit Agricole S.A. ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole S.A. auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de Crédit Agricole S.A. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de A1 perspective stable, A+ perspective stable et A+ perspective stable.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

Sur le premier semestre 2025, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences MSCI (AA), Sustainalytics (19,7), ISS ESG (C+) et CDP (A-).

F) CREDIT AGRICOLE S.A. EST CONFRONTE A UNE FORTE CONCURRENCE

Crédit Agricole S.A. est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales, qui équipent leurs clients avec des produits financiers de Crédit Agricole S.A. ont en France une part de marché de près de 25 %⁽¹⁰⁾.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole S.A., ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole S.A. et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole S.A. doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

1.6 RISQUES LIES A LA STRUCTURE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

A) SI L'UN DES MEMBRES DU RESEAU RENCONTRAIT DES DIFFICULTES FINANCIERES, CREDIT AGRICOLE S.A. SERAIT TENUE DE MOBILISER LES RESSOURCES DU RESEAU (EN CE COMPRIS SES PROPRES RESSOURCES) AU SOUTIEN DE L'ENTITE CONCERNEE

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la

(10) 24,9 % sur le marché des dépôts bancaires des particuliers et 25,2 % sur le marché des crédits des particuliers (sources : Données internes - septembre 2024, Banque de France 2024).

défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2⁽¹¹⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁽¹²⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

(11) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(12) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

B) L'AVANTAGE PRATIQUE DE LA GARANTIE DE 1988 EMISE PAR LES CAISSES REGIONALES PEUT ETRE limite PAR LA MISE EN ŒUVRE DU REGIME DE RESOLUTION QUI S'APPLIQUERAIT AVANT LA LIQUIDATION

Le régime de résolution prévu par la DRRB/DRRB2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2024, dans le chapitre du rapport de gestion consacré à la gestion des risques.

Les principales catégories de risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2025 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

1. RISQUES DE CREDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2024 au chapitre 2 de la partie 5 intitulée « Facteurs et gestion des risques ». Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2025.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2025, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 1 434 milliards d'euros contre 1 438 milliards d'euros au 31 décembre 2024, soit une diminution de -0,3% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 11,3 milliards à fin juin 2025 contre 11,6 milliards à fin décembre 2024.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pensions, soit 1 176,4 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 1 145 milliards au 31 décembre 2024. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. infra « risques de marché ») et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique

| Zone géographique de risque | Juin 25 | Déc. 24 |
|-------------------------------|-------------|-------------|
| AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT | 2% | 3% |
| AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD | 2% | 2% |
| AMERIQUE DU NORD | 7% | 8% |
| ASIE ET OCEANIE HORS JAPON | 4% | 5% |
| EUROPE DE L'EST | 2% | 2% |
| EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE | 14% | 14% |
| FRANCE (Retail) | 15% | 15% |
| FRANCE (hors retail) | 33% | 33% |
| ITALIE | 15% | 14% |
| JAPON | 6% | 5% |
| TOTAL | 100% | 100% |

| Secteur d'activité | Juin 25 | Déc. 24 |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL | 2% | 2% |
| AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE | 2% | 2% |
| ASSURANCE | 1% | 1% |
| AUTOMOBILE | 2% | 3% |
| AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES) | 5% | 6% |
| AUTRES INDUSTRIES | 2% | 2% |
| AUTRES TRANSPORTS | 2% | 2% |
| BANQUES | 2% | 2% |
| BOIS / PAPIER / EMBALLAGE | 0% | 0% |
| BTP | 2% | 2% |
| DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION | 2% | 2% |
| DIVERS | 4% | 4% |
| ELECTRICITE & UTILITIES | 5% | 5% |
| IMMOBILIER | 3% | 3% |
| INDUSTRIE LOURDE | 2% | 3% |
| INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE | 1% | 2% |
| MARITIME | 2% | 2% |
| MEDIA / EDITION | 0% | 0% |
| PETROLE & GAZ | 3% | 4% |
| SANTE / PHARMACIE | 1% | 1% |
| SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES | 26% | 24% |
| TELECOM | 2% | 2% |
| TOURISME / HOTELS / RESTAURATION | 1% | 1% |
| BANQUE DE DETAIL | 27% | 25% |
| Total | 100% | 100% |

I.3. Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

II. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS9

III. 1 Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2025 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2025 avec des projections allant jusqu'à 2028.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différencierées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme d'inflation et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios. Compte tenu de la date à laquelle le scénario central a été élaboré (cf. ci-dessous), des pondérations prudentes ont été retenues ; le scénario de stress modéré incluant une hausse plus marquée des tarifs douaniers (qui couvraient et au-delà ce qui a été imposé à l'Union Européenne lors du « *Liberation Day* ») a été « surpondéré ».

Premier scénario : scénario “central” (pondéré à 25 %)

Le scénario central élaboré pour l'exercice IFRS 9 d'avril (hypothèses du scénario et chiffrage arrêtés le 31 mars 2025) a été réalisé juste avant les annonces de tarifs douaniers lors du « *Liberation Day* », rapidement suivies d'un « rétropédalage » de la part du président Trump. Le scénario central intégrait déjà des tarifs douaniers substantiels mais pas des tarifs dits « réciproques » à la hauteur de ce qui a été annoncé. La facture du protectionnisme (effets directs sur le commerce mais aussi indirects sous la forme, notamment, d'un climat dégradé empreint d'une incertitude forte) était déjà supposée élevée et susceptible de s'alourdir davantage. Le protectionnisme américain justifiait une révision des prévisions américaines en 2025 : inflation à la hausse et croissance à la baisse, révision envisagée dès décembre 2024 et confirmée lors du scénario d'avril 2025.

Un ralentissement prévisible de la croissance

Aux États-Unis, la chronologie des politiques prévues par le président Trump est propice à un scénario se déroulant en deux temps. Les politiques « pénalisantes » (droits de douane et restrictions à l'immigration), mises en œuvre rapidement puisque relevant de décrets présidentiels, se traduisent par un ralentissement de l'activité. Les dispositions favorables, comme les réductions d'impôt, nécessitent l'approbation du Congrès et peuvent stimuler la croissance mais ultérieurement. Avant les annonces du « *Liberation Day* » du 2 avril, la croissance américaine était prévue à 1,7% en 2025, en net ralentissement par rapport à 2024 (2,8%) et en légère baisse par rapport à notre prévision de décembre 2024 (1,9%). L'inflation moyenne serait légèrement inférieure à 3% en 2025 et continuerait d'excéder la cible de la Réserve fédérale à 2 %.

Avant même les droits de douane punitifs annoncés lors du « *Liberation Day* », la zone euro était déjà confrontée à un double choc négatif : hausse des droits de douane (avérée ou redoutée) et montée de l'incertitude soutirant au total 0,3 point de pourcentage (pp) au taux de croissance de la zone. Notre scénario intégrait des droits de douane sectoriels et la taxation des véhicules à 25% entraînait une ponction supplémentaire de 0,1 pp. Grâce au « package » fiscal allemand laissant espérer un surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro, la croissance de cette dernière était attendue à 1% en 2025 puis à 1,5% en 2026 (contre 1,2% précédemment). Le durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, non inclus dans notre scénario central, faisait évidemment peser un risque baissier sur les scénarios américain et européen.

Réaction des banques centrales : réduction différée et prudente des taux directeurs

Les banques centrales devaient déjà procéder à des arbitrages délicats suggérant que la fin des assouplissements était proche. Après le « Liberation Day », l'exercice d'équilibrisme risquait de se révéler encore plus périlleux pour la Fed.

Le scénario central d'avril supposait donc un assouplissement monétaire américain limité, avec deux nouvelles baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) prévues en juin et en septembre suivies d'une longue pause avec une borne haute des Fed Funds anticipée à 4%. Les risques étaient néanmoins orientés à la hausse (vers moins de deux baisses d'ici la fin de l'année). Quant à la BCE, elle devait tenir compte de l'impact dépressif des droits de douane américains mais aussi de perspectives de croissance plus solide en raison du « package » allemand. Elle devait donc rester prudente. Nous avons alors supposé une baisse de 50 pb en juin également suivie d'une longue pause (taux de dépôt à 2%). Le risque était plutôt baissier avec, notamment, la possibilité d'une baisse totale de 75 pb au cours de l'année 2025.

Taux d'intérêt à long terme : durablement plus élevés

Le pari précoce des promesses de croissance à terme et le creusement des déficits publics entraînés par les stimuli fiscaux américains mais aussi le plan de relance allemand étaient de nature à générer des pressions haussières sur les taux d'intérêt. Pour les Etats-Unis s'ajoutait une relative « désaffection » à l'égard de la dette américaine et du dollar. Les prévisions situaient le taux des obligations du Trésor américain à 10 ans à 4,55% fin 2025 (+50 pb vs swap 10 ans) et le rendement du Bund à 3% (+25 pb vs swap 10 ans). Les spreads souverains subiraient de légères pressions (spread OAT et BTP à 10 ans vs Bund à respectivement 70 et 110 pb), l'euro s'apprécie à 1,13 face au dollar.

Deuxième scénario : scénario “adverse modéré” (pondéré à 51 %)

Hypothèses en amont - Guerre commerciale et inflation énergétique entament la confiance

Les Etats-Unis imposent des droits de douane de 25% et 60% sur les biens respectivement importés de l'UE et de Chine. Cette guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine affecte la demande adressée à la zone euro. La rétention d'offre américaine de GNL, en rétorsion à la fermeté commerciale de l'UE, tire les prix à la hausse provoquant un nouveau sursaut inflationniste. Un problème d'approvisionnement en GNL survient donc précocement et pénalise l'Europe. Le rebond de l'inflation énergétique engendre une baisse de la croissance sans assouplissement monétaire « volontariste » de la BCE.

Déclenchement des chocs

La poursuite et l'intensification de la guerre commerciale se traduisent par un affaiblissement de la croissance et, notamment, par une baisse de la demande adressée à la zone euro. En raison des droits de douane US (portés à 25%), le taux de croissance annuel moyen des exportations en volume de la zone euro baisse de 0,5 point de pourcentage (pp) sur la période 2025-2028. Ce seul choc ampute le taux de croissance annuel du PIB en volume de 0,3 pp en moyenne sur la même période.

Un problème d'approvisionnement européen en GNL entraîne une hausse du prix du gaz et de l'électricité. Au sortir de l'hiver, les stocks de GNL sont inhabituellement bas (inférieurs à 25% des capacités) obligeant les pays européens à se réapprovisionner massivement avant le prochain hiver. Les Etats-Unis décident de « jouer cavalier seul » et de conserver leur production pour satisfaire leurs propres besoins à bas coût. L'Asie, désormais engagée sur la voie d'une moindre consommation de charbon, ne substitue pas le charbon au gaz dans sa production d'électricité, contrairement à ce qu'elle a pu faire en 2022. Les capacités de production augmentent insuffisamment au regard de l'augmentation de la demande mondiale. Il s'ensuit une concurrence entre l'Asie et l'Europe pour l'approvisionnement gazier au S2-2025 (hiver rigoureux en perspective). Cela se traduit par une hausse du prix du gaz de 50% en Europe (prix annuel moyen en 2025 à 59€/MWh versus 48€ dans le central) et répercussion sur le prix de l'électricité (137€/MWh versus 115€ dans le central). Cette hausse de l'inflation est certes importante mais ponctuelle en zone euro (+ 0,4 pp en 2026 ; effet plus sensible en Italie et en Allemagne).

Répercussions économiques et financières

Remontée ponctuelle de l'inflation et des taux d'intérêt en zone euro. Le pouvoir d'achat des ménages et la consommation privée sont en baisse alors que les coûts de production des entreprises, surtout dans le secteur industriel, croissent. L'activité se dégrade et la zone euro enregistre un recul de la croissance : perte annuelle moyenne de 0,4 pp de croissance par rapport au scénario central.

Réponses des banques centrales et taux à long terme

Les banques centrales restent attentistes face à ce choc d'inflation supposé temporaire. Elles maintiennent donc inchangés les taux directeurs fin 2025 avant d'entamer un assouplissement timide en 2026 puis se mettent « sur en pause ».

Les spreads souverains de la zone euro s'élargissent modestement : repli de la croissance, impact mécanique sur les ratios de dette/PIB, risques de dépenses supplémentaires (dont militaires), défiance des investisseurs. A fin 2025, l'UST 10 ans atteint 4,75% (+ 50 pb vs swap 10 ans), le Bund 3% (+ 40 pb vs swap 10 ans). Les spreads OAT et BTP (10 ans) vs Bund s'établissent respectivement à 80 et 140 pb. L'euro s'apprécie davantage face au dollar à 1,15.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 1 %)

Hypothèses en amont - Un « boost de croissance » grâce au bazooka allemand

Ce scénario suppose une mise en place rapide et efficace du plan d'investissements allemand : 500 Mds € sur douze ans, soit 42 Mds € par an dédiés à des dépenses d'infrastructures (énergie, transports, écoles, numérique). L'impulsion budgétaire stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe : effet d'entraînement significatif sur les membres de l'Union, en particulier sur la France.

Le plan de relance allemand validé par le Bundestag à la mi-mars réussit à mobiliser rapidement et efficacement 42 Mds € (1% du PIB) de dépenses publiques par an auprès des états fédéraux et des collectivités locales. Ce dernier devrait booster les investissements en infrastructures conduisant à une relance industrielle d'envergure sans susciter d'inflation en début de période. Il s'accompagne d'un assouplissement du frein à la dette : les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense sont exonérées des règles budgétaires allemandes. Les régions allemandes peuvent dorénavant s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité. Par ailleurs, la Banque Publique d'Investissement, la KFW, est pleinement mobilisée pour faciliter le financement des différents intervenants.

Impacts économiques et financiers

L'industrie européenne connaît un redressement marqué grâce à la multiplication des projets d'investissements notamment en Allemagne, en Italie et en France. Une augmentation significative de l'investissement provoque une nette amélioration des perspectives de croissance (climat économique et confiance en hausse) favorable à l'investissement privé et à la consommation : le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro est attendu à 0,4 point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028.

En Allemagne, la réforme du frein à l'endettement permet une impulsion budgétaire beaucoup plus forte que dans les autres pays européens. Bien qu'exclus des calculs (déficit et dette sur PIB) en raison de la clause dérogatoire, les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent, engendrant une détérioration significative des ratios de dette publique sur PIB.

L'inflation remonte marginalement (dépenses d'investissement plutôt que de consommation). En zone euro, cela se traduit par une hausse de seulement 0,1 point de pourcentage, en moyenne annuelle, par rapport au scénario central 2025-2028.

Réponses des Banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Du côté de la BCE, l'absence d'emballage de l'inflation lui permet de patienter avant de procéder à un premier resserrement très modéré fin 2026. Points clés :

- Haute modérée des taux de swap avec une pente un peu plus forte que dans le central (l'ampleur de la relance budgétaire pourrait stimuler la croissance et raviver à terme des tensions inflationnistes).
- Légère hausse des taux souverains sans écartement des spreads (accroissement des déficits, suffisamment contenu pour ne pas inquiéter les marchés financiers ; espoirs de croissance et de stabilisation des ratios dette/PIB).
- Marchés actions européens mieux orientés que dans le central.

Quatrième scénario : Scénario “adverse sévère” (pondéré à 23 %)

Hypothèses en amont - Tensions inflationnistes en amont et évènements climatiques extrêmes catalyseurs des anticipations de marché.

Plusieurs sources d'inflation se cumulent dans ce scénario « extrême » : contrôle de l'offre de pétrole de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 \$/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; impact sur l'inflation américaine des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10% sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60% sur tous les biens importés de Chine).

Nos hypothèses intègrent une hausse du prix de l'énergie et des tensions sur les prix alimentaires, respectivement, +15% et +5% sur 12 mois en moyenne en 2025. Cela se répercute sur l'inflation non-core, en forte hausse. L'inflation totale en zone euro avoisine les 4% en 2025 (inflation core quasiment inchangée en 2025). Aux Etats-Unis, l'inflation totale se rapproche de 5% en 2025. Au choc en amont s'ajoute celui imposé par la hausse des tarifs douaniers qu'on estime à 1 point de pourcentage sur l'inflation. L'inflation en zone euro se dissipe progressivement en 2026 (pas d'effet de second tour). Avec une inflation à 3% en début d'année, la désinflation sur l'énergie et l'alimentation permet peu à peu d'atteindre 1,5% en fin d'année tandis que l'inflation moyenne s'établit autour de 2,3%.

A ces chocs s'adjoint un ajustement très brutal des marchés financiers pour lesquels on retient le scénario développé par l'ACPR. Ces derniers anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations du type « taxe carbone », susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (US et UE) ou les zones qui y exportent (UK, Japon). Cela se traduit par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (les plus émetteurs de gaz à effet de serre) dès le second semestre 2025.

Impacts économiques

Ces facteurs combinés se traduisent par une forte révision à la baisse de la croissance en 2025 en raison des impacts mécaniques liés à l'inflation sur le pouvoir d'achat mais aussi au choc issu de la forte correction des marchés financiers (choc de confiance et dévalorisation des patrimoines financiers nets). La croissance recule nettement en zone euro et aux Etats-Unis. Une reprise très graduelle se dessine à partir de 2026.

Réaction des banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Ce scénario intègre la fin de l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central. L'inflation étant due à des chocs supposés ponctuels, les banques centrales n'entament pas de resserrement monétaire en 2025 (faiblesse anticipée de la demande, moindre risque de diffusion, pas de risque de spirale prix-salaires et baisse des marchés financiers ; in fine, on assiste à des chocs violents sur la croissance et l'emploi). L'assouplissement prévu dans le scénario central est différé à 2026. Les pays ne disposent pas de pares-feux budgétaires pour atténuer les effets dépressifs de l'inflation sur la croissance.

Les taux directeurs restent figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central (i.e. taux des Fed Funds et de dépôt de la BCE à respectivement 5,00% et 3,25%). La BCE entame une baisse de 75 pb des taux directeurs en 2026. Les taux de swap 2 ans et 10 ans remontent en zone euro tandis que les taux souverains se redressent sensiblement, avec un écartement des spreads France et Italie à 140 et 220 pb par rapport au Bund. Les spreads corporate s'écartent selon les hypothèses ACPR. Les marchés actions sont touchés par des pertes massives : en moyenne annuelle on observe des

baisses par rapport à 2024 de -34% sur l'Eurostoxx 50, de -36% sur le CAC 40, et de -35% sur le SP500).

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

| Réf. | Scénario central | | | | Adverse modéré | | | | Adverse sévère | | | | Favorable | | | | |
|-----------------------------------|------------------|------|------|------|----------------|------|------|------|----------------|------|------|------|-----------|------|------|------|------|
| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| PIB réel - zone euro | 0,9 | 1,0 | 1,5 | 1,6 | 1,6 | 0,7 | 0,4 | 1,4 | 1,5 | -2,0 | -1,6 | 1,0 | 1,0 | 1,3 | 1,9 | 2,0 | 2,0 |
| Taux Chômage - zone euro | 6,4 | 6,4 | 6,3 | 6,3 | 6,2 | 6,4 | 6,6 | 6,7 | 6,5 | 7,8 | 8,4 | 8,1 | 8,1 | 6,4 | 6,2 | 6,1 | 6,0 |
| Taux inflation (HICP) - zone euro | 2,4 | 2,1 | 1,8 | 1,9 | 2,0 | 2,0 | 2,2 | 1,6 | 1,6 | 4,0 | 2,3 | 2,2 | 2,2 | 2,1 | 2,0 | 2,1 | 2,2 |
| PIB réel - France | 1,1 | 0,8 | 1,4 | 1,6 | 1,6 | 0,0 | 0,6 | 1,4 | 1,6 | -1,9 | -1,4 | 1,1 | 1,1 | 1,3 | 1,9 | 2,1 | 2,1 |
| Taux Chômage - France | 7,4 | 7,7 | 7,8 | 7,7 | 7,6 | 7,9 | 8,1 | 8,0 | 7,9 | 9,1 | 10,3 | 9,3 | 9,3 | 7,5 | 7,5 | 7,3 | 7,2 |
| Taux inflation (CPI) - France | 2,0 | 1,1 | 1,3 | 1,7 | 2,1 | 1,1 | 1,6 | 1,4 | 1,7 | 3,5 | 1,8 | 1,9 | 1,9 | 1,2 | 1,5 | 1,9 | 2,3 |
| OAT 10 ans – fin d'année | 3,19 | 3,71 | 3,80 | 4,00 | 4,00 | 3,80 | 3,70 | 3,85 | 3,85 | 5,20 | 3,90 | 3,50 | 3,50 | 3,70 | 3,80 | 3,85 | 3,85 |

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

| <i>Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.)</i> | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------|----------------|
| Scénario central | Adverse modéré | Scénario favorable | Adverse sévère |
| - 16 % | - 7 % | - 20 % | + 33 % |

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (*forward looking* locaux).

Décomposition Stage 1 / Stage 2 et Stage 3

À fin juin 2025, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions des encours sains et dégradés (Stage 1 / Stage 2) représentaient 35% du total des provisions de Crédit Agricole S.A. tandis que celles du défaut (Stage 3) en représentaient 65%

Sur le 1er semestre 2025, la part du coût du risque attribuable aux expositions en Stage 1 / Stage 2 représentaient -11 % du coût du risque sur la période (situation de reprise nette) tandis que celle relative au Stage 3 (risque avéré et autres provisions) représentaient 111 % du coût du risque sur la période.

Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit

Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le Stage 2. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée par une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers" du DEU 2024 de Crédit Agricole S.A.) décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

III. 2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2025.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente 83% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

La dynamique de crédit s'est réduite au sein de Crédit Agricole S.A. avec une baisse des encours clientèle de 1,9 milliard d'euros sur le 1^{er} semestre 2025 (soit -0,3%). Baisse portée par la Grande Clientèle pour -2,3 milliards d'euros (-1,1%), puis le métier financement personnel et mobilité à hauteur de -0,8 milliard d'euros (-0,8%), compensée partiellement par la banque de proximité avec une hausse de 1,2 milliard d'euros (+0,5%).

Depuis le début d'année, la structure des portefeuilles a évolué à la défaveur des portefeuilles les mieux notés (Stage 1) avec une baisse des encours clientèle de -7,1 milliards d'euros portant le poids à 84,87% du portefeuille clientèle total (-99 pb par rapport à fin 2024). La baisse est concentrée sur la Grande clientèle (-6,8 milliards d'euros) en lien avec le durcissement du stress sur trois segments (Chimie, Automobile et Immobilier) ayant conduit à leur déclassement en Stage 2.

Les encours en Stage 2 sont en hausse de +5,1 milliards d'euros (+7,8%), portant le poids de ces encours à 12,79% du portefeuille clientèle total (+97 pb par rapport à fin 2024). La hausse se concentre sur la grande clientèle (+4,5 milliards d'euros) en lien avec le durcissement du stress sur trois segments (Chimie, Automobile et l'immobilier) et également sur LCL (+1 milliard d'euros).

Les encours défaillants (Stage 3) affichent une légère progression depuis le début de l'année (+0,6 %), représentant désormais 2,34 % du portefeuille total de la clientèle. Cette évolution résulte principalement d'une hausse de +0,2 milliard d'euros sur LCL, partiellement compensée par une baisse de -0,1 milliard d'euros sur le métier financement personnel et mobilité.

Evolution des ECL

Sur le périmètre Crédit Agricole S.A, les corrections de valeur pour perte ont diminué de -197 millions d'euros depuis le début d'année, tout stages confondus, soit une baisse de -2,1%. Cette baisse se retrouve principalement sur le portefeuille client de la grande clientèle, avec -205 millions d'euros de dépréciations, soit un taux de couverture diminuant de -9 pb à 1,10%. Au global, le taux de couverture, tout Stages confondus, s'établit à 1,69% en baisse de -3 pb par rapport au début de l'année.

Sur les contreparties les mieux notées (stage 1), les ECL ont progressé de 5,2% sur le semestre (soit +52 millions d'euros), avec un taux de couverture en légère hausse à 0,22% contre 0,21% à fin 2024, intégrant notamment les effets de la mise à jour des derniers macro-scénarios utilisés pour le calcul des provisions IFRS 9 sur l'arrêté de juin 2025.

Les ECL du portefeuille dégradé (Stage 2) sont en recul de -171 millions d'euros soit -7%. Cette baisse se concentre sur le portefeuille de la grande clientèle avec une diminution de 121 millions d'euros de dépréciations et de -51 pb de son taux de couverture à 2,40% liée à la sortie vers le défaut de dix dossiers significatifs couverts à hauteur de 13,5%. Ainsi, le taux de couverture du stage 2 se réduit à 3,17% contre 3,68% à fin 2024.

Le taux de couverture des créances dépréciées (Stage 3) sur le périmètre Crédit Agricole S.A, recule à 46,67 % contre 47,55 % à fin 2024, en lien avec une diminution de 78 millions d'euros des dépréciations (-1,3%), alors que l'encours concerné reste quasi stable (+0,6%). Cette baisse s'explique notamment par cinq reprises significatives dans le portefeuille de la grande clientèle pour 54 millions d'euros.

2. RISQUES DE MARCHE

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le document d'enregistrement universel de Crédit Agricole SA à fin 2024 au chapitre 2 de la partie 5 intitulée « Facteurs et gestion des risques ».

Principales évolutions :

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le déploiement et l'application de la méthodologie *Basic Approach – Credit Valuation Adjustment (BA-CVA)* pour le calcul des exigences minimales en fonds propres est effectif depuis le 1er janvier 2025 dans l'ensemble des entités de Crédit agricole S.A.

Cette approche remplace la méthode avancée utilisée précédemment sur le périmètre autorisé à calculer les exigences en fonds propres en modèle interne et la méthode standard sur les autres entités de Crédit Agricole S.A.

Exposition :

VaR

La VaR mutualisée du Crédit Agricole SA intègre les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe. Cette VaR ressort en hausse à fin juin 2025 par rapport à son niveau en fin d'année 2024 (15 millions d'euros contre 13 millions d'euros). Cette évolution s'explique principalement par une baisse des effets de diversification entre facteurs de risque et, d'autre part, par la hausse de la contribution des facteurs de risque de taux, crédit et change. Ces effets compensent complètement la diminution constatée sur le facteur de risque actions.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2025 en fonction des facteurs de risques principaux :

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.

| en M€ | VAR (99% - 1 jour) 1er janvier au 30 juin 2025 | | | | 31-déc-24 |
|------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|------------|-----------|
| | Minimum | Maximum | Moyenne | 30-juin-25 | |
| Taux | 5 | 8 | 6 | 8 | 6 |
| Crédit | 3 | 6 | 4 | 5 | 3 |
| Change | 2 | 9 | 4 | 6 | 5 |
| Actions | 5 | 11 | 7 | 7 | 11 |
| Matières premières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| VaR de Crédit Agricole S.A. | 8 | 15 | 11 | 15 | 13 |
| Effet de compensation* | | | -10 | -10 | -13 |

* Gains de diversification entre facteurs de risques

VaR stressée (99%, 1 jour)

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 :

| en millions d'euros | 30/06/2025 | Minimum | Maximum | Moyenne | 31/12/2024 |
|---------------------|------------|---------|---------|---------|------------|
| VaR stressée | 26 | 17 | 32 | 23 | 26 |

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (*Stressed Value at Risk*) est produite à une fréquence hebdomadaire.

La VaR Stressée affiche une moyenne sur le premier semestre 2025 de 23 millions d'euros, en diminution par rapport à l'année 2024 (moyenne de 27 millions d'euros), avec une plage de variation resserrée.

Exigence de fonds propres liés à l'IRC (*Incremental Risk Charge*)

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors portefeuille de corrélation) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 :

| en millions d'euros | 30/06/2025 | Minimum | Maximum | Moyenne | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|---------|---------|---------|------------|
| IRC - Incremental Risk Charge | 237 | 237 | 256 | 251 | 174 |

Exigence de fonds propres liés à la CVA (*Credit Valuation Adjustment*)

L'application de la méthodologie BA-CVA pour le calcul des exigences minimales en fonds propres du risque CVA dans le cadre de la réforme CRR3 est effective depuis le 1er janvier 2025.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution du CVA sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 :

| en millions d'euros | 30/06/2025 | Minimum | Maximum | Moyenne | 31/12/2024 |
|-----------------------------------|------------|---------|---------|---------|------------|
| CVA - Credit Valuation Adjustment | 677 | 677 | 801 | 739 | 354 |

Exigence de fonds propres liés à la *Prudent Valuation*

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution des exigences de fonds propres liés à la prudent valuation sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 :

| en millions d'euros | 30/06/2025 | Minimum | Maximum | Moyenne | 31/12/2024 |
|---------------------------------------|------------|---------|---------|---------|------------|
| Prudent valuation | 1 033 | 967 | 1 033 | 1000 | 893 |
| dont au titre des activités de marché | 904 | 818 | 904 | 861 | 741 |

3. GESTION DU BILAN

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le document d'enregistrement universel 2024 au chapitre 2 de la partie 5 intitulée « Facteurs et gestion des risques ».

S'agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2025 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité et sont présentées ci-dessous.

3.1 Bilan de liquidité au 30 juin 2025

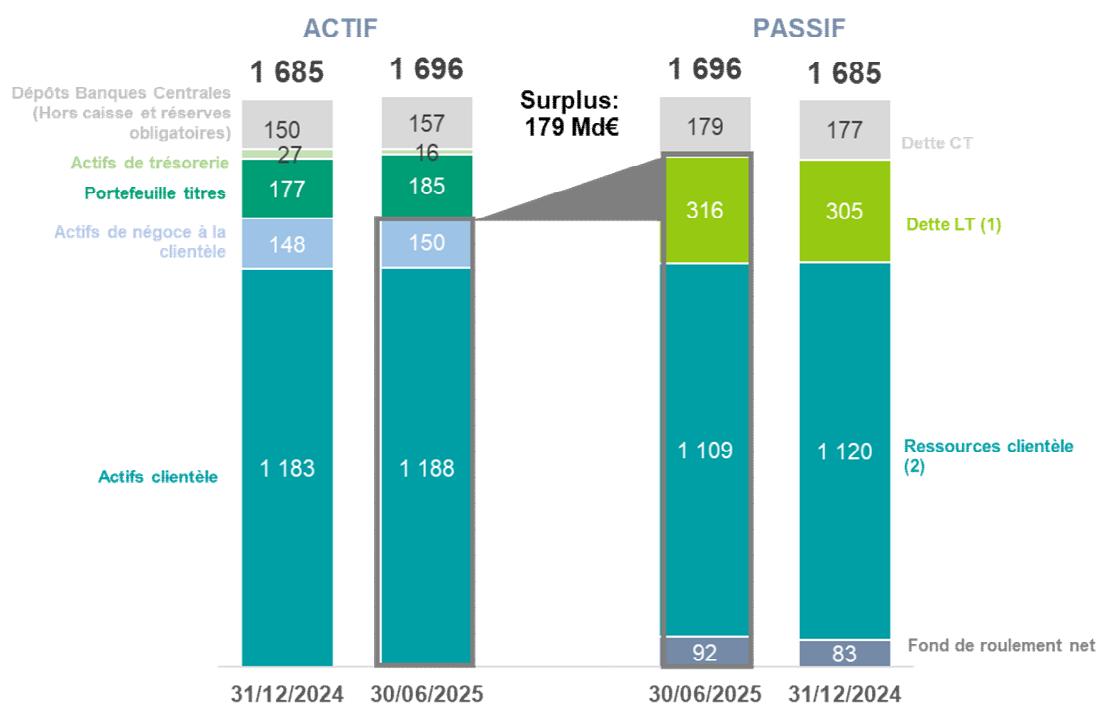
Informations préliminaires de présentation :

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2024, des modifications ont été apportées à la présentation de la position de liquidité du Groupe (réserves et Bilan de Liquidité, décomposition de la dette long-terme). Ces modifications sont décrites dans le Document d'Enregistrement Universel 2024.

Commentaires sur la situation de liquidité :

Le Bilan de Liquidité du Groupe, à 1 696 milliards d'euros au 30 juin 2025, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 179 milliards d'euros, en hausse de 2 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2024.

BILAN DE LIQUIDITE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE AU 30 JUIN 2025



La dette long terme s'élève à 316 milliards d'euros au 30 juin 2025, en hausse de 11 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2024.

Elle comprend :

- Les dettes senior collatéralisées à hauteur de 93 milliards d'euros,

- Les dettes seniors préférées à hauteur de 162 milliards d'euros,
- Les dettes seniors non préférées pour 38 milliards d'euros
- Et des titres Tier 2 s'élevant à 23 milliards d'euros.

ÉVOLUTION DE LA DETTE LONG TERME DU GROUPE CREDIT AGRICOLE



(1) Montant notionnel Vision comptable (hors ajustements prudentiels solvabilité)

3.2 Evolution des réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décote, s'élèvent à 471 milliards d'euros au 30 juin 2025, en baisse de 2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

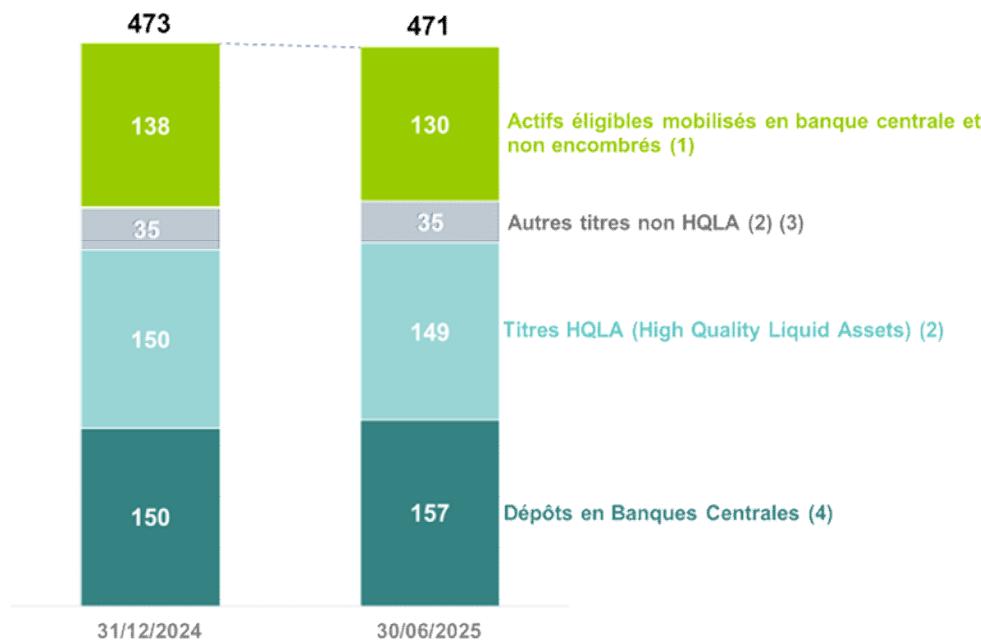
Elles couvrent plus de deux fois la dette court terme nette des actifs de trésorerie (hors Caisse et dépôts en Banques centrales)

Cette variation des réserves de liquidité s'explique principalement par :

- La baisse des actifs mobilisés en Banque Centrale et non encombrés pour 8 milliards d'euros liés à la baisse des titrisations et covered bonds auto-souscrites pour 4 milliards d'euros et à la baisse des créances éligibles Banque Centrale pour 4 milliards d'euros ;
- La baisse du portefeuille titres (HQLA et non-HQLA) pour 1 milliard d'euros ;
- La hausse des dépôts Banque Centrale pour 7 milliards d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en banque centrale après décote s'élèvent à 131 milliards d'euros.

RESERVES DE LIQUIDITE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE AU 30 JUIN 2025



(1) Crédances éligibles au refinancement Banque Centrale pour couverture potentielle du LCR

(2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote

(3) Dont 1 Md€ éligibles en Banque Centrale

(4) Hors Caisse (4 Mds€) & Réserves obligatoires (11 Mds€)

Les réserves de liquidité disponibles à fin juin 2025 comprennent :

- 130 milliards d'euros d'actifs éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 157 milliards d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- Un portefeuille de titres d'un montant de 184 milliards d'euros après décote, constitué de titres HQLA liquéfiables sur le marché pour 149 milliards d'euros, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 35 milliards d'euros après décote de liquéfaction (dont 1 milliard d'euros éligibles au refinancement Banque centrale).

Les réserves de liquidité s'élevaient en juin 2025 à 471 milliards d'euros.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

3.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grecés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil de LCR fixé à 100 % depuis le 1er janvier 2018.

| Chiffres au 30/06/2025 (fin de période) (en milliards d'euros) | Groupe Crédit Agricole | Crédit Agricole SA |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| COUSSIN DE LIQUIDITE | 310,9 | 273,7 |
| TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE | 233,3 | 197,9 |
| RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE (« LCR ») | 133,3 % | 138,3 % |

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 137,1 % et 141,5 % à fin juin 2024. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à moyen terme d'environ 110 %.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA. Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites "stables" (i.e. de maturité initiale supérieure à un an) pour financer ses actifs à moyen/long terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021. A fin juin 2025, les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A sont supérieurs à 100%, conformément à l'exigence réglementaire et à l'objectif du Plan à Moyen Terme de 100%.

3.4 Stratégie et conditions de refinancement au 1er semestre 2025

Le premier semestre a été marqué par un volume d'émissions élevé sur le marché primaire. Les annonces successives autour des droits de douane de l'Administration Trump et les tensions géopolitiques (Ukraine, Moyen-Orient...) ont concouru à renforcer le climat de volatilité sur le marché, sans toutefois le perturber en profondeur. Le marché primaire a en effet été soutenu par un appétit fort des investisseurs pour les instruments obligataires dans un contexte de taux directeurs à la baisse en zone Euro et aux Etats-Unis.

En zone Euro, le ralentissement économique, conjugué à une inflation proche de sa cible de 2%, a conduit la BCE à poursuivre la baisse de ses taux d'intérêt, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin, et une réduction additionnelle de 25 points de base encore attendue par le marché d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, la prime de risque de l'Allemagne, mesurée par rapport au taux de swap 10 ans en euros, a temporairement atteint 15 points de base après l'annonce du plan de dépenses fédérales début mars, puis est revenue autour de 0 point de base, illustrant une tendance de pentification des courbes de taux et d'augmentation des primes de risques souverains dans un contexte d'augmentation des dépenses publiques, notamment dans le secteur de la défense.

Aux États-Unis, les pressions inflationnistes liées aux annonces de l'Administration Trump sur les droits de douane ainsi que la résilience de la croissance et de l'emploi ont poussé la Fed à mettre en pause sa baisse de taux, avec seulement une ou deux baisses désormais attendues par le marché en 2025. Les prévisions de croissance du PIB sont en fort recul (1,5% sur une année glissante) tandis que celles de l'inflation demeurent relativement élevées (2,7% sur une année glissante), et ce dans le contexte de grande volatilité suscitée par les tensions commerciales. En outre, la valeur du dollar américain, mesurée par le BBDXY (comparaison à un panier de dix devises majeures) s'est effritée de près de 10% sur ce semestre. Par ailleurs, l'écartement croissant entre le taux de swap 10 ans et le taux d'emprunt des Etats-Unis, tendance qui s'est accentuée à la suite du « *Liberation Day* » début avril 2025, pourrait signaler une pression quant à l'absorption par le marché de la dette américaine. Malgré ce contexte, l'économie américaine, en légère contraction au premier trimestre 2025, demeure résiliente

au deuxième trimestre, poussant les acteurs de marché à relever leurs anticipations de taux à court terme.

Sur le marché primaire obligataire, le premier semestre a été très solide en termes de volumes émis par les institutions financières européennes avec 398 milliards d'euros depuis le début de l'année contre 376 milliards d'euros sur la même période en 2024. Malgré les conflits et les tensions commerciales, les spreads bancaires sont revenus à des niveaux encore plus serrés que ceux en vigueur avant le « *Liberation Day* ». En termes de formats, le marché subordonné a été particulièrement actif (+18% par rapport aux six premiers mois de 2024), favorisé par la surperformance des produits à haut rendement et la forte compression des spreads. Les volumes en Covered Bonds euros ont baissé de 11 % par rapport aux six premiers mois de 2024 en raison d'un fort effet de base, de besoins de financement légèrement en baisse et de spreads encore relativement élevés en raison de l'écartement des spreads souverains et supranationaux depuis 2024. Les formats non sécurisés progressent quant à eux de +11% par rapport aux volumes émis en 2024. En termes de devises, début 2025, les institutions financières européennes ont profité de conditions de marché attrayantes sur les marchés hors euro pour accroître la diversification de leurs financements en devises. Ensuite, le marché en euros s'est redressé au cours du second trimestre, tandis que le marché en US dollars a sous-performé en raison notamment des incertitudes sur les baisses de taux et des annonces liées aux droits de douane. De nombreux émetteurs se sont alors tournés vers le marché européen pour sa profondeur et sa stabilité, entraînant une baisse du niveau de diversification en dollar.

Dans cet environnement de marché obligataire bien orienté à mi-année, la plupart des émetteurs sont bien avancés dans leur plan de financement, mettant en œuvre une stratégie de diminution du risque qui a bénéficié d'une liquidité abondante, alors que les incertitudes demeurent fortes tant sur la résilience des économies européennes et américaine que sur le plan géopolitique.

4. RISQUES OPERATIONNELS

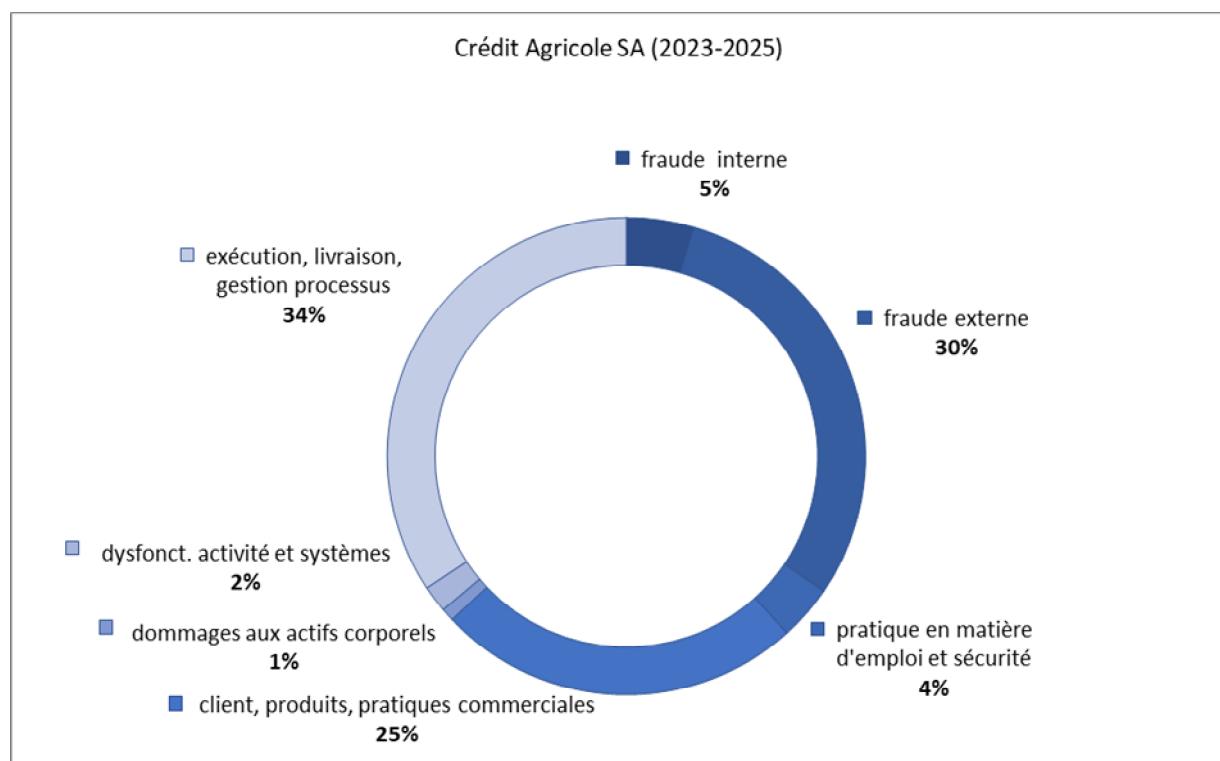
Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document d'enregistrement universel 2024 au chapitre 2 de la partie 5 intitulée « Facteurs et gestion des risques ».

PRINCIPALES EVOLUTIONS :

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1er janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (*Standardised Measurement Approach - SMA*) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le *Business Indicator Component (BIC)* basé sur le *Business Indicator (BI)* calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Le Crédit Agricole S.A. a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE

La section « 2.8.III. Exposition » de la partie 5 du document d'enregistrement universel 2024, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et des emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2023 A JUIN 2025)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du Crédit Agricole S.A. :

- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel crédit (fraude documentaire, disparition intentionnelle du débiteur, usurpation d'identité, fausses factures) avec en particulier un incident significatif survenu en 2023 (financement de fausses factures), puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires).
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (erreur de saisie, défaut de suivi dans la gestion, défaut de traitement ou défaut de livraison, ,

non-respect des délais...). A noter un trop perçu de commissions sur des opérations faites dans l'Union Européenne pour LCL et une résiliation de programme chez CA Immobilier.

- Une exposition à la catégorie Clients marquée notamment par une provision juridique chez CACIB, une provision faisant suite à la mise en cause de CA Bank Polska pour des clauses considérées abusives dans des contrats de prêts immobiliers en francs suisses ainsi qu', une provision chez CAFPM pour un potentiel remboursement de commission et enfin une provision chez LCL dans le cadre d'un contrôle AMF sur la commercialisation des produits d'épargne.

Des plans d'action locaux ou Groupe, correctifs et préventifs, sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Crédit Agricole S.A. au risque opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros est réalisé par le Comité Groupe risques opérationnels et par les Comité des Risques Groupe.

REPARTITION DES EMPLOIS PONDERES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE

Il est précisé que dans la cadre du CRR3 / Bâle III avancé (dit Bâle IV) il n'y a plus de ventilation des emplois pondérés par catégorie bâloise.

5. EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

Dans le cadre habituel de ses activités, Crédit Agricole S.A. fait régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2024.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document et actualisés au premier trimestre 2025 dans le document A02, il n'y a pas eu d'évolution.

Faits exceptionnels et litiges

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered

Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles ont été en discussion. Depuis, ces autorités ne se sont plus manifestées auprès de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor, autorité qui ne s'est pas manifestée depuis lors auprès de Crédit Agricole CIB.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024. La Commission européenne a également déposé un pourvoi sollicitant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« *O'Sullivan I* »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« *O'Sullivan II* »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« *Tavera* »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le 9 novembre 2023, le tribunal a suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans trois affaires relatives à l'US Anti-Terrorism Act auxquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ne sont pas parties -l'affaire Freeman c. HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) (« Freeman »).

I»), Freeman c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y) («Freeman II») et Stephens c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y).

Le 6 avril 2020, l'affaire O'Sullivan II a été suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I, suspension qui a été prolongée le 20 décembre 2023.

Le 19 février 2019, l'affaire Tavera a également été suspendue en attendant la résolution de certaines requêtes dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens, suspension qui a été prolongée le 18 avril 2025.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1er mars 2021.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

CA Bank Polska

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, le nombre de litiges avec les banques est en constante augmentation.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

Action des porteurs de fonds H2O

Les 20 et 26 décembre 2023, 6077 personnes physiques et morales, membres d'une association dénommée « Collectif Porteurs H2O », ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal des activités économiques de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding.

Le 28 mai 2024, de nouvelles personnes sont intervenues dans la procédure pendante devant le tribunal des activités économiques de Paris, portant le nombre total de demandeurs à 9.004. Le 17 décembre 2024, le nombre de demandeurs a été réduit à 8.990. Le 10 mars 2025, celui-ci a été porté à 9.455. BPCE, Natixis SA et KPMG SA ont par ailleurs été attraites par les demandeurs dans la procédure.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des « side pockets » en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds. Ils sollicitent la condamnation solidaire de l'ensemble des défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés, qu'ils évaluaient à 824 416 491,89 euros le 28 mai 2024. Le 17 décembre 2024, cette estimation a été ramenée à 750 890 653,73 euros. Le 10 mars 2025, cette estimation a été portée à 761 984 557,39 euros.

Pour rechercher la responsabilité « in solidum » de CACEIS Bank avec le groupe H2O et les autres codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

6. RISQUES DE NON-CONFORMITE

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du document d'enregistrement universel Crédit Agricole S.A 2024 au chapitre 2 de la partie 5 intitulée « Facteurs et gestion des risques ».

Evolution de la gouvernance

Gouvernement d'entreprise

Les modifications suivantes sont apportées à la section gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole SA, déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2025, et ses amendements subséquents.

Rémunération des Présidentes du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance

Le Conseil a décidé de modifier la rémunération (i) de la Présidente du Comité des nominations et de la gouvernance et (ii) de la Présidente du Comité des rémunérations, en augmentant le forfait annuel pour chacune de 22.000 € à 30.000 €, à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2025.

Après examen par le Comité des rémunérations le Conseil a pris acte que l'étude sur plusieurs années, fait ressortir que le forfait annuel de la Présidente du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité des rémunérations peut être inférieur, sur certaines années, à la rémunération perçue par un membre de ce même Comité.

Evolution de la gouvernance

Le Conseil d'administration a décidé de nommer M. Olivier GAVALDA en qualité de Directeur général de Crédit Agricole S.A. à compter du 14 mai 2025 et a confirmé M. Jérôme GRIVET en qualité de Directeur général délgué. Il également nommé Mme Gaëlle REGNARD, par voie de cooptation, en qualité d'administratrice à compter du 26 mars 2025 et sa ratification a été approuvée par l'Assemblée générale du 14 mai 2025. L'Assemblée général du 14 mai 2025 a également nommé M. Olivier Desportes en qualité d'administrateur. Le Conseil d'administration a enfin nommé en qualité de censeur M. Franck ALEXANDRE et M. Richard LABORIE à compter du 14 mai 2025.

L'ensemble des fiches mandats relatives à ces nominations figurent ci-après.

Modification de la composition des comités spécialisés

Le Conseil d'administration a connu un mouvement mesuré dans sa composition en 2025.

Le Conseil d'administration, suite aux départs de deux administrateurs, M. Louis TERCIER et M. Hugues BRASSEUR, a décidé de les remplacer au sein des Comités spécialisés, à compter du 14 mai 2025. En conséquence, la composition des Comités spécialisés a été modifiée comme suit

- Mme Gaëlle REGNARD a remplacé M. Hugues BRASSEUR en tant que membre du Comité d'audit ;
- Mme Nicole GOURMELON, déjà membre du Comité stratégique a remplacé M. Hugues BRASSEUR en tant que membre du Comité de l'engagement sociétal ;
- M. Olivier DESPORTES, a remplacé M. Louis TERCIER en tant que membre du Comité des nominations et de la gouvernance ;
- Mme Christine GANDON, a remplacé M. Louis TERCIER en tant que membre du Comité stratégique

En conséquence, de ces évolutions, au 30 juin 2025 le conseil est composé comme suit

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2025

| | |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dominique LEFEBVRE | Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Val de France Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Président de la SAS Rue La Boétie |
| Raphaël APPERT | Vice-Président du Conseil d'administration |
| Représentant la SAS Rue La Boétie | Directeur général de la Caisse régionale Centre-est Premier Vice-Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Vice-Président de la SAS Rue La Boétie |
| Agnès AUDIER | Senior Advisor Boston Consulting Group Administratrice de sociétés |
| Olivier AUFFRAY | Président de la Caisse régionale d'Ille et Vilaine |
| Sonia BONNET-BERNARD | Présidente d'A2EF Administratrice de sociétés |
| Pierre CAMBEFORT | Directeur Général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées |
| Marie-Claire DAVEU | Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés |
| Olivier DESPORTES | Président de la Caisse régionale des Côtes d'Armor |
| Jean-Pierre GAILLARD | Président de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes |
| Christine GANDON | Présidente de la Caisse régionale du Nord-Est |
| Nicole GOURMELON | Directrice Générale de la Caisse régionale Atlantique-Vendée |
| Marianne LAIGNEAU | Présidente du directoire d'Enedis Administratrice de sociétés |
| Christophe LESUR | Représentant les salariés actionnaires |
| Pascal LHEUREUX | Président de la Caisse régionale Normandie Seine |
| Alessia MOSCA | Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés |
| Gaëlle REGNARD | Directrice générale de la Caisse régionale Loire Haute Loire |
| Arnaud ROUSSEAU | Président de la FNSEA |

| | |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Carol SIROU | Présidente exécutive d'Ethifinance Administratrice de sociétés |
| Catherine UMBRICHT | Représentant les salariés |
| Eric VIAL | Président de la Caisse régionale des Savoie |
| Eric WILSON | Représentant les salariés |

**Composition des comités spécialisés
du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.**

Comité des risques : 5 membres

| | | | |
|------------|---|------|--------------------------------------------|
| Présidente | ➤ | Mme | Carol SIROU |
| Membres | ➤ | Mmes | Marie-Claire DAVEU Sonia BONNET-BERNARD |
| | | MM. | Pierre CAMBEFORT Pascal LHEUREUX |

Comité des risques aux Etats-Unis : 3 membres et 2 conseillers indépendants

| | | | |
|--------------------------|---|-----|-----------------------------------------|
| Présidente | ➤ | Mme | Carol SIROU |
| Membres | ➤ | Mme | Alessia MOSCA M. Pierre CAMBEFORT |
| Conseillers indépendants | ➤ | Mme | Kathryn DICK Mme Alison MELICK |

Comité d'audit : 6 membres

| | | | |
|------------|---|------|------------------------------------------------|
| Présidente | ➤ | Mme | Sonia BONNET-BERNARD |
| Membres | ➤ | Mme | Agnès AUDIER M. Jean-Pierre GAILLARD |
| | | Mmes | Gaëlle REGNARD Carol SIROU Alessia MOSCA |

Comité des rémunérations : 6 membres

| | | | |
|------------|---|------|-----------------------------------------------------------|
| Présidente | ➤ | Mme | Agnès AUDIER |
| Membres | ➤ | MM. | Olivier AUFRAY Pascal LHEUREUX |
| | | Mmes | Marie-Claire DAVEU Alessia MOSCA Catherine UMBRICHT |

Comité des nominations et de la gouvernance : 6 membres

| | | | |
|------------|---|-----|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présidente | ➤ | Mme | Marianne LAIGNEAU |
| Membres | ➤ | MM. | Dominique LEFEBVRE Raphaël APPERT <i>Olivier DESPORTES</i> Jean-Pierre GAILLARD |
| | | Mme | Alessia MOSCA |

Comité de l'Engagement Sociétal : 7 membres

| | | | |
|-----------|---|------|-----------------------------------------|
| Président | ➤ | M. | Dominique LEFEBVRE |
| Membres | ➤ | MM. | Raphaël APPERT Olivier AUFRAY |
| | | Mme | <i>Nicole GOURMELON</i> |
| | | M. | Christophe LESUR |
| | | Mmes | Marie-Claire DAVEU Marianne LAIGNEAU |

Comité stratégique : 7 membres

| | | | |
|-----------|---|------|-------------------------------------------------------------|
| Président | ➤ | M. | Dominique LEFEBVRE |
| Membres | ➤ | Mmes | Agnès AUDIER <i>Christine GANDON</i> Nicole GOURMELON |
| | | MM. | Raphaël APPERT Eric VIAL Eric WILSON |

Fiches mandats au 30 juin 2025

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
|  | <p>Olivier Desportes</p> <p>Fonction principale dans la Société : Administrateur</p> | <p>Membre du Comité des nominations et de la gouvernance</p> |
| <p>Âge : 59 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nationalité française – Adresse professionnelle : Caisse régionale Côtes-d'Armor – 9 rue du Plan - La Croix Tual 22440 PLOUFRAGAN – Première nomination : mai 2025 (Administrateur) – Échéance du mandat : 2027 – Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2024 : 611 | <p>Biographie</p> <p>M. Olivier DESPORTES, titulaire d'un brevet de technicien agricole, est exploitant agricole à Guenroc (22). C'est en 1998 qu'il exerce son premier mandat d'administrateur au sein du Crédit Agricole, à la caisse locale de Caulnes. Il en devient le président en 2005. En 2008 il est élu administrateur de la Caisse régionale des Côtes d'Armor. Il sera élu vice-Président en 2011, avant de devenir Président de la Caisse régionale en 2018. Fortement impliqué dans le Groupe, il a notamment été administrateur de plusieurs entités dans le domaine des paiements (CA Payment & Services, Paymed, SAS C2MS et DOXALLIA). Il est administrateur de CA BANK POLSKA et Président du Conseil de surveillance de la Société d'Epargne Foncière Agricole. Avant d'être nommé administrateur de Crédit Agricole S.A. en mai 2025, il était censeur depuis août 2023.</p> | |
| <p>Autres mandats et fonctions en cours</p> <p>Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Caisse Régionale des Côtes-d'Armor : Président ▪ Caisse locale de Caulnes : Administrateur ▪ CA Bank POLSKA : Administrateur et membre du comité des nominations et de la rémunération ▪ SEFA : Président du Conseil de surveillance ▪ SAS Rue La Boétie : Administrateur <p>Dans d'autres structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles (CNMCCA) : membre du bureau du Conseil et secrétaire général - trésorier ▪ Conseil de l'Agriculture Française : Membre du Conseil ▪ SCEA La Ville es Bourdais : Gérant | | |
| <p>Précédents mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur : COFILMO (2021) ; CA FriulAdria (2022) ; DOXALLIA (2024) ; SAS C2MS - PAYMED - CA PAYMENT & SERVICES (2025) ; SAS ESTEY (2025) ▪ Membre du Comité exécutif : SANTEFFI (2025) ▪ Censeur : Crédit Agricole S.A. (2025) | | |

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
|  | Gaëlle REGNARD Fonction principale dans la Société : Administratrice | Membre du comité d'audit |
| Âge : 51 ans - Nationalité française - Adresse professionnelle : Caisse régionale Loire Haute Loire 94, rue Bergson - 42000 SAINT-ETIENNE. Première nomination : Mars 2025 (cooptation) Échéance du mandat 2026 Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2024 : 731 | Biographie Gaëlle REGNARD, 51 ans, Directrice générale de la Caisse régionale Loire-Haute-Loire depuis avril 2022. Ingénierie agronome, diplômée de l'Institut national de Paris Grignon et de l'Ecole nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, spécialisation gestion de l'eau. Elle a commencé sa carrière dans les services de l'Etat : ministère de l'Agriculture / secrétariat des affaires européennes dans les services du Premier ministre / conseillère technique auprès du Premier ministre. Gaëlle REGNARD a rejoint le Crédit Agricole en septembre 2010 et a occupé différentes fonctions de direction, en qualité de Directrice de l'agriculture au sein de Crédit Agricole S.A (2010-2016) ; Directrice générale adjointe de la Caisse régionale Nord-de-France (2016-2019) ; puis Directrice générale de la FNCA (2019-2022) ; Elle a été nommée Directrice générale de la Caisse régionale Loire-Haute-Loire en avril 2022 | |
| Autres mandats et fonctions en cours | | |
| Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole <ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice générale de la Caisse régionale Loire-Haute Loire ■ Présidente du Conseil d'administration : CATR (Société de Conseil en transition énergétique) ■ Présidente du Conseil : SA COFAM / SAS LOCAM / SAS SIRCAM / ONLIZ ■ Présidente : SAS Village by CA LHL ■ Administratrice : SAS Square Habitat Crédit Agricole LHL ; Fondation d'entreprise Crédit Agricole Loire-Haute-Loire Pour l'Innovation ; SAS Rue La Boétie ■ Administratrice : LCL ; CATS ; Doxallia ■ Administratrice : Crédit Agricole Italia : administratrice (<i>mandat qui sera abandonné</i>) ■ Membre du Conseil de surveillance : CAGIP | | |
| Dans d'autres sociétés non cotées <ul style="list-style-type: none"> ■ | | |
| Dans d'autres structures <ul style="list-style-type: none"> ■ Gérante : SCI Crédit Agricole Loire-Haute-Loire ■ Membre : Association Espace Solidarité Passerelle | | |
| Précédents mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années | | |
| Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole <ul style="list-style-type: none"> - | | |
| Dans d'autres structures | | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <h2 style="color: #0070C0;">Franck ALEXANDRE</h2> <p>Fonction principale dans la Société : Censeur</p> |
| <p>Âge : 59 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nationalité française – <p>Adresse professionnelle : Caisse régionale Alpes Provence 25, Chemin des Trois Cyprès, Route de Gallice – 13090 AIX EN PROVENCE</p> <p>Première nomination : mai 2025 (censeur)</p> <p>Échéance du mandat : 2028</p> <ul style="list-style-type: none"> – – | <p>Biographie</p> <p>Franck ALEXANDRE, Président de la Caisse régionale Alpes Provence depuis 2020 et gérant de son exploitation viticole depuis 1984, est fortement investi dans le développement et la promotion des activités viticoles et agricoles de sa région. Depuis 2016, il est Vice-Président du Syndicat AOC GIGONDAS et, depuis 2019, Vice-Président de l'association de Gestion CERFRANCE AFGA. Au sein du Groupe Crédit Agricole, après avoir rejoint la Caisse locale Beaume de Venise en 2000, il est devenu administrateur de la Caisse régionale Alpes Provence en 2002 puis Président en 2020. Il est également Administrateur de LCL, de CA Indosuez Wealth Management, de Grands Crus Investissements et de SOFIPACA.</p> |
| <p>Autres mandats et fonctions en cours</p> <p>Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Caisse Régionale Alpes Provence : Président ▪ Caisse locale Beaumes de Venise : Président ▪ LCL, CA Indosuez Wealth Management, Grands Crus Investissements, SOFIPACA : Administrateur ▪ Président de la Fondation du Crédit Agricole Alpes Provence <p>Dans d'autres structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Earl Franck Alexandre : Gérant <p>Précédents mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Néant | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <h2>Richard Laborie</h2> <p>Fonction principale dans la Société : Censeur</p> |
| <p>Âge : 58 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> — Nationalité française — Adresse professionnelle : Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Ouest - 20, rue Pierre Boulez – 87000 LIMOGES Première nomination : mai 2025 (censeur) — Échéance du mandat : 2028 — Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2024 : 65 — Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2024 : 3 799 | <p>Biographie</p> <p>Titulaire d'un master en finance d'entreprises de l'université Paris Dauphine et diplômé de l'école supérieur de commerce de Toulouse en banque et finance, Richard LABORIE intègre le Crédit Lyonnais en 1993 jusqu'en 1999.</p> <p>Il rejoint ensuite CACIB New-York de 1999 à 2005 puis CACIB Los Angeles de 2005 à 2008. Revenu à LCL de 2008 à 2016, il est Directeur des Grandes Entreprises puis Secrétaire général et Directeur de la Direction des Marchés, Conseil et Financements.</p> <p>Puis, il rejoint la Caisse régionale des Savoie comme Directeur Général Adjoint en 2016, avant d'être nommé Directeur Général de la Caisse régionale Centre Ouest, fonction qu'il occupe depuis 2022. Au sein du Groupe, Richard LABORIE est Administrateur de CAL&F et CA Santé et Territoires et Président de Centre Ouest Expansion et Sanneffi-Paymed.</p> |
| <p>Autres mandats et fonctions en cours</p> <p>Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur général : Caisse régionale du Languedoc ■ Président : Centre Ouest Expansion ; SANTEFFI/PAYMED. ■ Administrateur et membre du comité d'audit : CAL&F ■ Administrateur : Crédit Agricole Santé et Territoires <p>Dans d'autres structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant | |
| <p>Précédents mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</p> <p>Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur général : Caisse régionale Centre Ouest | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>Olivier Gavalda</p> <p>Fonction principale dans la Société : Directeur général Dirigeant Effectif Membre du Comité exécutif</p> |
| <p>Âge : 62 ans</p> <p>—</p> <p>Nationalité française</p> <p>—</p> <p>Adresse professionnelle : Crédit Agricole S.A. – 12, place des États-Unis – 92120 Montrouge</p> <p>—</p> <p>Première nomination : 14 mai 2025 (Directeur général)</p> <p>—</p> <p>Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2024 : 5 941</p> | <p>Biographie</p> <p>Titulaire d'une maîtrise en économétrie et d'un DESS Arts et Métiers en organisation/informatique, Olivier Gavalda a fait toute sa carrière au Crédit Agricole. Entré en 1988 à la Caisse régionale du Midi, il exerce successivement les responsabilités de Chef de projet Organisation, Directeur d'agence, Responsable formation et enfin de Directeur marketing. En 1998, il rejoint la Caisse régionale Paris & d'Île-de-France en tant que Directeur régional. En 2002, il est nommé Directeur général adjoint de la Caisse régionale Sud Rhône-Alpes en charge du développement et des ressources humaines. Le 1^{er} janvier 2007, il est nommé Directeur général de la Caisse régionale de Champagne Bourgogne. En mars 2010, Olivier Gavalda devient, au sein de Crédit Agricole S.A., Directeur du pôle Caisses régionales, puis en 2015 Directeur général adjoint en charge du pôle Développement, Client et Innovation. En 2016, il devient Directeur général de la Caisse régionale Paris & d'Île-de-France. A compter de novembre 2022, Olivier Gavalda est Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la Banque Universelle.</p> <p>Depuis le 14 mai 2025, il exerce les fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A.</p> |
| <p>Autres mandats et fonctions en cours</p> <p>Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration : CACIB ■ Président du Conseil d'administration et membre du comité stratégique et de la RSE : AMUNDI <p>Dans d'autres structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Comité exécutif : Fédération bancaire française | |
| <p>Précédents mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</p> <p>Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Paris et d'Île-de-France (2022) ■ Président de Crédit Agricole Serbie (2022) ; CA-GIP (2022) ■ Administrateur : CAMCA (2020) ; Crédit Agricole Payment Services (2020) ; EDOKIAL (2022) ; Crédit Agricole CIB (2022) ; SAS Rue La Boétie (2022) ■ Président : CATS (2022) ■ Membre du Bureau fédéral : FNCA (2022) ; ■ Président : CA Transitions et Energies (CATE) (2024) ■ Président du Conseil et Président du Comité des nominations : CAPFM (2025) ■ Vice-Président, administrateur : CA Italia (2025) ■ Administrateur : CA Assurances (2025) ■ Administrateur, représentant permanent de Crédit Agricole S.A. : Pacifica et CA Assurances Retraite (2025) ■ Vice-Président, administrateur représentant permanent de Crédit Agricole S.A. : Predica (2025) ■ Président : IDIA (2025) ■ Administrateur : CA Transitions et Energies ; CA Santé et Territoire (2025) ■ Administrateur : IFCAM (2025) <p>Dans d'autres sociétés cotées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil d'administration : Worldline (2025) | |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>Jérôme Grivet</p> <p>Fonction principale dans la Société : Directeur général délégué Dirigeant effectif Membre du Comité exécutif</p> |
| <p>Âge : 63 ans</p> <p>—</p> <p>Nationalité française</p> <p>—</p> <p>Adresse professionnelle : Crédit Agricole S.A. – 12, place des États-Unis – 92120 Montrouge</p> <p>—</p> <p>Première nomination : 14 mai 2025 (Directeur général délégué)</p> <p>—</p> <p>Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2025 : 46 607</p> <p>—</p> <p>Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2025 : 25 839</p> | <p>Biographie</p> <p>Diplômé de l’Institut d’études politiques de Paris et de l’École nationale d’administration, diplômé de l’ESSEC, Jérôme Grivet commence sa carrière à l’Inspection générale des finances en 1989. Il devient notamment Conseiller pour les Affaires européennes du Premier ministre, M. Alain Juppé, avant de rejoindre le Crédit Lyonnais en 1998, en tant que Responsable de la Direction financière et du contrôle de gestion de la Banque commerciale en France. En 2001, il est nommé Directeur de la stratégie du Crédit Lyonnais. Il occupe ensuite les mêmes fonctions au sein de Crédit Agricole S.A. À partir de 2004, il est en charge des Finances, du Secrétariat général et de la Stratégie de Calyon, dont il devient Directeur général délégué en 2007. Fin 2010, Jérôme Grivet est nommé Directeur général de Crédit Agricole Assurances et Directeur général de Predica. En mai 2015, il devient Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A. et prend la responsabilité du pôle Finances Groupe. En septembre 2022 Jérôme Grivet est Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge du pilotage et des fonctions de contrôle.</p> <p>Le 14 mai 2025, il est renouvelé en qualité de Directeur général délégué et de Dirigeant effectif.</p> |
| <p>Autres mandats et fonctions en cours</p> <p>Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur, représentant permanent de Crédit Agricole S.A. : Crédit Agricole Assurances ■ Trésorier : Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement. ■ Président : CACIF ; LCL ; ■ Président et Président du comité des nominations : CAPFM ■ Vice-Président : CA Italia <p>Dans d'autres sociétés cotées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur, représentant permanent de Predica : Covivio ; ■ Administrateur : Worldline <p>Dans d'autres structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de surveillance : Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution | |
| <p>Précédents mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années</p> <p>Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur : CACEIS ; CACEIS Bank (2025) ■ Administrateur, représentant permanent de Crédit Agricole S.A. : CA Immobilier (2025) ■ Président, représentant permanent de Crédit Agricole S.A. : SAS Evergreen Montrouge (2025) ■ Gérant, représentant permanent de Crédit Agricole S.A. : SCI Quentyvel (2025) <p>■ Directeur général adjoint en charge du pôle Finances Groupe (2022)</p> <p>Dans d'autres sociétés cotées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur, membre du Comité d'audit et des comptes, membre du Comité d'investissement : Nexity (2025) <p>Dans d'autres structures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vice-Président du Conseil de surveillance : Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (2023) | |

Composition du Comité exécutif au 1^{er} juin 2025

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Le Directeur général | Olivier GAVALDA |
| Le Directeur général délégué | Jérôme GRIVET |
| Le Directeur général de Crédit Agricole CIB, en charge du pôle Grandes Clientèles du groupe Crédit Agricole S.A. | Jean-François BALAÝ |
| La Directrice générale d'Amundi | Valérie BAUDSON |
| Le Directeur de la Transformation Technologique et Directeur général de CA-GIP | Olivier BITON |
| La Directrice des Risques Groupe | Alexandra BOLESLAWSKI |
| Le Directeur général de Crédit Agricole Italia et Senior Country Officer Groupe en Italie | Hugues BRASSEUR |
| Le Directeur de l'Engagement Sociétal | Éric CAMPOS |
| La Directrice des Ressources Humaines Groupe | Bénédicte CHRÉTIEN |
| Le Directeur général de Crédit Agricole Assurances et Directeur général de PREDICA | Nicolas DENIS |
| Le Directeur général adjoint, en charge du pôle Transformation, Ressources humaines et Transitions | Grégory ERPHELIN |
| La Secrétaire générale | Véronique FAUJOUR |
| Le Directeur général adjoint, en charge du pôle Client, Développement et Innovation | Gérald GRÉGOIRE |
| La Directrice générale adjointe, en charge du pôle Finances et Pilotage | Clotilde L'ANGEVIN |
| Le Directeur général de LCL | Serge MAGDELEINE |
| Le Directeur général adjoint, en charge du pôle Banques et Services à l'international et Directeur général de CAPF&M | Stéphane PRIAMI |
| L'Inspectrice générale Groupe | Laurence RENOULT |
| Le Directeur de la Conformité Groupe | Hubert REYNIER |

Composition du Comité de direction au 1^{er} juin 2025

Le Comité de direction est composé du Comité exécutif auquel se rajoutent :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Le Directeur des Affaires publiques | Alban AUCOIN |
| Le Directeur du pôle Clients Institutionnels et <i>Corporate</i> et ESG d'Amundi | Jean-Jacques BARBÉRIS |
| Le Directeur général délégué et Directeur financier de Crédit Agricole CIB | Olivier BÉLORGEY |
| La Directrice Développement des Marchés | Florence BURDIN |
| Le Directeur général délégué et Directeur du pôle Stratégie, Finance et Contrôle d'Amundi | Nicolas CALCOEN |
| Le Directeur général de CA Auto Bank et Directeur des partenariats internationaux de CAPF&M | Giacomo CARELLI |
| Le Directeur des Achats Groupe | Bertrand CHEVALLIER |
| La Directrice de la Communication Groupe | Julie DE LA PALME |
| Le <i>Senior Regional Officer</i> pour la région Asie-Pacifique de Crédit Agricole CIB | Jean-François DEROCHE |
| Le Directeur général d'Agos Ducato | François Édouard DRION |
| Le <i>Senior Regional Officer</i> Amériques et <i>Senior Country Officer</i> pour les États-Unis de Crédit Agricole CIB | Stéphane DUCROIZET |
| Le Directeur général de CA Transitions & Énergies | Jean-Paul DUHAMEL |
| La Directrice des Études stratégiques | Selma DUPONT DRISSI |
| La Directrice générale de CAWL | Meriem ECHCHERFI |
| Le Directeur de Finances Groupe | Paul FOUBERT |
| Le Directeur général adjoint et Responsable mondial du Coverage et de la banque d'investissement de Crédit Agricole CIB | Didier GAFFINEL |
| Le Directeur général délégué et Responsable mondial des marchés de capitaux de Crédit Agricole CIB | Pierre GAY |
| Le Directeur général délégué de CA Italia | Roberto GHISELLINI |
| Le Directeur général de CA Santé & Territoires | Pierre GUILLOCHEAU |
| La Directrice des Études économiques | Isabelle JOB-BAZILLE |
| Le Directeur du Développement des Banques à l'International | Michel LE MASSON |
| Le Chief Operating Officer d'Amundi | Guillaume LESAGE |
| Le Directeur général de Crédit Agricole Payment Services | Philippe MARQUETTY |
| Le Directeur général de BforBank | Jean-Bernard MAS |
| Le Directeur Transformation, Distribution et Développement digital | Pierre METGE |
| Le Directeur général de CACEIS | Jean-Pierre MICHALOWSKI |
| Le Directeur des Gestions d'Amundi | Vincent MORTIER |
| Le Directeur général de Crédit Agricole Bank Polska et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour la Pologne | Bernard MUSELET |
| Le Directeur Entreprises, Institutionnels, Gestion de fortune de LCL | Olivier NICOLAS |
| Le Directeur général de Sofinco | Franck ONIGA |
| Le Directeur général de Pacifica et Directeur général délégué de Crédit Agricole Assurances | Guillaume ORECKIN |
| Le Directeur général de CA Indosuez Wealth Management | Jacques PROST |
| Le Directeur général délégué de CA Italia, en charge du <i>Retail Banking, Private & Digital</i> | Vittorio RATTO |
| Le Directeur des Relations avec les Caisses régionales | Étienne ROYOL |
| La Directrice Italie d'Amundi | Cinzia TAGLIABUE |
| Le Directeur du pôle Agri-Agro, Garantie et Capital développement | Jean-Pierre TOUZET |
| Le Directeur général de Crédit Agricole Égypte et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour l'Égypte | Jean-Pierre TRINELLE |
| Le Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring | Hervé VARILLON |
| Le Directeur Juridique | Francis VICARI |
| La Directrice générale de Crédit Agricole Immobilier | Valérie WANQUET |



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

AU 30 JUIN 2025

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 30 juillet 2025

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| CADRE GÉNÉRAL..... | 4 |
| PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ | 4 |
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS..... | 5 |
| COMpte DE RÉSULTAT..... | 5 |
| RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES..... | 6 |
| BILAN ACTIF | 7 |
| BILAN PASSIF..... | 8 |
| TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES | 9 |
| TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE..... | 11 |
| NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RESUMÉS | 13 |
| NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées | 14 |
| 1.1 Normes applicables et comparabilité..... | 14 |
| 1.2 Principes et méthodes comptables..... | 16 |
| NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période | 18 |
| 2.1 Principales opérations de structure | 18 |
| 2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025 | 19 |
| NOTE 3 Risque de crédit..... | 22 |
| 3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période | 25 |
| 3.2 Expositions au risque souverain | 32 |
| NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 35 |
| 4.1 Produits et charges d'intérêts..... | 35 |
| 4.2 Produits et charges de commissions..... | 36 |
| 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat..... | 36 |
| 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres..... | 38 |
| 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | 38 |
| 4.6 Produits (charges) nets des autres activités..... | 39 |
| 4.7 Charges générales d'exploitation | 39 |
| 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles..... | 40 |
| 4.9 Coût du risque | 41 |
| 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs | 41 |
| 4.11 Impôts | 42 |
| 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 43 |
| NOTE 5 Informations sectorielles | 44 |
| 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel | 46 |
| 5.2 Spécificités de l'assurance | 48 |
| NOTE 6 Notes relatives au bilan | 57 |
| 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat..... | 57 |
| 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 58 |
| 6.3 Actifs financiers au coût amorti | 61 |
| 6.4 Passifs financiers au coût amorti | 63 |
| 6.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées | 64 |

| | | |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 6.6 | Immeubles de placement | 65 |
| 6.7 | Écarts d'acquisition | 67 |
| 6.8 | Provisions | 68 |
| 6.9 | Dettes subordonnées | 73 |
| 6.10 | Capitaux propres | 73 |
| NOTE 7 | Engagements de financement et de garantie et autres garanties | 78 |
| NOTE 8 | Reclassements d'instruments financiers | 80 |
| NOTE 9 | Juste valeur des instruments financiers et informations diverses | 81 |
| 9.1 | Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur | 82 |
| 9.2 | Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine | 92 |
| 9.3 | Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti | 93 |
| NOTE 10 | Parties liées | 94 |
| NOTE 11 | Événements postérieurs au 30 juin 2025 | 95 |



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la Société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMpte DE RÉSULTAT

| (en millions d'euros) | Notes | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| Intérêts et produits assimilés ³ | 4.1 | 28 506 | 33 078 |
| Intérêts et charges assimilées ³ | 4.1 | (21 075) | (25 754) |
| Commissions (produits) ³ | 4.2 | 7 016 | 7 209 |
| Commissions (charges) ³ | 4.2 | (2 621) | (2 764) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 4.3 | 6 857 | 5 918 |
| Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction | | 4 812 | 4 607 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat | | 2 045 | 1 311 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres | 4.4 | (105) | (228) |
| Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | | (308) | (364) |
| Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) | | 203 | 136 |
| Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | 4.5 | (33) | (66) |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat | | - | - |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat | | - | - |
| Produit net des activités d'assurance ¹ | 5.2 | (4 723) | (3 970) |
| Produits des activités d'assurance | | 7 393 | 7 022 |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | (5 562) | (5 167) |
| Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus | | (91) | (93) |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance | | (6 426) | (5 722) |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus | | 23 | 31 |
| Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance | | (60) | (41) |
| Produits des autres activités | 4.6 | 1 284 | 969 |
| Charges des autres activités | 4.6 | (843) | (790) |
| Produit net bancaire | | 14 263 | 13 602 |
| Charges générales d'exploitation | 4.7 | (7 061) | (6 715) |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 4.8 | (630) | (574) |
| Résultat brut d'exploitation | | 6 572 | 6 312 |
| Coût du risque | 4.9 | (855) | (824) |
| Résultat d'exploitation | | 5 717 | 5 488 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | 77 | 90 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 4.10 | 456 | 9 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | 6.7 | - | - |
| Résultat avant impôt | | 6 250 | 5 587 |
| Impôts sur les bénéfices | 4.11 | (1 368) | (1 315) |
| Résultat net d'impôts des activités abandonnées | 6.5 | - | - |
| Résultat net | | 4 882 | 4 273 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 669 | 542 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | | 4 213 | 3 731 |
| Résultat par action (en euros) ² | 6.10 | 1,305 | 1,085 |
| Résultat dilué par action (en euros) ² | 6.10 | 1,305 | 1,085 |

¹ Résultat financier net d'assurance composé des Produits de placement nets de charge et des Produits ou charges financières

² Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

³ Au 30 juin 2024, les commissions intègrent un produit de 561 millions d'euros et une charge de 434 millions d'euros au titre de la marge collective, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| (en millions d'euros) | Notes | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|--------------|
| Résultat net | | 4 882 | 4 273 |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | 4.12 | - | 86 |
| Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre | 4.12 | (203) | (414) |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables | 4.12 | 306 | 4 |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables | 4.12 | (81) | 37 |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.12 | 21 | (287) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.12 | - | 1 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.12 | 18 | 76 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.12 | - | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées | 4.12 | - | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | 4.12 | 40 | (209) |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | 4.12 | (1 252) | 133 |
| Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | 4.12 | (101) | (4 799) |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | 4.12 | (11) | (205) |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables | | 416 | 4 497 |
| Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres | | (22) | (22) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.12 | (970) | (396) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.12 | (226) | (6) |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.12 | (76) | 142 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.12 | - | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées | 4.12 | - | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | 4.12 | (1 271) | (261) |
| GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 4.12 | (1 233) | (470) |
| RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | | 3 651 | 3 803 |
| Dont part du Groupe | | 3 061 | 3 284 |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | | 590 | 519 |

BILAN ACTIF

| (en millions d'euros) | Notes | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------|------------------|
| Caisse, banques centrales | | 168 857 | 162 339 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.1 | 594 214 | 600 919 |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | 357 176 | 371 156 |
| <i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i> | | 237 038 | 229 763 |
| Instruments dérivés de couverture | | 16 292 | 19 194 |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 3-6.2 | 230 330 | 223 600 |
| <i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i> | | 222 521 | 217 494 |
| <i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i> | | 7 809 | 6 106 |
| Actifs financiers au coût amorti | 3-6.3 | 1 200 925 | 1 202 475 |
| <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i> | | 566 827 | 565 403 |
| <i>Prêts et créances sur la clientèle</i> | | 546 422 | 548 101 |
| <i>Titres de dettes</i> | | 87 676 | 88 971 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | (531) | (242) |
| Actifs d'impôts courants et différés | | 5 316 | 5 032 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | | 53 864 | 51 934 |
| Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées | 6.5 | - | 822 |
| Contrats d'assurance émis - Actif | 5.2 | - | 10 |
| Contrats de réassurance détenus - Actif | 5.2 | 1 059 | 1 021 |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence | | 4 357 | 2 928 |
| Immeubles de placement | 6.6 | 10 298 | 10 363 |
| Immobilisations corporelles | | 9 862 | 9 712 |
| Immobilisations incorporelles | | 3 339 | 3 412 |
| Ecarts d'acquisition | 6.7 | 16 203 | 16 263 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 2 314 385 | 2 309 782 |

BILAN PASSIF

| (en millions d'euros) | Notes | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------|------------------|
| <u>Banques centrales</u> | | 27 | 1 389 |
| <u>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</u> | 6.1 | 400 966 | 413 537 |
| <u>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</u> | | 297 605 | 311 824 |
| <u>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</u> | | 103 361 | 101 713 |
| <u>Instruments dérivés de couverture</u> | | 25 229 | 27 261 |
| <u>Passifs financiers au coût amorti</u> | 6.4 | 1 330 023 | 1 331 045 |
| <u>Dettes envers les établissements de crédit</u> | | 175 201 | 178 418 |
| <u>Dettes envers la clientèle</u> | | 869 562 | 868 115 |
| <u>Dettes représentées par un titre</u> | | 285 260 | 284 512 |
| <u>Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</u> | | (6 591) | (7 241) |
| <u>Passifs d'impôts courants et différés</u> | | 3 289 | 3 243 |
| <u>Comptes de régularisation et passifs divers</u> | | 69 886 | 61 068 |
| <u>Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées</u> | 6.5 | - | 194 |
| <u>Contrats d'assurance émis - Passif</u> | 5.2 | 375 128 | 362 862 |
| <u>Contrats de réassurance détenus - Passif</u> | 5.2 | 91 | 70 |
| <u>Provisions</u> | 6.8 | 3 686 | 3 770 |
| <u>Dettes subordonnées</u> | 6.9 | 28 141 | 29 273 |
| Total dettes | | 2 229 875 | 2 226 471 |
| Capitaux propres | | 84 510 | 83 311 |
| Capitaux propres part du Groupe | | 75 528 | 74 710 |
| <u>Capital et réserves liées</u> | | 32 340 | 30 904 |
| <u>Réserves consolidées</u> | | 42 096 | 38 688 |
| <u>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</u> | | (3 121) | (1 969) |
| <u>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées</u> | | - | - |
| <u>Résultat de la période</u> | | 4 213 | 7 087 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 8 982 | 8 601 |
| TOTAL DU PASSIF | | 2 314 385 | 2 309 782 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Part du Groupe | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | | | Capitaux propres | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|--|
| | Capital et réserves liées | | | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Résultat net | | |
| | Capital | Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹ | Elimination des titres auto-détenus | Autres instruments de capitaux propres | Total Capital et Réserves consolidées | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | | | |
| (en millions d'euros) | | | | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 1er Janvier 2024 | 9 159 | 57 518 | (377) | 7 220 | 73 520 | (1 784) | (650) | (2 434) | - | 71 086 | |
| Impacts première application IFRS 17 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Capitaux propres au 1er Janvier 2024 Retraillés | 9 159 | 57 518 | (377) | 7 220 | 73 520 | (1 784) | (650) | (2 434) | - | 71 086 | |
| Augmentation de capital / Réduction de capital | (81) | (242) | - | - | (323) | - | - | - | - | (323) | |
| Variation des titres auto-détenus | - | - | 256 | - | 256 | - | - | - | - | 256 | |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres | - | (9) | - | (56) | (65) | - | - | - | - | (65) | |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2024 | - | (212) | - | - | (212) | - | - | - | - | (212) | |
| Dividendes versés au 1er semestre 2024 | - | (3 177) | - | - | (3 177) | - | - | - | - | (3 177) | |
| Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiale sans perte de contrôle | - | (85) | - | - | (85) | - | - | - | - | (85) | |
| Mouvements liés aux paiements en actions | - | 6 | - | - | 6 | - | - | - | - | 6 | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | (81) | (3 719) | 256 | (56) | (3 600) | - | - | - | - | (3 600) | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - | 33 | - | - | 33 | (211) | (237) | (448) | - | (415) | |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | - | 28 | - | - | 28 | - | (28) | (28) | - | - | |
| Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves | - | 4 | - | - | 4 | - | (4) | (4) | - | - | |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence | - | - | - | - | - | - | 1 | 1 | - | 1 | |
| Résultat du 1er semestre 2024 | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 731 | 3 731 | |
| Autres variations | - | (407) | - | - | (407) | - | - | - | - | (407) | |
| Capitaux propres au 30 Juin 2024 | 9 078 | 53 425 | (121) | 7 164 | 69 546 | (1 995) | (886) | (2 881) | 3 731 | 70 396 | |
| Augmentation de capital / Réduction de capital | 46 | 123 | - | - | 169 | - | - | - | - | 169 | |
| Variation des titres auto-détenus | - | - | (207) | - | (207) | - | - | - | - | (207) | |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres | - | (9) | - | 54 | 45 | - | - | - | - | 45 | |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2024 | - | (233) | - | - | (233) | - | - | - | - | (233) | |
| Dividendes versés au 2nd semestre 2024 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiale sans perte de contrôle | - | 85 | - | - | 85 | - | - | - | - | 85 | |
| Mouvements liés aux paiements en actions | - | 42 | - | - | 42 | - | - | - | - | 42 | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 46 | 8 | (207) | 54 | (99) | - | - | - | - | (99) | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - | 92 | - | - | 92 | 982 | (51) | 931 | - | 1 023 | |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | - | 86 | - | - | 86 | - | (86) | (86) | - | - | |
| Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves | - | 7 | - | - | 7 | - | (7) | (7) | - | - | |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence | - | - | - | - | - | (19) | - | (19) | - | (19) | |
| Résultat du 2nd semestre 2024 | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 356 | 3 356 | |
| Autres variations | - | 53 | - | - | 53 | - | - | - | - | 53 | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2024 | 9 124 | 53 578 | (328) | 7 218 | 69 592 | (1 032) | (937) | (1 969) | 7 087 | 74 710 | |
| Affectation du résultat 2024 | - | 7 087 | - | - | 7 087 | - | - | - | (7 087) | - | |
| Capitaux propres au 1er Janvier 2025 | 9 124 | 60 665 | (328) | 7 218 | 76 679 | (1 032) | (937) | (1 969) | - | 74 710 | |
| Impacts nouvelles normes | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Capitaux propres au 1er Janvier 2025 Retraillés | 9 124 | 60 665 | (328) | 7 218 | 76 679 | (1 032) | (937) | (1 969) | - | 74 710 | |
| Augmentation de capital / Réduction de capital | (45) | (163) | - | - | (208) | - | - | - | - | (208) | |
| Variation des titres auto-détenus | - | - | 206 | - | 206 | - | - | - | - | 206 | |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres | - | (23) | - | 1 394 | 1 371 | - | - | - | - | 1 371 | |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2025 | - | (247) | - | - | (247) | - | - | - | - | (247) | |
| Dividendes versés au 1er semestre 2025 | - | (3 328) | - | - | (3 328) | - | - | - | - | (3 328) | |
| Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiale sans perte de contrôle | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Mouvements liés aux paiements en actions | - | 9 | - | - | 9 | - | - | - | - | 9 | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | (45) | (3 752) | 206 | 1 394 | (2 197) | - | - | - | - | (2 197) | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - | (35) | - | - | (35) | (998) | 27 | (971) | - | (1 006) | |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | - | (37) | - | - | (37) | - | 37 | 37 | - | - | |
| Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves | - | 2 | - | - | 2 | - | (2) | (2) | - | - | |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence | - | - | - | - | - | (181) | - | (181) | - | (181) | |
| Résultat du 1er semestre 2025 | - | - | - | - | - | - | - | - | 4 213 | 4 213 | |
| Autres variations | - | (11) | - | - | (11) | - | - | - | - | (11) | |
| Capitaux propres au 30 juin 2025 | 9 079 | 56 867 | (122) | 8 612 | 74 436 | (2 211) | (910) | (3 121) | 4 213 | 75 528 | |

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.



| (en millions d'euros) | Participations ne donnant pas le contrôle | | | | Capitaux propres | Capitaux propres consolidés | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------|--|--|
| | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | | | |
| | Capital, réserves liées et résultat | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2024 | 9 041 | (192) | (16) | (208) | 8 833 | 79 919 | | |
| Impacts première application IFRS 17 | - | - | - | - | - | - | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2024 Retraillés | 9 041 | (192) | (16) | (208) | 8 833 | 79 919 | | |
| Augmentation de capital / Réduction de capital | - | - | - | - | - | [323] | | |
| Variation des titres auto-détenus | - | - | - | - | - | 256 | | |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres | - | - | - | - | - | [65] | | |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2024 | (59) | - | - | - | (59) | (271) | | |
| Dividendes versés au 1er semestre 2024 | (581) | - | - | - | (581) | [3 758] | | |
| Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle | - | - | - | - | - | (85) | | |
| Mouvements liés aux paiements en actions | 2 | - | - | - | 2 | 8 | | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | (638) | - | - | - | (638) | (4 238) | | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - | (43) | 27 | (16) | (16) | (431) | | |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | - | - | - | - | - | - | | |
| Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves | - | - | - | - | - | - | | |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence | - | (7) | - | (7) | (7) | (6) | | |
| Résultat du 1er semestre 2024 | 542 | - | - | - | 542 | 4 273 | | |
| Autres variations | (36) | - | - | - | (36) | (443) | | |
| Capitaux propres au 30 juin 2024 | 8 909 | (242) | 11 | (231) | 8 677 | 79 073 | | |
| Augmentation de capital / Réduction de capital | - | - | - | - | - | 169 | | |
| Variation des titres auto-détenus | - | - | - | - | - | [207] | | |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres | (786) | - | - | - | (786) | (741) | | |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2024 | (68) | - | - | - | (68) | (301) | | |
| Dividendes versés au 2nd semestre 2024 | - | - | - | - | - | - | | |
| Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle | - | - | - | - | - | 85 | | |
| Mouvements liés aux paiements en actions | 10 | - | - | - | 10 | 52 | | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | (844) | - | - | - | (844) | (943) | | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 3 | 24 | 18 | 42 | 45 | 1 068 | | |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | - | - | - | - | - | - | | |
| Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves | - | - | - | - | - | - | | |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence | - | (5) | - | (5) | (5) | (24) | | |
| Résultat du 2nd semestre 2024 | 525 | - | - | - | 525 | 3 881 | | |
| Autres variations | 202 | - | - | - | 202 | 255 | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2024 | 8 794 | (223) | 29 | (194) | 8 601 | 83 311 | | |
| Affectation du résultat 2024 | - | - | - | - | - | - | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2025 | 8 794 | (223) | 29 | (194) | 8 601 | 83 311 | | |
| Impacts nouvelles normes | - | - | - | - | - | - | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraillés | 8 794 | (223) | 29 | (194) | 8 601 | 83 311 | | |
| Augmentation de capital / Réduction de capital | - | - | - | - | - | [208] | | |
| Variation des titres auto-détenus | - | - | - | - | - | 206 | | |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres | 505 | - | - | - | 505 | 1 876 | | |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2025 | (38) | - | - | - | (38) | (285) | | |
| Dividendes versés au 1er semestre 2025 | (673) | - | - | - | (673) | (4 001) | | |
| Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle | - | - | - | - | - | - | | |
| Mouvements liés aux paiements en actions | - | - | - | - | - | 9 | | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | (204) | - | - | - | (204) | (2 403) | | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | (2) | (48) | 13 | (35) | (38) | (1 044) | | |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | (2) | - | 2 | 2 | - | - | | |
| Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves | - | - | - | - | - | - | | |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence | - | (44) | - | (44) | (44) | (225) | | |
| Résultat du 1er semestre 2025 | 669 | - | - | - | 669 | 4 882 | | |
| Autres variations | - | - | - | - | - | (11) | | |
| Capitaux propres au 30 juin 2025 | 9 255 | (315) | 42 | (273) | 8 982 | 84 510 | | |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Résultat avant impôt | 6 250 | 5 587 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 630 | 574 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions | 14 733 | 7 863 |
| Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence | (77) | (90) |
| Résultat net des activités d'investissement | (456) | (9) |
| Résultat net des activités de financement | 2 688 | 2 418 |
| Autres mouvements | 1 652 | (3 167) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements | 19 170 | 7 589 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | (3 674) | (21 071) |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | 347 | (365) |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | (14 834) | (6 997) |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 4 040 | 5 268 |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence | 61 | 25 |
| Impôts versés | (1 402) | (512) |
| Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (15 462) | (23 652) |
| Flux provenant des activités abandonnées | - | - |
| Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | 9 958 | (10 476) |
| Flux liés aux participations | (945) | 242 |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (468) | (446) |
| Flux provenant des activités abandonnées | - | - |
| Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | (1 413) | (204) |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | (2 430) | (4 440) |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | 5 352 | 18 859 |
| Flux provenant des activités abandonnées | - | - |
| Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | 2 922 | 14 419 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | (2 812) | (4 074) |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D) | 8 655 | (334) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 133 144 | 142 584 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales * | 160 913 | 177 002 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** | (27 769) | (34 418) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 141 799 | 142 249 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales * | 168 779 | 179 245 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** | (26 979) | (36 996) |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 8 655 | (334) |

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

**NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées****1.1 Normes applicables et comparabilité**

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole S.A. pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2024 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2025 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2025.

Celles-ci portent sur :

| Normes, Amendements ou Interprétations | Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du | Effet significatif potentiel pour le Groupe |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| IAS 21 / IFRS 1 Manque d'échangeabilité d'une devise | 1 ^{er} janvier 2025 | Non |

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

**NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE NON ENCORE APPLIQUÉES PAR LE GROUPE AU 30 JUIN 2025****■ IFRS 9 / IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers**

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI.

Ces amendements requerront des informations supplémentaires concernant les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 30 JUIN 2025.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2025 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2025.

■ IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 18 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS.

Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

DÉCISIONS IFRS IC POUVANT AFFECTER LE GROUPE

| Normes, Amendements ou Interprétations | Date de publication | Effet significatif potentiel pour le Groupe |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|
| IAS 7 Classification des flux de trésorerie liés aux appels de variation de marge sur les contrats « collatéralisés au marché » | 1er janvier 2025 | Non |
| IAS 38 Reconnaissance des actifs incorporels résultant d'engagements liés au climat | 1er janvier 2025 | Non |
| IFRS 9 / IFRS 17 / IFRS 15 / IAS 37 Garanties émises sur les obligations d'autres entités | 1er janvier 2025 | Non |
| IFRS 15 Reconnaissance des revenus provenant des frais de scolarité | 1er janvier 2025 | Non |

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Dans un environnement conflictuel et incertain, marqué par des guerres ouvertes, des tensions géopolitiques et commerciales puissantes, l'économie américaine a commencé à envoyer des signes de ralentissement, tout en affichant une inflation supérieure à l'objectif de 2% de la Réserve fédérale. Alors que la croissance de la zone euro a bien résisté, la France, ne profitant du dynamisme des exportations, a affiché une croissance faible. La désinflation s'est poursuivie autorisant la BCE à prolonger son assouplissement monétaire. Les marchés financiers, soumis à des accès de nervosité liés aux événements géopolitiques, ont largement évolué au gré de la lecture des ambitions affichées par Donald Trump mais aussi de leur faisabilité et de ses propres revirements. Les rendements à 10 ans des obligations souveraines allemands se sont légèrement redressés tout en s'accompagnant d'un resserrement des spreads offerts par les souverains « non core », notamment la France et surtout Italie. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 30 juin 2025.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

En particulier, l'évaluation des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 requiert des jugements importants. Les principales zones de jugement dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 par le Groupe sont les suivantes :

- l'estimation des flux de trésorerie futurs, en particulier la projection de ces flux et la détermination de la frontière des contrats ;
- la technique utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier ;
- l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation ;
- la définition des unités de couverture et la détermination du montant de la CSM alloué en résultat au cours de chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance ;
- la détermination des montants transitoires relatifs aux groupes de contrats existants à la date de transition.



Les informations au sujet de ces zones de jugement sont développées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024.

En ce qui concerne spécifiquement l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation, les informations quantitatives sur les taux d'actualisation mises à jour au 30 juin 2025 sont présentées ci-dessous.

Les courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance sont les suivantes :

| | 30/06/2025 | | | | | | 31/12/2024 | | | | | |
|------------------------|------------|-------|--------|--------|--------|--------|------------|-------|--------|--------|--------|--------|
| | 1 an | 5 ans | 10 ans | 15 ans | 20 ans | 30 ans | 1 an | 5 ans | 10 ans | 15 ans | 20 ans | 30 ans |
| Vie France | | | | | | | | | | | | |
| EUR | 3,14% | 3,41% | 3,76% | 3,96% | 4,00% | 3,85% | 3,54% | 3,45% | 3,57% | 3,64% | 3,56% | 3,39% |
| Dommages France | | | | | | | | | | | | |
| EUR | 2,61% | 2,82% | 3,16% | 3,33% | 3,34% | 3,26% | 2,98% | 2,89% | 3,01% | 3,08% | 3,01% | 2,91% |
| International | | | | | | | | | | | | |
| EUR | 2,80% | 3,07% | 3,42% | 3,62% | 3,65% | 3,55% | 3,26% | 3,16% | 3,29% | 3,35% | 3,28% | 3,15% |
| USD | 3,87% | 3,43% | 3,72% | 3,96% | 4,04% | 3,92% | 4,19% | 4,02% | 4,07% | 4,13% | 4,10% | 3,83% |
| JPY | 0,61% | 0,91% | 1,23% | 1,64% | 2,01% | 2,37% | 0,52% | 0,77% | 1,05% | 1,39% | 1,69% | 1,98% |

Le niveau des primes d'illiquidité utilisées est le suivant (en points de base) :

| | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|------------------------|------------|------------|
| Vie France | | |
| EUR | 121 | 128 |
| Dommages France | | |
| EUR | 68 | 73 |
| International | | |
| EUR | 88 | 100 |

NOTE 2 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

2.1.1 Amundi et Victory Capital deviennent partenaires stratégiques

Conformément au protocole d'accord annoncé le 16 avril 2024 et après avoir signé un accord définitif avec Victory Capital le 9 juillet 2024, Amundi a annoncé le 1er avril 2025 la finalisation de la transaction : les activités d'Amundi aux Etats-Unis ont été fusionnées avec Victory Capital.

En échange Amundi devient un actionnaire stratégique de Victory Capital et des accords de distribution et de services réciproques ont été mis en place pour une durée de 15 ans. Conformément à l'Accord de Contribution et à l'issue des ajustements intervenus après la finalisation de la transaction, la participation d'Amundi dans Victory Capital atteint 26 %¹ au 30 juin 2025.

Une plus-value de cession de 452,6 millions d'euros, soit 304,2 millions d'euros en Résultat net part du groupe, a été constatée dans les comptes au 30 juin 2025 correspondant à la cession des actifs et passifs d'Amundi aux Etats-Unis à Victory Capital.

Victory Capital est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 30 juin 2025 sa quote-part de résultat dans les Entreprises mises en équivalence est de 19,8 millions d'euros et sa valeur de mise en équivalence au bilan du Groupe s'élève à 1 015 millions d'euros.

2.1.2 La Banque centrale européenne autorise Crédit Agricole S.A. à accroître sa participation dans Banco BPM jusqu'à 19,9%

Le 1^{er} avril 2025, la Banque centrale européenne a autorisé Crédit Agricole S.A., dans le cadre du régime de participation qualifiée, à franchir le seuil de 10% du capital de Banco BPM S.p.A. et, par conséquent, à détenir une participation allant jusqu'à 19,9 %.

Le 3 avril 2025 Crédit Agricole S.A. a exercé son droit à la livraison en physique de l'ensemble des actions Banco BPM sous-jacentes à la position en instruments dérivés conclues au 4^e trimestre 2024 et au 1^e trimestre 2025. Etant donnée la participation déjà détenue par Crédit Agricole S.A de 9,9 % au 31 décembre 2024, la position agrégée dans Banco BPM s'élève à 19,8 % au 30 juin 2025.

2.1.3 Crédit Agricole Personal Finance & Mobility finalise le projet d'entrée au capital de GAC Leasing pour soutenir la croissance des ventes de véhicules électriques du groupe GAC en Chine

Le 27 janvier 2025, Crédit Agricole Personal Finance & Mobility a annoncé avoir finalisé l'acquisition de 50 % des titres de GAC Finance Leasing Co. Ltd (GAC Leasing), qui devient Guangzhou GAC-Sofinco Finance Leasing Co Ltd. Cette opération renforce le partenariat existant depuis 2009 entre CA Personal Finance & Mobility et le groupe GAC.

La nouvelle co-entreprise propose des solutions de leasing financier et opérationnel sur le marché chinois, favorisant le déploiement des véhicules électriques en Chine. Elle opère aux côtés de GAC-Sofinco AFC, une co-entreprise existante de longue date qui propose des financements automobiles et des services dans toute la Chine.

GAC-Sofinco Finance Leasing est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 30 juin 2025 sa quote-part de résultat dans les Entreprises mises en équivalence est de 3,4 millions d'euros et sa valeur de mise en équivalence au bilan du Groupe s'élève à 257 millions d'euros.

¹ 4,8 % de droits de vote

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.1 Entités du périmètre* pour lesquelles une variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt est supérieure à 10% au cours du premier semestre 2025 sans modification de la méthode de consolidation

| Pays / Région d'implantation | Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole | Méthode de consolidation | Modification de périmètre (a) | Type d'entité et nature du contrôle (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | Activité (c) | 30/06/2025 | 31/12/2024 | 30/06/2025 |
| Luxembourg | | | | | | | | |
| | BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG SA | Globale | - | Filiale | GC | 100,0 | 100,0 | 97,8 |
| | CA INDOSUEZ FUNDS SERVICES | Globale | D1 | Filiale | GC | 100,0 | 100,0 | 97,8 |
| | IMMOBILIERE CRISTAL LUXEMBOURG SA | Globale | - | Filiale | GC | 100,0 | 100,0 | 97,8 |
| | | | | | | | | 77,5 |

2.2.2 Évolution du périmètre* ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation

| Pays / Région d'implantation | Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole | Méthode de consolidation | Modification de périmètre (a) | Type d'entité et nature du contrôle (b) | Activité (c) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------|--------------|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | | 30/06/2025 | 31/12/2024 | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
| Belgique | | | | | | | | | |
| | BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG SA BRUSSELS BRANCH | Globale | S1 | Succursale | GC | | 100,0 | | 77,5 |
| Chine | | | | | | | | | |
| | GAC SOFINCO FINANCE LEASING | Équivalence | E3 | Co-entreprise | SFS | 50,0 | - | 50,0 | - |
| Espagne | | | | | | | | | |
| | RENOVALIA TRAMONTANA | Équivalence | E1 | Entreprise associée | GEA | 40,0 | - | 40,0 | - |
| Etats-Unis | | | | | | | | | |
| | Amundi Asset Management US Inc | Globale | S2 | Filiale | GEA | - | 100,0 | - | 67,2 |
| | Amundi Distributor US Inc | Globale | S2 | Filiale | GEA | - | 100,0 | - | 67,2 |
| | Amundi Holdings US Inc | Globale | S2 | Filiale | GEA | - | 100,0 | - | 67,2 |
| | Amundi US inc | Globale | S2 | Filiale | GEA | - | 100,0 | - | 67,2 |
| | AMUNDI US INVESTMENT ADVISORS HOLDING LLC | Globale | E2 | Filiale | GEA | 100,0 | - | 67,2 | - |



| | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------|--------------|----|---------------------|-----|-------|-------|-------|------|
| AMUNDI US INVESTMENT ADVISORS | Globale | E2 | Filiale | GEA | 100,0 | - | 67,2 | - |
| CREDIT AGRICOLE SECURITIES (USA) INC. New Jersey Branch Office | Globale | E2 | Succursale | GC | 100,0 | - | 97,8 | - |
| VICTORY CAPITAL HOLDINGS INC | Équivalence | E3 | Co-entreprise | GEA | 4,8 | - | 17,6 | - |
| France | | | | | | | | |
| DEGROOF PETERCAM WEALTH MANAGEMENT | Globale | S4 | Filiale | GC | - | 100,0 | - | 97,8 |
| IMEFA 165 ¹ | Globale | E1 | Filiale | GEA | 100,0 | - | 100,0 | - |
| IMEFA 199 ¹ | Globale | E1 | Filiale | GEA | 100,0 | - | 100,0 | - |
| CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER PROPERTY MANAGEMENT | Équivalence | D1 | Co-entreprise | AHM | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| SAS DEFENSE CB3 | Juste Valeur | S3 | Co-entreprise | GEA | - | 25,0 | - | 25,0 |
| SAS HOLDO IRIS DAHLIA | Globale | E3 | Filiale | GEA | 80,0 | - | 80,0 | - |
| SCI NEW VELIZY ¹ | Globale | E1 | Filiale | GEA | 99,6 | - | 99,6 | - |
| Italie | | | | | | | | |
| VAUGIRARD PUGLIA | Globale | E2 | Filiale | GEA | 100,0 | - | 100,0 | - |
| WHYSOL RENEWABLES | Équivalence | E3 | Entreprise associée | GEA | 19,4 | - | 19,4 | - |
| Luxembourg | | | | | | | | |
| AMUNDI GLOBAL SERVICING | Globale | S1 | Filiale | GEA | - | 100,0 | - | 67,2 |
| CA Indosuez Wealth (Asset Management) | Globale | S4 | Filiale | GC | - | 100,0 | - | 97,8 |
| CAVOUR AERO SA | Juste Valeur | S2 | Entreprise associée | GEA | - | 40,0 | - | 40,0 |
| CA INDOSUEZ FUNDS SERVICES | Globale | D1 | Filiale | GC | 100,0 | 100,0 | 97,8 | 77,5 |
| Royaume-Uni | | | | | | | | |
| Crédit Agricole CIB Holdings Ltd. | Globale | S1 | Filiale | GC | - | 100,0 | - | 97,8 |

Les succursales sont mentionnées en italique

¹ : OPCVM, Fonds en UC et SCI détenus par des entités d'assurance

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

- D1 : Changement de dénomination sociale
- D2 : Modification de mode de consolidation
- D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre
- D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du contrôle

- Filiale
- Succursale
- Entité structurée contrôlée
- Co-entreprise
- Co-entreprise structurée
- Opération en commun
- Entreprise associée
- Entreprise associée structurée

(c) Type d'activité

- BPF : Banque de proximité en France
- BPI : Banque de proximité à l'international
- GEA : Gestion de l'épargne et assurances : GEA
- GC : Grandes clientèles
- SFS : Services financiers spécialisés
- AHM : Activités hors métiers

2

*Hors Entités, co-entreprises et entreprises associées structurées

NOTE 3 Risque de crédit

(Cf. Chapitre "Gestion des risques – Risque de crédit")

ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour juin 2025

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2025 avec des projections allant jusqu'à 2028. Ces scénarios intègrent des hypothèses différencierées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme d'inflation et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios. Compte tenu de la date à laquelle le scénario central a été élaboré (cf. ci-dessous), des pondérations prudentes ont été retenues ; le scénario de stress modéré incluant une hausse plus marquée des tarifs douaniers (qui couvraient et au-delà ce qui a été imposé à l'Union Européenne lors du « Libération Day ») a été « surpondéré ».

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 25 %)

Le scénario central élaboré pour l'exercice IFRS 9 d'avril (hypothèses du scénario et chiffrage arrêtés le 31 mars 2025) a été réalisé juste avant les annonces de tarifs douaniers lors du « Liberation Day », rapidement suivies d'un « rétropédalage » de la part du président Trump. Le scénario central intégrait déjà des tarifs douaniers substantiels mais pas des tarifs dits « réciproques » à la hauteur de ce qui a été annoncé. La facture du protectionnisme (effets directs sur le commerce mais aussi indirects sous la forme, notamment, d'un climat dégradé empreint d'une incertitude forte) était déjà supposée élevée et susceptible de s'alourdir davantage. Le protectionnisme américain justifiait une révision des prévisions américaines en 2025 : inflation à la hausse et croissance à la baisse, révision envisagée dès décembre 2024 et confirmée lors du scénario d'avril 2025.

Un ralentissement prévisible de la croissance

Aux États-Unis, la chronologie des politiques prévues par le président Trump est propice à un scénario se déroulant en deux temps. Les politiques « pénalisantes » (droits de douane et restrictions à l'immigration), mises en œuvre rapidement puisque relevant de décrets présidentiels, se traduisent par un ralentissement de l'activité. Les dispositions favorables, comme les réductions d'impôt, nécessitent l'approbation du Congrès et peuvent stimuler la croissance mais ultérieurement. Avant les annonces du « Libération Day » du 2 avril, la croissance américaine était prévue à 1,7% en 2025, en net ralentissement par rapport à 2024 (2,8%) et en légère baisse par rapport à notre prévision de décembre 2024 (1,9%). L'inflation moyenne serait légèrement inférieure à 3% en 2025 et continuerait d'excéder la cible de la Réserve fédérale à 2%.

Avant même les droits de douane punitifs annoncés lors du « Liberation Day », la zone euro était déjà confrontée à un double choc négatif : hausse des droits de douane (avérée ou redoutée) et montée de l'incertitude soutirant au total 0,3 point de pourcentage (pp) au taux de croissance de la zone. Notre scénario intégrait des droits de douane sectoriels et la taxation des véhicules à 25% entraînait une ponction supplémentaire de 0,1 pp. Grâce au « package » fiscal allemand laissant espérer un surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro, la croissance de cette dernière était attendue à 1% en 2025 puis à 1,5% en 2026 (contre 1,2% précédemment). Le durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, non inclus dans notre scénario central, faisait évidemment peser un risque baissier sur les scénarios américain et européen.

Réaction des banques centrales : réduction différée et prudente des taux directeurs

Les banques centrales devaient déjà procéder à des arbitrages délicats suggérant que la fin des assouplissements était proche. Après le « Liberation Day », l'exercice d'équilibrisme risquait de se révéler encore plus périlleux pour la Fed.

Le scénario central d'avril supposait donc un assouplissement monétaire américain limité, avec deux nouvelles baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) prévues en juin et en septembre suivies d'une longue pause avec une borne haute des Fed Funds anticipée à 4%. Les risques étaient néanmoins orientés à la hausse (vers moins de deux baisses d'ici la fin de l'année). Quant à la BCE, elle devait tenir compte de l'impact dépressif des droits de douane américains mais aussi de perspectives de croissance plus solide en raison du « package » allemand. Elle devait donc rester prudente. Nous avons alors supposé une baisse de 50 pb en juin également suivie d'une longue pause (taux de dépôt à 2%). Le risque était plutôt baissier avec, notamment, la possibilité d'une baisse totale de 75 pb au cours de l'année 2025.

Taux d'intérêt à long terme : durablement plus élevés

Le pari précoce des promesses de croissance à terme et le creusement des déficits publics entraînés par les stimuli fiscaux américains mais aussi le plan de relance allemand étaient de nature à générer des pressions haussières sur les taux d'intérêt. Pour les Etats-Unis s'ajoutait une relative « désaffection » à l'égard de la dette américaine et du dollar.

Les prévisions situaient le taux des obligations du Trésor américain à 10 ans à 4,55% fin 2025 (+50 pb vs swap 10 ans) et le rendement du Bund à 3% (+25 pb vs swap 10 ans). Les spreads souverains subiraient de légères pressions (spread OAT et BTP à 10 ans vs Bund à respectivement 70 et 110 pb), l'euro s'apprécie à 1,13 face au dollar.

Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 51 %)

Hypothèses en amont - Guerre commerciale et inflation énergétique entament la confiance

Les Etats-Unis imposent des droits de douane de 25% et 60% sur les biens respectivement importés de l'UE et de Chine. Cette guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine affecte la demande adressée à la zone euro. La rétention d'offre américaine de GNL, en rétorsion à la fermeté commerciale de l'UE, tire les prix à la hausse provoquant un nouveau sursaut inflationniste. Un problème d'approvisionnement en GNL survient donc précocement et pénalise l'Europe. Le rebond de l'inflation énergétique engendre une baisse de la croissance sans assouplissement monétaire « volontariste » de la BCE.

Déclenchement des chocs

La poursuite et l'intensification de la guerre commerciale se traduisent par un affaiblissement de la croissance et, notamment, par une baisse de la demande adressée à la zone euro. En raison des droits de douane US (portés à 25%), le taux de croissance annuel moyen des exportations en volume de la zone euro baisse de 0,5 point de pourcentage (pp) sur la période 2025-2028. Ce seul choc ampute le taux de croissance annuel du PIB en volume de 0,3 pp en moyenne sur la même période.

Un problème d'approvisionnement européen en GNL entraîne une hausse du prix du gaz et de l'électricité. Au sortir de l'hiver, les stocks de GNL sont inhabituellement bas (inférieurs à 25% des capacités) obligeant les pays européens à se réapprovisionner massivement avant le prochain hiver. Les Etats-Unis décident de « jouer cavalier seul » et de conserver leur production pour satisfaire leurs propres besoins à bas coût. L'Asie, désormais engagée sur la voie d'une moindre consommation de charbon, ne substitue pas le charbon au gaz dans sa production d'électricité, contrairement à ce qu'elle a pu faire en 2022. Les capacités de production augmentent insuffisamment au regard de l'augmentation de la demande mondiale. Il s'ensuit une concurrence entre l'Asie et l'Europe pour l'approvisionnement gazier au S2-2025 (hiver rigoureux en perspective). Cela se traduit par une hausse du prix du gaz de 50% en Europe (prix annuel moyen en 2025 à 59€/MWh versus 48€ dans le central) et répercussion sur le prix de l'électricité (137€/MWh versus 115€ dans le central). Cette hausse de l'inflation est certes importante mais ponctuelle en zone euro (+ 0,4 pp en 2026 ; effet plus sensible en Italie et en Allemagne).

Répercussions économiques et financières

Remontée ponctuelle de l'inflation et des taux d'intérêt en zone euro. Le pouvoir d'achat des ménages et la consommation privée sont en baisse alors que les coûts de production des entreprises, surtout dans le secteur industriel, croissent. L'activité se dégrade et la zone euro enregistre un recul de la croissance : perte annuelle moyenne de 0,4 pp de croissance par rapport au scénario central.

Réponses des banques centrales et taux à long terme

Les banques centrales restent attentistes face à ce choc d'inflation supposé temporaire. Elles maintiennent donc inchangés les taux directeurs fin 2025 avant d'entamer un assouplissement timide en 2026 puis se mettent « sur pause ».

Les spreads souverains de la zone euro s'élargissent modestement : repli de la croissance, impact mécanique sur les ratios de dette/PIB, risques de dépenses supplémentaires (dont militaires), défiance des investisseurs. A fin 2025, l'UST 10 ans atteint 4,75% (+ 50 pb vs swap 10 ans), le Bund 3% (+ 40 pb vs swap 10 ans). Les spreads OAT et BTP (10 ans) vs Bund s'établissent respectivement à 80 et 140 pb. L'euro s'apprécie davantage face au dollar à 1,15.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 1 %)

Hypothèses en amont - Un « boost de croissance » grâce au bazooka allemand

Ce scénario suppose une mise en place rapide et efficace du plan d'investissements allemand : 500 Mds € sur douze ans, soit 42 Mds € par an dédiés à des dépenses d'infrastructures (énergie, transports, écoles, numérique). L'impulsion budgétaire stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe : effet d'entraînement significatif sur les membres de l'Union, en particulier sur la France.

Le plan de relance allemand validé par le Bundestag à la mi-mars réussit à mobiliser rapidement et efficacement 42 Mds € (1% du PIB) de dépenses publiques par ans auprès des états fédéraux et des collectivités locales. Ce dernier devrait booster les investissements en infrastructures conduisant à une relance industrielle d'envergure sans susciter d'inflation en début de période. Il s'accompagne d'un assouplissement du frein à la dette : les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense sont exonérées des règles budgétaires allemandes. Les régions allemandes peuvent dorénavant s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité.

Par ailleurs, la Banque Publique d'Investissement, la KFW, est pleinement mobilisée pour faciliter le financement des différents intervenants.

Impacts économiques et financiers

L'industrie européenne connaît un redressement marqué grâce à la multiplication des projets d'investissements notamment en Allemagne, en Italie et en France. Une augmentation significative de l'investissement provoque une nette amélioration des perspectives de croissance (climat économique et confiance en hausse) favorable à l'investissement privé et à la consommation : le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro est attendu à 0,4 point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028.

En Allemagne, la réforme du frein à l'endettement permet une impulsion budgétaire beaucoup plus forte que dans les autres pays européens. Bien qu'exclus des calculs (déficit et dette sur PIB) en raison de la clause dérogatoire, les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent, engendrant une détérioration significative des ratios de dette publique sur PIB.

L'inflation remonte marginalement (dépenses d'investissement plutôt que de consommation). En zone euro, cela se traduit par une hausse de seulement 0,1 point de pourcentage, en moyenne annuelle, par rapport au scénario central 2025-2028.

Réponses des Banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Du côté de la BCE, l'absence d'emballement de l'inflation lui permet de patienter avant de procéder à un premier resserrement très modéré fin 2026. Points clés :

- Hausse modérée des taux de swap avec une pente un peu plus forte que dans le central (l'ampleur de la relance budgétaire pourrait stimuler la croissance et raviver à terme des tensions inflationnistes).
- Légère hausse des taux souverains sans écartement des spreads (accroissement des déficits, suffisamment contenu pour ne pas inquiéter les marchés financiers ; espoirs de croissance et de stabilisation des ratios dette/PIB).
- Marchés actions européens mieux orientés que dans le central.

Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (Scénario ICAAP élaboré en juillet 2024 : pondéré à 23 %)

Hypothèses en amont - Tensions inflationnistes en amont et évènements climatiques extrêmes catalyseurs des anticipations de marché.

Plusieurs sources d'inflation se cumulent dans ce scénario « extrême » : contrôle de l'offre de pétrole de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 \$/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; impact sur l'inflation américaine des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10% sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60% sur tous les biens importés de Chine).

Nos hypothèses intègrent une hausse du prix de l'énergie et des tensions sur les prix alimentaires, respectivement, +15% et +5% sur 12 mois en moyenne en 2025. Cela se répercute sur l'inflation non-core, en forte hausse. L'inflation totale en zone euro avoisine les 4% en 2025 (inflation core quasiment inchangée en 2025). Aux Etats-Unis, l'inflation totale se rapproche de 5% en 2025. Au choc en amont s'ajoute celui imposé par la hausse des tarifs douaniers qu'on estime à 1 point de pourcentage sur l'inflation. L'inflation en zone euro se dissipe progressivement en 2026 (pas d'effet de second tour). Avec une inflation à 3% en début d'année, la désinflation sur l'énergie et l'alimentation permet peu à peu d'atteindre 1,5% en fin d'année tandis que l'inflation moyenne s'établit autour de 2,3%.

A ces chocs s'adjoint un ajustement très brutal des marchés financiers pour lesquels on retient le scénario développé par l'ACPR. Ces derniers anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations du type « taxe carbone », susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (US et UE) ou les zones qui y exportent (UK, Japon). Cela se traduit par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (les plus émetteurs de gaz à effet de serre) dès le 2nd semestre 2025.

Impacts économiques

Ces facteurs combinés se traduisent par une forte révision à la baisse de la croissance en 2025 en raison des impacts mécaniques liés à l'inflation sur le pouvoir d'achat mais aussi au choc issu de la forte correction des marchés financiers (choc de confiance et dévalorisation des patrimoines financiers nets). La croissance recule nettement en zone euro et aux Etats-Unis. Une reprise très graduelle se dessine à partir de 2026.

Réaction des banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Ce scénario intègre la fin de l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central. L'inflation étant due à des chocs supposés ponctuels, les banques centrales n'entament pas de resserrement monétaire en 2025 (faiblesse anticipée de la demande, moindre risque de diffusion, pas de risque de spirale prix).

salaires et baisse des marchés financiers ; in fine, on assiste à des chocs violents sur la croissance et l'emploi). L'assouplissement prévu dans le scénario central est différé à 2026. Les pays ne disposent pas de pères-feux budgétaires pour atténuer les effets dépressifs de l'inflation sur la croissance.

Les taux directeurs restent figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central (i.e. taux des Fed Funds et de dépôt de la BCE à respectivement 5,00% et 3,25%). La BCE entame une baisse de 75 pb des taux directeurs en 2026. Les taux de swap 2 ans et 10 ans remontent en zone euro tandis que les taux souverains se redressent sensiblement, avec un écartement des spreads France et Italie à 140 et 220 pb par rapport au Bund. Les spreads corporate s'écartent selon les hypothèses ACPR. Les marchés actions sont touchés par des pertes massives : en moyenne annuelle on observe des baisses par rapport à 2024 de -34% sur l'Eurostoxx 50, de -36% sur le CAC 40, et de -35% sur le SP500).

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

| Réf. | Scénario central | | | | | Adverse modéré | | | | Favorable | | | | Adverse sévère | | | |
|---------------------------------------|------------------|------|------|------|------|----------------|------|------|------|-----------|------|------|------|----------------|------|------|------|
| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| Zone euro | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB réel - variation moyenne annuelle | 0,9 | 1,0 | 1,5 | 1,6 | 1,6 | 0,7 | 0,4 | 1,4 | 1,5 | 1,3 | 1,9 | 2,0 | 2,0 | -2,0 | -1,6 | 1,0 | 1,0 |
| Taux de chômage - moyenne annuelle | 6,4 | 6,4 | 6,3 | 6,3 | 6,2 | 6,4 | 6,6 | 6,7 | 6,5 | 6,4 | 6,2 | 6,1 | 6,0 | 7,8 | 8,4 | 8,1 | 8,1 |
| Inflation (HICP) - moyenne annuelle | 2,4 | 2,1 | 1,8 | 1,9 | 2,0 | 2,0 | 2,2 | 1,6 | 1,6 | 2,1 | 2,0 | 2,1 | 2,2 | 4,0 | 2,3 | 2,2 | 2,2 |
| France | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB réel - variation moyenne annuelle | 1,1 | 0,8 | 1,4 | 1,6 | 1,6 | 0,0 | 0,6 | 1,4 | 1,6 | 1,3 | 1,9 | 2,1 | 2,1 | -1,9 | -1,4 | 1,1 | 1,1 |
| Taux de chômage - moyenne annuelle | 7,4 | 7,7 | 7,8 | 7,7 | 7,6 | 7,9 | 8,1 | 8,0 | 7,9 | 7,5 | 7,5 | 7,3 | 7,2 | 9,1 | 10,3 | 9,3 | 9,3 |
| Inflation (HICP) - moyenne annuelle | 2,0 | 1,1 | 1,3 | 1,7 | 2,1 | 1,1 | 1,6 | 1,4 | 1,7 | 1,2 | 1,5 | 1,9 | 2,3 | 3,5 | 1,8 | 1,9 | 1,9 |
| OAT 10 ans - fin d'année | 3,19 | 3,71 | 3,80 | 4,00 | 4,00 | 3,80 | 3,70 | 3,85 | 3,85 | 3,70 | 3,80 | 3,85 | 3,85 | 5,20 | 3,90 | 3,50 | 3,50 |

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

| Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.) | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------------|
| Scénario central | Adverse modéré | Adverse sévère | Scénario favorable |
| -16% | -7% | +33% | -20% |

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (forward looking locaux).

À fin juin 2025, en tenant compte des hypothèses économiques locales, les provisions des encours sains et dégradés (Stage 1/Stage 2) représentaient 35% du total des provisions du groupe Crédit Agricole S.A., tandis que celles du défaut (Stage 3) en représentaient 65%.

Et la part du coût du risque attribuable aux expositions en stage 1 et stage 2 s'établit à -11%, tandis que celle relative au stage 3 (risque avéré dont Risques & Charges) s'élève à 111%.

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

| (en millions d'euros) | Actifs sains | | | | Actifs dépréciés (Stage 3) | | Total | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | | | | | | |
| | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| Au 31 décembre 2024 | 88 424 | (95) | 185 | (12) | 501 | (33) | 89 110 | (139) | 88 971 |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre | (1 022) | - | 1 022 | (2) | - | - | - | - | (2) |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2 | (1 027) | - | 1 027 | (2) | - | - | - | - | (2) |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1 | 5 | - | (5) | - | - | - | - | - | - |
| Transferts vers Stage 3 ¹ | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total après transferts | 87 402 | (95) | 1 207 | (14) | 501 | (33) | 89 110 | (141) | 88 971 |
| Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes | (1 627) | - | 32 | 2 | (13) | 1 | (1 608) | 3 | |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... ² | 24 775 | (15) | 69 | (5) | - | - | 24 845 | (21) | |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... | (23 588) | 15 | (24) | 5 | (12) | - | (23 624) | 20 | |
| Passages à perte | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | - | (1) | - | - | - | - | - | - | (1) |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | - | (5) | - | 3 | - | - | - | - | (2) |
| Changements dans le modèle / méthodologie | - | (4) | - | - | - | - | - | - | (4) |
| Variations de périmètre | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres ³ | (2 815) | 10 | (13) | - | (1) | 1 | (2 828) | 11 | |
| Total | 85 775 | (94) | 1 239 | (11) | 488 | (32) | 87 503 | (137) | 87 365 |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴ | 309 | - | 1 | - | - | - | 311 | - | - |
| Au 30 juin 2025 | 86 085 | (94) | 1 240 | (11) | 488 | (32) | 87 813 | (137) | 87 676 |

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

| | Actifs sains | | | | Actifs dépréciés (Stage 3) | | Total | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | | | | | | |
| | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| (en millions d'euros) | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2024 | 149 272 | (65) | 230 | (6) | 469 | (420) | 149 970 | (491) | 149 479 |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre | (90) | - | 90 | (1) | - | - | - | (1) | |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2 | (90) | - | 90 | (1) | - | - | - | (1) | |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1 | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Transferts vers Stage 3 ¹ | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1 | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Total après transferts | 149 182 | (65) | 319 | (7) | 469 | (420) | 149 970 | (492) | 149 479 |
| Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes | 1 629 | (15) | (12) | (2) | (62) | 53 | 1 554 | 36 | |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination... ² | 35 531 | (10) | 177 | (5) | - | - | 35 709 | (15) | |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... | (33 672) | 12 | (192) | 9 | (22) | 22 | (33 886) | 43 | |
| Passages à perte | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | - | (2) | - | - | - | - | - | (2) | |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | - | (18) | - | - | - | (3) | - | (22) | |
| Changements dans le modèle / méthodologie | - | - | (4) | - | - | - | - | (4) | |
| Variations de périmètre | 11 | - | - | - | - | - | 11 | - | |
| Autres ³ | (241) | 2 | 2 | (1) | (40) | 34 | (279) | 36 | |
| Total | 150 812 | (80) | 307 | (9) | 406 | (367) | 151 525 | (456) | 151 069 |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴ | (176) | - | - | - | 4 | - | (172) | - | |
| Au 30 juin 2025 | 150 636 | (80) | 307 | (9) | 410 | (367) | 151 353 | (456) | 150 897 |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution | - | - | - | - | - | - | - | - | |

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

| (en millions d'euros) | Actifs sains | | | | | | Total | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | | Actifs dépréciés (Stage 3) | | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | | | |
| Au 31 décembre 2024 | 478 828 | (1 009) | 65 923 | (2 426) | 12 935 | (6 151) | 557 686 | (9 585) | 548 101 |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre | (10 205) | (64) | 8 053 | 180 | 2 152 | (639) | - | - | (523) |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2 | (21 086) | 55 | 21 086 | (369) | - | - | - | - | (315) |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1 | 11 667 | (131) | (11 667) | 331 | - | - | - | - | 200 |
| Transferts vers Stage 3 ¹ | (873) | 15 | (1 713) | 247 | 2 587 | (733) | - | - | (471) |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1 | 87 | (3) | 348 | (29) | (435) | 94 | - | - | 63 |
| Total après transferts | 468 624 | (1 073) | 73 976 | (2 246) | 15 086 | (6 790) | 557 686 | (10 109) | 547 577 |
| Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes | 3 060 | 12 | (2 846) | (9) | (2 899) | 717 | (2 684) | 720 | |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination... ² | 122 506 | (370) | 10 718 | (645) | - | - | 133 224 | (1 015) | |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... | (111 797) | 291 | (12 279) | 554 | (1 716) | 417 | (125 792) | 1 261 | |
| Passages à perte | - | - | - | - | (987) | 858 | (987) | 858 | |
| Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | - | - | (8) | - | (4) | 2 | (12) | 2 | |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ⁴ | - | 109 | - | (21) | - | (729) | - | - | (640) |
| Changements dans le modèle / méthodologie | - | - | - | 30 | - | - | - | - | 30 |
| Variations de périmètre | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Autres ⁵ | (7 648) | (18) | (1 278) | 73 | (191) | 169 | (9 116) | 224 | |
| Total | 471 684 | (1 061) | 71 130 | (2 255) | 12 188 | (6 073) | 555 002 | (9 388) | 545 614 |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³ | 54 | - | (70) | - | 824 | - | 809 | - | |
| Au 30 juin 2025 ⁶ | 471 738 | (1 061) | 71 061 | (2 255) | 13 012 | (6 073) | 555 811 | (9 388) | 546 422 |

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

⁴ Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

⁵ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion, ainsi que dans une moindre mesure des variations de valeur dont la ventilation n'a pu être effectuée.

⁶ Au 30 juin 2025, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 292 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 154 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 138 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

| (en millions d'euros) | Actifs sains | | | | | | Total | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------|
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | | Actifs dépréciés (Stage 3) | | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes |
| | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes | | |
| Au 31 décembre 2024 | 214 600 | (184) | 2 894 | (24) | - | (1) | 217 495 | (209) |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre | (1 272) | 1 | 1 268 | (5) | - | - | (4) | (4) |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2 | (1 287) | 1 | 1 283 | (5) | - | - | (4) | (4) |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1 | 15 | - | (15) | - | - | - | - | - |
| Transferts vers Stage 3 ¹ | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total après transferts | 213 328 | (183) | 4 163 | (29) | - | (1) | 217 491 | (213) |
| Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes | 4 955 | (50) | 149 | (5) | - | - | 5 104 | (55) |
| Réévaluation de juste valeur sur la période | (290) | - | (19) | - | - | - | (309) | - |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination... ² | 28 499 | (27) | 504 | (10) | - | - | 29 003 | (37) |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... | (22 182) | 16 | (277) | 7 | - | - | (22 459) | 22 |
| Passages à perte | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | 1 | 1 | (1) | (1) | - | - | - | - |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | - | (41) | - | (1) | - | - | - | (42) |
| Changements dans le modèle / méthodologie | - | - | - | (1) | - | - | - | (1) |
| Variations de périmètre | 593 | - | - | - | - | - | 593 | - |
| Autres ³ | (1 666) | 1 | (58) | 1 | - | - | (1 724) | 2 |
| Total | 218 283 | (234) | 4 312 | (34) | - | (1) | 222 595 | (268) |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴ | (96) | - | 22 | - | - | - | (74) | - |
| Au 30 juin 2025 | 218 187 | (234) | 4 333 | (34) | - | (1) | 222 521 | (268) |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution | - | - | - | - | - | - | - | - |

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion⁴ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

| (en millions d'euros) | Engagements sains | | | | Engagements provisionnés (Stage 3) | | Total | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | | Engagements provisionnés (Stage 3) | | Montant de l'engagement (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Montant net de l'engagement (a) + (b) |
| | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour pertes | | | |
| Au 31 décembre 2024 | 193 206 | (192) | 13 727 | (331) | 569 | (82) | 207 502 | (605) | 206 897 |
| Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre | (5 978) | - | 5 929 | (34) | 49 | (14) | - | - | (48) |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2 | (8 512) | 11 | 8 512 | (68) | | | - | - | (56) |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1 | 2 539 | (12) | (2 539) | 26 | | | - | - | 15 |
| Transferts vers Stage 3 ¹ | (6) | - | (52) | 8 | 59 | (14) | - | - | (6) |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1 | 1 | - | 9 | - | (10) | | - | - | |
| Total après transferts | 187 228 | (192) | 19 656 | (365) | 618 | (96) | 207 502 | (652) | 206 849 |
| Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes | 2 737 | 29 | (1 269) | 85 | (55) | 9 | 1 413 | 124 | |
| Nouveaux engagements donnés ² | 70 512 | (236) | 3 812 | (308) | | | 74 324 | (544) | |
| Extinction des engagements | (60 559) | 254 | (4 428) | 326 | (141) | 18 | (65 129) | 598 | |
| Passages à perte | | | | | | - | - | - | |
| Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | | | | | (5) | | (5) | - | |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | | 9 | | (23) | | (10) | | (24) | |
| Changements dans le modèle / méthodologie | | 1 | | 75 | | | | 76 | |
| Variations de périmètre | | - | | - | | - | - | - | |
| Autres ³ | (7 216) | 1 | (653) | 17 | 91 | 2 | (7 777) | 19 | |
| Au 30 juin 2025 | 189 965 | (163) | 18 387 | (279) | 563 | (86) | 208 915 | (528) | 208 387 |

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion .

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

| (en millions d'euros) | Engagements sains | | | | | | Total | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|
| | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | | Engagements provisionnés (Stage 3) | | Montant de l'engagement (a) | Correction de valeur pour perles (b) | Montant net de l'engagement (a) + (b) |
| | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour perles | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour perles | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour perles | | | |
| Au 31 décembre 2024 | 207 371 | (78) | 8 260 | (175) | 906 | (320) | 216 538 | (573) | 215 965 |
| Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre | (1 264) | (4) | 1 205 | 5 | 59 | (6) | - | (5) | |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2 | (2 667) | 4 | 2 667 | (10) | | | - | (7) | |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1 | 1 404 | (8) | (1 404) | 12 | | | - | 4 | |
| Transferts vers Stage 3 ¹ | (2) | - | (58) | 4 | 59 | (6) | - | (3) | |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1 | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Total après transferts | 206 107 | (82) | 9 466 | (170) | 965 | (326) | 216 538 | (578) | 215 960 |
| Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour perles | (9 123) | 9 | (36) | (9) | (122) | 29 | (9 280) | 29 | |
| Nouveaux engagements donnés ² | 232 219 | (48) | 1 815 | (82) | | | 234 033 | (130) | |
| Extinction des engagements | (224 597) | 47 | (1 731) | 58 | (100) | 35 | (226 429) | 141 | |
| Passages à perte | | | | | (8) | 8 | (8) | 8 | |
| Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | | 1 | | | | | | 1 | |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | | 7 | | 12 | | (34) | | (15) | |
| Changements dans le modèle / méthodologie | | - | | 4 | | - | | 4 | |
| Variations de périmètre | | - | | - | | - | | - | |
| Autres ³ | (16 744) | 1 | (119) | - | (14) | 19 | (16 877) | 20 | |
| Au 30 juin 2025 | 196 984 | (73) | 9 430 | (178) | 844 | (297) | 207 257 | (549) | 206 708 |

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole S.A. au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

| 30/06/2025 (en millions d'euros) | Expositions nettes de dépréciations | | | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|-------------|------------------------------------------|
| | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Actifs financiers au coût amorti | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures | Total activité banque net de couvertures |
| | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | | | |
| Allemagne | - | 27 | 345 | - | 372 | - | 372 |
| Arabie Saoudite | - | - | - | 1 292 | 1 292 | - | 1 292 |
| Argentine | - | - | - | 20 | 20 | - | 20 |
| Belgique | 244 | - | 320 | 1 423 | 1 987 | 59 | 2 046 |
| Brésil | 51 | - | 188 | 76 | 315 | - | 315 |
| Chine | 322 | - | - | 324 | 646 | - | 646 |
| Egypte | 5 | - | 374 | 418 | 797 | - | 797 |
| Espagne | 826 | 4 | 50 | 1 804 | 2 684 | (134) | 2 550 |
| Etats-Unis | 10 103 | - | 179 | 3 303 | 13 585 | 126 | 13 711 |
| France | 2 160 | 16 | 2 820 | 12 555 | 17 551 | 289 | 17 840 |
| Hong Kong | 113 | - | - | 865 | 978 | 4 | 982 |
| Israël | - | - | - | - | - | - | - |
| Italie | 646 | - | 2 841 | 5 381 | 8 868 | (44) | 8 824 |
| Japon | 1 184 | - | 1 320 | 1 665 | 4 169 | (5) | 4 164 |
| Liban | - | - | - | - | - | - | - |
| Pologne | - | - | 990 | 315 | 1 305 | - | 1 305 |
| Royaume-Uni | - | - | - | - | - | - | - |
| Russie | - | - | - | - | - | - | - |
| Taiwan | - | - | 9 | 61 | 70 | - | 70 |
| Turquie | - | - | - | - | - | - | - |
| Ukraine | - | - | 119 | 701 | 820 | - | 820 |
| Autres pays souverains | 5 448 | 4 | 1 272 | 6 562 | 13 285 | (5) | 13 281 |
| TOTAL | 21 102 | 51 | 10 827 | 36 765 | 68 744 | 290 | 69 035 |



31/12/2024

Expositions nettes de dépréciations

| | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | | | | |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|-------------|------------------------------------------|
| | Actifs financiers détenus à des fins de transaction (en millions d'euros) | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Actifs financiers au coût amorti | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures | Total activité banque net de couvertures |
| Allemagne | - | 32 | 30 | - | 62 | - | 62 |
| Arabie Saoudite | 4 | - | - | 1 463 | 1 467 | - | 1 467 |
| Argentine | - | - | - | 23 | 23 | - | 23 |
| Belgique | - | 80 | 301 | 1 318 | 1 699 | 48 | 1 747 |
| Brésil | 27 | - | 117 | 82 | 226 | - | 226 |
| Chine | 195 | - | - | 146 | 341 | - | 341 |
| Egypte | 2 | - | 436 | 364 | 802 | - | 802 |
| Espagne | 2 090 | 10 | 70 | 1 935 | 4 105 | (29) | 4 076 |
| Etats-Unis | 11 275 | - | 149 | 2 652 | 14 076 | 209 | 14 285 |
| France | - | 529 | 2 575 | 12 948 | 16 052 | 185 | 16 237 |
| Hong Kong | 133 | - | - | 1 121 | 1 254 | 7 | 1 261 |
| Israël | - | - | - | - | - | - | - |
| Italie | - | - | 3 487 | 5 147 | 8 634 | (43) | 8 591 |
| Japon | 1 085 | - | 1 463 | 2 137 | 4 685 | (7) | 4 678 |
| Liban | - | - | - | - | - | - | - |
| Pologne | - | - | 1 019 | 299 | 1 318 | - | 1 318 |
| Royaume-Uni | - | - | - | - | - | - | - |
| Russie | - | - | - | - | - | - | - |
| Taiwan | - | - | 9 | 3 | 12 | - | 12 |
| Turquie | - | - | - | - | - | - | - |
| Ukraine | - | - | 118 | 925 | 1 043 | - | 1 043 |
| Autres pays souverains | 3 959 | 6 | 1 330 | 6 101 | 11 396 | (10) | 11 386 |
| Total | 18 770 | 657 | 11 104 | 36 664 | 67 195 | 360 | 67 555 |

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

| Expositions brutes | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| (en millions d'euros) | | |
| Allemagne | 288 | 311 |
| Arabie Saoudite | - | - |
| Argentine | 7 | 7 |
| Belgique | 4 353 | 4 595 |
| Brésil | 4 | 5 |
| Chine | 1 | - |
| Egypte | - | - |
| Espagne | 7 813 | 7 776 |
| Etats-Unis | 65 | 67 |
| France | 37 458 | 36 286 |
| Hong Kong | 115 | 118 |
| Israël | 82 | 81 |
| Italie | 8 411 | 8 042 |
| Japon | 142 | 144 |
| Liban | - | - |
| Pologne | 217 | 201 |
| Royaume-Uni | 5 | 3 |
| Russie | - | - |
| Taiwan | - | - |
| Turquie | 7 | 8 |
| Ukraine | 3 | 3 |
| Autres pays souverains | 1 884 | 1 829 |
| TOTAL | 60 855 | 59 476 |

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
4.1 Produits et charges d'intérêts

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Sur les actifs financiers au coût amorti | 23 954 | 27 805 |
| Opérations avec les établissements de crédit | 4 559 | 6 773 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | 6 038 | 6 951 |
| Opérations avec la clientèle | 11 045 | 11 898 |
| Opérations de location-financement | 1 133 | 1 076 |
| Titres de dettes | 1 179 | 1 108 |
| Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 2 813 | 2 446 |
| Opérations avec les établissements de crédit | - | - |
| Opérations avec la clientèle | - | - |
| Titres de dettes | 2 813 | 2 446 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | 1 680 | 2 779 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 59 | 48 |
| PRODUITS D'INTÉRÊTS^{1 2 4} | 28 506 | 33 078 |
| Sur les passifs financiers au coût amorti | (18 753) | (22 688) |
| Opérations avec les établissements de crédit | (2 093) | (3 232) |
| Opérations internes au Crédit Agricole | (1 623) | (1 841) |
| Opérations avec la clientèle | (9 765) | (11 897) |
| Opérations de location-financement | (238) | (232) |
| Dettes représentées par un titre | (4 858) | (5 295) |
| Dettes subordonnées | (175) | (191) |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | (2 233) | (3 033) |
| Autres intérêts et charges assimilées | (89) | (33) |
| CHARGES D'INTÉRÊTS^{3 4} | (21 075) | (25 754) |

¹ Dont 95 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2025 contre 133 millions d'euros au 30 juin 2024.

² Dont 0 million d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 30 juin 2025 (1 million d'euros au 30 juin 2024).

³ Dont 0 million d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 30 juin 2025 (-13 millions d'euros au 30 juin 2024).

⁴ Au 30 juin 2024, un produit de 561 millions d'euros et une charge de 434 millions d'euros auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Ceux-ci ont été enregistrés en produits et charges de commissions (Cf. note 4.2 des présents comptes consolidés). Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

4.2 Produits et charges de commissions

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | | | 30/06/2024 | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 25 | (46) | (21) | 190 | (55) | 135 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 58 | (22) | 36 | 617 | (462) | 155 |
| Sur opérations avec la clientèle | 970 | (252) | 717 | 859 | (178) | 682 |
| Sur opérations sur titres | 63 | (166) | (103) | 24 | (159) | (135) |
| Sur opérations de change | 26 | (21) | 6 | 21 | (19) | 1 |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan | 242 | (99) | 143 | 214 | (133) | 81 |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 2 295 | (995) | 1 300 | 2 103 | (826) | 1 277 |
| Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues | 3 336 | (1 019) | 2 317 | 3 180 | (931) | 2 249 |
| TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS ¹ | 7 016 | (2 621) | 4 395 | 7 209 | (2 764) | 4 446 |

¹ Au 30 juin 2024, les commissions intègrent un produit de 561 millions d'euros et une charge de 434 millions d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

Les produits de commissions des « opérations sur la clientèle », des « opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers » ainsi que de la « Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues » sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Dividendes reçus | 1 293 | 978 |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction | 1 609 | (1 148) |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat | 1 666 | (493) |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI | 1 766 | 2 023 |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature | (43) | (171) |
| Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 1 076 | 2 655 |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹ | (2 284) | (402) |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 1 782 | 2 446 |
| Résultat de la comptabilité de couverture | (8) | 30 |
| GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT | 6 857 | 5 918 |

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|------------|
| | Profits | Perdes | Net |
| Couverture de juste valeur | 4 653 | (4 662) | (9) |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 2 442 | (2 135) | 307 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture) | 2 211 | (2 527) | (316) |
| Couverture de flux de trésorerie | - | - | - |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | - | - | - |
| Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger | - | - | - |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | - | - | - |
| Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 8 065 | (8 064) | 1 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 4 679 | (5 619) | (940) |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 3 386 | (2 445) | 941 |
| Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | - | - | - |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | - | - | - |
| TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE | 12 718 | (12 726) | (8) |

| (en millions d'euros) | 30/06/2024 | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|------------|
| | Profits | Perdes | Net |
| Couverture de juste valeur | 5 977 | (5 977) | - |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 3 295 | (2 409) | 886 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture) | 2 682 | (3 568) | (886) |
| Couverture de flux de trésorerie | - | - | - |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | - | - | - |
| Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger | - | - | - |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | - | - | - |
| Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 10 673 | (10 642) | 31 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 6 633 | (7 505) | (872) |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 4 040 | (3 137) | 903 |
| Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | - | (1) | (1) |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | - | (1) | (1) |
| TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE | 16 650 | (16 620) | 30 |

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

- Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

- Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

- Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2025.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹ | (308) | (364) |
| Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) | 203 | 136 |
| GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES | (105) | (228) |

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Titres de dettes | 14 | 27 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - |
| Prêts et créances sur la clientèle | - | - |
| Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | 14 | 27 |
| Titres de dettes | (45) | (91) |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - |
| Prêts et créances sur la clientèle | (2) | (1) |
| Perdes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | (47) | (92) |
| GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹ | (33) | (66) |

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation | 138 | 82 |
| Produits nets des immeubles de placement | 102 | (38) |
| Autres produits (charges) nets | 200 | 132 |
| PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS | 441 | 177 |

4.7 Charges générales d'exploitation

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | | | 30/06/2024 | | |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| | Charges générales d'exploitation ¹ (a) | Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b) | Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b) | Charges générales d'exploitation ¹ (a) | Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b) | Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b) |
| Charges de personnel | (5 000) | (45) | (5 045) | (4 733) | (42) | (4 775) |
| Impôts, taxes et contributions réglementaires | (321) | (29) | (349) | (346) | (24) | (370) |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | (2 166) | (309) | (2 475) | (2 059) | (290) | (2 350) |
| Frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance | 425 | (425) | - | 422 | (422) | - |
| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | (7 061) | (808) | (7 869) | (6 715) | (779) | (7 495) |

¹ Montants correspondant à la rubrique "Charges générales d'exploitation" du Compte de résultat.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| | 30/06/2025 | | | 30/06/2024 | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| | Dotations aux amortissements et aux dépréciations ² (en millions d'euros) | Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (a) | Total (c) = (a) + (b) | Dotations aux amortissements et aux dépréciations ² (a) | Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b) | Total (c) = (a) + (b) |
| Dotations aux amortissements | (628) | (30) | (658) | (577) | (32) | (609) |
| Immobilisations corporelles ¹ | (356) | (3) | (359) | (343) | (3) | (346) |
| Immobilisations incorporelles | (272) | (27) | (299) | (234) | (29) | (263) |
| Dotations (reprises) aux dépréciations | (2) | - | (2) | 3 | - | 3 |
| Immobilisations corporelles | - | - | - | - | - | - |
| Immobilisations incorporelles | (2) | - | (2) | 3 | - | 3 |
| DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES | (630) | (30) | (660) | (574) | (32) | (606) |

¹ Dont -184 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2025 contre -169 millions d'euros au 30 juin 2024.

² Montants correspondant à la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles" du Compte de résultat.



4.9 Coût du risque

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A) | 90 | 20 |
| Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | (33) | (36) |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | (4) | (2) |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | (61) | (14) |
| Engagements par signature | 31 | (20) |
| Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie | 124 | 55 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | (6) | - |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | 98 | 44 |
| Engagements par signature | 32 | 12 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B) | (825) | (828) |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | - | 13 |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | (814) | (787) |
| Engagements par signature | (11) | (54) |
| Autres actifs (C) | - | (1) |
| Risques et charges (D) | (9) | 33 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D) | (744) | (776) |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés | - | (11) |
| Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés | 5 | (12) |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés | (191) | (129) |
| Récupérations sur prêts et créances | 113 | 146 |
| comptabilisés au coût amorti | 113 | 146 |
| comptabilisés en capitaux propres recyclables | - | - |
| Décotes sur crédits restructurés | (12) | (19) |
| Pertes sur engagements par signature | (1) | (1) |
| Autres pertes | (24) | (21) |
| Autres produits | - | - |
| COÛT DU RISQUE | (855) | (824) |

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | 4 | 27 |
| Plus-values de cession | 6 | 37 |
| Moins-values de cession | (2) | (9) |
| Résultat de cession sur participations consolidées | 453 | - |
| Plus-values de cession | 453 | - |
| Moins-values de cession | - | - |
| Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises | (1) | (18) |
| GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS | 456 | 9 |

4.11 Impôts

Le taux effectif d'impôt du 1^{er} semestre 2025 ressort à 22,2% sur la base d'un résultat avant impôt positif de 6 173 millions d'euros (avant résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciation des écarts d'acquisition et résultat des activités abandonnées) contre 23,9% au 1^{er} semestre 2024.

Dans le cadre de la Loi de finances 2025, il a été institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle s'applique, selon des seuils différents, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2024 ou 2025 dépasse 1 milliard d'euros ou 3 milliards d'euros.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont celui-ci est supérieur à 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 milliard d'euros ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2025) et au titre de l'exercice précédent (2024). Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de la Loi de finances 2025, Crédit Agricole S.A. est assujetti à cette contribution exceptionnelle à hauteur de 41,2%.

La contribution exceptionnelle comptabilisée au 30 juin 2025 s'élève à 153 millions d'euros dont 102 millions d'euros au titre de l'exercice 2024.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | (1 252) | 133 |
| Ecart de réévaluation de la période | (1 252) | 133 |
| Transferts en résultat | - | - |
| Autres variations | - | - |
| Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | (101) | (4 799) |
| Ecart de réévaluation de la période | (409) | (5 163) |
| Transferts en résultat | 308 | 364 |
| Autres variations | - | - |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | (11) | (205) |
| Ecart de réévaluation de la période | (11) | (205) |
| Transferts en résultat | - | - |
| Autres variations | - | - |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables | 416 | 4 497 |
| Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres | (22) | (22) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | (226) | (6) |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | (76) | 142 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | - | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées | - | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | (1 272) | (261) |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | - | 86 |
| Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre | (203) | (414) |
| Ecart de réévaluation de la période | (201) | (408) |
| Transferts en réserves | (2) | (6) |
| Autres variations | - | - |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables | 306 | 4 |
| Ecart de réévaluation de la période | 267 | 39 |
| Transferts en réserves | 39 | (35) |
| Autres variations | - | - |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables | (81) | 37 |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | - | 1 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 18 | 76 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | - | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées | - | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | 41 | (209) |
| GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | (1 231) | (470) |
| Dont parti du Groupe | (1 152) | (447) |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | (79) | (23) |

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 30 juin 2025, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Epargne et Assurances,
 - Grandes Clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Gestion de l'Epargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leurs besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers :
 - Epargne/Retraite ;
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
 - Assurance dommages.
- les activités de gestion d'actifs exercées par Amundi Investment Solutions, offrant en Europe, en Asie et en Amérique une gamme complète des solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels à des clients particuliers. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez et Degroof Petercam).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et Uptevia pour les services aux émetteurs.

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour le compte des Caisses régionales et de LCL), au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, Sofinco Spain, GAC Sofinco, Wafasalaf) et une implantation paneuropéenne d'entités dédiées à la Mobilité : CAAB et Leasys (JV LLD avec Stellantis).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique.

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend quatre types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BforBank, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation ;
- Le métier de conseil en transition énergétique qui se structure autour de la production et la fourniture d'électricité décarbonée en circuit court et le conseil et les solutions en transitions (Crédit Agricole Transitions & Energies).

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

| | 30/06/2025 | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| | Gestion de l'Epargne et assurances | Grandes clientèles | Services financiers spécialisés | Banque de proximité en France - LCL | Banque de proximité à l'international | Activités hors métiers ¹ | Total |
| (en millions d'euros) | | | | | | | |
| Produit net bancaire | 4 028 | 4 632 | 1 749 | 1 939 | 2 033 | (118) | 14 263 |
| Charges d'exploitation | (1 799) | (2 617) | (912) | (1 222) | (1 035) | (106) | (7 691) |
| Résultat brut d'exploitation | 2 229 | 2 015 | 837 | 717 | 998 | (224) | 6 572 |
| Coût du risque | (17) | 5 | (484) | (186) | (128) | (45) | (855) |
| Résultat d'exploitation | 2 212 | 2 020 | 353 | 531 | 870 | (269) | 5 717 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 85 | 16 | 23 | - | - | (47) | 77 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 453 | - | 1 | 2 | - | - | 456 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat avant impôt | 2 750 | 2 036 | 377 | 533 | 870 | (316) | 6 250 |
| Impôts sur les bénéfices | (601) | (454) | (71) | (181) | (266) | 205 | (1 368) |
| Résultat net d'impôts des activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net | 2 149 | 1 582 | 306 | 352 | 604 | (111) | 4 882 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 368 | 108 | 43 | 16 | 121 | 13 | 669 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 1 781 | 1 474 | 263 | 336 | 483 | (124) | 4 213 |

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -425 millions d'euros en produit net bancaire et de + 425 millions d'euros en charges d'exploitation.



| | 30/06/2024 | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| (en millions d'euros) | Gestion de l'Epargne et assurances | Grandes clientèles | Services financiers spécialisés | Banque de proximité en France - LCL | Banque de proximité à l'international | Activités hors métiers ¹ | Total |
| Produit net bancaire | 3 733 | 4 489 | 1 736 | 1 933 | 2 085 | (374) | 13 602 |
| Charges d'exploitation | (1 567) | (2 501) | (897) | (1 193) | (1 060) | (71) | (7 289) |
| Résultat brut d'exploitation | 2 166 | 1 988 | 839 | 740 | 1 025 | (446) | 6 312 |
| Coût du risque | (5) | (5) | (429) | (214) | (154) | (17) | (824) |
| Résultat d'exploitation | 2 161 | 1 983 | 410 | 526 | 871 | (463) | 5 488 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 62 | 14 | 59 | - | - | (45) | 90 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | (20) | 2 | (1) | 4 | - | 24 | 9 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat avant impôt | 2 203 | 1 999 | 468 | 530 | 871 | (484) | 5 587 |
| Impôts sur les bénéfices | (502) | (482) | (97) | (119) | (259) | 144 | (1 315) |
| Résultat net d'impôts des activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net | 1 701 | 1 517 | 371 | 411 | 612 | (339) | 4 273 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 248 | 101 | 42 | 18 | 126 | 7 | 542 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 1 453 | 1 416 | 329 | 393 | 486 | (346) | 3 731 |

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -422 millions d'euros en produit net bancaire et de + 422 millions d'euros en charges d'exploitation.



5.2 Spécificités de l'assurance

RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

| | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| (en millions d'euros) | | |
| Produits des activités d'assurance | 7 351 | 7 024 |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | (5 823) | (5 457) |
| Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus | (91) | (93) |
| Résultat des activités d'assurance | 1 437 | 1 474 |
| Chiffre d'affaires ou produits des autres activités | 50 | 40 |
| Produits des placements | 5 119 | 4 237 |
| Charges des placements | (698) | (704) |
| Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement | (298) | (261) |
| Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat | 2 518 | 2 618 |
| Variation des dépréciations sur placements | (61) | (30) |
| Produits des placements nets de charges | 6 580 | 5 860 |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance | (6 426) | (5 722) |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus | 23 | 31 |
| Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire | 8 | (73) |
| Résultat financier net | 185 | 96 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | (197) | (194) |
| Autres produits et charges opérationnels | (7) | (1) |
| Résultat opérationnel | 1 468 | 1 415 |
| Charges de financement | (133) | (96) |
| Impôts sur les résultats | (333) | (302) |
| Résultat net d'impôts des activités abandonnées | - | - |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 002 | 1 016 |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | 5 | (27) |
| DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 997 | 989 |

**PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE**

Une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période est présentée dans le tableau suivant :

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Variations du passif au titre de la couverture restante | 3 484 | 3 425 |
| Charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période | 2 067 | 1 997 |
| Variation de l'ajustement au titre du risque non financier | 143 | 158 |
| Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période | 1 259 | 1 265 |
| Autres montants (dont ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes) | 15 | 5 |
| Montant de la part des primes imputé à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | 638 | 577 |
| Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA | 4 122 | 4 002 |
| Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA | 3 271 | 3 020 |
| PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE | 7 393 | 7 022 |

**PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE**

Le tableau suivant présente une analyse du montant total des produits financiers ou charges financières d'assurance et des produits nets des placements comptabilisés en résultat net et en OCI au cours de la période :

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | | | 30/06/2024 | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------|
| | Contrats d'assurance avec éléments de participation directe | Autres contrats et fonds propres | TOTAL | Contrats d'assurance avec éléments de participation directe | Autres contrats et fonds propres | TOTAL |
| RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS | 5 830 | 549 | 6 379 | 997 | (11) | 986 |
| Produits nets des placements comptabilisés en résultat net | 6 055 | 414 | 6 469 | 5 484 | 316 | 5 800 |
| Produits des placements | 4 648 | 334 | 4 982 | 3 780 | 303 | 4 083 |
| Charges des placements | (625) | (38) | (663) | (531) | (83) | (614) |
| Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement | (286) | (12) | (298) | (260) | (1) | (261) |
| Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat | 2 377 | 132 | 2 509 | 2 526 | 97 | 2 623 |
| Variation des dépréciations sur placements | (59) | (2) | (61) | (31) | - | (31) |
| Gains et pertes sur placements comptabilisés en capitaux propres | (225) | 135 | (90) | (4 487) | (327) | (4 814) |
| Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | (314) | 61 | (253) | (4 445) | (276) | (4 721) |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables | 89 | 74 | 163 | (42) | (51) | (93) |
| PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE | (5 894) | (196) | (6 090) | (1 067) | (112) | (1 179) |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net | (6 203) | (200) | (6 403) | (5 575) | (116) | (5 691) |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en | (6 203) | (223) | (6 426) | (5 575) | (147) | (5 722) |
| Effet de désactualisation | - | (156) | (156) | - | (186) | (186) |
| Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières | - | (43) | (43) | - | 65 | 65 |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats avec éléments de participation directe | (5 894) | - | (5 894) | (1 067) | - | (1 067) |
| Option désagrégation | (309) | (24) | (333) | (4 508) | (26) | (4 534) |
| Montant comptabilisé en résultat net en application de l'option d'atténuation des risques | - | - | - | - | - | - |
| Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net | - | - | - | - | - | - |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés | - | 23 | 23 | - | 31 | 31 |
| Effet de désactualisation | - | 25 | 25 | - | 29 | 29 |
| Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières | - | (23) | (23) | - | (20) | (20) |
| Option désagrégation | - | 21 | 21 | - | 22 | 22 |
| Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats de réassurance détenus comptabilisés en | - | - | - | - | - | - |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres | 309 | 4 | 313 | 4 508 | 4 | 4 512 |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en | 309 | 26 | 335 | 4 508 | 26 | 4 534 |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables | 390 | 26 | 416 | 4 471 | 26 | 4 497 |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables | (81) | - | (81) | 37 | - | 37 |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en capitaux propres | - | (22) | (22) | - | (22) | (22) |
| Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres | - | (22) | (22) | - | (22) | (22) |
| VARIATIONS DE VALEUR DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRETIONNAIRE | - | 8 | 8 | - | (73) | (73) |

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, ventilées selon leur position au bilan et détaillées selon leurs éléments constitutifs, sont présentées dans le tableau suivant.

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Contrats d'assurance émis | 375 128 | 362 852 |
| Contrats d'assurance émis - Actif | - | (10) |
| Couverture restante | - | (492) |
| Sinistres survenus | - | 482 |
| Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | - | - |
| Contrats d'assurance émis - Passif | 375 128 | 362 862 |
| Couverture restante | 363 167 | 352 002 |
| Sinistres survenus | 11 961 | 10 860 |
| Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | - | - |
| Contrats de réassurance détenus | (968) | (951) |
| Contrats de réassurance détenus - Actif | (1 059) | (1 021) |
| Couverture restante | (244) | (236) |
| Sinistres survenus | (815) | (785) |
| Contrats de réassurance détenus - Passif | 91 | 70 |
| Couverture restante | 99 | 71 |
| Sinistres survenus | (8) | (1) |
| Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire¹ | 3 030 | 3 170 |

¹ Les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire sont classés parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Des rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 sont présentés ci-après.

Ces rapprochements montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, respectivement, ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie ainsi que des produits et charges comptabilisés en résultat et en OCI.

Un premier rapprochement (par type de passif) analyse séparément les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus et réconcilie ces variations avec les postes du compte de résultat et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un second rapprochement (par composante d'évaluation des contrats) analyse séparément, pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, les variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels.



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR TYPE DE PASSIF

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | | | | | | | | | | 31/12/2024 | | | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------|------|---------|----------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|------|----------------------------------------------------------|----------|----------|--------|----------|
| | Passif au titre de la couverture restante | | | Passif au titre des sinistres survenus | | | | | | TOTAL | Passif au titre de la couverture restante | | | Passif au titre des sinistres survenus | | | | | | TOTAL |
| | Excl. Élément de perte | Elément de perte | Total Passif au titre de la couverture restante | Contrats non évalués en PAA | Contrats évalués en PAA | | | Total Passif au titre des sinistres survenus | Excl. Élément de perte | Elément de perte | Total Passif au titre de la couverture restante | Contrats non évalués en PAA | Contrats évalués en PAA | | | Total Passif au titre des sinistres survenus | | | | |
| VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE | 351 373 | 137 | 351 510 | 5 354 | 5 830 | 158 | 5 988 | 11 342 | 362 852 | 337 108 | 164 | 337 272 | 5 575 | 5 461 | 144 | 5 605 | 11 180 | 348 452 | | |
| Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs | (492) | - | (492) | - | 482 | - | - | - | 482 | (10) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs | 351 865 | 137 | 352 002 | 4 872 | 5 830 | 158 | 5 988 | 10 860 | 362 862 | 337 108 | 164 | 337 272 | 5 575 | 5 461 | 144 | 5 605 | 11 180 | 348 452 | | |
| Produits des activités d'assurance | (7 393) | | (7 393) | | | | | | | (7 393) | (14 090) | | (14 090) | | | | | | | (14 090) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | 918 | 1 | 919 | 1 957 | 2 681 | 5 | 2 686 | 4 643 | 5 562 | 1 844 | (29) | 1 815 | 3 801 | 4 997 | 12 | 5 009 | 8 810 | 10 625 | | |
| Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées | 5 | (6) | (1) | 2 071 | 2 903 | 47 | 2 950 | 5 021 | 5 020 | 8 | 10 | 18 | 3 893 | 5 207 | 53 | 5 260 | 9 153 | 9 171 | | |
| Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | 913 | | 913 | | | | | | 913 | 1 836 | | 1 836 | | | | | | | 1 836 | |
| Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus | | | | (114) | (222) | (42) | (264) | (378) | (378) | | | | (92) | (210) | (41) | (251) | (343) | (343) | | |
| Perdes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires | | | 7 | 7 | | | | | 7 | | (39) | (39) | | | | | | | (39) | |
| Résultat des activités d'assurance | (6 475) | 1 | (6 474) | 1 957 | 2 681 | 5 | 2 686 | 4 643 | (1 831) | (12 246) | (29) | (12 275) | 3 801 | 4 997 | 12 | 5 009 | 8 810 | (3 465) | | |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance | 5 972 | - | 5 972 | 53 | 64 | 2 | 66 | 119 | 6 091 | 12 037 | 1 | 12 038 | 68 | 146 | 4 | 150 | 218 | 12 256 | | |
| Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global | (503) | 1 | (502) | 2 010 | 2 745 | 7 | 2 752 | 4 762 | 4 260 | (209) | (28) | (237) | 3 869 | 5 143 | 16 | 5 159 | 9 028 | 8 791 | | |
| Composantes investissement | (13 115) | | (13 115) | 13 115 | - | | | - | 13 115 | - | (26 634) | | (26 634) | 26 634 | - | | | 26 634 | - | |
| Autres variations | (11) | (12) | (23) | (10) | (17) | 6 | (11) | (21) | (44) | (20) | 1 | (19) | (21) | (9) | (2) | (11) | (32) | (51) | | |
| Flux de trésorerie de la période | 25 297 | | 25 297 | (14 532) | (2 705) | | (2 705) | (17 237) | 8 060 | 41 128 | | 41 128 | (30 703) | (4 765) | | (4 765) | (35 468) | 5 660 | | |
| Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis | 25 908 | | 25 908 | | | | | | 25 908 | 42 375 | | 42 375 | | | | | | | 42 375 | |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (611) | | (611) | | (8) | | (8) | (8) | (619) | (1 247) | | (1 247) | | | | | | (14) | (14) | (1 261) |
| Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement | | | | (14 532) | (2 697) | | (2 697) | (17 229) | (17 229) | | | | (30 703) | (4 751) | | (4 751) | (35 454) | (35 454) | | |
| VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLOTURE | 363 041 | 126 | 363 167 | 5 937 | 5 853 | 171 | 6 024 | 11 961 | 375 128 | 351 373 | 137 | 351 510 | 5 354 | 5 830 | 158 | 5 988 | 11 342 | 362 852 | | |
| Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (492) | - | (492) | 482 | - | - | - | - | 482 | (10) | |
| Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs | 363 041 | 126 | 363 167 | 5 937 | 5 853 | 171 | 6 024 | 11 961 | 375 128 | 351 365 | 137 | 352 002 | 4 873 | 5 830 | 158 | 5 988 | 10 860 | 362 862 | | |



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES

| | 30/06/2025 | | | | 31/12/2024 | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|----------------|
| | Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Marge sur services contractuels | TOTAL | Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Marge sur services contractuels | TOTAL |
| (en millions d'euros) | | | | | | | | |
| VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS A L'OUVERTURE | 325 998 | 3 250 | 27 114 | 356 362 | 313 591 | 3 165 | 25 605 | 342 361 |
| Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs | (10) | - | - | (10) | - | - | - | - |
| Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs | 326 008 | 3 250 | 27 114 | 356 372 | 313 591 | 3 165 | 25 605 | 342 361 |
| Variations liées aux services futurs | (3 033) | 122 | 2 917 | 6 | (4 319) | 347 | 3 934 | (38) |
| Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels | (1 052) | (37) | 1 089 | - | (1 371) | 61 | 1 310 | - |
| Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels | 12 | (13) | - | (1) | (52) | 6 | - | (46) |
| Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période | (1 993) | 172 | 1 828 | 7 | (2 896) | 280 | 2 624 | 8 |
| Variations liées aux services rendus au cours de la période | (18) | (141) | (1 260) | (1 419) | 36 | (281) | (2 503) | (2 748) |
| Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis | - | - | (1 260) | (1 260) | - | - | (2 503) | (2 503) |
| Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs | - | (141) | - | (141) | - | (281) | - | (281) |
| Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier | (18) | - | - | (18) | 36 | - | - | 36 |
| Variations liées aux services passés | (111) | (2) | (113) | (86) | (6) | - | - | (92) |
| Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus | (111) | (2) | (113) | (86) | (6) | - | - | (92) |
| Résultat des activités d'assurance | (3 162) | (21) | 1 657 | (1 526) | (4 369) | 60 | 1 431 | (2 878) |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance | 5 993 | - | 34 | 6 027 | 12 009 | 24 | 73 | 12 106 |
| Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global | 2 831 | (21) | 1 691 | 4 501 | 7 640 | 84 | 1 504 | 9 228 |
| Autres variations | (6) | - | (2) | (8) | (43) | (1) | 5 | (39) |
| Flux de trésorerie de la période | 7 692 | | | 7 692 | 4 812 | | | 4 812 |
| Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis | 22 582 | - | - | 22 582 | 36 176 | - | - | 36 176 |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (358) | - | - | (358) | (661) | - | - | (661) |
| Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement | (14 532) | - | - | (14 532) | (30 703) | - | - | (30 703) |
| VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS A LA CLÔTURE | 336 515 | 3 229 | 28 803 | 368 547 | 325 998 | 3 250 | 27 114 | 356 362 |
| Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs | - | - | - | - | (10) | - | - | (10) |
| Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs | 336 515 | 3 229 | 28 803 | 368 547 | 326 008 | 3 250 | 27 114 | 356 372 |



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS PAR TYPE D'ACTIF

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | | | | | | | | | TOTAL | 31/12/2024 | | | | | | | | | TOTAL |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|--------------|-------|
| | Actif au titre de la couverture restante | | | Actif au titre des sinistres survenus | | | | | | | Actif au titre de la couverture restante | | | Actif au titre des sinistres survenus | | | | | | |
| | Excl. Composante recouvrement de perte | Composante recouvrement de perte | Total Actif au titre de la couverture restante | Contrats non évalués en PAA | Contrats évalués en PAA | | | Total Actif au titre des sinistres survenus | Excl. Composante recouvrement de perte | Composante recouvrement de perte | Total Actif au titre de la couverture restante | Contrats non évalués en PAA | Contrats évalués en PAA | | | Total Actif au titre des sinistres survenus | | | | |
| | Estimations de la valeur actualisée et des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total Contrats évalués en PAA | Estimations de la valeur actualisée et des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total Contrats évalués en PAA | Estimations de la valeur actualisée et des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total Contrats évalués en PAA | Estimations de la valeur actualisée et des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total Contrats évalués en PAA | Estimations de la valeur actualisée et des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total Contrats évalués en PAA | Estimations de la valeur actualisée et des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total Contrats évalués en PAA | | |
| VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE | 162 | 3 | 165 | 12 | 748 | 26 | 774 | 786 | 951 | 289 | 3 | 292 | 35 | 667 | 23 | 690 | 725 | 1 017 | | |
| Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs | 233 | 3 | 236 | 11 | 748 | 26 | 774 | 785 | 1 021 | 372 | 3 | 375 | 28 | 667 | 23 | 690 | 718 | 1 093 | | |
| Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs | (71) | - | (71) | 1 | - | - | - | 1 | (70) | (83) | - | (83) | 7 | - | - | - | 7 | (76) | | |
| Imputation des primes payées | (282) | | (282) | | | | | | (282) | (565) | | (565) | | | | | | | (565) | |
| Sommes recouvrées du réassureur | 1 | - | 1 | 56 | 136 | (2) | 134 | 190 | 191 | - | - | - | - | 118 | 277 | 2 | 279 | 397 | 397 | |
| Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période | 1 | - | 1 | 61 | 115 | 2 | 117 | 178 | 179 | - | - | - | - | 122 | 192 | 3 | 195 | 317 | 317 | |
| Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus | - | (5) | 21 | (4) | 17 | 12 | 12 | - | - | - | (4) | 85 | (1) | 84 | 80 | 80 | - | - | - | |
| Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus | (281) | - | (281) | 56 | 136 | (2) | 134 | 190 | (91) | (565) | - | (565) | 118 | 277 | 2 | 279 | 397 | (168) | | |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus | (11) | - | (11) | - | 11 | 1 | 12 | 12 | 1 | 22 | - | 22 | 2 | 19 | 1 | 20 | 22 | 44 | | |
| Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global | (292) | - | (292) | 56 | 147 | (1) | 146 | 202 | (90) | (543) | - | (543) | 120 | 296 | 3 | 299 | 419 | (124) | | |
| Composantes investissement | (8) | | (8) | 7 | 1 | | 1 | 8 | - | (37) | | (37) | 35 | 2 | | 2 | 37 | - | | |
| Autres variations | 2 | - | 2 | - | (6) | 3 | (3) | (3) | (1) | (9) | - | (9) | (16) | 10 | - | 10 | (6) | (15) | | |
| Flux de trésorerie de la période | 278 | | 278 | (46) | (124) | - | (124) | (170) | 108 | 462 | | 462 | (162) | (227) | - | (227) | (389) | 73 | | |
| Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus | 278 | 278 | | | | | | | 278 | 462 | | 462 | | | | | | 462 | | |
| Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement | - | (46) | (124) | | (124) | (170) | (170) | (170) | - | (162) | (227) | | (227) | (389) | (389) | (389) | | (389) | | |
| VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE | 142 | 3 | 145 | 29 | 766 | 28 | 794 | 823 | 968 | 162 | 3 | 165 | 12 | 748 | 26 | 774 | 786 | 951 | | |
| Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs | 241 | 3 | 244 | 21 | 766 | 28 | 794 | 815 | 1 059 | 233 | 3 | 236 | 11 | 748 | 26 | 774 | 785 | 1 021 | | |
| Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs | (99) | - | (99) | 8 | - | - | - | 8 | (91) | (71) | - | (71) | 1 | - | - | - | 1 | (70) | | |



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES

| | 30/06/2025 | | | | 31/12/2024 | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|-------|
| | Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Marge sur services contractuels | TOTAL | Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Marge sur services contractuels | TOTAL |
| (en millions d'euros) | | | | | | | | |
| VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE | (165) | 109 | 192 | 136 | (193) | 111 | 213 | 131 |
| Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs | 93 | 54 | 59 | 206 | 80 | 53 | 74 | 207 |
| Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs | (258) | 55 | 133 | (70) | (273) | 58 | 139 | (76) |
| Variations liées aux services futurs | (13) | (4) | 17 | - | (13) | 7 | 6 | - |
| Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels | (12) | (6) | 18 | - | (2) | 3 | (1) | - |
| Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période | (1) | 2 | (1) | - | (11) | 4 | 7 | - |
| Variations liées aux services rendus au cours de la période | - | (6) | (16) | (22) | (3) | (13) | (35) | (51) |
| Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus | - | - | (16) | (16) | - | - | (35) | (35) |
| Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs | - | (6) | - | (6) | - | (13) | - | (13) |
| Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier | - | - | - | - | - | (3) | - | (3) |
| Variations liées aux services passés | (5) | - | (5) | (4) | - | - | - | (4) |
| Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus | (5) | - | (5) | (4) | - | - | - | (4) |
| Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus | (18) | (10) | 1 | (27) | (20) | (6) | (29) | (55) |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus | (12) | (3) | 5 | (10) | 11 | 4 | 9 | 24 |
| Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global | (30) | (13) | 6 | (37) | (9) | (2) | (20) | (31) |
| Autres variations | 3 | (1) | - | 2 | (14) | - | (1) | (15) |
| Flux de trésorerie de la période | 4 | - | - | 4 | 51 | - | - | 51 |
| Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus | 66 | - | - | 66 | 208 | - | - | 208 |
| Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement | (62) | - | - | (62) | (157) | - | - | (157) |
| VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE | (188) | 95 | 198 | 105 | (165) | 109 | 192 | 136 |
| Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs | 88 | 50 | 58 | 196 | 93 | 54 | 59 | 206 |
| Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs | (276) | 45 | 140 | (91) | (258) | 55 | 133 | (70) |



EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE

L'effet sur le bilan des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus comptabilisés initialement au cours de la période (pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA) est présenté dans le tableau suivant :

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|------------------|--------------|-------------------------|--------------------|----------|-----------------|
| | Contrats d'assurance | | | | Contrats de réassurance | | | |
| | Contrats émis | | Contrats acquis | | Total | Contrats souscrits | | Contrats acquis |
| | Non déficitaires | Déficitaires | Non déficitaires | Déficitaires | | | | |
| Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures | (22 951) | (271) | - | - | (23 222) | (22) | - | (22) |
| Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures | 20 960 | 269 | - | - | 21 229 | 23 | - | 23 |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | 254 | 68 | - | - | 322 | | | |
| Sinistres et autres frais directement attribuables | 20 706 | 201 | - | - | 20 907 | | | |
| Ajustement au titre du risque non financier | 163 | 9 | - | - | 172 | (2) | - | (2) |
| Marge sur services contractuels | 1 828 | | - | | 1 828 | 1 | - | 1 |
| EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE | - | 7 | - | - | 7 | - | - | - |

| (en millions d'euros) | 31/12/2024 | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|------------------|--------------|-------------------------|--------------------|----------|-----------------|
| | Contrats d'assurance | | | | Contrats de réassurance | | | |
| | Contrats émis | | Contrats acquis | | Total | Contrats souscrits | | Contrats acquis |
| | Non déficitaires | Déficitaires | Non déficitaires | Déficitaires | | | | |
| Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures | (31 442) | (348) | - | - | (31 790) | (59) | - | (59) |
| Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures | 28 556 | 338 | - | - | 28 894 | 70 | - | 70 |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | 589 | 110 | - | - | 699 | | | |
| Sinistres et autres frais directement attribuables | 27 967 | 228 | - | - | 28 195 | | | |
| Ajustement au titre du risque non financier | 262 | 18 | - | - | 280 | (4) | - | (4) |
| Marge sur services contractuels | 2 624 | | - | | 2 624 | (7) | - | (7) |
| EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE | - | 8 | - | - | 8 | - | - | - |

NOTE 6 Notes relatives au bilan
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 357 176 | 371 156 |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 237 038 | 229 763 |
| Instruments de capitaux propres | 39 583 | 38 904 |
| Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹ | 83 988 | 81 060 |
| Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature | 6 174 | 6 495 |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 107 292 | 103 304 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | - | - |
| VALEUR AU BILAN | 594 214 | 600 919 |
| Dont Titres prêtés | 28 | 24 |

¹ Dont 73 421 millions d'euros d'OPC au 30 juin 2025 contre 69 537 millions d'euros au 31 décembre 2024

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 297 605 | 311 824 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹ | 103 361 | 101 713 |
| VALEUR AU BILAN² | 400 966 | 413 537 |

¹ Dont 468 millions d'euros relatifs au spread émetteur dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2025 (le niveau de spread émetteur était de 289 millions d'euros au 31 décembre 2024).

² Dont 7 millions d'euros de titres empruntés au 30 juin 2025 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.



6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 222 521 | 1 755 | (17 962) |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 7 809 | 1 492 | (1 240) |
| TOTAL | 230 330 | 3 247 | (19 202) |

| (en millions d'euros) | 31/12/2024 | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 217 494 | 1 957 | (18 047) |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 6 106 | 1 143 | (1 197) |
| TOTAL | 223 600 | 3 099 | (19 244) |

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Effets publics et valeurs assimilées | 70 388 | 519 | (9 935) |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 152 133 | 1 235 | (8 027) |
| Total des titres de dettes | 222 521 | 1 755 | (17 962) |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - | - |
| Prêts et créances sur la clientèle | - | - | - |
| Total des prêts et créances | - | - | - |
| Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 222 521 | 1 755 | (17 962) |
| Impôts sur les bénéfices | | (461) | 4 703 |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) | | 1 294 | (13 259) |



| (en millions d'euros) | 31/12/2024 | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Effets publics et valeurs assimilées | 68 821 | 699 | (9 391) |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 148 673 | 1 258 | (8 655) |
| Total des titres de dettes | 217 494 | 1 957 | (18 047) |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - | - |
| Prêts et créances sur la clientèle | - | - | - |
| Total des prêts et créances | - | - | - |
| Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 217 494 | 1 957 | (18 047) |
| Impôts sur les bénéfices | (510) | 4 724 | |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) | 1 447 | (13 323) | |

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Actions et autres titres à revenu variable | 3 203 | 546 | (166) |
| Titres de participation non consolidés | 4 606 | 947 | (1 074) |
| Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 7 809 | 1 492 | (1 240) |
| Impôts sur les bénéfices | (161) | 15 | |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) | 1 331 | (1 225) | |



| | 31/12/2024 | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Perdes latentes |
| (en millions d'euros) | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 3 150 | 422 | (212) |
| Titres de participation non consolidés | 2 956 | 721 | (985) |
| Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 6 106 | 1 143 | (1 197) |
| Impôts sur les bénéfices | | (118) | 27 |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) | | 1 025 | (1 170) |

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

| | 30/06/2025 | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------|
| | Juste Valeur à la date de décomptabilisation | Gains cumulés réalisés ¹ | Pertes cumulées réalisées ¹ |
| (en millions d'euros) | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 89 | 8 | (56) |
| Titres de participation non consolidés | 18 | 3 | (1) |
| Total Placements dans des instruments de capitaux propres | 107 | 11 | (57) |
| Impôts sur les bénéfices | | - | 3 |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)¹ | | 11 | (55) |

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

| | 31/12/2024 | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------|
| | Juste Valeur à la date de décomptabilisation | Gains cumulés réalisés ¹ | Pertes cumulées réalisées ¹ |
| (en millions d'euros) | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 771 | 223 | (97) |
| Titres de participation non consolidés | 145 | 13 | (8) |
| Total Placements dans des instruments de capitaux propres | 915 | 236 | (105) |
| Impôts sur les bénéfices | | (8) | - |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)¹ | | 228 | (105) |

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.



6.3 Actifs financiers au coût amorti

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 566 827 | 565 403 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 546 422 | 548 101 |
| Titres de dettes | 87 676 | 88 971 |
| VALEUR AU BILAN | 1 200 925 | 1 202 475 |

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Etablissements de crédit | | |
| Comptes et prêts | 133 949 | 133 622 |
| dont comptes ordinaires débiteurs non douteux | 12 959 | 14 886 |
| dont comptes et prêts au jour le jour non douteux | 282 | 147 |
| Valeurs reçues en pension | - | - |
| Titres reçus en pension livrée | 17 165 | 16 105 |
| Prêts subordonnés | 170 | 174 |
| Autres prêts et créances | 69 | 69 |
| Valeur brute | 151 353 | 149 970 |
| Dépréciations | (456) | (491) |
| Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit | 150 897 | 149 479 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Comptes ordinaires | - | - |
| Titres reçus en pension livrée | - | - |
| Comptes et avances à terme | 415 823 | 415 818 |
| Prêts subordonnés | 106 | 106 |
| Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole | 415 929 | 415 924 |
| VALEUR AU BILAN | 566 827 | 565 403 |

**PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE**

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Opérations avec la clientèle | | |
| Créances commerciales | 45 606 | 50 021 |
| Autres concours à la clientèle | 456 066 | 454 603 |
| Valeurs reçues en pension | - | - |
| Titres reçus en pension livrée | 7 868 | 7 819 |
| Prêts subordonnés | 38 | 37 |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | - | - |
| Créances nées d'opérations de réassurance | - | - |
| Avances en comptes courants d'associés | 77 | 142 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 14 439 | 12 905 |
| Valeur brute | 524 093 | 525 527 |
| Dépréciations | (8 788) | (8 927) |
| Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle | 515 305 | 516 599 |
| Opérations de location-financement | | |
| Location-financement immobilier | 5 584 | 5 588 |
| Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées | 26 135 | 26 571 |
| Valeur brute | 31 718 | 32 159 |
| Dépréciations | (601) | (658) |
| Valeur nette des opérations de location-financement | 31 118 | 31 501 |
| VALEUR AU BILAN | 546 422 | 548 101 |

TITRES DE DETTES

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 33 960 | 33 347 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 53 854 | 55 763 |
| Total | 87 813 | 89 110 |
| Dépréciations | (137) | (139) |
| VALEUR AU BILAN | 87 676 | 88 971 |



6.4 Passifs financiers au coût amorti

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|--------------------------------------------|------------------|------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | 175 201 | 178 418 |
| Dettes envers la clientèle | 869 562 | 868 115 |
| Dettes représentées par un titre | 285 260 | 284 512 |
| VALEUR AU BILAN | 1 330 023 | 1 331 045 |

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <i>Etablissements de crédit</i> | | |
| Comptes et emprunts | 63 936 | 62 615 |
| dont comptes ordinaires créditeurs | 19 248 | 20 148 |
| dont comptes et emprunts au jour le jour | 5 743 | 6 065 |
| Valeurs données en pension | - | - |
| Titres donnés en pension livrée | 26 133 | 28 275 |
| Total | 90 069 | 90 890 |
| <i>Opérations internes au Crédit Agricole</i> | | |
| Comptes ordinaires créateurs | 15 273 | 16 676 |
| Comptes et avances à terme | 69 860 | 70 852 |
| Titres donnés en pension livrée | - | - |
| Total | 85 133 | 87 528 |
| VALEUR AU BILAN | 175 201 | 178 418 |

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Comptes ordinaires créteurs | 304 002 | 294 668 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 370 716 | 368 413 |
| Autres dettes envers la clientèle | 187 449 | 200 822 |
| Titres donnés en pension livrée | 7 395 | 4 212 |
| VALEUR AU BILAN | 869 562 | 868 115 |

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|-----------------------------------------|----------------|----------------|
| Bons de caisse | - | - |
| Titres du marché interbancaire | 6 598 | 6 222 |
| Titres de créances négociables | 119 851 | 123 189 |
| Emprunts obligataires | 153 370 | 148 857 |
| Autres dettes représentées par un titre | 5 440 | 6 243 |
| VALEUR AU BILAN | 285 260 | 284 512 |



6.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Caisse, banques centrales | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | 27 |
| Instruments dérivés de couverture | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | - | - |
| Actifs financiers au coût amorti | - | 131 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | - | - |
| Actifs d'impôts courants et différés | - | 35 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | - | 119 |
| Contrats d'assurance émis - Actif | - | - |
| Contrats de réassurance détenus - Actif | - | - |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence | - | - |
| Immeubles de placement | - | 2 |
| Immobilisations corporelles | - | 34 |
| Immobilisations incorporelles | - | 1 |
| Ecart d'acquisition | - | 473 |
| Total de l'Actif | - | 822 |
| Banques centrales | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - |
| Instruments dérivés de couverture | - | - |
| Passifs financiers au coût amorti | - | - |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | - | - |
| Passifs d'impôts courants et différés | - | 13 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | - | 181 |
| Contrats d'assurance émis - Passif | - | - |
| Contrats de réassurance détenus - Passif | - | - |
| Provisions | - | - |
| Dettes subordonnées | - | - |
| Mise à la juste valeur des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées (hors fiscalité) | - | - |
| Total du passif | - | 194 |
| ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES | | 627 |

**COMpte DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Produit net bancaire | - | - |
| Charges générales d'exploitation | - | - |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | - | - |
| Coût du risque | - | - |
| Résultat avant impôt | - | - |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | - | - |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | - | - |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | - | - |
| Impôts sur les bénéfices | - | - |
| Résultat net | - | - |
| Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées | - | - |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | - | - |
| Participations ne donnant pas le contrôle | - | - |
| RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE | - | - |

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle | - | - |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | - | - |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | - | - |
| TOTAL | - | - |

6.6 Immeubles de placement

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Immeubles de placement évalués au coût | 859 | 850 |
| Immeubles de placement évalués à la juste valeur | 9 439 | 9 513 |
| TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT | 10 298 | 10 363 |

**IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT**

Les immeubles de placement évalués au coût dans les états financiers du Groupe sont les immeubles, y compris donnés en location simple, qui ne constituent pas des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance.

| (en millions d'euros) | 31/12/2024 | Variations | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Ecart de conversion | Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées | Autres mouvements | 30/06/2025 |
|-----------------------------------------------|------------|--------------|------------------------------|------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| | | de périmètre | | | | | | |
| Valeur brute | 1 026 | - | 25 | (50) | - | - | 40 | 1 041 |
| Amortissements et dépréciations | (176) | - | (4) | 14 | - | - | (16) | (182) |
| IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT | 850 | - | 21 | (36) | - | - | 24 | 859 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2023 | Variations | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Ecart de conversion | Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées | Autres mouvements | 31/12/2024 |
|-----------------------------------------------|------------|--------------|------------------------------|------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| | | de périmètre | | | | | | |
| Valeur brute | 1 010 | - | 32 | (92) | - | - | 76 | 1 026 |
| Amortissements et dépréciations | (157) | - | (29) | 22 | - | - | (12) | (176) |
| IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT | 853 | - | 3 | (70) | - | - | 64 | 850 |

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les immeubles de placement évalués à la juste valeur dans les états financiers du Groupe sont les immeubles qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

| (en millions d'euros) | 31/12/2024 | Variations | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Ecart de conversion | Variations de juste valeur | Autres mouvements | 30/06/2025 |
|---------------------------------------------------------|--------------|--------------|------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------------|-------------------|--------------|
| | | de périmètre | | | | | | |
| IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR | 9 513 | - | 216 | (237) | - | (57) | 4 | 9 439 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2023 | Variations | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Ecart de conversion | Variations de juste valeur | Autres mouvements | 31/12/2024 |
|---------------------------------------------------------|--------------|--------------|------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------------|-------------------|--------------|
| | | de périmètre | | | | | | |
| IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR | 9 971 | - | 505 | (715) | - | (200) | (48) | 9 513 |



6.7 Écarts d'acquisition

| (en millions d'euros) | 31/12/2024 BRUT | 31/12/2024 NET | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Perdes de valeur de la période | Ecart de conversion | Autres mouvements | 30/06/2025 BRUT | 30/06/2025 NET |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| Gestion de l'épargne et assurances | 8 361 | 8 361 | - | (66) | - | 9 | (26) | 8 277 | 8 277 |
| dont assurances | 1 214 | 1 214 | - | - | - | - | - | 1 214 | 1 214 |
| dont gestion d'actifs ¹ | 5 840 | 5 840 | - | (66) | - | 3 | - | 5 776 | 5 776 |
| dont banque privée internationale ² | 1 307 | 1 307 | - | - | - | 6 | (26) | 1 287 | 1 287 |
| Banque de proximité en France - LCL | 5 263 | 4 161 | - | - | - | - | - | 5 263 | 4 161 |
| Banque de proximité à l'international | 3 145 | 770 | - | - | - | (1) | - | 3 141 | 768 |
| dont Italie | 2 871 | 757 | - | - | - | - | - | 2 871 | 757 |
| dont Pologne | 220 | - | - | - | - | - | - | 222 | - |
| dont Ukraine | 30 | - | - | - | - | - | - | 27 | - |
| dont Egypte | 24 | 13 | - | - | - | (1) | - | 22 | 12 |
| Services financiers spécialisés | 3 168 | 1 422 | - | - | - | - | - | 3 168 | 1 422 |
| dont crédit à la consommation (hors Agos) | 1 841 | 1 048 | - | - | - | - | - | 1 841 | 1 048 |
| dont crédit à la consommation - Agos | 672 | 103 | - | - | - | - | - | 672 | 103 |
| dont affacturage | 655 | 271 | - | - | - | - | - | 655 | 271 |
| Grandes clientèles | 2 775 | 1 550 | - | - | - | (2) | 26 | 2 799 | 1 574 |
| dont banque de financement et d'investissement | 1 712 | 487 | - | - | - | (1) | - | 1 711 | 486 |
| dont services financiers aux institutionnels ² | 1 063 | 1 063 | - | - | - | - | 26 | 1 088 | 1 088 |
| Activités hors métiers | 9 | - | - | - | - | - | - | 9 | - |
| TOTAL | 22 720 | 16 263 | - | (66) | - | 6 | - | 22 658 | 16 203 |
| Part du Groupe | 20 463 | 14 282 | - | (45) | - | 5 | (7) | 20 414 | 14 236 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 2 258 | 1 981 | - | (22) | - | 1 | 7 | 2 245 | 1 967 |

¹ La diminution de 66 millions d'euros correspond à la sortie de l'écart d'acquisition d'Amundi Asset Management suite à la cession des entités Amundi US à Victory Capital.

² La variation de 26 millions d'euros correspond au transfert de l'écart d'acquisition suite à la cession des activités dépositaires de la Banque Degroof Petercam Luxembourg à CACEIS Belgique et CACEIS Luxembourg.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si les incertitudes induites par le contexte macro-économique, l'environnement de taux et l'état politique en France ne constituent pas à elles seules des indices de perte de valeur, les conséquences impactent l'ensemble des secteurs économiques et notamment le secteur financier. L'impact de ces facteurs d'incertitude est reflété dans les trajectoires financières des différentes lignes métiers mises à jour dans la revue au 30 juin 2025 du budget validé le 31 décembre 2024. Ces trajectoires mises à jour résultent d'un exercice provisoire mené par les différentes UGT en anticipation de l'exercice budgétaire de fin d'année.

Au cours du deuxième trimestre 2025, Crédit Agricole S.A. s'est assuré de l'absence de déviation majeure avec les trajectoires utilisées pour les travaux réalisés au 31 décembre 2024.

A l'issue de ces travaux, Crédit Agricole S.A. n'a constaté d'indice de dépréciation des écarts d'acquisition sur aucune de ses UGT au 30 juin 2025.



En outre, des analyses de sensibilité ont été effectuées sur l'écart d'acquisition - part du Groupe de l'UGT Banque de Proximité France – LCL et sur celui de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) :

S'agissant des paramètres financiers :

- Une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée. En retenant une hypothèse de hausse plus marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart deviendrait négatif sur les deux UGT.
- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués à l'UGT conduirait à toujours constater un écart positif.

S'agissant des paramètres opérationnels :

- Les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT Banque de Proximité France - LCL et Crédit à la consommation (hors Agos) aux principaux paramètres de valorisation

| | Sensibilité aux fonds propres alloués | Sensibilité au taux d'actualisation | Sensibilité au coût du risque en année terminale | Sensibilité du coefficient d'exploitation en année terminale |
|--------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Au 30 juin 2025 | + 100 pb | - 50 pb | + 50 pb | - 10% |
| Banque de proximité en France - LCL | (3,7 %) | + 9,9 % | (8,3 %) | + 2,5 % |
| Crédit à la consommation (hors Agos) | (6,7 %) | + 11,0 % | (9,3 %) | + 8,1 % |

6.8 Provisions

| (en millions d'euros) | 31/12/2024 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecart de conversion | Autres mouvements | 30/06/2025 |
|---------------------------------------------------|--------------|-------------------------|------------|--------------------|------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Risques sur les produits épargne-logement | 39 | - | 30 | - | - | - | - | 69 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 1 177 | - | 435 | (8) | (487) | (33) | (7) | 1 078 |
| Risques opérationnels | 179 | - | 29 | (11) | (22) | (1) | 9 | 183 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés | 1 260 | - | 58 | (45) | (6) | (2) | (12) | 1 255 |
| Litiges divers | 334 | - | 22 | (19) | (29) | - | (53) | 255 |
| Participations | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Restructurations | 10 | - | - | - | - | - | - | 10 |
| Autres risques | 770 | - | 116 | (28) | (83) | (1) | 62 | 837 |
| TOTAL | 3 770 | - | 691 | (112) | (626) | (37) | - | 3 686 |

Au 30 juin 2025, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 86 millions d'euros (103 millions d'euros au 31 décembre 2024) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.



| (en millions d'euros) | 31/12/2023 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2024 |
|----------------------------------------------|--------------|-------------------------|--------------|--------------------|------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Risques sur les produits épargne-logement | 41 | - | 2 | - | (3) | - | - | 39 |
| Risques d'exécution des engagements par | 976 | - | 883 | - | (681) | 23 | (23) | 1 177 |
| Risques opérationnels | 145 | - | 88 | (19) | (30) | (1) | (4) | 179 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés | 1 345 | 8 | 128 | (116) | (64) | (2) | (39) | 1 260 |
| Litiges divers | 344 | - | 48 | (25) | (80) | 1 | 46 | 334 |
| Participations | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Restructurations | 5 | - | 7 | (1) | - | - | - | 10 |
| Autres risques | 661 | 5 | 407 | (97) | (190) | (1) | (16) | 770 |
| TOTAL | 3 516 | 13 | 1 563 | (259) | (1 048) | 20 | (36) | 3 770 |

ENQUÊTES, DEMANDES D'INFORMATIONS ET PROCÉDURES CONTENTIEUSES

Dans le cadre habituel de ses activités, le groupe Crédit Agricole peut faire régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Faits exceptionnels et litiges

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.



Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles ont été en discussion. Depuis, ces autorités ne se sont plus manifestées auprès de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor, autorité qui ne s'est pas manifestée depuis lors auprès de Crédit Agricole CIB.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024. La Commission européenne a également déposé un pourvoi sollicitant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O' Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le 9 novembre 2023, le tribunal a suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans trois affaires relatives à l'US Anti-Terrorism Act auxquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ne sont pas parties -l'affaire Freeman c. HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) («Freeman I»), Freeman c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y.) («Freeman II») et Stephens c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y.).

Le 6 avril 2020, l'affaire O'Sullivan II a été suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I, suspension qui a été prolongée le 20 décembre 2023.

Le 19 février 2019, l'affaire Tavera a également été suspendue en attendant la résolution de certaines requêtes dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens, suspension qui a été prolongée le 18 avril 2025.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis



en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1er mars 2021.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

CA Bank Polska

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, le nombre de litiges avec les banques est en constante augmentation.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

Action des porteurs de fonds H2O

Les 20 et 26 décembre 2023, 6077 personnes physiques et morales, membres d'une association dénommée « Collectif Porteurs H2O », ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal des activités économiques de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding.

Le 28 mai 2024, de nouvelles personnes sont intervenues dans la procédure pendante devant le tribunal des activités économiques de Paris, portant le nombre total de demandeurs à 9.004. Le 17 décembre 2024, le nombre de demandeurs a été réduit à 8.990. Le 10 mars 2025, celui-ci a été porté à 9.455. BPCE, Natixis SA et KPMG SA ont par ailleurs été attraites par les demandeurs dans la procédure.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des « side pockets » en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds. Ils sollicitent la condamnation solidaire de l'ensemble des défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés, qu'ils évaluaient à 824 416 491,89 euros le 28 mai 2024. Le 17 décembre 2024, cette estimation a été ramenée à 750 890 653,73 euros. Le 10 mars 2025, cette estimation a été portée à 761 984 557,39 euros.

Pour rechercher la responsabilité « in solidum » de CACEIS Bank avec le groupe H2O et les autres codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché.

Le coefficient d'utilisation des droits à prêt avait été estimé à dire d'expert à la suite de la hausse des taux de 2022. Au 31 décembre 2024, Crédit Agricole S.A. avait décidé de figer le niveau de la provision Épargne Logement à son niveau du 30 juin 2024 compte tenu de l'incertitude quant au niveau futur du coefficient d'utilisation des droits à prêt des PEL au regard de la stabilisation du marché immobilier.

Le Groupe considère disposer désormais d'un recul suffisant pour calibrer le coefficient d'utilisation des droits à prêt en tenant compte d'observations historiques.

Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses travaux d'affinement méthodologique, notamment des modalités de prise en compte des scénarios de taux (approche multi-scénarios).

Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restitués conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds aura dûment reçu la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 636,4 millions d'euros au 30 juin 2025, montant inchangé par rapport au 31 décembre 2024.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.



6.9 Dettes subordonnées

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Dettes subordonnées à durée déterminée ¹ | 27 920 | 29 049 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée ² | - | - |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | 222 | 224 |
| Titres et emprunts participatifs | - | - |
| VALEUR AU BILAN | 28 141 | 29 273 |

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

6.10 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2025

Au 30 juin 2025, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante:

| Actionnaires | Nombre de titres au 30/06/2025 | % du capital | % des droits de vote |
|--------------------------|--------------------------------|----------------|----------------------|
| SAS Rue La Boétie | 1 921 090 370 | 63,49% | 63,51% |
| Actions en autodétention | 1 128 288 | 0,04% | |
| Salariés (FCPE) | 192 402 648 | 6,36% | 6,36% |
| Public | 911 281 044 | 30,11% | 30,13% |
| TOTAL | 3 025 902 350 | 100,00% | 100,00% |

Au 30 juin 2025, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros, composé de 3 025 902 350 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Le 17 décembre 2024, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2024, a décidé de réduire le capital social de Crédit Agricole S.A. par voie d'annulation de 15 128 677 actions auto-détenues représentant environ 0,5% du capital social.

La réalisation définitive de la réduction du capital est intervenue le 13 janvier 2025.

Ces actions ont été acquises entre le 1er octobre 2024 et le 6 novembre 2024, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, visant à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital 2024 réservée aux salariés, pour un montant total de 208 465 605 euros, à la suite d'une décision du Conseil d'administration prise lors de sa séance du 22 mai 2024.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Chevreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Chevreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2021-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

**RESULTAT PAR ACTION**

| | | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------|---------------|
| Résultat net part du Groupe de la période | (en millions d'euros) | 4 213 | 7 087 |
| Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés | (en millions d'euros) | (270) | (463) |
| Impact change sur remboursement AT1 | (en millions d'euros) | 4 | (266) |
| Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires | (en millions d'euros) | 3 947 | 6 358 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période | | 3 025 077 923 | 3 015 082 065 |
| Coefficient d'ajustement | | 1,000 | 1,000 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action | | 3 025 077 923 | 3 015 082 065 |
| RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION | (en euros) | 1,305 | 2,109 |
| Résultat de base par action des activités poursuivies | (en euros) | 1,305 | 2,109 |
| Résultat de base par action des activités abandonnées | (en euros) | - | - |
| RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION | (en euros) | 1,305 | 2,109 |
| Résultat dilué par action des activités poursuivies | (en euros) | 1,305 | 2,109 |
| Résultat dilué par action des activités abandonnées | (en euros) | - | - |

Le résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -270 millions d'euros au 30 juin 2025.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2024, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 4 février 2025, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2025 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,10 euro à la date de mise en paiement fixée le 28 mai 2025.

| (en euros) | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|------------|------|------|------|------|------|
| Dividende | 1,10 | 1,05 | 1,05 | 1,05 | 0,80 |

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE LA PERIODE

L'Assemblée générale du 14 mai 2025 de Crédit Agricole S.A. a approuvé le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,10 euro. Un dividende de 3,3 milliards d'euros a donc été versé.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mardi 14 mai 2025.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2024 est positif et s'élève à 3 472 821 814 euros.



L'Assemblée générale mixte a décidé :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 3 472 821 814 euros,
- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 19 194 263 883 euros et ce, compte tenu (i) de l'absence d'affectation à la réserve légale, qui a déjà atteint le dixième du capital, et (ii) du report à nouveau de 15 721 442 069 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 1,10 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 3 327 262 112 euros* par prélèvement sur le bénéfice distribuable;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 15 867 001 771 euros*, en report à nouveau.

* Montant, établi sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2024, pouvant être ajusté en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende à la date de mise en paiement. Le cas échéant, le montant affecté au compte de report à nouveau serait alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

**INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE**

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

| Date d'émission | Devise | Montant en devises au 31 décembre 2024 | Rachats partiels et remboursements | Montant en devises au 30 juin 2025 | Au 30 juin 2025 | | | | Impact en Capitaux propres part du Groupe |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------|
| | | (en millions de devises d'émission) | (en millions de devises d'émission) | (en millions de devises d'émission) | Montant en euros au cours d'origine | Rémunération - Part du Groupe - Cumulée | Frais d'émission nets d'impôt | | |
| 08/04/2014 | GBP | 103 | (103) | - | - | - | - | - | - |
| 19/01/2016 | USD | 1 250 | - | 1 250 | 1 150 | (857) | (8) | 285 | |
| 14/10/2020 | EUR | 750 | - | 750 | 750 | (141) | (5) | 604 | |
| 23/06/2021 | GBP | 397 | - | 397 | 481 | (141) | (1) | 339 | |
| 04/01/2022 | USD | 1 250 | - | 1 250 | 1 102 | (190) | (8) | 903 | |
| 10/01/2023 | EUR | 1 250 | - | 1 250 | 1 250 | (222) | (9) | 1 019 | |
| 09/01/2024 | EUR | 1 250 | - | 1 250 | 1 250 | (118) | (9) | 1 123 | |
| 02/10/2024 | USD | 1 250 | - | 1 250 | 1 133 | (56) | (8) | 1 069 | |
| 20/02/2025 | EUR | | | 1 500 | 1 500 | (30) | (11) | 1 459 | |
| Émissions Crédit Agricole S.A. | | | | | 8 616 | (1 755) | (59) | 6 801 | |
| 17/03/2025 | EUR | | | | | (12) | (6) | | |
| Émissions Crédit Agricole Assurances | | | | | | (12) | (6) | | |
| Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | - | 272 | (1) | 272 |
| Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours | | | | | (4) | - | - | (4) | |
| TOTAL | | | | | 8 612 | (1 495) | (66) | 7 069 | |

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

| Date d'émission | Devise | Montant en devises au 31 décembre 2024 | Rachats partiels et remboursements | Montant en devises au 30 juin 2025 | Au 30 juin 2025 | |
|--------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| | | (en millions de devises) | (en millions de devises) | (en millions de devises) | Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - | Montant en euros au cours d'origine |
| 14/10/2014 | EUR | 215 | - | 215 | 215 | (97) |
| 13/01/2015 | EUR | 246 | (246) | - | - | - |
| 17/03/2025 | EUR | | | 750 | 750 | - |
| Émissions Crédit Agricole Assurances | | | | | 965 | (97) |
| Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | (272) |
| TOTAL | | | | | 965 | (369) |



Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros) | Capitaux propres part du Groupe | | Participations ne donnant pas le contrôle | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------|-------------------------------------------|------------|
| | 30/06/2025 | 31/12/2024 | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
| Titres super-subordonnés à durée indéterminée | | | | |
| Rémunération versée comptabilisée en réserves | (235) | (436) | (28) | (63) |
| Evolutions des nominaux | 1 394 | (2) | - | - |
| Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat | 82 | 129 | - | - |
| Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves | (10) | (18) | - | - |
| Autres | - | - | - | - |
| Titres subordonnés à durée indéterminée | | | | |
| Rémunération versée comptabilisée en réserves | (12) | (9) | (10) | (64) |
| Evolutions des nominaux | - | - | 505 | (786) |
| Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat | 6 | 16 | - | - |
| Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves | (6) | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - |

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

NOTE 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Engagements donnés | | |
| Engagements de financement | 209 335 | 207 897 |
| Engagements en faveur des établissements de crédit | 8 124 | 5 448 |
| Engagements en faveur de la clientèle | 201 211 | 202 449 |
| Engagements de garantie | 207 644 | 216 883 |
| Engagements d'ordre des établissements de crédit | 9 530 | 9 779 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 198 114 | 207 104 |
| Engagements sur titres | 24 948 | 10 835 |
| Titres à livrer | 24 948 | 10 835 |
| Engagements reçus | | |
| Engagements de financement | 115 171 | 125 816 |
| Engagements reçus des établissements de crédit | 109 036 | 119 593 |
| Engagements reçus de la clientèle | 6 135 | 6 223 |
| Engagements de garantie¹ | 314 379 | 329 254 |
| Engagements reçus des établissements de crédit | 104 369 | 108 185 |
| Engagements reçus de la clientèle | 210 010 | 221 069 |
| Engagements sur titres | 25 812 | 9 450 |
| Titres à recevoir | 25 812 | 9 450 |

¹ Les montants déclarés dans cette note tiennent compte d'une correction d'erreur technique dans la consolidation des garanties reçues de la clientèle et des établissements de crédit pour un montant estimé de - 70 393 millions d'euros au 31 décembre 2024, se décomposant de la manière suivante :

- Engagements reçus des établissements de crédit pour - 402 millions d'euros
- Engagements reçus de la clientèle pour - 69 991 millions d'euros

La Banque de France a mis fin, à compter du 13 décembre 2024, au canal de remise Additional Credit Claims Corporates dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière. Seules les créances " Prêts Garantis par l'Etat " resteront éligibles aux remises de créances en Banque Centrale. En conséquence, Crédit Agricole S.A. ne postera plus de créances entreprises auprès de la Banque de France.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) | | |
| Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...) | 266 281 | 276 056 |
| Titres prêtés | 6 578 | 6 508 |
| Dépôts de garantie sur opérations de marché | 26 377 | 27 314 |
| Autres dépôts de garantie | - | - |
| Titres et valeurs donnés en pension | 174 248 | 168 230 |
| TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE | 473 483 | 478 108 |
| Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie | | |
| Autres dépôts de garantie | - | - |
| Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés | | |
| Titres empruntés | 7 | 9 |
| Titres et valeurs reçus en pension ¹ | 450 839 | 468 051 |
| Titres vendus à découvert | 41 988 | 47 362 |
| TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS | 492 834 | 515 423 |

¹ Les montants déclarés dans cette note tiennent compte d'une correction d'erreur technique dans la consolidation des garanties reçues de la clientèle et des établissements de crédit pour un montant estimé de - 5 237 millions d'euros au 31 décembre 2024, se décomposant de la manière suivante :

- Titres et valeurs reçus en pension pour - 5 237 millions d'euros

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 30 juin 2025, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 70,1 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 70,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 7,4 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 7,1 milliards d'euros au 31 décembre 2024, et 1,96 milliard d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 30 juin 2025, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH (CA HL SFH) et de Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH (CA FH SFH), sociétés financières contrôlées à 100 % par Crédit Agricole S.A., 192,1 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie. Ce montant se répartit entre 156,2 milliards d'euros de créances issues des Caisses régionales (dont 49,1 milliards d'euros pour CA HL SFH et 107,1 milliards d'euros pour CA FH SFH) et 35,9 milliards d'euros provenant de LCL, (dont 12,4 milliards d'euros pour CA HL SFH et 23,5 milliards d'euros pour CA FH SFH).

Au 30 juin 2025, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,0 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 30 juin 2025 dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par leurs principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.



NOTE 8 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de Crédit Agricole S.A.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2025 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.



NOTE 9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de mark-to-market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves bid/ask : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment/ Initial Margin Valuation Adjustment/Colateral Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement ColVA

La ColVA (Colateral Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC collatéralisés par des titres non souverains les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de refinancement propre de ces titres (sur le marché du Repo). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions pondérés par un spread spécifique.

Selon les cas, cet ajustement peut prendre la forme d'une provision spécifique ou être intégré dans les Mark-to-Market via une courbe d'actualisation spécifique.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 357 176 | 76 396 | 267 382 | 13 398 |
| Créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | 1 209 | - | - | 1 209 |
| Titres reçus en pension livrée | 143 169 | - | 137 350 | 5 819 |
| Valeurs reçues en pension | - | - | - | - |
| Titres détenus à des fins de transaction | 80 314 | 76 224 | 3 831 | 259 |
| Instruments dérivés | 132 484 | 172 | 126 201 | 6 111 |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 237 038 | 122 471 | 93 458 | 21 110 |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat | 39 583 | 17 291 | 9 044 | 13 248 |
| Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI | 83 988 | 41 020 | 36 039 | 6 929 |
| Créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | 1 658 | - | 1 658 | - |
| Titres de dettes | 82 330 | 41 020 | 34 381 | 6 929 |
| Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature | 6 174 | - | 6 174 | - |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 107 293 | 64 160 | 42 201 | 932 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | - | - | - | - |
| Créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | - | - | - | - |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | - | - | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 230 330 | 203 286 | 26 347 | 697 |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹ | 7 809 | 2 786 | 4 326 | 697 |
| Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | 222 521 | 200 500 | 22 021 | - |
| Instruments dérivés de couverture | 16 292 | - | 16 292 | - |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 840 836 | 402 153 | 403 479 | 35 204 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | 723 | 6 |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | 841 | | 426 |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | 14 | 1 698 | |
| TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX | 855 | 2 422 | 432 | |

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 112 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.



| (en millions d'euros) | 31/12/2024 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 371 156 | 69 663 | 287 973 | 13 520 |
| Créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | 1 145 | - | - | 1 145 |
| Titres reçus en pension livrée | 150 124 | - | 143 653 | 6 471 |
| Valeurs reçues en pension | - | - | - | - |
| Titres détenus à des fins de transaction | 73 716 | 69 582 | 3 899 | 236 |
| Instruments dérivés | 146 171 | 81 | 140 421 | 5 669 |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 229 763 | 113 607 | 95 685 | 20 471 |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat | 38 904 | 16 922 | 8 901 | 13 081 |
| Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI | 81 060 | 40 442 | 34 025 | 6 593 |
| Créances sur les établissements de crédit | 635 | - | 635 | - |
| Créances sur la clientèle | 1 845 | - | 1 845 | - |
| Titres de dettes | 78 580 | 40 442 | 31 545 | 6 593 |
| Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature | 6 495 | - | 6 495 | - |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 103 304 | 56 243 | 46 264 | 798 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | - | - | - | - |
| Créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | - | - | - | - |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | - | - | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 223 600 | 200 349 | 22 519 | 732 |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹ | 6 106 | 3 143 | 2 231 | 732 |
| Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | 217 495 | 197 206 | 20 288 | - |
| Instruments dérivés de couverture | 19 195 | - | 19 195 | - |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 843 713 | 383 620 | 425 370 | 34 723 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | 1 069 | 7 |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | 988 | | 2 316 |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | 16 | 7 080 | |
| TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX | 1 004 | 8 149 | 2 323 | |

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 105 millions d'euros.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 297 605 | 42 009 | 248 086 | 7 510 |
| Titres vendus à découvert | 41 995 | 41 932 | 54 | 9 |
| Titres donnés en pension livrée | 140 720 | - | 137 191 | 3 530 |
| Dettes représentées par un titre | - | - | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Dettes envers la clientèle | - | - | - | - |
| Instruments dérivés | 114 890 | 78 | 110 841 | 3 971 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 103 361 | 9 537 | 75 747 | 18 077 |
| Instruments dérivés de couverture | 25 229 | 3 | 25 226 | - |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 426 195 | 51 549 | 349 059 | 25 587 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | 17 | - |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | 33 | | 343 |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | 3 | 3 921 | |
| TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX | 36 | 3 938 | 343 | |

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

| (en millions d'euros) | 31/12/2024 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 311 824 | 47 154 | 257 241 | 7 429 |
| Titres vendus à découvert | 47 372 | 47 120 | 203 | 49 |
| Titres donnés en pension livrée | 135 744 | - | 131 721 | 4 022 |
| Dettes représentées par un titre | 2 | - | 2 | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Dettes envers la clientèle | - | - | - | - |
| Instruments dérivés | 128 707 | 34 | 125 316 | 3 357 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 101 713 | 11 461 | 71 950 | 18 303 |
| Instruments dérivés de couverture | 27 261 | 5 | 27 256 | - |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 440 798 | 58 619 | 356 447 | 25 732 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | 72 | - |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | 78 | | 1 851 |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | - | 6 943 | |
| TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX | 78 | 7 015 | 1 851 | |

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits dont la valorisation dépend de paramètres non observables de manière significative et/ou présentant un risque modèle.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat sur la période d'inobservabilité qui peut être dans certains cas la maturité de la transaction.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres reçus / donnés en pension livrée

Les opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacents

- Créances sur la clientèle
- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible;
- des ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables.
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, faisant intervenir des paramètres jugés non observables, significativement exposés au risque modèle.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - les swaps annulables non standard sur devises G10 ou certains swaps annulables sur devises émergentes ;
 - des produits hybrides taux/crédit présentant un risque de contingence sur un émetteur (souverains ou Corporate / Financière) de type Repack ou Credit Linked Note non standards et dont la valorisation dépend de plusieurs paramètres non-observables ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice ou dépend significativement d'une base entre deux indices ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations non-observable entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

| (en millions d'euros) | Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3 | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | | | Instruments dérivés |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|------------------------------------------|--------------|---------------------|
| | | Créances sur les établissements de crédit | Créances sur la clientèle | Titres reçus en pension livrée | Valeurs reçues en pension | Titres détenus à des fins de transaction | | |
| Solde de clôture (31/12/2024) | 34 723 | - | 1 145 | 6 471 | - | 236 | 5 669 | |
| Gains /pertes de la période ¹ | (487) | - | 8 | (846) | - | 64 | (332) | |
| Comptabilisés en résultat | (476) | - | 42 | (671) | - | 64 | (316) | |
| Comptabilisés en capitaux propres | (11) | - | (34) | (175) | - | - | (16) | |
| Achats de la période | 7 266 | - | 421 | 4 011 | - | 57 | 1 523 | |
| Ventes de la période | (1 825) | - | (370) | - | - | (89) | - | |
| Emissions de la période | - | - | - | - | - | - | - | |
| Dénouements de la période | (3 217) | - | (18) | (2 896) | - | - | (303) | |
| Reclassements de la période | 24 | - | 23 | - | - | - | - | |
| Variations liées au périmètre de la période | - | - | - | - | - | - | - | |
| Transferts | (1 280) | - | - | (921) | - | (9) | (446) | |
| Transferts vers niveau 3 | 432 | - | - | - | - | 5 | 272 | |
| Transferts hors niveau 3 | (1 712) | - | - | (921) | - | (14) | (718) | |
| SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2025) | 35 204 | | 1 209 | 5 819 | | 259 | 6 111 | |

| (en millions d'euros) | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | | | | Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| | Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat | | Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI | | | | | |
| | Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés | Créances sur les établissements de crédit | Créances sur la clientèle | Titres de dettes | Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | Créances sur les établissements de crédit | Créances sur la clientèle | Titres à la juste valeur par résultat sur option |
| Solde de clôture (31/12/2024) | 13 081 | - | - | 6 593 | 798 | - | - | - |
| Gains /pertes de la période ¹ | 261 | - | - | 110 | 24 | - | - | - |
| Comptabilisés en résultat | 271 | - | - | 110 | 24 | - | - | - |
| Comptabilisés en capitaux propres | (10) | - | - | - | - | - | - | - |
| Achats de la période | 528 | - | - | 595 | 125 | - | - | - |
| Ventes de la période | (774) | - | - | (369) | (15) | - | - | - |
| Emissions de la période | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dénouements de la période | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Reclassements de la période | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Variations liées au périmètre de la période | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Transferts | 154 | - | - | - | - | - | - | - |
| Transferts vers niveau 3 | 154 | - | - | - | - | - | - | - |
| Transferts hors niveau 3 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2025) | 13 248 | - | - | 6 929 | 932 | - | - | - |



| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | | | |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| (en millions d'euros) | Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Instruments dérivés de couverture |
| Solde de clôture (31/12/2024) | 732 | - | - |
| Gains /pertes de la période ¹ | 224 | - | - |
| Comptabilisés en résultat | - | - | - |
| Comptabilisés en capitaux propres | 224 | - | - |
| Achats de la période | 6 | - | - |
| Ventes de la période | (208) | - | - |
| Emissions de la période | - | - | - |
| Dénouements de la période | - | - | - |
| Reclassements de la période | 1 | - | - |
| Variations liées au périmètre de la période | - | - | - |
| Transferts | (58) | - | - |
| Transferts vers niveau 3 | 1 | - | - |
| Transferts hors niveau 3 | (59) | - | - |
| SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2025) | 697 | - | - |

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture | (492) |
| Comptabilisés en résultat | (480) |
| Comptabilisés en capitaux propres | (12) |

**Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

| (en millions d'euros) | Total | Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | | | Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | Instruments dérivés de couverture |
|---------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| | | Titres vendus à découvert | Titres donnés en pension livrée | Dettes représentées par un titre | Dettes envers les établissements de crédit | Dettes envers la clientèle | Instruments dérivés | | |
| Solde de clôture (31/12/2024) | 25 732 | 49 | 4 022 | - | - | - | - | 3 357 | 18 303 |
| Gains /pertes de la période ¹ | 756 | (1) | (199) | - | - | - | - | (51) | 1 007 |
| Comptabilisés en résultat | 793 | (1) | (199) | - | - | - | - | (33) | 1 026 |
| Comptabilisés en capitaux propres | (37) | - | - | - | - | - | - | (18) | (19) |
| Achats de la période | 3 123 | 88 | 1 924 | - | - | - | - | 977 | 134 |
| Ventes de la période | (134) | (112) | - | - | - | - | - | - | (22) |
| Emissions de la période | 3 803 | - | - | - | - | - | - | - | 3 803 |
| Dénouements de la période | (4 113) | (12) | (1 981) | - | - | - | - | (297) | (1 823) |
| Reclassements de la période | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Variations liées au périmètre de la période | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Transferts | (3 580) | (3) | (236) | - | - | - | - | (15) | (3 326) |
| Transferts vers niveau 3 | 343 | - | - | - | - | - | - | 202 | 141 |
| Transferts hors niveau 3 | (3 924) | (3) | (236) | - | - | - | - | (217) | (3 468) |
| SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2025) | 25 587 | 9 | 3 530 | - | - | - | - | 3 971 | 18 077 |

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture | 756 |
| Comptabilisés en résultat | 793 |
| Comptabilisés en capitaux propres | (37) |

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

9.2 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

| (en millions d'euros) | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Marge différée à l'ouverture | 304 | 359 |
| Marge générée par les nouvelles transactions de la période | 102 | 245 |
| Marge comptabilisée en résultat durant la période | (53) | (300) |
| MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE | 353 | 304 |

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants indiqués dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2025. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2025 s'élève à 87 676 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 86 692 millions d'euros, soit une moins-value latente de 983 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 88 971 et 87 292 millions d'euros, soit une moins-value latente de 1 679 millions d'euros.



NOTE 10 Parties liées

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales² sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.3 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.4 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 30 juin 2025 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

prêts et créances sur les établissements de crédit : 346 millions d'euros (263 millions d'euros au 31 décembre 2024);

prêts et créances sur la clientèle : 2 619 millions d'euros (2 527 millions d'euros au 31 décembre 2024);

dettes envers les établissements de crédit : 2 265 millions d'euros (2 338 millions d'euros au 31 décembre 2024);

dettes envers la clientèle : 1 414 millions d'euros (1 472 millions d'euros au 31 décembre 2024);

engagements donnés sur instruments financiers : 3 276 millions d'euros (1 881 millions d'euros au 31 décembre 2024);

engagements reçus sur instruments financiers : 6 958 millions d'euros (5 554 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

² A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

NOTE 11 Événements postérieurs au 30 juin 2025

11.1 Crédit Agricole S.A. finalise l'acquisition de la participation de 30,5% de Santander dans CACEIS et détient désormais 100% du capital

A la suite de l'accord annoncé le 19 décembre 2024 et après avoir reçu l'ensemble des autorisations, Crédit Agricole S.A. a annoncé le 4 juillet 2025 avoir finalisé l'acquisition de la participation de 30,5 % de Santander dans CACEIS, sa filiale d'Asset servicing. A l'issue de cette opération Crédit Agricole S.A. détient 100 % du capital de CACEIS.

11.2 Crédit Agricole S.A. va demander l'autorisation de la BCE pour franchir le seuil des 20 % du capital de Banco BPM S.p.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a approuvé la demande de franchissement du seuil des 20 % du capital de Banco BPM S.p.A. auprès de la BCE.

Crédit Agricole S.A. qui détient actuellement 19,8 % du capital de Banco BPM prévoit d'acquérir un nombre d'actions suffisant pour situer sa participation dans Banco BPM immédiatement au-dessus du seuil de 20 % afin de se placer sous le régime de l'influence notable et consolider ainsi sa participation par mise en équivalence, en cohérence avec son rôle d'actionnaire de long terme et de partenaire de Banco BPM.

Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention d'acquérir ou d'exercer le contrôle sur Banco BPM et maintiendra sa participation sous le seuil d'offre publique obligatoire.

CREDIT AGRICOLE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Forvis Mazars
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
S.A. au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025)

Aux Actionnaires
CREDIT AGRICOLE S.A.
12, Place des Etats-Unis
92127 Montrouge cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

CREDIT AGRICOLE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 - Page 3

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Levallois-Perret, le 8 août 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars

Bara Naija

Hervé Hélias

Jean Latorzeff

FACTEURS DE RISQUES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole. La partie suivante du présent document ("Gestion des risques") expose l'appétit pour le risque du Groupe Crédit Agricole et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Le terme "Groupe Crédit Agricole" utilisé dans cette partie se définit comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les "Caisses régionales"), des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

FACTEURS DE RISQUES LIES AU GROUPE CREDIT AGRICOLE ET A SON ACTIVITE

Les risques propres à l'activité du Groupe Crédit Agricole sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie, (1.2) risques financiers, (1.3) risques opérationnels et risques connexes, (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Groupe Crédit Agricole considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe Crédit Agricole s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1.1 RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

A) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AU RISQUE DE CREDIT DE SES CONTREPARTIES

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et le Groupe Crédit Agricole pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Groupe Crédit Agricole cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Groupe Crédit Agricole est couverte par ces techniques. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 2 251 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 36% sur la clientèle de détail, 33% sur les entreprises, 19% sur les États et 6% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit ainsi qu'au risque de contrepartie et d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) auxquels est exposé le Groupe Crédit Agricole étaient respectivement de 515,6 milliards d'euros et 27,2 milliards d'euros au 30 juin 2025. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 26,9 milliards d'euros.

B) TOUTE AUGMENTATION SUBSTANCIELLE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRETS OU TOUTE EVOLUTION SIGNIFICATIVE DU RISQUE DE PERTES ESTIMEES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE LIEES A SON PORTEFEUILLE DE PRETS ET DE CREANCES POURRAIT PESER SUR SES RESULTATS ET SA SITUATION FINANCIERE

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe Crédit Agricole comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Groupe Crédit Agricole est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les

actifs concernés. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aigues, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Au 30 juin 2025, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 1 521 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 22,4 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours sur le premier semestre 2025⁽¹⁾ du Groupe Crédit Agricole ressort à 27 points de base.

C) UNE DETERIORATION DE LA QUALITE DE CREDIT DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES POURRAIT AVOIR UNE INCIDENCE DEFAVORABLE SUR LES RESULTATS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2025, l'exposition brute du Groupe Crédit Agricole sur les corporates industriels et commerciaux, c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien, s'élève à 429,4 milliards d'euros (dont 13,3 milliards d'euros en défaut) ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 11,8 milliards d'euros.

D) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE POURRAIT ETRE IMPACTE DE MANIERE DEFAVORABLE PAR DES EVENEMENTS AFFECTANT LES SECTEURS AUXQUELS IL EST FORTEMENT EXPOSE

Les expositions crédit du Groupe Crédit Agricole sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité. Le Groupe Crédit Agricole est principalement exposé à la banque de détail avec le réseau des Caisses régionales, le réseau de LCL ainsi que celui de Crédit Agricole Italia. Au 30 juin 2025, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole représentait 46%, soit 868,3 milliards d'euros. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 juin 2025, le portefeuille d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole était composé à hauteur de 17% d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 329,4 milliards d'euros. Les emprunteurs de la clientèle de détail, dont les ménages emprunteurs en crédit habitat ou finance personnelle, pourraient être fragilisés par une remontée durable du niveau de chômage. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole pourraient en être affectées.

E) LA SOLIDITE ET LE COMPORTEMENT DES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES ET ACTEURS DU MARCHE POURRAIENT AVOIR UN IMPACT DEFAVORABLE SUR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

La capacité du Groupe Crédit Agricole à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Groupe Crédit Agricole à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Groupe Crédit Agricole serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas

(1) Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque sur créances commerciales enregistré sur les quatre derniers trimestres glissants auquel est rapportée la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres.

être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe Crédit Agricole au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2025, le montant total des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 131,8 milliards d'euros dont 95,5 milliards d'euros en méthode notations internes.

F) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AU RISQUE PAYS ET AU RISQUE DE CONTREPARTIE CONCENTRE DANS LES PAYS OU IL EXERCE SES ACTIVITES

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Le Groupe Crédit Agricole surveille le risque pays et tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole est au 30 juin 2025 de 1 266 milliards d'euros en France et 176,5 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 67% et 9% des expositions ventilées du Groupe Crédit Agricole sur la période. Une dégradation des conditions économiques ou politiques de ces pays aurait des répercussions sur le Groupe Crédit Agricole. Enfin, le Groupe Crédit Agricole est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que les conflits armés, l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2024, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole dans les pays de rating inférieur à "B" sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Islande et Andorre) s'élevaient à 78,3 milliards d'euros.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en raison de son exposition directe et indirecte en Ukraine et en Russie :

- En Ukraine, les engagements commerciaux de Crédit Agricole Ukraine représentent au 30 juin 2025 un total de 760 millions d'euros dont 586 millions d'euros au bilan, financés localement. Les risques sur ces expositions sont provisionnés à hauteur de 92 millions d'euros au 30 juin 2025. L'exposition qui était en diminution régulière depuis le début du conflit avant de repartir légèrement à la hausse en 2024, s'inscrit ainsi à nouveau en baisse au 1^{er} semestre 2025 (1,7 milliard d'euros au 31 mars 2022, 961 millions d'euros à fin 2022, 728 millions d'euros à fin 2023 puis 790 millions d'euros à fin 2024).
- En Russie, depuis le début du conflit russe-ukrainien, le Crédit Agricole CIB a cessé tout financement à des entreprises russes et toute activité commerciale dans le pays. En 2025, dans un contexte du conflit qui se poursuit, la filiale est maintenue dans un mode de suspension d'activités, qui lui permet de respecter ses obligations réglementaires et légales locales ainsi que les sanctions internationales, tout en poursuivant le plan de désengagement (activités commerciales, effectifs, expositions en risque). Au 30 juin 2025, les expositions comptabilisées au niveau du groupe CACIB sont inférieures à 1 milliard d'euros (0,8 milliard d'euros dans la filiale Crédit Agricole CIB AO dont 0,6 milliard d'euros en off-shore)

G) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST SOUMIS A UN RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LA CONDUITE DE SES ACTIVITES DE MARCHE

Le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque le Groupe Crédit Agricole détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading*, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés du Groupe Crédit Agricole sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. À cet égard, les actifs pondérés par les risques (RWA) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqués dans le Pilier 3 s'élevaient à 8,2 milliards d'euros au 30 juin 2025. Bien que le Groupe Crédit Agricole obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et le Groupe Crédit Agricole pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance d'une ou plusieurs contreparties importantes.

1.2 RISQUES FINANCIERS

A) LES RISQUES LIES AU MANQUE DE VISIBILITE, A DES PRESSIONS SUR LES TAUX COURTS, A UNE REMONTEE DES TAUX LONGS POURRAIENT IMPACTER LA RENTABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Grâce à la désinflation, tout en poursuivant la réduction de son bilan, la BCE a entamé en juin 2024 son assouplissement monétaire et réduit, sur un an, ses taux de refinancement (à 2,15% en juin 2025) et de dépôt (à 2%) de, respectivement, 235 points de base (pb) et 200 pb. Grâce à la convergence de l'inflation vers la cible de 2%, dans un contexte de croissance médiocre de la zone euro mais plus résistante (prévue à 0,9% en 2025 puis à 1,3% en 2026) grâce à une demande interne progressivement soutenue par le programme de relance allemand, la BCE pourrait être parvenue à la fin de son cycle d'assouplissement. Outre le risque de chocs sur les prix en amont, ce statu quo pourrait être contrarié par l'influence de la politique monétaire et des taux d'intérêt aux États-Unis où le risque inflationniste est désormais plus élevé en raison, notamment, de l'imposition de droits de douane.

Ainsi, aux Etats-Unis, les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 pb au point d'impact maximal. L'inflation (prévue à 2,9% en 2025 et 2,7% en moyenne annuelle) continuerait d'excéder 2%. Ce scénario, mais aussi les incertitudes qui l'entourent, vont complexifier les arbitrages de la Fed. Celle-ci pourrait procéder à un léger assouplissement (prévision de deux réductions de 25 pb en septembre et décembre 2025) suivi d'une longue pause (Fed funds à 4% tout au long de 2026) mais sous réserve d'une plus grande visibilité. Par ailleurs, toujours aux États-Unis, risque d'inflation tenace et trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières sur les taux d'intérêt souverains. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le spread offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Mais, de nombreux facteurs sont susceptibles de se traduire par une remontée de l'inflation et/ou des taux sans risques. Ainsi, si les négociations commerciales entre les Etats-Unis et l'Union européenne se déroulent mal, d'éventuelles mesures de rétorsion (hausse de ses droits de douane à l'encontre des produits importés des Etats-Unis) de l'UE pourrait se révéler inflationnistes. Par ailleurs, l'environnement international est particulièrement incertain et on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blockage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) ; ceux-ci pourraient se traduire par des tensions des chocs sur les prix des matières premières voire des difficultés ponctuelles d'approvisionnement. Enfin, les facteurs externes (environnement encore plus incertain, risques d'événements de rupture, versatilité et imprévisibilité de la politique économique américaine) et internes (trajectoire des dettes publiques et, tout particulièrement, dégradation de la situation budgétaire française) peuvent se traduire par un écartement des spreads souverains.

De plus, une modification dans la structure par terme des taux d'intérêt pourrait conduire à une modification des arbitrages des flux de placements des ménages. Une remontée des taux courts, éventuellement associée à une hausse de l'inflation, rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60% des sommes sont centralisées auprès de la CDC. L'attractivité de l'épargne réglementée se traduirait par une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Une hausse des taux longs souverains pourrait, d'une part, constituer un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat et, d'autre part, accentuer l'arbitrage des ménages en faveur de placements hors bilan, comme l'assurance-vie. Une volatilité accrue sur les marchés financiers pourrait également renforcer l'attrait pour les produits structurés et conduire à une collecte toujours plus soutenue en unités de compte.

B) TOUTE EVOLUTION DEFAVORABLE DE LA COURBE DES TAUX PESE OU EST SUSCEPTIBLE DE PESER SUR LES REVENUS CONSOLIDÉS OU LA RENTABILITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole est un des leaders de la banque de détail et est ainsi exposé principalement via les Caisses régionales et LCL, aux variations des taux d'intérêt, avec notamment une part de marché cumulée de 30 %⁽²⁾ en France.

La marge nette d'intérêt réalisée par le Groupe Crédit Agricole sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe Crédit Agricole n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts du Groupe Crédit Agricole ainsi que sa valeur économique.

Les chiffres de sensibilité de la marge nette d'intérêt ci-dessous sont calculés en reprenant globalement les hypothèses du *Supervisory Outlier Test* (ou test des valeurs extrêmes) défini par l'ABE (Autorité bancaire européenne) avec d'une part un coefficient de transmission⁽³⁾ (ou *pass-through rate*) de 100 %, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et uniquement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel. Les exceptions à cette reprise des hypothèses du *Supervisory Outlier Test* sont mentionnées dans la suite. Dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que ne le laissent supposer les résultats présentés ci-dessous.

ANALYSE EN VALEUR ÉCONOMIQUE DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2024, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé⁽⁴⁾, la valeur économique⁽⁵⁾ du Groupe Crédit Agricole serait positivement affectée à hauteur de 3,8 milliards d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de - 10,0 milliards d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions

(2) Parts de marché 2024 : crédits aux ménages et assimilés (sources : Banque de France et données internes).

(3) Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

(4) Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêt à un choc uniforme de +/- 50 pb.

(5) Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

ANALYSE EN MARGE NETTE D'INTERET

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliquée aux crédits à l'habitat, en prenant en compte une sensibilité des encours de DAV (dépôt à vue) aux variations de taux et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant pour tous les autres éléments du bilan (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme) au 31 décembre 2024, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé⁽³⁾, la marge nette d'intérêt du Groupe Crédit Agricole baisserait de - 0,4 milliard d'euros en année 1, - 0,4 milliard d'euros en année 2, - 0,6 milliard d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé, la marge nette d'intérêt du Groupe Crédit Agricole serait en hausse de + 0,4 milliard d'euros en année 1, + 0,4 milliard d'euros en année 2, et + 0,4 milliard d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliquée aux crédits à l'habitat et sans sensibilité des encours DAV aux variations de taux les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement - 0,5 milliard d'euros, - 0,7 milliard d'euros et - 1,0 milliard d'euros pour un scenario de choc parallèle baissier et de + 0,6 milliard d'euros, + 0,8 milliard d'euros et + 0,9 milliard d'euros pour un scenario de choc parallèle haussier.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique du Groupe Crédit Agricole baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir.

On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats du Groupe Crédit Agricole pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans le contexte de baisse des taux amorcé depuis plusieurs mois, le Groupe Crédit Agricole pourrait être défavorablement affecté par l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe si celle-ci entraînait une baisse des taux des nouveaux crédits habitat. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

C) LES REVENUS TIRES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE DE SES ACTIVITES D'ASSURANCE, DE GESTION D'ACTIFS, D'ASSET SERVICING, DE COURTAGE ET AUTRES POURRAIENT ETRE IMPACTES PAR UNE DEGRADATION DES CONDITIONS DE MARCHE

L'environnement de marché de l'année 2024 a été marqué par l'aversion au risque des clients dans un contexte de marchés incertains. Malgré cet environnement, grâce à la diversité des activités et à la capacité d'accompagnement des clients avec des solutions adaptées aux conditions de marché, les revenus des activités de gestion d'actifs et de fortune, de l'assurance et d'*asset servicing* du Groupe Crédit Agricole ont progressé sur l'année 2024. À fin juin 2025, les revenus⁽⁶⁾ générés par ces activités étaient de 12%, 7% et 5% respectivement des revenus du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole est en France le premier assureur via Crédit Agricole Assurances⁽⁷⁾. Les actifs sous gestion d'Amundi s'élèvent à 2 267 milliards d'euros au 30 juin 2025 et les actifs sous gestion de Crédit Agricole Assurances s'établissent à 359 milliards d'euros au 30 juin 2025.

Toutefois, dans un contexte de baisse des marchés financiers, les revenus des activités de gestion d'actifs, d'assurance, d'*asset servicing* et de gestion de fortune peuvent être impactés négativement. Pour les gestionnaires d'actifs et les activités de gestion de fortune, une partie des revenus est directement liée aux frais de gestion basés sur les actifs sous gestion et des commissions liées aux transactions. Lorsque les marchés sont en repli, la valeur totale des actifs sous gestion diminue, entraînant une baisse potentielle des revenus liés aux frais de gestion. Pour les compagnies d'assurance la baisse significative des marchés peut entraîner une diminution de la valeur des investissements dans des instruments financiers tels que des actions et des obligations, affectant potentiellement les rendements de l'assureur. Enfin, les revenus des activités de services financiers peuvent également être impactés à la baisse en raison de la diminution de la valeur des portefeuilles des gérants d'actifs.

Par ailleurs, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Groupe Crédit Agricole intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus du Groupe Crédit Agricole, qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe Crédit Agricole intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché.

En outre, même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe Crédit Agricole ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une

(6) Hors pôle AHM.

(7) Source : *L'Argus de l'assurance*.

diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que le Groupe Crédit Agricole tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

D) DES AJUSTEMENTS APPORTES A LA VALEUR COMPTABLE DES PORTEFEUILLES DE TITRES ET D'INSTRUMENTS DERIVES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE, AINSI QU'A LA DETTE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE, POURRAIENT IMPACTER SON RESULTAT NET ET SES CAPITAUX PROPRES

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Groupe Crédit Agricole ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Groupe Crédit Agricole, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Groupe Crédit Agricole au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe Crédit Agricole. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2025, l'encours brut des titres de créances détenus par le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 175,8 milliards d'euros. Les dépréciations, provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 231 millions d'euros.

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances détient un portefeuille obligataire correspondant à ses engagements de passifs et notamment des garanties octroyées aux assurés (principalement assurance-vie en euros – hors unités de compte et OPCVM – et prévoyance – cf. section "Risques du secteur de l'assurance" de la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024) qui donne aussi lieu à des ajustements de valeur enregistrés au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres.

E) L'EVOLUTION DES PRIX, LA VOLATILITE AINSI QUE DE NOMBREUX PARAMETRES EXPOSENT LE GROUPE CREDIT AGRICOLE A DES RISQUES DE MARCHE

Les activités du Groupe Crédit Agricole sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles le Groupe Crédit Agricole opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

Pour mesurer les pertes potentielles associées à ces risques, le Groupe Crédit Agricole utilise un modèle de *Value at Risk* (VaR) détaillé dans la section "Risques de marché" de la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024. Au 30 juin 2025, la VaR du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 15 millions d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III "Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché" et 2.5.IV "Expositions" de la section "Risques de marché" de la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA ou *Risk-Weighted Assets*) relatifs au risque de marché auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 13 milliards d'euros au 30 juin 2025.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Crédit Agricole S.A. en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur le Groupe Crédit Agricole et ses contreparties.

F) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE PEUT SUBIR DES PERTES LIEES A LA DETENTION DE TITRES DE CAPITAL

Le Groupe Crédit Agricole supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement des actions cotées, ainsi que dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influencer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Groupe Crédit Agricole peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe Crédit Agricole à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole venait à diminuer de manière significative, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2025, le Groupe Crédit Agricole détenait 78 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 41,6 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat, 26,2 milliards d'euros détenus à des fins de transaction et 10,2 milliards d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

G) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE DOIT ASSURER UNE GESTION ACTIF-PASSIF ADEQUATE AFIN DE MAITRISER LE RISQUE DE PERTES LIEES A LA VARIATION DES TAUX D'INTERETS ET DES TAUX DE CHANGE AINSI QU'AU RISQUE DE BAISSE DES RESSOURCES DE LIQUIDITE EN CAS DE REPLIS PROLONGES DES MARCHES DE REFINANCEMENT

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs du Groupe Crédit Agricole peut être fluctuant et incertain. Le Groupe Crédit Agricole a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement le Groupe Crédit Agricole peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant au Groupe Crédit Agricole d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2025, le Groupe Crédit Agricole affichait :

- des réserves globales de liquidité très importantes de 471 milliards d'euros, dont 149 milliards d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 137%⁽⁸⁾, supérieur au plancher réglementaire de 100 % et supérieur à l'objectif du Plan Moyen Terme 2025 de 110 % ;
- un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* - ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité), supérieur au plancher réglementaire et à l'objectif du Plan Moyen Terme 2025 de 100 %.

H) LES STRATEGIES DE COUVERTURE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE POURRAIENT NE PAS ECARTER TOUT RISQUE DE PERTES

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par le Groupe Crédit Agricole pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Groupe Crédit Agricole détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Groupe Crédit Agricole pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Groupe Crédit Agricole. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2025, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 1,8 milliards d'euros (2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2024) et le montant notionnel des positions à la vente est nul (idem au 31 décembre 2024).

1.3 RISQUES OPERATIONNELS ET RISQUES CONNEXES

Le risque opérationnel et les risques connexes du Groupe Crédit Agricole incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2023 au 1^{er} semestre 2025, les incidents de risque opérationnel pour le Groupe Crédit Agricole se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 35% des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 21% des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 33% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (4 %), la fraude interne (4 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (1%) et les dommages aux actifs corporels (1%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 83,5 milliards d'euros au 30 juin 2025.

A) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AUX RISQUES DE FRAUDE

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Au 31 décembre 2024, le coût de la fraude pour le Groupe Crédit Agricole, en date de comptabilisation, s'élève à 178,3 millions d'euros, en hausse de 13 % par rapport à l'année 2023 (158 millions d'euros).

(8) LCR moyen à fin juin 2025.

Le crédit à la consommation, la banque de détail en France (LCL et Caisses régionales) et à l'international représentent 86 % du coût total de la fraude.

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude identitaire et documentaire : 41 % ;
- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 30 % ;
- détournement/vol : 16 % ;
- autres fraudes : 13 %.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour le Groupe Crédit Agricole. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

B) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AUX RISQUES LIES A LA SECURITE ET A LA FIABILITE DE SES SYSTEMES INFORMATIQUES ET DE CEUX DES TIERS

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Groupe Crédit Agricole continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Groupe Crédit Agricole dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole devenaient défaillants, même sur une courte période, le Groupe Crédit Agricole se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe Crédit Agricole ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe Crédit Agricole est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Groupe Crédit Agricole pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe Crédit Agricole, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Le Groupe Crédit Agricole ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2023 au 1^{er} semestre 2025, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 1% et 2% des pertes opérationnelles totales.

C) LES POLITIQUES, PROCEDURES ET METHODES DE GESTION DES RISQUES MISES EN ŒUVRE PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE POURRAIENT S'AVERER INOPERANTES OU NE PAS SUFFIRE A GARANTIR UNE DIMINUTION EFFECTIVE DE SON EXPOSITION A DES RISQUES NON IDENTIFIES OU NON ANTICIPES, SUSCEPTIBLES D'ENGENDRER DES PERTES SIGNIFICATIVES

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe Crédit Agricole n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe Crédit Agricole utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, le Groupe Crédit Agricole applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Groupe Crédit Agricole. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer

ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Groupe Crédit Agricole pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Groupe Crédit Agricole utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2025, le Groupe Crédit Agricole a une exigence de fonds propres prudentiels de 6,7 milliards d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - *Standardised Measurement Approach*) depuis le 1^{er} janvier 2025, conformément au CRR3.

D) TOUT PREJUDICE PORTE A LA REPUTATION DU GROUPE CREDIT AGRICOLE POURRAIT AVOIR UN IMPACT DEFAVORABLE SUR SON ACTIVITE

Les activités du Groupe Crédit Agricole dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Groupe Crédit Agricole pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.

Le Groupe Crédit Agricole pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, le Groupe Crédit Agricole est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer le Groupe Crédit Agricole à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour le Groupe Crédit Agricole. Il est géré par la Direction de la conformité du Groupe Crédit Agricole et par les Directions de la conformité des entités membres du Groupe Crédit Agricole qui assurent notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

E) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AU RISQUE DE PAYER DES DOMMAGES-INTERETS OU DES AMENDES ELEVES RESULTANT DE PROCEDURES JUDICIAIRES, ARBITRALES OU ADMINISTRATIVES QUI POURRAIENT ETRE ENGAGEES A SON ENCONTRE

Le Groupe Crédit Agricole a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Groupe Crédit Agricole, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Groupe Crédit Agricole a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Groupe Crédit Agricole dispose de moyens de défense importants, il pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources conséquentes pour la défense de ses intérêts. Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein du Groupe Crédit Agricole, veuillez-vous référer à la section "Évolution des risques juridiques" de la partie "Gestion des risques" du présent document.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités.

Les provisions pour risque juridique s'établissent à 483 millions d'euros au 31 décembre 2024.

F) LA DIMENSION INTERNATIONALE DES ACTIVITES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE L'EXPOSE A DES RISQUES JURIDIQUES ET DE CONFORMITE

La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où le Groupe Crédit Agricole les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation du Groupe Crédit Agricole, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité du Groupe Crédit Agricole.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête

relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration constante des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés, prestataires ou sous-traitants du Groupe Crédit Agricole respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques du Groupe Crédit Agricole soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, Groupe Crédit Agricole ne détient pas toujours le contrôle, direct ou indirect, de certaines entités au sein desquelles il ne détient qu'une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes pourrait s'avérer être plus restreinte.

Au 31 décembre 2024, le Groupe Crédit Agricole était implanté dans 46 pays. Ce périmètre comprend Crédit Agricole S.A. en tant que société mère, ainsi que les filiales et succursales du Groupe Crédit Agricole. Il exclut toutefois les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'en 2024, 76 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) du Groupe Crédit Agricole provenaient de ses deux principales implantations (à savoir la France et l'Italie).

1.4 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EVOLUE

A) DES TAUX D'INTERET PLUS ELEVES ET/OU TRES VOLATILS AINSI QU'UN RALENTISSEMENT ECONOMIQUE MARQUE POURRAIENT AFFECTER DEFAVORABLEMENT L'ACTIVITE, LES OPERATIONS ET LES PERFORMANCES FINANCIERES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.
- Aux États-Unis, au-delà de son impact négatif sur la croissance à court terme, le programme économique de D. Trump suggère une croissance légèrement plus soutenue (réductions d'impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration, déficit budgétaire). Ce scénario est porteur de risques importants : tensions inflationnistes et moindres baisses de taux directeurs aux États-Unis, susceptibles de contraindre la politique monétaire du Reste du Monde ; protectionnisme renforcé pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d'une part, à la volatilité financière et, d'autre part, à l'attentisme et à l'épargne et donc préjudiciable pour la consommation, l'investissement, la croissance.
- Plus globalement, les évolutions géopolitiques (tels la guerre en Ukraine, le conflit au Proche-Orient, ou encore les tensions sino-américaines) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix, notamment de matières premières ou composants clés.
- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance modeste, une inflation proche de la cible de la BCE, couplée à des pressions modérément haussières sur les taux d'intérêt. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance beaucoup plus faible. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis se durcissait, si les débouchés à l'exportation se contractaient, si la contrainte de compétitivité mordait davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et si, enfin, la relance budgétaire allemande était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.
- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (Obligation Assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient contrarier le scénario d'assouplissement modéré aux Etats-Unis (puis dans le Reste du Monde) et de *statu quo* de la BCE, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en

particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Groupe Crédit Agricole mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque du Groupe Crédit Agricole.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement visible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Groupe Crédit Agricole selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

B) DES CONDITIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES DEFAVORABLES ONT EU PAR LE PASSE, ET POURRAIENT AVOIR A L'AVENIR, UN IMPACT SUR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE ET LES MARCHES SUR LESQUELS IL OPERE

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe Crédit Agricole intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Groupe Crédit Agricole les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Groupe Crédit Agricole, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.
- Une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités du Groupe Crédit Agricole, y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que le Groupe Crédit Agricole exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de *trading* et de couverture auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux swaps, *forward*, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par

précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

• En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Groupe Crédit Agricole sur le souverain français est de 65,4 milliards d'euros au 30 juin 2025, ce qui représente moins de 3 % des expositions du Groupe Crédit Agricole au risque de crédit et de contrepartie.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

C) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE INTERVIENT DANS UN ENVIRONNEMENT TRES REGLEMENTE ET LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN COURS POURRAIENT IMPACTER DE MANIERE IMPORTANTE SA RENTABILITE AINSI QUE SA SITUATION FINANCIERE

Le Groupe Crédit Agricole est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) et (ii) la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit, tels que Crédit Agricole S.A., et les groupes bancaires tels que le Groupe Crédit Agricole, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2025, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Groupe Crédit Agricole était de 17,6% et le ratio global phasé du Groupe Crédit Agricole était de 21,4% ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024) ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;

- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;

- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

- les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil

du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises), (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) et (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR"), étant précisé que ces réglementations applicables en matière de RSE feront prochainement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Groupe Crédit Agricole et dont l'entrée en vigueur est attendue à l'occasion de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires dont les délais d'adoption peuvent varier d'une proposition à l'autre) ;

- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités. De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance) et de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Groupe Crédit Agricole opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Groupe Crédit Agricole est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Groupe Crédit Agricole. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Groupe Crédit Agricole et nécessiter un renforcement des actions menées par le Groupe Crédit Agricole présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très important.

1.5 RISQUES LIES A LA STRATEGIE ET AUX OPERATIONS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

A) CREDIT AGRICOLE S.A. POURRAIT NE PAS ETRE EN MESURE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES DANS SON PLAN MOYEN TERME 2025

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé son nouveau Plan à Moyen Terme à horizon 2025 : "Ambitions 2025" (le "Plan Moyen Terme 2025"). Le Plan Moyen Terme 2025 s'appuie sur la puissance du modèle de développement du Groupe Crédit Agricole, fondé sur la relation globale et durable au service de tous les clients, sur tous les territoires, et à travers tous les canaux. Ce développement se fonde également sur des métiers qui poursuivent leur propre dynamique de développement et sont devenus des leaders et des consolidateurs dans leurs marchés respectifs. Le Plan Moyen Terme 2025 s'appuie également sur la stratégie de croissance organique du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole vise ainsi un million de clients supplémentaires en banque de proximité d'ici 2025 et entend augmenter l'équipement des clients en assurances de protection, solutions d'épargne et en immobilier. Il ambitionne d'élargir et d'adapter ses offres (plus accessibles, plus responsables et plus digitales) afin d'accompagner des nouveaux univers de besoin. En complément, la stratégie de partenariats et d'acquisitions ciblées se poursuivra, dans le respect des contraintes de rentabilité (*Return on Investment - ROI > 10 % en trois ans*) fixées pour Crédit Agricole S.A. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a ainsi pour objectif de nouer de nouveaux partenariats de distribution avec des acteurs financiers, ainsi que des partenariats industriels et technologiques. Dans le cadre du Plan Moyen Terme 2025, Crédit Agricole S.A. ambitionne par ailleurs de développer ses métiers mondiaux, d'accélérer sa croissance sur les métiers transverses que sont les paiements, l'immobilier, les banques digitales et la technologie as-a-service, et d'accélérer la transformation technologique, digitale et humaine. Le principal moteur de croissance du Plan Moyen Terme 2025 est organique, et cette croissance peut être complétée par des partenariats et/ou des acquisitions. Un risque d'intégration opérationnelle est toujours associé à de telles transactions. En 2024 et sur le premier semestre 2025, le développement externe de Crédit Agricole S.A. s'est fait via des acquisitions (Degroof Pertercam, Alpha Associates, Nexit Property Management et Merca Leasing), et via des partenariats et des prises de participations (prise de participation dans Victory Capital, partenariat avec GAC en Chine sur le leasing et en Europe sur le financement automobile). Crédit Agricole S.A. a cependant démontré sa forte capacité d'intégration pour les opérations d'acquisitions, avec tout récemment l'intégration d'ISB.

Le Plan Moyen Terme 2025 comprend un certain nombre d'objectifs financiers portant notamment sur le coefficient d'exploitation, le résultat net, la rentabilité sur fonds propres et de niveau de fonds propres, et de taux de distribution. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers de Crédit Agricole S.A. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole S.A. sont susceptibles de s'écartez, à plusieurs titres, de ces objectifs, et notamment si l'un ou plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section se réalisait. À titre d'exemple, Crédit Agricole S.A. poursuit les objectifs suivants, présentés dans le Plan Moyen Terme 2025 : atteindre à fin 2025 un résultat net part du Groupe supérieur à 6 milliards d'euros ; maintenir un plafond de coefficient d'exploitation tous les ans sur toute la durée du Plan Moyen Terme 2025 à 60 %, plafond ramené à 58 % depuis la mise en œuvre de la réforme IFRS 17 ; atteindre une rentabilité sur capitaux propres tangibles (ROTE) supérieur à 12 % à fin 2025 ; cibler tout au long du Plan Moyen Terme 2025 un ratio CET1 à 11 % avec un plancher de 250 points de base au-dessus des exigences SREP (en poursuivant une stratégie d'optimisation du compartiment de capital AT1). Le Plan Moyen Terme 2025 prévoit également une cible de distribution du dividende pour Crédit Agricole S.A. à hauteur de 50 % en numéraire, et ce même en cas de fluctuation du ratio de CET1 autour de la cible fixée dans le Plan Moyen Terme 2025.

Plus généralement, le succès du Plan Moyen Terme 2025 repose sur un grand nombre d'initiatives d'ampleur variable, devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre des objectifs fixés dans le Plan Moyen Terme 2025 devraient pouvoir être atteints, il n'est pas possible de prédire lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan Moyen Terme 2025 prévoit également des investissements importants, leur rendement pourrait toutefois être inférieur aux prévisions si les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan Moyen Terme 2025 n'étaient finalement pas atteints. Ainsi, si Crédit Agricole S.A. n'était pas en mesure de réaliser les objectifs définis dans le Plan Moyen Terme 2025 (en totalité ou en partie), sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

Par ailleurs, acteur responsable et engagé, le Groupe Crédit Agricole adopte une démarche pour une transition climatique juste qui préserve la cohésion sociale et territoriale. Cette démarche repose sur trois axes prioritaires : agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale en agissant notamment pour un accès égalitaire aux soins, et réussir les transitions agricole et agroalimentaire.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes et plus largement tenant compte de critères ESG est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, cesser uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Groupe Crédit Agricole fait le choix de mettre son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Groupe Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

Des cibles ambitieuses ont été fixées pour accélérer le rythme de transition vers la neutralité carbone en 2050. Après l'annonce des engagements *Net Zero Asset Owner* de Crédit Agricole Assurances et *Net Zero Asset Managers* d'Amundi,

le Groupe Crédit Agricole a déterminé dix secteurs prioritaires dans lesquels il a été décidé de fixer des trajectoires *Net Zero*. Ces dix secteurs représentent, de manière agrégée, plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Crédit Agricole et environ 60 % de l'exposition du Groupe Crédit Agricole. Après l'annonce en décembre 2022 des cibles à 2030 sur cinq premiers secteurs (Pétrole & gaz, Électricité, Automobile, Immobilier commercial et Ciment), le Groupe Crédit Agricole a publié en décembre 2023 les premiers résultats des trajectoires en 2022 sur les cinq secteurs, ainsi que ses ambitions sur cinq nouveaux secteurs (Immobilier résidentiel, Agriculture, Aviation, Transport Maritime, Acier).

L'action climatique du Groupe Crédit Agricole est cohérente avec son engagement de contribuer à l'objectif de neutralité carbone mondiale d'ici 2050, et la stratégie climat du Groupe Crédit Agricole contribue pleinement aux objectifs de génération de revenus du Plan Moyen Terme 2025 de Crédit Agricole S.A.

Le non-respect de ces engagements ESG pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole et donc à celle de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Par ailleurs, le caractère nouveau de certaines données ESG qui nécessitent des travaux de fiabilisation supplémentaires pourrait conduire à recalculer des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés et ainsi les décaler dans le temps.

B) LES ACTIVITES D'ASSURANCE POURRAIENT ETRE DEFAVORABLEMENT IMPACTEES EN CAS DE DECORRELATION ENTRE LA SINISTRALITE ET LES HYPOTHESES UTILISEES POUR DETERMINER LES TARIFS DES PRODUITS D'ASSURANCE ET LES PROVISIONS, AINSI QU'EN CAS DE FORTE EVOLUTION DES TAUX

À l'échelle du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances représente 19 % des résultats⁽⁹⁾.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie dans un contexte caractérisé par un début d'assouplissement des politiques monétaires, des taux longs qui se maintiennent à des niveaux élevés, un secteur de l'immobilier toujours fragile, une intensification des risques géopolitiques et politiques, ainsi que par les défis posés par le changement climatique et la transformation numérique. Son profil de risque est dominé par les risques de marché et les risques d'assurance.

Dans les activités d'assurance épargne/retraite, Crédit Agricole Assurances a lancé de nouveaux produits et réalisé des campagnes de participation aux bénéfices (PAB) à taux préférentiel tant en France qu'à l'international. En France, Crédit Agricole Assurances optimise les mouvements sur sa provision pour participation aux excédents (PPE). La PPE atteint ainsi 6,8 milliards d'euros au 30 juin 2025 (contre 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2024), permettant de dynamiser les taux servis aux assurés sur plusieurs années. Par ailleurs, les unités de compte dont le risque est porté par les assurés représentent 30,2% des encours de Crédit Agricole Assurances au 30 juin 2025, en hausse de +0,6 point sur un an. Enfin, le taux de rachat annualisé⁽¹⁰⁾ de Crédit Agricole Assurances s'est établi à 4,4% au 30 juin 2025.

Dans les activités d'assurance dommages, prévoyance/emprunteur/assurances collectives, les revenus d'assurance des filiales du Groupe Crédit Agricole dépendent, dans une large mesure, de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses retenues pour fixer les tarifs des produits d'assurance et établir les provisions. Ces hypothèses concernent par exemple l'évolution de la mortalité ou de la morbidité, le comportement des assurés, la fréquence et le coût des sinistres. Crédit Agricole Assurances et CAMCA se fondent à la fois sur leurs expériences et sur les données de la profession pour réaliser des estimations actuarielles des sinistres et bénéfices futurs générés par ses produits. Cependant, la sinistralité constatée peut s'avérer supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions. Pour Crédit Agricole Assurances, ce risque concerne principalement les produits des activités d'assurance prévoyance/emprunteur/assurances collectives et dommages. Si les prestations de Crédit Agricole Assurances réellement versées aux assurés sont supérieures aux hypothèses sur lesquelles la tarification et les provisions ont été établies, le résultat opérationnel et la situation financière de Crédit Agricole Assurances peuvent s'en trouver affectés de façon importante.

Concernant l'assurance dommages spécifiquement, Crédit Agricole Assurances publie un ratio combiné⁽¹¹⁾ qui reflète la rentabilité de cette activité, un niveau supérieur à 100 % correspondant à une activité technique non rentable. Au 30 juin 2025, le ratio combiné des activités dommages en France s'établit à 97,4%. S'il était nécessaire que Crédit Agricole Assurances augmente ses provisions, par exemple en raison de l'inflation, ou si Crédit Agricole Assurances subissait une sinistralité plus importante que prévu, son ratio augmenterait et son résultat opérationnel diminuerait de façon temporaire, les polices d'assurance étant révisables annuellement.

C) DES EVENEMENTS DEFAVORABLES POURRAIENT AFFECTER SIMULTANEMENT PLUSIEURS ACTIVITES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Bien que les principales activités du Groupe Crédit Agricole soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Groupe Crédit Agricole à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels le Groupe Crédit Agricole opère pourrait affecter les activités du Groupe Crédit Agricole ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte

(9) Résultat net part du Groupe hors pôle AHM.

(10) Montant des rachats depuis le 1^{er} janvier annualisé rapporté aux provisions correspondantes à l'ouverture de l'exercice.

(11) Ratio combiné dommages en France (Pacific) hors actualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions)/primes brutes acquises.

défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole est d'autant plus important.

D) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter le Groupe Crédit Agricole de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Groupe Crédit Agricole sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers du Groupe Crédit Agricole.

Selon le premier axe, le Groupe Crédit Agricole peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Groupe Crédit Agricole peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs de son Plan stratégique. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévus et porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. En termes de risque social, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas atteindre les objectifs de son projet Sociétal. Celui-ci vise à agir en faveur du renforcement économique et social de tous les territoires et de tous nos clients, en particulier en favorisant l'inclusion des jeunes et l'accès aux soins et au bien vieillir partout et pour tous.

Enfin, les risques physiques peuvent impacter les outils d'exploitation. Ces risques sont des composantes du risque opérationnel, dont les conséquences devraient rester marginales à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties des entités membres du Groupe Crédit Agricole, et donc indirectement le Groupe Crédit Agricole. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsqu'une entité membre du Groupe Crédit Agricole prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties des entités membres du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités. Le Groupe Crédit Agricole pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses entités membres faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Groupe Crédit Agricole devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation (cf. engagements *Net Zero* affichés dans le chapitre 2 de l' Amendement A01 au Document d'Enregistrement Universel 2024 § 2.4.1).

E) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE, AINSI QUE SA FILIALE DE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT, DOIVENT MAINTENIR DES NOTATIONS DE CREDIT ELEVEES, AU RISQUE DE VOIR LEURS ACTIVITES ET LEUR RENTABILITE DEFAVORABLEMENT AFFECTEES

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Groupe Crédit Agricole et de chacun de ses membres pris individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* du Groupe Crédit Agricole ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti du Groupe Crédit Agricole auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de A1 perspective stable, A+ perspective stable et A+ perspective stable.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

Sur le premier semestre 2025, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences MSCI (AA), Sustainalytics (19,7), ISS ESG (C+) et CDP (A-).

F) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST CONFRONTE A UNE FORTE CONCURRENCE

Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales ont en France une part de marché de plus de 25 %⁽¹²⁾.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Groupe Crédit Agricole, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Groupe Crédit Agricole et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Groupe Crédit Agricole doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

1.6 RISQUES LIES A LA STRUCTURE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

A) SI L'UN DES MEMBRES DU RESEAU RENCONTRE DES DIFFICULTES FINANCIERES, CREDIT AGRICOLE S.A. SERAIT TENUE DE MOBILISER LES RESSOURCES DU RESEAU (EN CE COMPRIS SES PROPRES RESSOURCES) AU SOUTIEN DE L'ENTITE CONCERNEE

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté

(12) 24,9 % sur le marché des dépôts bancaires des particuliers et 25,2 % sur le marché des crédits des particuliers (sources : données internes - septembre 2024, Banque de France 2024).

le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui seraient considérés dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2⁽¹³⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁽¹⁴⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

(13) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(14) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

B) L'AVANTAGE PRATIQUE DE LA GARANTIE DE 1988 EMISE PAR LES CAISSES REGIONALES PEUT ETRE LIMITE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU REGIME DE RESOLUTION QUI S'APPLIQUERAIT AVANT LA LIQUIDATION

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

Autres informations récentes

Communiqués de presse

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :

[Communiqués de presse financiers | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](https://www.credit-agricole.com/credit-agricole.com)

31.07.2025 : Résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2025

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/207482>

29.07.2025 : Crédit Agricole Santé & Territoires finalise l'acquisition de Petits-fils, premier acteur du service aux seniors à domicile en France

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/207466>

24.07.2025 : LCL et Crédit Agricole Assurances annoncent être entrés en négociations exclusives avec AnaCap, en vue de l'acquisition conjointe du Groupe Milleis

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/207442>

15.07.2025 : Crédit Agricole Group: disclosure on global systemically important banks' (G-SIBs) indicators

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206456>

11.07.2025 : Crédit Agricole S.A. va demander l'autorisation de la BCE pour franchir le seuil des 20% du capital de Banco BPM S.p.A.

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/207337>

04.07.2025 : Crédit Agricole S.A. finalise l'acquisition de la participation de 30,5% de Santander dans CACEIS et détient désormais 100% du capital

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/207273>

30.06.2025 : Réduction de moyens au contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/207221>

23.06.2025 : Indosuez Wealth Management annonce son intention d'acquérir la clientèle « Wealth Management » du groupe BNP Paribas à Monaco

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/207162>

12.06.2025 : Crédit Agricole Transitions & Energies devient actionnaire majoritaire de COMWATT, spécialiste de l'optimisation énergétique

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/207022>

12.06.2025 : Crédit Agricole Santé & Territoires annonce la signature d'un accord en vue de l'acquisition de Petits-fils, premier acteur du service aux seniors à domicile en France, auprès de Clariane

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206979>

28.05.2025 : Augmentation de capital 2025 réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206835>

21.05.2025 : Le groupe Crelan et le Crédit Agricole annoncent la signature d'un accord en vue d'un partenariat à long terme

[Le groupe Crelan et le Crédit Agricole annoncent la signature d'un accord en vue d'un partenariat à long terme](#)

15.05.2025 : Crédit Agricole Leasing & Factoring finalise l'acquisition du groupe allemand Merca Leasing

[Crédit Agricole Leasing & Factoring finalise l'acquisition du groupe allemand Merca Leasing](#)

14.05.2025 : Assemblée générale de Crédit Agricole S.A.

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206703>

30.04.2025 : Résultats du 1er trimestre 2025

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206514>

RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE CREDIT AGRICOLE S.A.

M. Olivier Gavalda, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement n°3 au Document d'enregistrement universel 2024 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, et que le rapport semestriel d'activité constitué par les sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 08 août 2025

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Olivier GAVALDA

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

| Forvis Mazars | PricewaterhouseCoopers Audit |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Société représentée par Hervé Hélias et Jean Latorzeff | Société représentée par Bara Naija |
| 45, rue Kléber 92300 Levallois-Perret | 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine |
| Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre | Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre |

Forvis Mazars a été nommé Commissaire aux comptes sous la dénomination Mazars par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024. Conformément aux dispositions de l'article L. 821-45 du Code de commerce relatif à la rotation des cabinets de Commissaires aux comptes, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2028.

Tables de concordance

Incorporation par référence

Le présent Amendement au Document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent Amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2025 sous le numéro D.25-0137 (ci-après le « DEU 2024 ») qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.
- son actualisation A01 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2025 sous le numéro D.25-0137-A01 (ci-après l'« A01 »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.
- son actualisation A02 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mai 2025 sous le numéro D.25-0137-A02 (ci-après l'« A02 »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT ANNUEL

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent Document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

| Rapport financier semestriel | N° de page |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Rapport semestriel d'activité | 4 - 44 |
| Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice | 32 - 35 |
| Etats financiers au 30 juin 2025 | 151 - 245 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière au 1 ^{er} semestre de l'exercice 2025 | 246 -248 |
| Statuts | N/A |
| Attestation du responsable et contrôleurs légaux | 269-270 |

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus". Elle renvoie aux pages du Document d'enregistrement universel et de son présent amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

| | | Numéro de page du Document d'enregistrement universel (DEU) | Numéro de page de l'amendement au Document d'enregistrement universel (A01) | Numéro de page de la présente actualisation du DEU (A02) | Numéro de page de la présente actualisation du DEU (A03) |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Section 1 | Personnes responsables | | | | |
| 1.1 | Identité des personnes responsables | 692 | 481 | 107 | 269 |
| 1.2 | Déclaration des personnes responsables | 692 | 481 | 107 | 269 |
| 1.3 | Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 1.4 | Informations provenant d'un tiers | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 1.5 | Déclaration relative à l'autorité compétente | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Section 2 | Contrôleurs légaux des comptes | | | | |
| 2.1 | Identité des contrôleurs légaux | 692 | 481 | 106 | 270 |
| 2.2 | Changement éventuel | 692 | 481 | 106 | 270 |
| Section 3 | Facteurs de risque | 354-369 | 229-244 | N/A | 98 - 117 |
| Section 4 | Informations concernant l'émetteur | | | | |
| 4.1 | Raison sociale et nom commercial | 418 ; 666 | 3 | N/A | 154 - 278 |
| 4.2 | Lieu, numéro d'enregistrement et LEI | 418 ; 666 | N/A | N/A | 154 - 278 |
| 4.3 | Date de constitution et durée de vie | 418 ; 666 | N/A | N/A | 154 |
| 4.4 | Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement | 40 ; 666-673 ; 703 | N/A | 32 ; 112 | 154 |
| Section 5 | Aperçu des activités | | | | |
| 5.1 | Principales activités | 14-30 ; 330-339 ; 506-508 | 7-17 ; 203-205 ; 375-399 | 3-21 33-71 | 194 - 197 |
| 5.2 | Principaux marchés | 9 ; 14-30 ; 506-508 ; 629-630 | 6 ; 10-17 ; 375-399 | 12-21 33-47 | 194 - 197 |
| 5.3 | Événements importants dans le développement des activités | 16-30 ; 31 ; 32 ; 33 | 10-17 ; 328-329 | 3-4 34-35 | 4 - 6 |
| 5.4 | Stratégie et objectifs | 344-348 | 221-226 | 5-6 ; 40 | 111 - 115 |
| 5.5 | Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication | 409 | N/A | 87 | 138 |
| 5.6 | Déclaration sur la position concurrentielle | 7 | 5 | N/A | N/A |
| 5.7 | Investissements | | | | |
| 5.7.1 | Investissements importants réalisés | 31-33 ; 430 ; 459-460 ; 576-599 ; 678 | 328-329 | 3 ; 34 | 4 - 46 ; 48 |
| 5.7.2 | Principaux investissements en cours ou à venir | 678 | N/A | 3 ; 34 | 4 - 46 ; 48 |
| 5.7.3 | Informations sur les co-entreprises et entreprises associées | 577-582 | 444-449 | 3 ; 34 | 4 - 46 |
| 5.7.4 | Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations corporelles | 78-155 | 79-157 | N/A | N/A |
| Section 6 | Structure organisationnelle | | | | |

| | | | | | |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| 6.1 | Description sommaire du Groupe | 5 | 3 | N/A | 194 - 197 |
| 6.2 | Liste des filiales importantes | 422-423 ; 584-599 ; 634-636 | 451-467 | N/A | 194 - 197 |
| Section 7 | Examen de la situation financière et du résultat | | | | |
| 7.1 | Situation financière | 424-430 ; 612-613 | 292-298 | 3 ; 9-10 ; 34-35 ; 36-39 | 4 ; 11-27 ; 71 - 72 ; 154 - 162 |
| 7.1.1 | Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière | 326-343 | 204-221 | 3 ; 9-10 ; 34-35 ; 36-39 | 4 ; 11-27 ; 71 - 72 ; 154 - 162 |
| 7.1.2 | Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement | 343-348 | 221-226 | 3 ; 34 | 4 ; 46 |
| 7.2 | Résultat d'exploitation | 424 ; 613 | 292 | 3 ; 34 ; 36 ; 37 ; 38 | 4 ; 11-27 ; 45 - 53 |
| 7.2.1 | Facteurs importants, évènements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements | 326-330 | 204-208 | | |
| 7.2.2 | Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Section 8 | Trésorerie et capitaux | | | | |
| 8.1 | Informations sur les capitaux | 9-10 ; 427-429 ; 553 ; 612 ; 648 | 3 ; 6 ; 8-9 ; 219-220 ; 294-295 ; 368-374 | 22-23 ; 39 ; 72-77 | 28 - 29 ; 51 - 52 ; 159 - 160 |
| 8.2 | Flux de trésorerie | 430 | 298 | 24-25 ; 40 ; 78-83 | 161 - 162 |
| 8.3 | Besoins de financement et structure de financement | 329-330 ; 399-400 ; 491-492 | 207-208 ; 271-278 ; 360-361 | 78-83 | 93 - 97 |
| 8.4 | Restrictions à l'utilisation des capitaux | 576-577 | 443 | 22-23 ; 39 ; 72-77 | 28 - 29 ; 87 - 92 |
| 8.5 | Sources de financement attendues | 678 | N/A | N/A | 87 - 97 |
| Section 9 | Environnement réglementaire | | | | |
| | Description de l'environnement réglementaire pouvant influer sur les activités de la Société | 363-364 ; 432-460 | 236-239 ; 299-325 | N/A | 108 - 111 164 - 167 |
| Section 10 | Informations sur les tendances | | | | |
| 10.1 | Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice | 343-348 ; 679 | 221-226 | N/A | 11-27 |
| 10.2 | Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives | 343-348 ; 679 | 221-226 | N/A | 32 - 35 |
| Section 11 | Prévisions ou estimations du bénéfice | | | | |
| 11.1 | Prévisions ou estimations du bénéfice publiées | N/A | N/A | 3 ; 10 ; 34-35 ; | 4 ; 46 |
| 11.2 | Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions | N/A | N/A | 10 ; 35 | N/A |
| 11.3 | Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Section 12 | Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale | | | | |
| 12.1 | Informations concernant les membres | 209-226 ; 235-259 | N/A | N/A | 139 - 150 |
| 12.2 | Conflits d'intérêts | 213-214 ; 218-219 ; 260 | N/A | N/A | N/A |

| | | | | | |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------|--------|-----------|
| Section 13 | Rémunération et avantages | | | | |
| 13.1 | Rémunération versée et avantages en nature | 213-214 ; 261-304 ; 557-561 | 425-429 | 88-100 | N/A |
| 13.2 | Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre | 626 ; 643 | 425-429 | 88-100 | N/A |
| Section 14 | Fonctionnement des organes d'administration et de direction | | | | |
| 14.1 | Date d'expiration des mandats | 211 ; 215 ; 235-236 ; 237-257 ; 258 ; 259 | N/A | N/A | N/A |
| 14.2 | Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction | 260 | N/A | N/A | N/A |
| 14.3 | Informations sur les Comités d'audit et de rémunérations | 226-234 | N/A | N/A | N/A |
| 14.4 | Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur | 210-234 | N/A | N/A | N/A |
| 14.5 | Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Section 15 | Salariés | | | | |
| 15.1 | Nombre de salariés | 157-158 ; 175 ; 656 ; 680-681 | 8-9 ; 425 | N/A | N/A |
| 15.2 | Participations et stock-options | 237-257 ; 263-264 ; 281-283 ; 284-302 ; 626 | 429 | N/A | N/A |
| 15.3 | Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital | 627 ; 676-677 | N/A | N/A | N/A |
| Section 16 | Principaux actionnaires | | | | |
| 16.1 | Actionnaires détenant plus de 5 % du capital | 36-37 ; 553 | N/A | N/A | 223 |
| 16.2 | Existence de droits de vote différents | 36-37 ; 667-668 | N/A | N/A | N/A |
| 16.3 | Contrôle direct ou indirect | 5 ; 36-37 | 3 | N/A | N/A |
| 16.4 | Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Section 17 | Transactions avec les parties liées | 420-421 ; 577-582 ; 611-617 ; 649 | 289-291 ; 444-449 ; 480 | N/A | 244 |
| Section 18 | Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société | | | | |
| 18.1 | Informations financières historiques | | | N/A | |
| 18.1.1 | Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit | 350 ; 416-608 ; 612-662 | 288-476 | N/A | 151 - 248 |
| 18.1.2 | Changement de date de référence comptable | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 18.1.3 | Normes comptables | 432-459 ; 618-627 | 300-328 | N/A | 164 - 167 |
| 18.1.4 | Changement de référentiel comptable | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 18.1.5 | Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives | 9 ; 612-658 | 6 ; 288-476 | N/A | 155 - 248 |
| 18.1.6 | États financiers consolidés | 416-608 | 288-476 | N/A | 151 - 248 |
| 18.1.7 | Date des dernières informations financières | 424-430 ; 612-613 | 292-298 | N/A | 151 - 248 |
| 18.2 | Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant) | N/A | N/A | N/A | 151 - 248 |

| | | | | | |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------|------------|----------------|
| 18.3 | Audit des informations financières annuelles historiques | | | | |
| 18.3.1 | Audit indépendant des informations financières annuelles historiques | 659-662 | 471-476 | N/A | N/A |
| 18.3.2 | Autres informations auditées | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 18.3.3 | Informations financières non auditées | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 18.4 | Informations financières pro forma | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 18.5 | Politique de distribution de dividendes | | | N/A | |
| 18.5.1 | Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable | 37 | N/A | N/A | 224 - 225 |
| 18.5.2 | Montant du dividende par action | 10 ; 37 ; 340 ; 347 ; 350 ; 364-365 ; 554 | N/A | 32 | 224 - 225 |
| 18.6 | Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage | 407-409 ; 541 ; 549-552 ; 643-644 | 418-421 | 84-87 | 135 - 138 |
| 18.7 | Changement significatif de la situation financière | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Section 19 | Informations complémentaires | | | | |
| 19.1 | Informations sur le capital social | | | | |
| 19.1.1 | Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées | 36-37 ; 674-675 ; 554 ; 648 ; 666-668 | N/A | N/A | 66 ; 223 - 225 |
| 19.1.2 | Informations relatives aux actions non représentatives du capital | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 19.1.3 | Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société | 36-37 ; 676-677 | N/A | N/A | 66 ; 223 - 225 |
| 19.1.4 | Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 19.1.5 | Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 19.1.6 | Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du Groupe | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 19.1.7 | Historique du capital social | 36-37 | N/A | N/A | N/A |
| 19.2 | Acte constitutif et statuts | | | N/A | N/A |
| 19.2.1 | Registre et objet social | 666-673 | N/A | N/A | N/A |
| 19.2.2 | Droits, priviléges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 19.2.3 | Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle | 36-37 ; 666-673 | N/A | N/A | N/A |
| Section 20 | Contrats importants | 679 | N/A | N/A | N/A |
| Section 21 | Documents disponibles | 679 | N/A | N/A | N/A |

N/A : non applicable.

En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 784 à 834 et 576 à 775, aux pages 835 à 839 et 776 à 782 et aux pages 316 à 345 du Document de référence 2023 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2024 sous le n° D.24-0156. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/202577>.
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 610 à 658 et 416 à 602, aux pages 659 à 663 et 603 à 609 et aux pages 324 à 351 du Document de référence 2024 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2025 sous le n° D.25-0137. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206105>.

Les parties des Documents de référence n° D.24-0156 et n° D.25-0137 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document d'enregistrement ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site interne et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-dessus. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros

RCS Nanterre 784 608 416

12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France

Tél. (33) 1 43 23 52 02

Relations avec les actionnaires individuels : 0 800 000 777

Relations avec les investisseurs institutionnels : + 33 (0) 1 43 23 04 31

www.credit-agricole.com
